TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 351 — MERCREDI 29 JUILLET 1981

LA TUERIE D'AURIOL

Les avocats de la partie civile font état des liens du R.P.R. avec le SAC de Marseille

LIRE PAGE 9 L'ENQUÊTE DE GUY PORTE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; U.S.A., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

MISE AU PAS SOCIALE EN INDE

Le gouvernement indien vient d'interdire, par ordonnance, lundi 27 juillet, les grèves dans tous les secteurs économiques dits essentiels, la fonction publique et les entreprises semi-publiques. Cette mesure touche, en particulier, les chemins de fer, les postes et télégraphes, les ports et aéroports, le secteur bancaire, la production, le raffinage et la distribution de pétrole, la santé publique et les industries de la défense. Quiconque l'enfreindra pourra être jugé sommairement et emprisonné.

Mme Gandhi a invoqué le lancement d'un programme de lutte contre l'inflation (plus de 15 % cette année) pour prendre une décision exceptionnelle qui restera en vigueur pendant six mois — voire plus — et qui rappelle certaines des dispositions prises par le premier ministre sous l'état d'urgence, entre 1975 et 1977.

Il est vrai que les grèves freinent, et paralysent même dans certaines branches, les activités. Mais ce n'est pas la seule cause d'un marasme affectant en particulier plusieurs secteurs-clefs, mais qui n'empêche pas les milieux les moins scrupuleux d'accumuler des profits.

Le pouvoir a visiblement voulu prendre les devants pour couper court à un mouvement de revendications. Les employés et les ouvriers touchés par l'interdiction forment une minorité privilégiée de salariés disposant d'une protection sociale. Certains s'apprêtaient à déposer un cahier de doléances arguant de la détérioration de leur pouvoir d'achat, décision qui aurait pu donner le signal d'un mouvement plus vaste. Mme Gandhi a voulu les mettre en garde et a rappelé implicitement qu'il existe, en Inde, un beaucoup plus grand nombre de gens aux emplois précaires ou sans travail.

Le premier ministre souhaite sans doute aussi, en restreignant les libertés syndicales, donner l'exemple aux cultivateurs, descendus il n'y a pas longtemps dans la rue pour réclamer des prix plus rémunérateurs à la production. Mais le pouvoir est tenu de faire obstacle à la hausse des prix des denrées de première nécessité et à la spéculation qui l'encourage souvent. C'est pourquoi l'Inde, malgré des stocks de céréales encore importants et la perspective d'une bonne récolte, va à nouveau importer du blé des Etats-Unis.

Si l'on peut trouver encore une justification économique dans la volonté d'accroître la productivité, la mesure du gouvernement indien n'en marque pas moins un nouveau glissement vers un « petit état d'urgence ». Au lieu de mettre le pays brutalement au pas, comme en 1975, en prenant d'un seul coup tout un train de dispositions à caractère autoritaire ou répressif, Mme Gandhi restreint tantôt les libertés fondamentales, tantôt les droits syndicaux.

Il est certes possible de soutenir qu'un grand pays sous-développé comme l'Inde ne peut se payer le luxe de posséder des syndicats « à la britannique » ayant de fortes traditions revendicatives. D'ailleurs, dans la mesure où plusieurs syndicats sont très proches des partis de l'opposition, ils pouvaient embarrasser quelque peu le gouvernement. Mais le cabinet dispose de la majorité absolue dans la Chambre du peuple et il donnera sans difficulté force de loi à l'ordonnance interdisant les grèves. L'opposition ne peut que dénoncer cette « très draconienne mesure constituant une réminiscence de l'état d'urgence ». Mais Mme Gandhi sera-t-elle en mesure de verrouiller pendant longtemps cette soupape de sûreté sans provoquer des secousses plus menaçantes dans le corps social et politique ?

La crise de la sidérurgie

Cent cinquante mille emplois devront être supprimés en cinq ans dans la C.E.E.

estiment les experts de Bruxelles

Face à des perspectives de marchés très sombres, la sidérurgie européenne doit réduire de 20 %, correspondant à quarante millions de tonnes, ses capacités de production ; cette restructuration devant s'accompagner de la suppression de 150 000 postes de travail — la sidérurgie européenne emploie 508 000 personnes — dans les quatre à cinq années à venir. Encore sont-ce là, les prévisions les moins pessimistes des experts de la Commission européenne, qui se livrent depuis plusieurs mois à la radiographie entreprise par entreprise du secteur de l'acier dans la Communauté. A la lumière des travaux de leurs services, les autorités vont être amenées, à l'automne, à réviser à la baisse de façon significative les objectifs de production fixés en 1978.

De notre correspondant

Bruxelles (Communauté européenne). — « *On a coutume de dire,* commente un haut fonctionnaire européen, *que sans la politique commune la Communauté n'existerait pas. Si on n'y prend pas garde la crise de la sidérurgie peut faire éclater le marché commun* ». A *Bruxelles, on nourrit les plus vives* inquiétudes quant à l'avenir de l'acier européen en raison de l'attitude des Etats membres, qui tardent *à répondre, souvent en différant* la mise en œuvre des plans de modernisation, à l'ampleur de la crise.

La Belgique figure au premier rang du banc des accusés. La Wallonie, dont l'économie repose sur l'acier de Liège et de Charleroi, se trouve depuis plusieurs années dans une crise profonde, qui engendre de vives batailles dans la vie politique nationale et même des coalitions gouvernementales successives. Le *programme de modernisation de la sidérurgie belge* — wallonne s'entend l'industrie flamande est récente — a été élaboré en 1977. Depuis, le *gouvernement de Bruxelles* ne cesse d'apporter modification sur modification au projet initial. De sorte que les experts de la Commission ont du mal à s'y retrouver. Un *exemple* : les autorités belges ont annoncé une réduction de leur production d'acier brut de 11,5 millions de tonnes à 8,5 millions de tonnes, or, le total des quantités prévues de produits sidérurgiques correspond à un tonnage d'acier brut de 11,5 millions.

Mais, pour l'heure, ce sont surtout les aides qu'accorde le Trésor national à la sidérurgie wallone qui inquiètent les responsables communautaires. Le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) prévoit que les subventions d'Etat doivent être notifiées à la Commission, *leur versement* devant recueillir l'approbation des instances communautaires. Apparemment, les autorités belges ne *tiennent pas toujours compte de cette* obligation.

En dehors de l'aspect institutionnel de l'affaire, les inconvénients tiennent à ce que la Belgique, compte tenu de l'étroitesse de son marché intérieur, exporte une large part de ses productions vers ses voisins de la C.E.E. Ainsi 80 % des larges bandes à chaud et de leurs produits dérivés fabriqués en Belgique sont vendus à l'extérieur.

MARCEL SCOTTO.

(Lire la suite page 21.)

Les difficultés de l'agriculture du Midi

• Les producteurs se concertent à Narbonne
• Le gouvernement met en garde contre toute exploitation du mécontentement

Les responsables des comités d'action viticole, auxquels devaient se joindre les représentants des producteurs de fruits et de légumes de la façade méditerranéenne, se réunissaient ce mardi 28 juillet à 15 heures, à Narbonne, pour décider des mesures à prendre face à la double crise qui agite le Midi, celle du vin et celle des produits fragiles de l'été.

Il pourrait s'agir d'une généralisation des « contrôles », voire d'un retour à des manifestations massives, en dépit de l'appel de Mme Cresson, au sens de la responsabilité des producteurs. Lundi, le ministre de l'agriculture a, en effet, déclaré, faisant allusion à d'éventuels barrages de routes, que « de tels événements, qui n'auraient pas qu'un aspect agricole, ne contribueraient pas à la réinsertion des agriculteurs dans la communauté nationale ».

Lundi encore, M. Mauroy a annoncé que le gouvernement travaillait « à jeter les bases d'une politique viticole nouvelle qui permette de répondre à la volonté de changement que les départements viticoles ont exprimée avec tant de force lors des dernières élections ».

Dans la région de Béziers, trois camions transportant 745 hectolitres de vin italien ont été vidés de leur contenu dans la journée de lundi, tandis que des producteurs envoyaient à la décharge du port de Rognonas, dans les Bouches-du-Rhône, quelque 60 tonnes de poires.

Les causes de la mévente cyclique des produits d'été sont connues : inadéquation entre la période de mûrissement et celle de la consommation, difficultés de stockage, importations à des *prix avantageux, du fait de la faiblesse* des coûts salariaux en Espagne, du fait aussi de subventions plus ou moins occultes aux exportations en Grèce.

Le contrôle au jour le jour des marchés, le suivi statistique des productions et la fermeture provisoire des frontières sont les seuls instruments permettant aujourd'hui de gérer ce jeu de hasard que sont les productions fruitières et légumières. Les producteurs le savent bien. Mais, pour ce faire, il faudrait qu'ils acceptent des disciplines collectives. M. Mauroy le sait aussi, puisque le 9 juillet devant l'Assemblée nationale, il déclarait qu'il « *faudra promouvoir l'agriculture méditerranéenne en organisant les marchés, les circuits de commercialisation, de transformation et en développant les exportations* ».

La crise viticole est d'une autre nature. Il s'agit cette fois uniquement d'une augmentation des importations de vin italien : pour les neuf premiers mois de la campagne (du 29 août 1980 au 2 juillet 1981), elles ont atteint 6,3 millions d'hectolitres contre 4,1 millions d'hectolitres pour la période correspondante de la campagne précédente. Ces achats sont facilités par le fait que les producteurs italiens ont préféré vendre à bas prix, mais recevoir de l'argent, plutôt que d'attendre pour toucher les primes d'une éventuelle distillation. — J. G.

(Lire la suite page 22.)

Deux dossiers délicats

Que la première crise agricole affrontée par le nouveau gouvernement concerne les productions méditerranéennes indique qu'un vote ne fait pas à lui seul le changement.

Le dossier des fruits et légumes, de par la diversité des produits, des régions, des modes de mise en marché est l'un des plus difficiles qui soit et le gouvernement socialiste aura besoin de beaucoup d'imagination pour rendre à l'avenir opérante une organisation de la production. Derrière la magie des mots, tels qu'office ou contrôle, il reste à trouver les mécanismes adaptés aux terrains et aux productions.

La crise viticole, elle présente indirectement une difficulté supplémentaire d'envergure : la réforme de la politique agricole commune. C'est essentiellement pour des raisons budgétaires que la Commission a refusé à la France l'adoption d'un prix minimum pour les importations de vins italiens. Et Mme Cresson est en droit de faire remarquer qu'il ne sert à rien d'avoir peaufiné un règlement communautaire si l'on n'utilise pas l'un de ses mécanismes lorsqu'il en est besoin.

Le ministre de l'agriculture a certes encore raison de dire qu'on ne règle pas en deux mois des problèmes qui se posent depuis vingt ans. Mais la déception risque d'être grande à voir le nouveau pouvoir contraint d'« analyser les problèmes en profondeur pour avancer des solutions ». *On aurait pu penser que la réflexion de la gauche était plus avancée en matière d'organisation de l'agriculture.*

Les événements seront observés comme un test. La réapparition des comités d'action viticole, organisations para-syndicales, politiquement incertaines, peut être l'amorce d'un débordement, dont sauront profiter ceux qui dans le monde paysan ne seront pas fâchés de faire faire un faux pas à Mme Cresson. Le parti communiste, quant à lui, joue les observateurs attentifs, du fait de sa vieille rivalité avec les socialistes dans le Midi viticole.

Enfin, les rapports avec Madrid, qui semble ne plus faire d'amalgame entre les dossiers agricole et basque comme par le passé, auraient à souffrir d'une nouvelle flambée de violence dirigée contre les productions et les producteurs d'Espagne.

LE CENTENAIRE DE LA LOI SUR LA PRESSE

Les limites de la liberté de critique

par JEAN-MARC THÉOLLEYRE

« *Lorsque la loi du 29 juillet 1881 fut promulguée est-ce que les gens se dirent voilà un monument historique ?...* » Posée par le malicieux Raymond Queneau dans son poème *Défense d'afficher*, la question se trouve aujourd'hui d'actualité au moment du centenaire d'un texte que le législateur de l'époque avait voulu libéral et qui, en dépit des retouches qui ont pu y être apportées durant un siècle, demeure dans son intitulé la « loi sur la liberté de la presse ». De ses soixante-cinq articles le premier *en effet* est *toujours* demeuré ce qu'il était : « *L'imprimerie et la librarie sont libres.* » S'il est vrai qu'au-delà de cette proclamation la loi de 1881 fixe les limites de cette liberté, c'est toujours en référence à l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *La communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* »

Au regard des trois cent vingt-cinq articles épars dans quarante-deux lois, ordonnances ou décrets, *héritage des régimes* politiques antérieurs, qu'il supprimait et remplaçait par ce nouveau texte, le législateur de 1881 instaurait une charte et un esprit nouveau. Il mettait fin à bon nombre de contraintes dont les gouvernements conservateurs avaient su jusque-là tirer parti pour tenter de réduire l'audience des journaux républicains. La suppression de la déclaration préalable et du cautionnement mettait fin aux lourdes contraintes qui avaient pesé sur les journaux en même temps qu'elle favorisait l'apparition de nouvelles publications. C'est *dans* le *même* esprit libéral que les délits de presse étaient soumis aux cours d'assises, c'est-à-dire à des jurés non magistrats qui à l'époque délibéraient seuls et cela, en un temps où, pour un esprit républicain, le juge populaire seul apparaissait comme l'expression même de la nation. Ce n'est au reste qu'en 1944 que les affaires de presse furent définitivement déclarées de la compétence des tribunaux correctionnels.

Le libéralisme originel apparaît encore dans la limitation du nombre des délits qui faisait disparaître de la liste des outrages à la République ou aux assemblées parlementaires les attaques contre la Constitution ou le principe de la souveraineté du peuple, contre le respect dû aux lois, contre la propriété, la famille ou la liberté des cultes. De même n'étaient plus répréhensibles l'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement, l'outrage à la morale publique et religieuse. Etait-on allé trop loin ? Certes la loi accordait déjà un droit de rectification aux autorités mises en *cause, tenait* pour punissables la diffamation et l'injure et donnait aux particuliers un droit de réponse, mais ces dispositions n'avaient pas encore le caractère qui devait être le leur par la suite.

(Lire la suite page 15.)

AU JOUR LE JOUR

TROUBLE-FÊTE

Un milliard de livres, dix mille policiers, tout est prêt, à Londres, pour la grande fête rituelle du mariage princier qui sera proposés aux yeux éblouis de sept cents millions de téléspectateurs.

Espérons que les Irlandais en grève de la faim auront la décence de ne pas mourir pendant la cérémonie...

HENRI MONTANT.



DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

le début d'une étude de Jacques Sauvageot

LA PRESSE ET LE CHANGEMENT

EXPOSITION EXPRESSIONNISTE A STRASBOURG

Des sauvages en Allemagne

Strasbourg, c'est un enchantement. Malgré quelques interventions assez fâcheuses sur la place Kléber et même en des lieux plus sensibles *et vénérables, la ville est une de* celles qui semblent avoir été le moins défigurées, vandalisées à plaisir par des élus ou des administrateurs ignares. Strasbourg a su protéger ses quartiers anciens, conserver sa saveur médiévale, ses grands toits pentus, son admirable dix-huitième siècle. Une fois revus les grands monuments, Notre-Dame, les deux Saint-Pierre, Saint-Thomas où Pigalle éleva le chef-d'œuvre que l'on sait (ou que l'on ne sait pas assez) à la dépouille et à la gloire du maréchal de Saxe, on n'imagine pas promenade plus délicieuse que, le long des quais de l'Ill, celle qui conduit à la Petite-France ou à l'église Saint-Etienne et à la place Broglie.

La Petite-France, Louis XIV, Erwin de Steinbach, l'Allemagne, le monde rhénan ? C'est le type même du débat qu'il est inutile de reprendre : comme disait Emile Mâle, « *jamais les Allemands ni les Français n'ont parlé avec sang-froid de la cathédrale de Strasbourg, placée, comme une pierre militaire, à la limite de deux mondes* ». En somme, Strasbourg est un pont et c'est d'un autre pont que nous voudrions parler aujourd'hui.

Ce pont, die Brücke, est celui qu'à Dresde, en 1905 (l'année du Salon des Fauves), quatre étudiants en architecture voulurent lancer vers une autre rive, un autre paysage artistique et moral, un monde délivré des tabous et des diverses formes d'académismes qui rendaient, pour certains, étouffante l'atmosphère de l'Allemagne wilhelmienne.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire la suite page 14.)

هكذا من الأصل

Le Monde

idées

DÉCENTRALISATION

La réforme régionale, dont la discussion commence à l'Assemblée nationale, n'a pas les faveurs de Michel Aurillac, qui s'inquiète notamment du sort des petites communes. René Lenoir s'attache à définir les limites de la décentralisation, qui doit être autre chose qu'une déconcentration. André Laignel soutient une réforme qui place enfin le département dans son rôle de pivot de la décentralisation.

Le pivot du département

par ANDRÉ LAIGNEL (*)

SI régions et communes sont deux niveaux essentiels de la décentralisation, ce serait commettre une grave erreur que de minorer le rôle que peut et doit jouer le département dans ce processus.

L'ancienneté de l'institution, deux siècles de pratique commune, l'identité géographique et humaine qu'elle a fini par constituer en font un terrain solide pour assurer la première étape de l'avènement d'une nouvelle démocratie locale. C'est pourquoi le département occupe une place de premier choix dans le projet de loi qui vient en discussion devant l'Assemblée nationale, et qui est conforme aux engagements pris par François Mitterrand durant la campagne présidentielle.

Entre la commune qui reste, pour les socialistes, la cellule de base de la démocratie, et la région qui doit devenir une collectivité locale démocratique ayant des tâches de planification, de coordination et d'investissement, mais non de gestion, le département peut être l'élément pivot de la décentralisation.

En mettant fin à cette grave entorse au principe démocratique qui consistait à laisser entre les mains de l'Etat, par l'intermédiaire du préfet, le pouvoir d'exécuter les décisions de l'assemblée départementale, les ressorts institutionnels de la centralisation seront rompus. Enfin maître de son exécutif, le département deviendra une collectivité locale majeure.

Ne nous y trompons pas : l'acharnement avec lequel la droite a toujours refusé aux conseils généraux les moyens de leur indépendance est le signe évident que c'est à ce niveau que se situe l'enjeu et que se réalisera ou non une véritable décentralisation. Les socialistes, pour leur part, en ont toujours été conscients, leurs propositions en sont la démonstration. L'Etat ayant d'ores et déjà déconcentré au niveau départemental une part considérable de ses moyens, le pas suivant, la décentralisation de ses missions, se fera d'autant plus facilement. Et c'est l'aspect de la réforme qui sera le plus immédiatement perceptible par la population.

Le département est d'ores et déjà une entité acceptée, et sa dimension suffisante permet d'en faire un échelon de gestion essentiel.

Corrélativement au renforcement de l'autorité des élus départementaux, il sera nécessaire de mieux préciser leurs missions, d'améliorer leurs moyens tant financiers qu'en personnel, d'accroître le pouvoir réglementaire départemental et de lui donner des ressources nouvelles.

D'autre part, le nouveau rôle des conseillers généraux rendra encore plus nécessaire, pour le bon fonctionnement de la démocratie locale, la mise en place d'un véritable statut de l'élu, lui assurant disponibilité et indépendance matérielle.

L'actualité du département n'est plus à démontrer. Gérer le développement économique, social et culturel du pays à partir des besoins et des volontés des hommes ; mettre en place un autre aménagement du territoire, respectueux des équilibres démographiques et sociaux ; arrêter l'hémorragie des campagnes et l'anarchie des villes, telles sont quelques-unes des missions et des défis auxquels pourraient répondre les conseils généraux ainsi rénovés.

(*) Président du conseil général de l'Indre, député, délégué général du parti socialiste à la décentralisation.

Une réforme en trompe-l'œil

par MICHEL AURILLAC (*)

L'EXERCICE auquel se livre le gouvernement avec le projet de loi relatif aux droits et libertés des communes des départements et des régions mérite l'attention et la critique constructive.

Ce n'est pas une affaire mineure, bien que, paradoxalement, elle n'ait tenu qu'un tout petit rôle dans l'élection présidentielle d'avril-mai 1981, et qu'on n'en ait guère parlé à l'occasion des législatives.

Et pourtant, les Français étaient prévenus. Non seulement par M. Mitterrand mais, aussi, par M. Mauroy, qui en parlait souvent, à Lille comme à Paris. Quant à M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, il avait abattu ses cartes dès 1977 en écrivant *« Si demain la gauche »*, avec son chapitre au titre accrocheur : *« La fin des préfets »*.

Le contraste, dans le titre et la forme, était évident. Dans le texte du gouvernement Barre, il s'agissait, pour les seuls communes et départements, les régions étant exclues, d'alléger la tutelle, d'augmenter les ressources, et de clarifier les diverses compétences.

Dans une proposition de loi déposée le 10 décembre 1979 au nom du groupe socialiste, M. Defferre écrivait qu'il s'agissait *« de mettre en place un des leviers les plus puissants de la rupture avec le système capitaliste, celui qui permettra aux citoyens quand l'union des forces populaires l'aura emporté au plan national, de prendre une part active à l'immense entreprise de transformation sociale qui sera engagée »*. Tout y passait, communes, départements, régions.

Une seule loi pouvait se comparer au projet socialiste de 1979, la loi- cadre pour les territoires d'outre-mer de 1956 due au même Gaston Defferre, qui eut le grand mérite de prévenir la crise qui couvait dans nos territoires d'Afrique, et de préparer en douceur les voies de l'indépendance que le général de Gaulle leur accorda.

La première constatation qu'on peut faire en lisant le projet de loi actuel, c'est qu'il a maigri. Maigri dans le titre : il ne s'agit plus de décentraliser l'Etat, mais de promouvoir les droits et libertés des collectivités locales. Le corps aussi, mais comme il arrive souvent aux cures d'amaigrissement trop rapide, la graisse a fondu inégalement, l'esthétique s'en ressent.

L'esthétique en la circonstance est celle d'un texte tronqué qui se ramène à trois dispositions principales, la suppression de la tutelle *a priori*, le transfert de l'exécutif du préfet au président du conseil général pour le département et au président du conseil régional pour la région. Chemin faisant, le préfet de région et de département prend le nom de commissaire de la République, ce qui pose accessoirement une question de constitutionnalité.

Bref, rien n'est fait pour mieux répartir les compétences entre l'Etat et les collectivités locales, et pour augmenter leurs ressources qui sont le véritable suppport de leur autonomie. L'essentiel est renvoyé à des textes ultérieurs.

Pour qui a vécu la réalité de la vie des collectivités locales, ce report à plus tard de l'essentiel est plus qu'une lacune, une carence. En effet, si les collectivités locales sont souvent brimées dans leurs projets d'équipements, c'est faute de moyens financiers et non pas en raison de complications de la tutelle. La vraie libération des collectivités locales est dans le transfert de ressources leur évitant, au moins pour les investissements courants, l'appel à l'Etat.

Les petites communes

Le projet du gouvernement laisse dans l'ombre une autre difficulté que le maire de Lille et celui de Marseille n'ont peut-être pas perçue, mais que les maires des petites communes, solidement représentées à l'Assemblée nationale et au Sénat, vivent tous les jours dans la réalité de leur administration.

Si en droit les collectivités locales sont égales, elles ne le sont pas en fait. Les trente-quatre mille maires des toutes petites communes savent bien qu'il y a des libertés qui asservissent faute d'avoir les moyens matériels de s'exprimer. Lorsque les maires de Paris, de Marseille, ou le président de la communauté urbaine de Lille discutent métro, autoroute urbaine, assainissement d'une métropole, centre hospitalier universitaire, ils sont écoutés et entendus. Même dans l'opposition ils ont pu obtenir de leurs adversaires politiques les crédits nécessaires aux grands équipements qu'ils réclamaient au nom de l'intérêt général de leur population.

Par contre, les petites communes qui réalisent leur assainissement, leur voirie ou rebâtissent leur école ne peuvent compter que sur un autofinancement dérisoire par rapport au coût exceptionnel pour elles de leurs modestes projets. Elles ont besoin de subventions qui ne soient pas une aumône, mais un droit soumis à des règles claires.

C'est dans cet esprit que le général de Gaulle avait conçu sa réforme régionale de 1969, malencontreusement reliée au bouleversement du Sénat, qui fut le germe de son échec. Tous les équipements collectifs essentiels devaient être décidés à l'échelon régional. La moitié des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'Etat devaient être transférées à la région. Aucune tutelle ministérielle n'était prévue. Les dossiers ne pouvaient plus remonter à Paris.

On ne pourra lutter contre les excès du centralisme et de la technocratie qu'en donnant aux régions des compétences en matière de Plan et d'investissements qu'elles exerceront librement, ces ressources dont elles pourront disposer pour répondre aux besoins des Français, sans pour autant tomber dans le piège d'en faire des provinces autonomes qui deviendraient pour leur compte aussi centralisatrices par rapport au chef-lieu de région que le sont à Paris gouvernement et administration. Surtout, il faut se méfier des statuts particuliers générateurs d'irrédentisme. Qu'on pense à l'exemple italien ou espagnol.

La place du département entre la région et la commune n'est pas véritablement envisagée par le projet gouvernemental. Tous les risques d'une superposition et de conflits de compétences sont en germe dans la méthode retenue par MM. Mauroy et Defferre, qui crée des exécutifs indépendants avant d'avoir défini l'étendue de leurs atributions.

La suppression de la tutelle ne peut faire longtemps illusion. Certes, le préfet perdra, dans les rares cas où il l'a encore, le pouvoir d'approuver les délibérations des conseils municipaux et les arrêtés des maires. Mais le commissaire de la République disposera d'un droit de recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif, ou du pouvoir de régler le budget après avis de la chambre régionale des comptes ; les jugements des tribunaux administratifs ou les avis des chambres des comptes interviendront à propos de délibérations, d'arêtés ou de budgets en cours d'exécution, avec toute la confusion qui en résultera. Pour éviter un tel désordre, il aurait fallu au moins que le commissaire de la République disposât devant le conseil municipal, le conseil général ou le conseil régional d'un droit de seconde lecture dont l'exercice aurait précédé la mise à exécution de l'acte litigieux et la saisine du tribunal administratif.

L'existence d'un contrôle *a priori*, même renfermé dans un temps très court, dix ou quinze jours, éviterait en outre la multiplication des recours juridictionnels des particuliers qui peuvent paralyser l'action des élus.

Ces élus ont d'ailleurs d'autres motifs d'inquiétude. Ils sont désormais, eux, les bénévoles à temps partiel, justiciables sur leurs deniers propres de la cour de discipline budgétaire sans avoir, comme les fonctionnaires ordonnateurs, la possibilité de se faire couvrir par un ordre ministériel sans même pouvoir se retrancher derrière l'avis favorable du préfet ou du sous-préfet, voire du comptable.

Quant aux rapports entre les ordonnateurs, maires ou présidents de conseils régionaux ou généraux et les comptables, ils sont d'une ambiguïté qui les rendra bien difficiles. En effet, le comptable est tenu d'apprécier si la dépense est légalement faite, sauf à se voir déclarer responsable sur ses biens propres de la dépense illégale par la Cour des comptes.

Le seul petit pas en avant est le pouvoir donné aux maires et aux présidents de conseils régionaux ou généraux de passer outre à l'opposition du comptable en le réquisitionnant. Mais comme, en cas de réquisition, l'ordonnateur assume la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable, il est à prévoir que les élus n'abuseront pas d'un pouvoir aussi redoutable pour eux.

Ainsi, l'Assemblée nationale se prépare-t-elle à voter à une large majorité un texte qui ne tient pas les promesses de la rose et décevra, en peu de temps, même ceux-là qui auront cru y trouver les marques concrètes du progrès. Dans une matière aussi complexe, la hâte et la précipitation sont mauvaises conseillères. Il s'agit de la France profonde et de son unité. Il est temps encore de réfléchir.

(*) Ancien préfet de région ; ancien député R.P.R. de l'Indre.

Haro sur les normes !

par RENÉ LENOIR (*)

QUI va faire quoi, en France, dans quelques mois ? La décentralisation à l'ordre du jour s'imbrique avec deux autres phénomènes, la déconcentration et la dénormalisation. Ce sont là notions abstraites.

Il y a déconcentration quand le pouvoir d'Etat, au lieu de s'exercer du centre, c'est-à-dire pour nous de Paris, s'applique en province par l'intermédiaire de représentants des pouvoirs publics. Charlemagne déconcentrait avec ses *missi dominici*, et Napoléon l'a fait avec des préfets.

La déconcentration rapproche la décision de l'usager. Prenons l'exemple des équipements locaux : stades, crèches, foyers pour jeunes ou personnes âgées, etc. Il y a une dizaine d'années, la construction de chacun de ces équipements exigeait trois aller-retour entre Paris et la province : un pour la décision de principe, un pour le financement, un pour le dossier technique. C'était une source de lenteurs, mais aussi d'erreurs : en quoi les bureaux parisiens, qui croulaient sous les dossiers, étaient-ils qualifiés pour juger de l'implantation et de l'agencement d'un équipement de quartier ? Une source d'inégalités aussi : étaient avantagés les élus locaux qui s'y retrouvaient dans le dédale des ministères.

On s'est mis, au début des années 70, à confier l'étude des dossiers et la décision de financement aux préfets de région ou de département, un minimum de coordination s'exerçant parfois par l'intermédiaire de commissions régionales. Les secrétariats d'Etat à la jeunesse et aux sports et à l'action sociale ont donné l'exemple en déléguant la quasi-totalité de leurs crédits de subvention dès le début de l'année. La réalisation des équipements collectifs s'en est trouvée accélérée et la tâche des élus locaux facilitée.

Mais les subventions restaient spécialisées (ou sectorielles) : on en comptait plusieurs dizaines de catégories. Une certaine tutelle — plus proche mais réelle — continuait de s'exercer au coup par coup lors des négociations relatives à chacun des projets.

Il y a décentralisation lorsqu'une attribution passe de l'autorité de l'Etat à une collectivité locale, collectivité dont l'autorité émane des citoyens par le moyen de l'élection. C'est ainsi qu'entre l'Etat, les départements et les communes les attributions en matière de police, de voirie ou d'action sociale se sont modifiées au cours des temps. Il peut y avoir aussi décentralisation au profit d'associations d'intérêt général si des pouvoirs leur sont confiés par les règlements ou par convention (convention avec l'Etat ou avec une collectivité locale).

En France, collectivités locales et associations ont moins de pouvoirs que dans les pays anglo-saxons ou germaniques. La décentralisation paraît s'imposer pour au moins deux raisons : libérer les organes d'Etat pour les tâches nationales et, mieux, mobiliser les citoyens pour les tâches locales. Sa mise en œuvre se heurte à plusieurs types d'obstacles qui vont être illustrés par des exemples pris dans le domaine social.

Le premier est la délimitation des secteurs devant incomber exclusivement ou principalement aux organes locaux. Une politique active d'action sociale en faveur des inadaptés sociaux, si nécessaire pour limiter le phénomène de reproduction sociale (les enfants des pauvres et des fragiles restent pauvres et fragiles), la violence et le gonflement des prisons, peuvent difficilement être confiés aux collectivités locales. Pour des raisons à la fois psychologiques — on est sévère dans la France rurale pour les inadaptés et les marginaux — et de fait : à Roubaix, 40 % des enfants de l'Aide sociale sont des enfants étrangers : au nom de quoi écraser des communes d'accueil ? On se met assez vite d'accord pour d'autres secteurs quand on reste dans les généralités : les communes devraient pouvoir s'occuper des personnes âgées. Dès qu'on rentre dans le détail, les difficultés surgissent.

Les comptables

Le deuxième obstacle à la décentralisation, c'est l'impossible adéquation des moyens aux fins recherchées. Il paraît logique de confier aux communes les équipements pour la petite enfance. Si les moyens leur sont donnés *a priori* et qu'un certain nombre de communes ne créent ni crèches ni garderies, on découvrira que la socialisation, dans ce domaine, est mieux assurée par la puissance publique. Si les moyens sont donnés au coup par coup, on retombe dans le mécanisme des subventions spécialisées, et la liberté des collectivités locales est illusoire : seul compte le volume des subventions d'Etat consacrées au secteur.

Le troisième obstacle tient au fait qu'une prise en charge socialisée — le paiement de tout ou partie des frais de fonctionnement par la sécurité sociale ou l'aide sociale, c'est-à-dire par les cotisations sociales ou l'impôt — exige un minimum de coordination. C'est le cas de la plupart des équipements et services médicaux ou sociaux.

Quatrième difficulté, la décentralisation ne met pas seulement en jeu l'Etat — qu'on allégerait volontiers de quelques tâches — et les collectivités locales ; elle met en concurrence les collectivités locales entre elles et avec d'autres institutions. Ce qui sera donné aux régions ou aux départements ne le sera pas aux communes et vice versa. Quelquefois, le choix de l'une de ces collectivités s'imposera, mais quelquefois leur concours sera plus judicieux. En matière sociale et médicale, décentraliser du côté public et ne pas le faire du côté des caisses de sécurité sociale (qui sont des organismes de droit privé) serait un leurre : chaque fois qu'il y a subvention d'équipement ou prise en charge du fonctionnement, la décision dépendrait d'organismes parisiens.

Le projet de loi sur la décentralisation contient une disposition qui ne peut qu'amoindrir l'indépendance des comptables parce qu'elle est l'amorce d'une dépendance psychologique : *« Le comptable de la commune est nommé par le président de la chambre régionale des comptes après avis du maire. »* Que fera un maire à qui on propose des gens que, sauf exception, il ne peut connaître ? Il téléphonera ou écrira à son collègue. Ce dernier pourra être objectif, mais également partial si le comptable s'est opposé à lui, fût-ce à juste titre. C'est la souplesse des comptables qu'on gagnera, alors que c'est leur rigueur (pas leur raideur) qui garantit le bon usage des deniers publics.

La « dénormalisation » est la dernière façon d'accroître la liberté d'allure des collectivités locales. De quoi s'agit-il ? A mesure qu'il étend son action, l'Etat protecteur édicte des normes : normes pour les constructions, la densité du personnel, les indices de rémunération, etc. Les normes se veulent protectrices des usagers : elles tendent à garantir la qualité du service rendu. Mais que d'excès et que d'erreurs commis avec ces bonnes intentions ! Tout le monde « normalise », les caisses de sécurité sociale autant que les administrations. La norme est nationale alors que la France est variée : on gêne les solutions mieux adaptées au climat ou aux mœurs d'une région. On impose parfois des solutions coûteuses alors que sur le terrain le bon sens en fait découvrir de moins onéreuses (1).

S'engager dans cette voie suppose prudence et courage. Prudence parce que certaines règles de sécurité doivent être respectées, et que le souci des deniers publics doit demeurer présent. Courage car l'abolition des normes heurte à la fois des habitudes et des intérêts précis. Reprenons l'exemple de la garde des jeunes enfants. Confier ce secteur aux communes en continuant de réglementer dans le détail les établissements et services qu'elles doivent mettre sur pied, ce n'est pas vraiment décentraliser. Aller au bout de la logique, c'est abolir les normes et laisser les communes choisir les modes de garde les plus appropriés, y compris l'encouragement à l'entente entre parents, la surveillance légère des gardiennes, etc. Ce qui ne va pas sans heurter les exigences statutaires des puéricultrices ou les préoccupations sanitaires du ministère de la santé.

La socialisation par l'Etat producteur est presque inévitablement centralisatrice et unificatrice. Décentraliser, c'est gagner sur la variété et perdre sur l'égalité des solutions offertes. Le dialogue entre l'Etat, les collectivités locales, les caisses de sécurité sociale, les associations, est indispensable. C'est une société contractuelle qu'il faut bâtir, et cette société ne s'accommode pas de simplisme.

(*) Ancien ministre.

(1) La Creuse, par exemple, a construit cinq établissements pour personnes âgées invalides dont le prix de journée est inférieur de plus de 50 % à celui des établissements normalisés du ministère de la santé.

Le Monde

étranger

PROCHE-ORIENT

Iran

M. Mohamed Saadati, l'un des dirigeants des Moudjahidin du peuple et dix-sept autres membres de son parti ont été exécutés

Téhéran (*A.F.P.*). — L'un des principaux dirigeants des moudjahidin du peuple, M. Mohammed Reza Saadati, âgé de trente-sept ans, a été exécuté dimanche 26 juillet à l'issue d'un procès à huis clos. M. Saadati, détenu à la prison d'Evin depuis avril 1979, avait été condamné à dix ans de prison, *en novembre*, à la suite d'un premier procès au cours duquel il avait été jugé pour *« espionnage en faveur de l'U.R.S.S. »*. Ce verdict relativement clément avait été prononcé à la suite d'une campagne internationale en sa faveur. Critiquant le. lundi 27 juillet la *« légèreté de la peine »* le procureur de Téhéran, M. Lajevardi, a déclaré que le tribunal avait alors fait preuve d'une *« clémence incompréhensible »*.

Au cours de son premier procès M. Saadati s'était défendu avec vigueur en affirmant qu'il avait eu des contacts avec un journaliste soviétique sur les instructions de son parti afin *« d'expliquer les positions nationales de la République et de la révolution auxquelles les Soviétiques dans le passé n'avaient pas prêté une attention suffisante »*. Le dirigeant des moudjahidin avait fait appel du jugement. Sa demande de révision de son procès lui avait été accordé le 26 janvier dernier. Il s'agit du seul cas connu d'appel accepté devant un tribunal islamique. On ignore tout de son second procès qui l'a conduit devant un peloton d'exécutoin. On sait seulement, à en croire les autorités, qu'il avait été jugé pour complicité dans l'assassinat, le 29 juin dernier, du directeur de la prison d'Evin, M. Mohammed Katchoui par un pasdaran (gardien de la révolution) qui aurait été affilé au mouvement des moudpahidin du peuple. Selon le procureur de Téhéran, M. Saadati serait passé aux aveux et aurait laissé un « testament » qui serait prochainement publié.

En même temps que la mise à mort de M. Saadati, quinze autres responsables des *moudjahidin du peuple*, dont un efemme ont été exécutés pour *« insurrection armée contre la République islamique »*. *Leurs « procès » se sont déroulés* dans diverses villes du pays. Deux autres moudjahidin ont été passés par les armes à Khoi, en Azerbaijan occidental. L'un d'eux, âgé de vingt ans, était accusé d'avoir distribué des tracts en faveur de l'ancien président Bani Sadr et des moudjahidin ; l'autre un enseignant de vingt-six ans, avait été inculpé du *« crime » « d'incitation de jeunes innocents à la subversion »*.

Lundi, une puissante bombe a explosé *devant un cinéma de* Téhéran, tuant neuf civils qui passaient à proximité. D'autre part, le directeur du barrage *hydro-électrique de Zarine Roud* en Azerbaijan occidental et son adjoint ont été tués par des *« contre-révolutionnaires »* alors qu'ils se rendaient en voiture à la ville de Boukan.

D'autre part, le premier ministre iranien M. Mohammad Ali Radjai a été proclamé lundi 27 juillet vainqueur de l'élection présidentielle. Soutenu par le tout puissant Parti de République islamique (PRI), M. Radjai a obtenu 88,12 % des quelques 14,6 millions de voix, soit M. Abbas Chaibani se place en deuxième position avec 4,3 % des suffrages, suivi par MM. Ali Akbar Parvarech (2,7 %) et Asgar Oladi (1,7 %). Les trois derniers candidats, membres du PRI, avaient appelé à voter pour M. Radjai. Les nuls et divers représentent *quelque 462 000 voix (3,2 %)*.

La participation se situe au même niveau que lors de l'élection présidentielle de janvier 1980 quand 14,1 millions d'électeurs s'étaient rendus aux urnes. Aucun chiffre n'a été publié sur la participation mais en tenant compte d'un électorat estimé à 22 millions d'Traniens, elle est de 66,5 %

Le nouveau président devrait *prêter serment en fin de semaine*. Il choisira ensuite un premier ministre qui sollicitera l'approbation du Parlement. Le favori est l'actuel ministre de l'éducation et secrétaire général du P.R.I l'hodjatoleslam Mohammad Djavad Bahomar.

Le ministre de l'intérieur a annoncé encore que 32 candidats aux élections législatives partielles, *qui se dérouleraient dans 46* circonscriptions, avaient été élus dès le premier tour, le même jour que l'élection présidentielle. Un *deuxième tour se déroulera dans* 12 circonscriptions le vendredi 31 juillet, trois partielles ayant été annulées, car il n'y avait qu'un seul candidat.

Le Monde

publiera demain

- IDÉES : L'Irlande.
- LA PRESSE ET LE CHANGEMENT, le début d'une enquête de Jacques Sauvageot.
- ARTS : Découvrir l'architecture à Tours, par André Chastel.

M. Begin affirme qu'Israël poursuivra ses vols de reconnaissance au Liban

Israël poursuivra ses vols d'observaion de routine au-dessus du Liban, a déclaré, lundi 27 juillet, M. Begin, devant la Knesset. Il a affirmé que « sur ce point, Israël n'est pas lié par le cessez-le-feu », et que « les Etats-Unis n'en ignorent rien ».

Le premier ministre a estimé que **« le cessez-le-feu durerait peut-être quelques mois, peut-être seulement quelques semaines ».**

● A WASHINGTON, l'envoyé spécial de M. Reagan au Proche-Orient, M. Habib, *a déclaré, lundi, que la situation dans la* région restait « fragile » et « sensible » et que les parties devaient montrer « la *plus grande prudence* ». *Il a indiqué* qu'il retournerait « probablement » au Proche-Orient, sans toutefois vouloir fixer de date à une nouvelle mission éventuelle. M. Habib refuse de répondre à *toute* question concernant une hypothétique levée de l'embargo sur la livraison de dix F-16 à Israël.

● SUR LE TERRAIN, la trêve demeure respectée malgré quelques violations mi*neures du cessez-le-feu* autour de l'enclave chrétienne du commandant Haddad.

La paralysie virtuelle de l'armée libanaise

De notre correspondant

Beyrouth. — *L'armée libanaise*, que la France, entre autres, se dit déterminée à renforcer, est avant tout confrontée à un problème politique qui la paralyse ou, du moins, réduit considérablement son efficacité. Forte de vingt-trois mille hommes, ses *effectifs, entièrement fournis* par enrôlement volontaire, ont été augmentés après la guerre de 1975-1976, sur l'impulsion du président Sarkis dont la politique consiste à restructurer l'Etat et à rétablir son autorité.

Des progrès ont été réalisés dans cette voie, mais des obstacles parfois insurmontables ont été dressés par divers protagonistes du drame. Le droit que s'est arrogé Israël d'abord d'interdire l'entrée de l'armée libanaise au Sud-Liban, puis de l'accepter dans le cadre de la FINUL, a privé l'Etat libanais de tout *bénéfice politique. Ainsi Israël* a donné des arguments de poids aux adversaires de la reconstitution de l'armée. *D'autre part*, les conditions posées par la Syrie, qui refusait que l'armée libanaise prenne progressivement la relève de ses troupes pour le maintien de l'ordre au Liban, ont, elles aussi, porté un grave préjudice à l'autorité du gouvernement de Beyrouth.

Les effectifs plafonnent

Le mouvement national progressiste et les autres alliés de Damas *au Liban ont récusé à leur tour* l'armée, surtout depuis que celle-ci s'est trouvée *de facto* engagée (en avril-mai 1981) aux côtés des phalangistes contre les forces syro-palestiniennes. En revanche, les forces chrétiennes soutiennent aujourd'hui l'armée après l'avoir récusée lors du conflit de 1978-1979 pour avoir tenté d'imposer son autorité.

Au lieu donc de s'améliorer, les possibilités de renforcement de l'armée se détériorent progressivement et elles apparaissent sérieusement compromises. Les effectifs plafonnent et ont même tendance à régresser. Le recrutement subissant les contrecoups d'une situation politique qui, globalement, se dégrade.

Ce sont donc des problèmes politiques internes et régionaux qui devraient être réglés avant que la France, et d'autres puissances amies, *puissent s'atteler sérieusement à la* tâche de renforcer l'armée libanaise. Celle-ci, qui a perdu une partie de son équipement à la suite de son éclatement en 1976, a acheté aux Etats-Unis de quoi rééquiper — à l'exception des chars — une brigade mécanisée *sur les sept* dont elle est constituée. L'Etat libanais, parfaitement solvable malgré ses *déboires, paie ses équipements selon* les conditions normales du marché. La France envissagerait, dans le cadre de sa présente initiative, de lui accorder quelques dons et des crédits privilégiés. Les six autres brigades se partagent ce qui a pu être récupéré du vieil équipement d'avant 1976, hétéroclite mais en majorité de fabrication française.

Au total, l'armée de terre possède actuellement une trentaine de chars AMX 13, un peu moins de cent auto-mitrailleuses Panhard et Saladin, des missiles antichars Milan et Tow, *cent cinquante V.T.T., dont une trentaine de* Panhard et cent vingt M. 113, dix-huit canons de 155 américains, ainsi que de l'artillerie plus légère.

L'aviation est théoriquement dotée *de dix Mirage 3 et de six Hawker* Hunter ; mais les premiers ne sont pas opérationnels par manque de révision, et sont rangés à la base *de Koleyate, dans* le *nord* du pays, et les seconds ont trente ans d'âge. Les forces libanaises sont donc constituées pratiquement de trente-trois hélicoptères de fabrication française (Alouette, Puma, Gazelle), et onze de fabrication italienne (Augusta, Bell). *La marine est quasi inexistante*, avec trois vieilles vedettes et un patrouilleur qui date de plus de vingt ans.

Des considérations politiques ont longtemps bloqué la révision des Mirage, qui aurait ét édécidée tout dernièrement, ainsi que *le rééquipement* de la marine. Les membres musulmans du gouvernement crai*gnent que ces deux armes, pour* des raisons sociogéographiques — la marine est basée à Jounieh, et les pilotes sont à forte majorité des chrétiens, — ne soient *de facto* au service de la fraction chrétienne.

LUCIEN GEORGE.

La création d'une force multinationale au Sinaï

PLUSIEURS ÉTATS SOLLICITÉS SE SONT RÉCUSÉS

De notre correspondant

Jérusalem. — L'irritation des Etats-Unis et l'embarras de l'Egypte à propos de la politique d'Israël n'empêchent pas ces trois pays de renforcer leurs liens. L'un des principaux accords complétant le traité de paix israélo-égyptien devrait être signé le 31 juillet à la Maison Blanche. *Il s'agit de la création d'une force* internationale de contrôle de la paix dans le Sinaï qui devra entrer en fonctions en avril au moment de l'évacuation par l'armée israélienne du dernier tiers de la péninsule.

Après des négociations qui auront duré plus d'un an, l'accord a été paraphé le 17 juillet — le jour du bombardement de Beyrouth par l'aviation isarélienne — et devait être ratifié par la Knesset ce mardi 28 juillet. Les Israéliens lui accordent beaucoup *d'importance car il représente* à leurs yeux une garantie indispensable surtout du fait de la participation américaine. En effet, au fur et à mesure que l'échéance approche, la plupart des dirigeants, notamment au sein de la majorité qui soutient M. Begin, redoutent de plus en plus sinon un revirement du moins un net changement d'attitude envers Israël de la part de l'Egypte une fois que ce pays aura récupéré la totalité de ses territoires occupés *depuis 1967 et que le président* Sadate aura définitivement obtenu le profit essentiel de son initiative de paix.

Les craintes israéliennes étaient telles qu'au début de cette année, alors que l'Egypte et les Etats-Unis manifestaient quelques hésitations et peu d'empressement pour achever les pourparlers, le gouvernement de M. Begin n'a pas *hésité à menacer ses partenaires* de remettre en cause le traité en différant l'évacuation du Sinaï si l'accord n'était pas conclu rapidement.

La force de contrôle, désignée dans le texte de l'accord sous l'appelation anglaise *Multinational force and observers* (M.F.O.) qui assurera le respect du traité sur le plan militaire, effectuera *une surveillance de l'ensemble* du Sinaï mais plus particulièrement d'une zone-tampon le long de la frontière. Elle comprendra deux mille hommes répartis en trois contingents, américain, israélien et égyptien, placés sous le commandement unique d'un *civil. Les* Etats-Unis fourniront une unité de huit cents soldats, mais aussi des fonctionnaires chargés de mettre en œuvre des stations de radar et de surveillance électronique, dont certaines sont déjà *en place dans la péninsule* depuis le premier accord de désengagement en 1975. D'autre part, l'aviation américaine continuera à assurer *des vols de reconnaissance* pour compléter ce dispositif.

Pour que cette force soit vraiment multinationale, elle devrait être composée d'unités venant d'autres pays. Mais, pour l'instant, il y a un doute sérieux à ce sujet, car le gouvernement se refuse à en faire connaître les noms. On n'est pas certain qu'il y ait vraiment des candidatures. Certains Etats *sollicités, dont* les Pays-Bas, se sont récusés. Le refus des Nations unies de patronner cette institution — comme cela était initialement *prévu dans le traité* — en a dissuadé plus d'un. L'Argentine, la Nouvelle-Zélande et l'Australie étaient récemment prêtes à *« envisager »* leur participation, mais à Jérusalem on admet avec inquiétude que le regain de tension dans la région après l'offensive israélienne au Liban est une raison supplémentaire d'hésiter.

FRANCIS CORNU.

● L'EGYPTE ET LE SOUDAN *ont décidé de renforcer leur* coopération militaire, indique un communiqué publié lundi soir 27 juillet, à Alexandrie, au terme d'une *visite* en Egypte du président soudanais Nemeiry. Les deux chefs d'Etat ont réitéré leur opposition à la tenue à Tripoli du prochain sommet de l'O.U.A. D'autre part, M. *Sadate* a déclaré à Alexandrie qu'il s'était mis d'accord avec M. Nemeiry pour que leur deux pays offrent des *facilités militaires aux Etats*-Unis. M. Sadate fera part de cette proposition à M. Reagan, à Washington, le 4 août. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

El Salvador

« Le rapport de force militaire a évolué en notre faveur »

affirme un dirigeant révolutionnaire

Un nouveau massacre a eu lieu au Salvador. Dix cadavres ont été retrouvés près de Los Milagros, dans l'ouest du pays. Les victimes de cette *tuerie* étaient défigurées par les rafales de balles. D'autre part, les corps de cinq jeunes gens, dont deux étaient décapités, ont été découverts à Cojutepeque, à *30 kilomètres* de San-Salvador. Dans une déclaration faite lors de son passage à Paris en juillet, un dirigeant du Front révolutionnaire et démocratique a *affirmé* que le rapport de forces militaire était maintenant en faveur des adversaires de la junte soutenue par les Etats-Unis.

Une certaine escalade de la tension est sensible par ailleurs en Amérique centrale. Un incident de frontière entre le Nicaragua et le Honduras a fait trois morts le lundi 27 juillet. A Managua, les autorités sandinistes ont arrêté une vingtaine de personnes, accusées de « *subversion* » et *d'aide* « aux somozistes réfugiés au Honduras ».

« Le rapport de force militaire a évolué en notre faveur au cours des derniers mois et l'on peut penser que les Etats-Unis vont être amenés à redéfinir leur politique au Salvador, estime M. Salvador Samayoa, membre de la commission politico-diplomatique du F.D.R.-F.M.L.N. (1). « *Notre véritable objectif en lançant l'offensive de janvier était, précisément, de changer ce rapport, bien que les résultats aient été inférieurs à nos espérances. ces premiers affrontements directs avec l'armée ont marqué un tournant dans la guerre. Depuis, la junte a reçu une aide considérable des Etats-Unis, en matériel et en hommes. Sait-on, par exemple, à s'en tenir aux chiffres officiels, que près de 10 % des officiers, au Salvador, sont Nord-Américains ?* »

Le F.D.R.-F.M.L.N. estime que la contre-offensive lancée par les gouvernementaux se solde par un échec. « *Non seulement ils ne nous ont pas causé de pertes importantes au cours des opérations lancées, mais nous sommes parvenus à étendre notre contrôle sur plusieurs régions* », affirme M. Samayoa. Même les progrès de l'armée sur le terrain ont, selon lui, un aspect positif : « *S'ils restent sur les positions conquises, nous les harcelons, s'ils reculent, nous récupérons le terrain momentanément perdu* ».

« *Le vrai drame*, ajoute M. Samayoa, *c'est que l'armée met à profit ces opérations pour évacuer la population.* » Drame humain fait de destructions systématiques *et de massacres* qui explique le nombre croissant de réfugiés. Deux « villages stratégiques » auraient été construits sur le modèle vietnamien à Suchitoto et Guazapa. *A terme*, il s'agit d'un aspect préoccupant de la guerre pour les insurgés, car, dans ce pays *minuscule* et peu montagneux, ils n'ont pas de base arrière.

Pour le *moment*, le moral des insurgés semble élevé. « *Ces derniers mois, nous avons créé deux nouveaux fronts dans les départements de Santa-Ana et San-Miguel*, affirme M. Samayoa. *Nous avons lancé de nouvelles actions armées dans la capitale. Nous avons pris la petite ville d'Arcatao, proche de la frontière du Honduras.* »

La recherche d'un soutien international

Pour les dirigeants du F.D.R.-F.M.L.N., le moment n'est cependant pas venu de créer des zones « libérées ». Leur objectif est l'extension des « *zones de contrôle opérationnel* », où coexistent de petites garnisons gouvernementales plus ou moins isolées et des campements permanents des forces insurgées qui ont le contrôle politique et militaire de la zone considérée. Pour M. Samayoa, le *F.M.L.N. contrôle* ainsi 30 % *du* territoire et 20 % de la population.

Le F.D.R.-F.M.L.N. cherche à obtenir l'aide de gouvernements sympathisants ou amis. Ainsi, M. Samayoa qui, en compagnie de M. Rafael Menjivar, a rencontré à Paris en juillet M. Gremetz, du parti communiste, et Mme Neiertz, du parti socialiste, attend du gouvernement français « *qu'il appuie clairement notre cause, car c'est la seule façon effective de neutraliser l'intervention des Etats-Unis et d'obtenir la fin du conflit* ».

Interrogé sur le type de société que le F.D.R.-F.M.L.N. aspire à construire M. Samayoa répond : « *Le principal problème aujourd'hui est de prendre le pouvoir, grâce à une stratégie insurrectionnelle. Nous sommes en faveur d'une économie mixte. Mais il est clair que la situation dans notre pays, la surpopulation et la misère nous pousseront à nous doter d'une planification centralisée. Nous serons pour les mêmes raisons condamnés à l'austérité. Nous pensons d'autre part que nous n'avons pas à expulser les multinationales, mais que nous devons renégocier les conditions de leur présence. Nous entendons diversifier notre dépendance économique (80 % des échanges se font avec les Etats-Unis). Nous comptons avant tout pour y parvenir sur le Mexique et l'Europe. Il ne faut pas oublier que le F.D.R. regroupe un grand nombre d'organisations. Nous n'avons pas un modèle de parti unique ni pour aujourd'hui ni pour demain.* »

« *En ce qui concerne les élections*, explique M. Samayoa, *nous n'acceptions pas qu'elles soient la seule solution, mais un des éléments de réponse. Elles ne peuvent pas constituer le début d'un processus, mais elles peuvent en être l'aboutissement. Nous sommes disposés à discuter des élections dans le contexte d'une médiation internationale.* »

Propos recueillis par
FRANCIS PISANI.

(1) Le Front démocratique et révolutionnaire regroupe les cinq organisations politico-militaires du Front Farabundo Marti pour la libération nationale, plus deux partis classiques : le Mouvement nationaliste révolutionnaire (social-démocrate) et le Parti populaire social-chrétien (scission de la démocratie chrétienne), ainsi qu'un grand nombre de syndicats et organisations populaires. La commission politico-diplomatique du F.D.R.-F.M.L.N. est chargée, en liaison avec le haut commandement du F.M.L.N., de conduire la politique et la diplomatie du Front.

Brésil

Le président du patronat de Sao-Paulo adresse une mise en garde au gouvernement

Les dégâts infligés aux plantations de café du Brésil par les récentes gelées sont les plus graves depuis celles de 1975, dit-on dans les milieux autorisés brésiliens, et cette situation a déjà aggravé la confusion sur le marché international du café. La hausse probable des cours mondiaux du café, provoquée par l'annonce des gelées, pourrait permettre au Brésil d'avoir une balance commerciale favorable en 1981.

En revanche, la situation économique générale est de plus en plus préoccupante, particulièrement dans l'Etat de Sao-Paulo où des licenciements massifs ont lieu dans l'industrie automobile. Le président du patronat des industriels a lancé une mise en garde au gouvernement.

Correspondance

Rio-de-Janeiro. — C'est un cri d'alarme que M. Vidigal, président de la Fédération des industries de *Sao-Paulo (FIESP), a lancé*, le mardi 21 juillet, aux autorités à propos de la crise économique. Le patron des industriels paulistes a *mis en garde* le gouvernement de Brasilia. « *La corde commence à lâcher*, a-t-il déclaré depuis la tri*bune de l'Ecole supérieure de guerre* à Rio-de-Janeiro, et, *si elle doit se rompre, je n'ai pas les moyens de prévoir ce qui pourra se produire.* »

Dans ce plaidoyer à la fois politique et social, M. Vidigal, tout en renouvelant son soutien au programme *d'ouverture* défendu *par* le président Figueiredo, n'a pas manqué de rappeler les conditions nécessaires *à un retour à la démocratie* pleine et entière : « *Participation, liberté syndicale, bonne organisation des syndicats et des partis.* »

Cette intervention du président de la FIESP illustre les préoccupations des industriels dans un moment *d'effervescence sociale provoquée* par des licenciements massifs, principalement à Sao-Paulo.

Homme de concertation, conscient *du rôle capital que joue la FIESP* dans l'économie, M. Vidigal a relancé le dialogue entre le patronat *et les mouvements syndicaux* afin d'affronter « *tous ensemble* » les problèmes nationaux que sont l'inflation et le chômage.

La *déclaration* du président de la FIESP aura sans doute une grande influence sur le résultat de l'élection *du président du Syndicat des métallurgistes* de Sao-Paulo, le plus important de toute l'Amérique latine *avec ses quatre cent vingt mille* adhérents. Les deux principaux candidats ont été les premiers à réagir à la prise de position de la FIESP. Pour M. Dos Santos, surnommé Pelego (le « jaune ») par l'opposition syndicale, et tête de liste numéro un, *la proposition del la FIESP « est le début d'un dialoguel nécessaire ».*

M. Valdir Rossi candidat de la liste numéro deux soutenue par *M.* Luis Inacio Da Silva, dit *Lula*, président du parti des travailleurs (P.T.B.), par les communautés de base de l'Eglise, par une partie du P.C.B. et par les mouvements d'étudiants d'extrême gauche estime, lui, que la concertation sera possible lorsque « *les patrons auront donné satisfaction à un minimum des revendications. des travailleurs* ».

Un premier tour de scrutin a eu lieu la semaine dernière au lendemain de la grève des neuf mille *ouvriers de l'usine de Ford-Brésil* à Sao-Bernardo, banlieue de Sao-Paulo, qui ont réclamé sans succès la réintégration de quatre cents de leurs compagnons. *Pour la première fois* depuis 1965, depuis qu'il occupe la présidence du Syndicat des métallurgistes de Sao-Paulo, M. Dos Santos n'est pas assuré d'être *réélu.*

Cuba

WASHINGTON REJETTE LES ACCUSATIONS DE « GUERRE BIOLOGIQUE »

Le gouvernement américain a rejeté, le lundi 27 juillet, les accusations de M. Fidel Castro selon lesquelles les Etats-Unis auraient utilisé des armes biologiques contre Cuba *(le Monde* du 28 juillet).

Le porte-parole du *département* d'Etat, M. Dean Fischer, a tenu à préciser que les Etats-Unis avaient autorisé, le 17 juillet, l'envoi de trois cents tonnes de pesticide à Cuba par l'intermédiaire de l'organisation panaméricaine de la santé afin de lutter contre l'épidémie de dengue.

[L'agence Tass a d'autre part cité, le lundi 27 juillet, M. Antoine Blanca, conseiller de M. Mauroy, qui a déclaré à Grenade le 26 juillet que « *le parti socialiste français ne tolérera aucun acte d'agression contre Cuba* ». (« Le Monde » du 28 juillet.)]

AFRIQUE

Tunisie

LE MOUVEMENT ISLAMIQUE DÉNONCE « LA NOUVELLE OFFENSIVE QUI VISE A LE DÉCAPITER »

(De notre correspondant.)

Tunis. — Dans un communiqué diffusé le lundi 27 juillet, le mouvement de la tendance islamique (M.T.I.), dont les principaux dirigeants avaient été arrêtés dans la nuit du 18 au 19 juillet *(le Monde* du 21 juillet), dénonce « *cette nouvelle offensive qui vise à décapiter le mouvement islamique* ». Tout en réaffirmant son option fondamentaliste, le M.T.I. se défend de l'accusation d'intégrisme et rejette les principales accusations proférées à son encontre, et particulièrement celle ayant trait à l'affaire du Club Méditerranée de Korba. Le M.T.I. se défend de toute responsabilité dans la diffusion d'un tract appelant ouvertement à la violence contre ceux et celles qui ne s'en tiendraient pas à une rigoureuse observance des pratiques et usages islamiques.

« Terreur et obscurantisme »

La presse du parti socialiste destourien a, en revanche, mené durant la semaine écoulée une vigoureuse campagne de mise en garde face à la « *gravité du danger représenté par ces reptiles qui usent de la religion et se présentent comme des messies d'une vie de terreur et d'obscurantisme* ».

« *Toutes les familles politiques du pays* » et tous les « *démocrates* » sont ainsi appelés — et le premier ministre n'a pas manqué de le souligner — « *à faire taire leurs différends et à former un bloc contre l'obscurantisme et l'intolérance* ». Cet appel ne semble cependant pas avoir suscité l'écho escompté. Le Mouvement des démocrates socialistes, animé par Me Ahmed Mestiri, le Rassemblement nationaliste arabe et le Mouvement d'unité populaire (tendance qui regroupe des partisans de l'ancien ministre de l'économie, Ahmed Ben Salah), ont exprimé leur « *solidarité avec les militants islamistes arrêtés et demande leur libération* ».

(Intérim.)

Guinée-Equatoriale

La tentative de coup d'État d'avril aurait été en fait inventée par le président pour camoufler une opération financière

De notre correspondant

Madrid. — La tentative de coup d'Etat que les autorités de Guinée équatoriale avaient affirmé avoir déjouée en avril *(le Monde* du 30 avril) serait en réalité liée à la volonté du président, le colonel Teodoro Obiang Nguema, de prendre le contrôle de la plus importante compagnie d'import-export du pays, selon les informations publiées, le lundi 27 juillet à Madrid, par le journal *Diaro 16*.

Le gouvernement avait accusé un des principaux actionnaires, M. Andres Moisses Mba (qui a dirigé depuis l'exil une formation d'opposition à l'ancien président Macias Nguema) d'être l'instigateur du coup d'Etat. M. Mba, en exil à Madrid, nous a confirmé la véracité des informations du quotidien.

Selon sa version il *aurait été* vivement encouragé par les autorités de Guinée équatoriale à investir dans le pays après la chute du dictateur Macias Nguma. Il avait donc fondé en février 1980 avec un de ses compatriotes, M. Justino Mba Nsue et un homme d'affaires espagnol, M. Jose Rovira, une compagnie d'import-export nommée Exigenca. Le président Obiang *aurait* exigé dès le départ une participation de 20 % dans la société avant d'ordonner au ministère des finances la concession à la compagnie de diverses licences d'importation.

Exigenca s'est développée rapidement et le colonel Obiang, toujours selon M. Mba, aurait alors demandé une augmentation de capital au profit de son fils Teodorin, âgé de treize ans. Un mois plus tard, M. Rovira s'est vu retirer ses actions pour de prétendues « irrégularités » dans les importations de devises. Les actions ont été attribuées à la femme du colonel Obiang.

M. Mba nous a précisé que le *colonel Obiang contrôle*, par l'intermédiaire de son fils, de sa femme et de son cousin, 50 % des actions d'Exigenca, les 50 % restant étant détenus par MM. Moises Mba et Justino Mba N. e, qui se sont vus tous deux interdire le retour en Guinée équatoriale. Selon lui, plusieurs proches du président et membres du Conseil militaire suprême auraient réalisé d'importantes importations à travers Exigenca sans procéder au remboursement correspondant, accumulant des dettes qui totalisent 32 millions de pesetas (près de 2 millions de francs). M. Mba affirme que tous les biens de la compagnie auraient été il y a peu confisqués par le colonel Obiang.

THIERRY MALINIAK.

Libye

Selon « Newsweek »

LA C.I.A. AURAIT MIS AU POINT UN PLAN DESTINÉ A RENVERSER LE COLONEL KADHAFI

Le département d'Etat a refusé lundi 27 juillet de commenter les informations publiées par *Newsweek* selon lesquelles M. Casey, *directeur* de la C.I.A., avait approuvé un plan destiné à renverser le régime du colonel Kadhafi.

Selon *Newsweek*, le plan de « *déstabilisation* » mis au point par la C.I.A. comporterait un « *programme de désinformation* » systématique destiné à embarrasser le gouvernement libyen, suivi de la formation d'un « *contre-gouvernement* » et d'une « *campagne paramilitaire* » menée par des dissidents libyens organisés en groupes de guérilleros.

Le but final de l'opération serait le *départ définitif* du colonel Kadhafi du pouvoir. Des parlementaires américains informés de ce projet par l'ancien chef des opérations clandestines de la C.I.A., M. Max Hugel, auraient protesté, estimant que le plan constituait en fait un appel à l'assassinat du chef de l'Etat libyen.

ASIE

Thaïlande

Les autorités envisagent d'employer la manière forte pour arrêter d'ici la fin 1982 le flot de réfugiés indochinois

De notre correspondant
en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Les autorités thaïlandaises ont, semble-t-il, décidé d'employer la manière forte pour endiguer le flot des réfugiés indochinois — singulièrement des Vietnamiens fuyant en bateau, qui trouvent provisoirement asile sur leur territoire. Lors de la quatrième *conférence annuelle sur* les personnes déplacées, réunie les 23 et 24 juillet à Bangkok, elles ont dévoilé les mesures de dissuasion qu'elles comptent appliquer *afin* d'enrayer, *d'ici à la fin de* 1982, cet afflux d'« *immigrants illégaux* »

« *Nous sommes contraints de prendre un certain nombre de mesures imprévues afin de préserver notre sécurité et nos intérêts* », a précisé le colonel Prasong Soonsiri, secrétaire général du conseil national de sécurité. « *Même assurés du concours financier de pays tiers, rien ne nous oblige à recevoir indéfiniment des réfugiés* », a-t-il ajouté. Au 30 juin, la Thaïlande en avait accueilli quatre cent dix mille. Ses responsables jugent qu'il est temps de trouver à ce problème une « *solution permanente* ».

Les autorités paraissent en être arrivées à la conclusion de beaucoup d'observateurs locaux, et notamment d'un certain nombre d'experts des Nations unies, à savoir que le flot des réfugiés politiques — des « *vrais réfugiés* » — est pratiquement tari et que, maintenant, les candidats au départ sont, pour une large part, selon l'expression du colonel Soonsiri, des « *aventuriers économiques* » en quête d'un mieux-vivre. Aussi souhaitent-elles accélérer l'installation dans des pays tiers des « *immigrants illégaux* » de la première heure et contenir l'exode vers l'étranger des immigrants de fraîche date, ne laissant à ces derniers que le choix entre le rapatriement volontaire ou l'internement dans un camp.

C'est à l'encontre des Vietnamiens que Bangkok semble vouloir appliquer sa nouvelle politique avec le plus de détermination, même si, au 30 juin, ils n'étaient que treize mille environ à vivre dans des camps à l'intérieur de la Thaïlande sur une population « résidente » totale de quelque deux cent *quarante* et un mille réfugiés. Mais, aux yeux des responsables, tout laisse supposer que *le rythme des arrivées par bateau* n'est pas près de faiblir, *a fortiori* si l'administration américaine fait *sienne, pour l'année à venir*, la politique de quotas très libérale de la précédente équipe.

A *moins qu'ils ne décident* de rebrousser chemin par des voies qui restent à définir, les réfugiés de la mer échoueront *sur les côtes* ou sur des plates-formes de forage en mer, seront dirigés, à compter du 15 août, vers des centres de détention, d'abord à Songkhla, *dans le sud du pays*, puis, ultérieurement, à Phanat-Nikhon, près de Bangkok, à moins qu'ils ne *soient mis en quarantaine sur une* île dans le golfe de Thaïlande. Les camps de Songkhla et de Laem-Sing, réservés à l'accueil des Vietnamiens, fermeront leurs *portes au plus tard le 30 août.*

Les quelque quatre cents Vietnamiens qui ont fui leur pays par *voie de terre via* le Cambodge, ne seront pas autorisés à franchir la frontière, malgré la démarche du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), qui avait demandé à Bangkok de leur donner asile pour des raisons de sécurité. Ils n'auront d'autre choix que de retourner *chez* eux. Les Thaïlandais ont, en outre, insisté pour que *Hanoï* récupère ses quarante mille ressortissants qui se sont installés dans le nord-est du pays, les uns après la seconde guerre mondiale, les autres en 1954, au lendemain de Diên-Biên-Phu. Elles veulent ainsi écarter le danger de voir se former une « *cinquième colonne* » dans une régionque, jadis, Ho Chi Minh considérait comme faisant partie intégrante de l'Indochine.

Le problème des Laotiens

Les cent un mille Laotiens qui, au 30 juin, vivaient dans des *camps à l'intérieur de la* Thaïlande verront, eux aussi, s'éloigner les perspectives d'une réinstal*lation dans* un pays *tiers*. Les membres de l'ethnie lao seront progressivement regroupés, au *début de l'an* prochain, dans le centre de Nakhon-Phanom, en attendant que soit organisé leur rapatriement. Ils seront soumis à un régime de détention volontairement pénible afin de décourager de nouvelles arrivées. Seuls bénéficieront d'un traitement de faveur les « *ex-pensionnaires* » des camps de rééducation. Quant aux tribus montagnardes — les Mongs notamment, — elles seront rassem*blées dans trois* camps au lieu de cinq dès décembre, puis dans un seul — celui de Ban-Vinai — au printemps 1982. *D'ici là*, les représentants des ambassades auront toute latitude pour sélectionner, parmi ces réfugiés, les candidats à une réinstallation à l'étranger.

Les Thaïlandais savent, en effet, combien est hypothétique, sous le régime communiste, le retour *sur leurs* terres de ces tribus, rebelles à toute forme d'embrigadement. Elles n'ont pas caché qu'en réalité seul le général Vang Pao, leur ancien chef, aujourd'hui réfugié aux Etats-Unis, était en mesure de trouver une solution à ce problème en organisant *leur départ soit* vers des pays tiers, soit au Laos pour y reconquérir leurs droits, armes à la main.

Le sort réservé aux cent vingt-*sept mille* Cambodgiens est moins précis, quoique les Thaïlandais aient indiqué qu'à la fin de l'an prochain la plupart des camps hébergeant des Khmers devront avoir fermé leurs portes, y compris le plus important — celui de Khao-I-Dang, — qui en accueille *aujourd'hui* environ quarante-trois mille. Ils ont commencé de « reloger » plus de vingt mille « *immigrants illégaux* » dans le no man's land frontalier *et* tentent de mettre au point un programme de rapatriement volontaire dont l'importance et les modalités sont en cours de négociation avec Phnom-Penh par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

L'*important, maintenant*, est de faire connaître aux intéressés toutes ces mesures de dissuasion. Bangkok *souhaiterait s'attacher*, dans cette opération, le concours de la Voix de l'Amérique, de telle sorte que les fidèles auditeurs indochinois de cette station, sachant que les « *portes du paradis* » sont désormais closes, ne s'exposent pas à d'inutiles et cruelles déconvenues. Si tant est qu'il soit transmis, ce message sera-t-il entendu ?

JACQUES DE BARRIN.

● *Le général Prem Tinsulanonda*, premier ministre thaïlandais, a annoncé lundi 27 juillet qu'*il abandonnerait ses fonctions* de commandant en chef de l'armée de terre le 26 août pour *se consacrer à son seul travail* de chef de gouvernement. — *(Corresp.)*

AFRIQUE

Namibie : la décolonisation n'est pas pour demain

II. — « L'histoire est avec nous »

La décolonisation n'est pas pour demain en Namibie, même si Pretoria a reconnu depuis 1976 la vocation de ce territoire à l'indépendance. L'avenir du pays apparaît sombre, notamment dans le domaine de l'économie, une économie très vulnérable que Patrice Claude a décrite précédemment (« le Monde » du 28 juillet).

De notre envoyé spécial
PATRICE CLAUDE

Windhoek. — « *La SWAPO n'a aucune raison de se battre. La loi martiale n'a pas été proclamée en Namibie. Ils sont libres de faire de la politique, pas du terrorisme* », nous déclarait, récemment, le major-général Charles Lloyd, commandant en chef de toutes les forces armées du pays (« namibiennes » et sud-africaines). « *En fait, ils se battent parce qu'ils ne sont pas prêts à partager le pouvoir avec les partis internes, et que leurs maîtres soviétiques l'ordonnent. La SWAPO est utilisée comme un outil majeur dans la conquête communiste de toute l'Afrique australe.* » Le ton est donné. Ainsi que le confirment les discours du général Magnus Malan, ministre sud-africain de la défense, « *nos boys doivent guerroyer sur la frontière pour protéger l'Afrique du Sud* ». Réelle conviction ou simple tentative d'exorciser, auprès des jeunes recrues et de leur famille l'incontestable syndrome namibien qui, malgré les reportages quotidiens de la presse à la gloire des « héros », se répand dans les populations blanches d'Afrique du Sud ? Les deux sans doute.

Après l'Angola, le Mozambique, la Zambie et, dernièrement, le Zimbabwe, Pretoria commence à se sentir légèrement encerclé. Un régime « marxiste » ou non, mais en tout cas ennemi déclaré du régime, sur sa frontière nord-ouest, pourrait constituer un réel danger. Plus qu'une invasion groupée, tout à fait improbable, les autorités sud-africaines craignent *surtout qu'un pouvoir* SWAPO à Windhoek provoque des réactions en chaîne dans leurs propres populations noires (70 % du total), toujours victimes de l'apartheid. La proclamation de l'indépendance du Zimbabwe avait d'ailleurs soulevé un immense espoir en Afrique du Sud noire, et Pretoria ne manque jamais de relier l'événement historique aux vagues de grèves, boycottages et émeutes localisées, qui avaient suivis dans le pays. Le danger est d'autant plus redouté que M. Sam Nujoma a promis, une fois en place, d'aider le Congrès national africain (ANC), mouvement nationaliste noir interdit en Afrique du Sud, à prendre le pouvoir à Pretoria.

Les diplomates occidentaux, qui sont de plus en plus nombreux à estimer que Pretoria ne lâchera jamais le territoire sans y être forcé, fondent notamment leur raisonnement sur ce phénomène de peur. « *Les Sud-Africains, peut-être plus que les autres, ne croient qu'aux rapports de forces* », explique l'un d'eux. « *S'ils lâchent la Namibie, ils perdent du terrain. Pour l'heure, il faut bien reconnaître que le rapport des forces leur est particulièrement favorable, surtout depuis l'élection de M. Reagan. Ils se moquent des sanctions que l'histoire leur a appris à ne pas craindre. Aucun des quatre autres Grands, membres du « groupe de contact », n'est en mesure de leur imposer quoi que ce soit. Leur politique à notre égard tient en une phrase : « Keep them talking and talking ». Faites les discuter et discuter encore... C'est toujours du temps de gagné pour eux, et la D.T.A...* »

Sur le plan militaire aussi, le rapport des forces paraît hautement favorable à l'armée sud-africaine. « *Nous avons la situation bien en main* », assure, large sourire et épaisses moustaches en croc, à la mode afrikaner, le commandant Hugo, qui nous reçoit au quartier général des forces armées à Windhoek. Stick de commandement en main, aussi à l'aise que dans un cours d'université, il montre sur une carte d'état-major le pays divisé en sept secteurs militaires. « *36 % de nos forces sont noires*, dit-il, *mais je ne peux vous donner le nombre total de nos combattants, secret militaire (1).* » Les chiffres des victimes sud-africaines de la guérilla *sont également difficiles* à obtenir, mais on les estime à une cinquantaine par an jusqu'en 1979, une centaine en 1980 (policiens compris) et une quinzaine depuis le début de cette année. Si ces évaluations sont les bonnes, la guerre peut techniquement durer des années. Car, outre que son coût financier (environ 650 millions de francs par jour) reste très modéré pour le riche trésor sud-africain, « *l'entraînement que subissent nos hommes dans ce pays n'a pas de prix* », confie un sous-officier sud-africain. « *Quoi qu'il arrive maintenant chez nous, nous sommes prêts* », ajoute-t-il.

Selon des sources officielles, 971 « *terroristes-SWAPO* » ont été tués en 1978, 915 l'année suivante, 1 447 en 1980 et plus de *500 depuis janvier. Si l'on en croit* les militaires sud-africains, « *le moral de la SWAPO est très bas* ».

ANGOLA
Cunene
Oshakati
Ondangwa
Ovamboland
Okavango
BANDE DE CAPRIVI
Tsumeb
Grootfontein
Otjiwarongo
Waterberg
NAMIBIE
Omaruru
Okahandja
Gobabis
Swakopmund
WINDHOEK
Walvis Bay
Rehoboth
BOTSWANA
Mariental
Lüderitz
Keetmanshoop
Bogenfels
Karasburg
Oranjemund
Orange
REP. D'AFR. DU SUD
0 kilomètres 300

Evidemment, ces hécatombes cadrent mal avec les affirmations selon lesquelles « *Nujoma a des difficultés de recrutement* » pour renouveler les sept à dix mille hommes dont le crédite Pretoria. « *En fait* », dit un « soldat perdu » français, ancien légionnaire, qui vit paisiblement en Afrique du Sud après avoir combattu en Namibie aux côtés de Sud-Africains, « *ils comptent dans leurs statistiques tous les cadavres à peau noire tués en opération. Mais beaucoup sont des civils, angolais notamment, qui n'ont rien à voir avec Nujoma. Vous savez, en brousse, on tire d'abord, on pose les questions ensuite.* »

Le gouvernement de Luanda dénonce périodiquement les raids sud-africains sur son territoire et accuse au surplus l'armée de Pretoria de détruire sciemment des objectifs économiques dans le but de faire détester la SWAPO par sa propre population du Sud. « *S'il nous est arrivé de le faire, c'était involontaire*, répond le général Lloyd. *Nous évitons soigneusement de toucher aux civils angolais et aux infrastructures du pays, mais ce n'est malheureusement pas toujours possible. Nous ne sommes pas en guerre avec l'Angola. Si nous l'étions, il y a longtemps que toutes les bases de la SWAPO dans ce pays seraient détruites.* » Certains en doutent, soulignant une certaine inorganisation sud-africaine et rappelant la malheureuse aventure des soldats sud-africains qui s'étaient « égarés » aux abords de Luanda en janvier 1976 et avaient dû s'enfuir devant des orgues de Staline cubaines.

Les armes sont-elles encore là-bas ? « *Nous savons qu'il y a encore vingt-trois mille Cubains en Angola et que les hommes de la SWAPO disposent de missiles SAM-3*, poursuit le commandant Hugo, *mais ils ne savent pas s'en servir. D'ailleurs, ce sont des lâches, 80 à 85 % de nos contacts avec eux sont à notre initiative. Ils s'attaquent surtout aux populations noires de l'Ovamboland, leurs propres frères.* » Selon les Sud-Africains, plus de 90 % des militants de la SWAPO sont de l'ethnie des Ovambos. L'organisation le nie, mais il est de fait que, en 1980, 90 % des opérations militaires se sont déroulées en Ovamboland, où vit 60 % de la population totale du pays, et bien sûr en Angola, où l'armée ne se contente plus d'exercer un « *droit de suite* » mais monte également des opérations préoffensives. En janvier dernier, le centre d'entraînement SWAPO de Tobias Hayeko (huit cents hommes environ), situé près de Lubango (ex-Sa-Da-Bandeira), à plus de 200 kilomètres de la frontière namibienne, fut bombardé par l'aviation sud-africaine.

Cependant, comment assurer la totale étanchéité d'une frontière qui va de l'Atlantique au fleuve Zambèze et s'étend sur plus d'un millier de kilomètres de brousse et de rocaille ? Les populations Ovambos, qui ont souvent de la famille de l'autre côté du no man's land de 1 kilomètre, le traversent, comme de toute éternité, sans rencontrer d'obstacles majeurs. Pour s'assurer leur complicité, l'armée offre bien des primes à ceux qui fournissent des renseignements sur tous les « étrangers suspects ». Mais, malgré l'attrait des récompenses promises — 1 200 francs pour des armes récupérées, de 4 000 à 6 500 francs pour un « SWAPO » arrêté, dans un pays où une famille vit, mal, avec 300 francs par mois, les moissons de la délation ne sont que rarement payantes.

Un problème diplomatique

« *Donnez-moi dix bons terroristes et j'intimide dix tribus entières* », nous avait dit le colonel Léon Martins, qui commande la base de Rundu, dans le Kavangoland. La SWAPO peut, elle l'a prouvé de nombreuses fois, s'infiltrer dans le pays à peu près quand elle le veut. Contrairement aux affirmations de Pretoria, M. Sam Nujoma ne *paraît pas avoir de* problèmes de recrutement. Ses troupes sont entraînées et équipées par plusieurs pays de l'Est (U.R.S.S., Allemagne de l'Est, Cuba, Yougoslavie, Bulgarie Vietnam, Corée du Nord, pour inciter que ceux « dénoncés » par le commandant Hugo). Pourquoi alors n'y a-t-il qu'une centaine d'incidents par mois, toujours limités au nord ? La réponse, c'est le général Lloyd qui la donne : « *En l'état actuel de nos relations politiques*, dit-il, *cette guerre ne peut être gagnée ni par nous ni par eux. Le problème namibien est [à] 20 % militaire, 80 % politique.* » Ou diplomatique, ce qui revient au même.

Retour à Windhoek, dans la salle d'un restaurant de la ville. Celui qui s'exprime dirige l'un des quarante-deux petits partis politiques. Ennemi de la D.T.A. mais aussi, officiellement, opposé aux « *marxistes de la SWAPO* ». « *Je ne pense pas que la majorité de ceux qui soutiennent Sam Nujoma soient marxistes*, indique-t-il ; *95 % des habitants de ce pays sont chrétiens et pratiquants, le marxisme leur est inconnu. Personnellement, je ne le suis pas non plus, bien qu'on puisse me présenter comme un SWAPO « déguisé ». Que voulez-vous, c'est mon seul moyen de surveiller les affaires de mon pays sans être emprisonné, ou même tué. Nous sommes plusieurs dans ce cas, on le verra le jour où l'armée d'occupation aura quitté les lieux.* » Sincérité d'aujourd'hui, ou utiles précautions pour demain ? L'homme affirme avoir des contacts avec Luanda.

Il poursuit : « *Notre population est restreinte. Nous n'avons aucune raison d'en faire tuer un grand nombre dans une guerre que nous ne pouvons pas militairement gagner. Les opérations menées en Ovamboland ont pour seul objectif, au-delà des expéditions punitives contre des collaborateurs trop actifs, de rappeler périodiquement aux Sud-Africains et au monde entier que nous existons. Sur le plan politique, nous avons gagné la première fois que nous avons pris les armes.* » Cela, les diplomates occidentaux l'admettent. La SWAPO s'est fait reconnaître comme chef du nationalisme namibien dès 1962, la D.T.A. est arrivée beaucoup trop tard, et mal parrainée. En faisant de l'organisation de M. Sam Nujoma le « *seul et authentique représentant du peuple namibien* », les Nations unies ont peut-être retardé l'issue de la décolonisation, mais elles ont, en fait, simplement reconnu le caractère unique de la seule organisation du pays authentiquement opposée au colonialisme déguisé de l'Afrique du Sud. Qu'il s'agisse d'intérêt, de justice ou de nécessité bien comprise, l'Est et les pays africains, qui se sont rangés derrière la SWAPO, se trouvent, à coup sûr, du côté des futurs vainqueurs. « *Chaque fois que les Sud-Africains nous tuent un homme*, reprend notre politicien « déguisé », *la SWAPO gagne dix nouvelles âmes de son côté. Leur supériorité militaire ne compense pas toutes leurs erreurs passées et présentes. Notre victoire est certaine, car, autant que la justice, l'histoire est avec nous.* »

FIN

(1) La SWAPO aurait chiffré les « forces d'occupation » à plus de soixante-dix mille hommes, mais d'autres sources les évaluent à environ trente mille.

● RECTIFICATIF. — Au sujet de l'information parue dans *le Monde* du 28 juillet, sur les « soi-disants » investissements du B.R.G.M. en Namibie, cet établissement public national dément formellement qu'il ait travaillé ou travaille en Namibie, soit pour son propre compte, soit pour celui du gouvernement sud-africain.

مكرر من الاصل

EUROPE

Grande-Bretagne

Un important dispositif policier a été mis en place pour le mariage du prince Charles

Le dispositif de sécurité le plus important jamais mis en place à Londres en temps de paix a été conçu pour le mariage, le mercredi 29 juillet, du prince Charles et de lady Diana Spencer. Scotland Yard a, en particulier, fait diffuser dans les ports et aéroports britanniques le signalement de membres présumés de l'IRA. Deux grévistes de la faim irlandais, MM. Kieran Doherty et Kevin Lynch, refusent de s'alimenter depuis maintenant soixante-huit et soixante-sept jours, et l'on redoute que la mort de l'un d'entre eux ne coïncide avec les festivités londoniennes.

Ces cérémonies symbolisent la continuité de la monarchie. En s'engageant à fonder une famille, le prince de Galles remplit, en effet, les dernières conditions qui lui permettront de succéder à sa mère sur le trône.

Conventionnel et fier de l'être

De notre correspondant

Londres. — « *Un vrai miracle* », disait l'oncle Dickie (lord Mountbatten), à propos du prince Charles, pensant probablement à d'autres princes de Galles moins aptes à s'acquitter de l'héritage du trône. Edouard VII, qui succéda à la reine Victoria à l'âge de soixante ans, avait trompé cette longue attente en laissant libre cours à ses penchants naturels pour l'alcool. Edouard VIII avait succombé aux « faiblesses de l'amour ». Charles, lui, s'est facilement coulé dans le moule dont on fait les rois.

Bon fils, travailleur et appliqué, n'aimant ni l'alcool ni le jeu et d'un tempérament modéré, il n'a jamais rué dans les brancards, soucieux, semble-t-il, de corriger l'image laissée par ses prédécesseurs. Il a reçu, il est vrai, une éducation libérale mais sans faiblesse. Sa mère dispensait ses enfants de s'incliner à son passage, mais on se souvient de « Plum Pudding » rossé pour avoir glissé des glaçons dans le cou d'un valet ou de la fessée à laquelle échappa de justesse le royal gamin pour avoir avalé un verre de Cherry Brandy. Mais l'école de Gordounston, où il avait commis ce méfait, interdisait les châtiments corporels, et de nombreux Britanniques, que la fessée donnée au prince aurait rassurés sur la permanence et la stabilité du royaume, manifestèrent alors leur déception.

Charles est le premier prince de Galles à avoir fréquenté l'école (les autres eurent des précepteurs), puis l'université, et à avoir même — quel que soit le doute qui parfois plane sur l'étendue et la profondeur de ses connaissances — passé des examens. A Cambridge, il manifesta des dons pour la musique (le chant, le violoncelle et la trompette) et surtout pour le théâtre, qui le faisait sortir de sa timidité. Il joua Shakespeare, mais s'illustra surtout dans le comique, notamment dans une revue de l'université, où il recevait des tartes à la crème au visage et, assis dans une poubelle, entonnait les couplets de « l'éboueur chantant . Vocation que le devoir d'Etat allait étouffer dans l'œuf... Pour contrarier son père, le prince dédaigna les mathématiques et les sciences, s'intéressant davantage à l'histoire et à l'archéologie.

Charles retira aussi de ces études un intérêt pour la politique et les affaires de l'Etat. Ne dit-on pas qu'il voulut un jour adhérer à l'Association travailliste de Cambridge ? On l'en dissuada... Mais, comme son père, il n'hésita jamais à mettre les pieds dans le plat, dénonçant l'esprit de classe des patrons ou se faisant le champion de l'œcuménisme. Dans les deux cas, il fut rabroué...

Contradictions

Ce prince conventionnel — et fier de l'être — est très lié à sa mère. Surmontant, comme elle, une timidité naturelle, héritée de George VI, tous deux accomplissent consciencieusement leurs tâches dans une sorte de tendre complicité tenant à l'identité de leur destin. Il a du respect, de l'admiration pour Philipp, un père si différent, parfois rude, mais avec lequel il partage le goût des activités de plein air, notamment le polo et le souci de la protection de l'environnement. A son frère, de douze ans plus jeune, il envie un physique de beau gosse et une liberté d'allure à laquelle il a dû renoncer.

Charles a en effet beaucoup sacrifié à son futur métier de roi : il a satisfait aux exigences contradictoires d'un public qui voudrait que le prince de Galles soit à la fois un sémillant tombeur de femmes, un homme responsable et un bon père de famille... Il a accepté les servitudes de l'institution monarchique que parce qu'il croit à l'utilité des rites, de la pompe et des cérémonies. Ayant pris son devoir au sérieux, il est attentif au protocole et n'apprécie ni la désinvolture ni la simple familiarité.

L'opinion commençait à s'inquiéter de voir son prince encore célibataire alors que ses parents et grands-parents s'étaient mariés avant la trentaine. Mais le mariage est une entreprise difficile pour un prince de Galles, dont le choix est limité par les lois du dix-septième et du dix-huitième siècle exigeant le consentement des souverains et du Parlement, excluant les divorcés, les catholiques. Et puis Charles est un sentimental... Il a avoué avoir eu de nombreux « coups de cœur » dans son adolescence. Mais il prend le mariage très au sérieux : « *Je préfère être guidé par ma tête que par mon cœur.* » Même s'il s'est affiché avec de charmantes personnes, dont la presse spécialisée a la liste complète, il a su aussi contenir les jeunes femmes qui lui tombaient dans les bras au hasard d'une chute de ski ou d'une noyade.

Selon les spécialistes, le prince Charles compte parmi ses ancêtres des personnages glorieux, comme Charlemagne, Gengis Khan, Le Cid, George Washington et Shakespeare.

Il fait le bonheur des imitateurs qui copient aisément son attitude (les mains serrées derrière le dos), sa voix légèrement enrouée comme « papa », la diction nette et distinguée comme « mother », le sourire de commande un peu crispé. Le prince est toujours sur la défensive.

Charles n'est pas, comme le fut « Bertie », l'arbitre extravagant des élégances et il ne se livre à aucune fantaisie vestimentaire. Ses distractions sont simples. Il est, finalement, comme on dit dans les petites annonces, « *bien sous tous les rapports* ». Il ne mérite ni l'adulation excessive d'une certaine presse, qui voit en lui l'homme de la Renaissance, ni les critiques des groupes de gauche qui le dénoncent comme un jeune « réac » ou comme « *un prince de la médiocrité* »... Ce qui n'est pas discuté, c'est la bonne volonté d'un homme conscient de ses limites, sensible et vulnérable. Mais le futur Charles III est-il décidé à forcer la monarchie à épouser son siècle, quitte à lui faire perdre un peu de son éclat ? Certains mauvais esprits en doutent.

Elevé dans un monde d'adultes, il en a adopté les valeurs conventionnelles. C'est là son point faible... Sa popularité, d'après les sondages, est plus forte auprès des générations plus âgées. Le mariage lui donne enfin l'occasion de voler de ses propres ailes, et beaucoup souhaitent que la reine abdique pour lui céder la place.

Cela créerait un précédent constitutionnel qui altérerait, dit-on, la vraie nature de la monarchie. Et au palais de Buckingham, toute allusion à la retraite volontaire de la souveraine est proscrite. Selon certaines rumeurs, la reine pourrait décider de se retirer en l'an 2002, à l'occasion du jubilé d'or. Elle aurait alors soixante-quinze ans et lui cinquante-cinq. Sinon, il devra attendre, et sans doute longtemps, car chez les Windsor les femmes ont la vie longue. Charles risque ainsi de demeurer pour longtemps l'éternel second, le Poulidor de la monarchie.

HENRI PIERRE.

● *La Ligue des droits de l'homme* a demandé, le lundi 27 juillet, à la famille royale britannique d'intervenir auprès de Mme Thatcher pour obtenir « *un geste d'apaisement* » en faveur des détenus irlandais grévistes de la faim. En n'usant pas de son crédit « *au moment où vont se dérouler des festivités qui attireront l'attention mondiale sur ce pays* », la famille royale « *porterait sa part d'une responsabilité que chaque nouveau sacrifice humain rend plus écrasante* », déclare l'organisation, qui ajoute que le statut réclamé par les grévistes de la faim s'apparente « *au régime politique pratiqué dans tous les pays civilisés.* — (A.F.P., A.P.)

Mme Thatcher présente un programme de lutte contre le chômage des jeunes

De notre correspondant

Londres. — Cédant aux pressions des éléments modérés de son gouvernement, Mme Thatcher mesures visant à réduire le chômage a annoncé, le lundi 27 juillet aux Communes, un ensemble de mage des jeunes. Ce programme se traduira, pour l'année fiscale 1982-1983, par une dépense nette comprise entre 400 et 500 millions de livres.

Selon Mme Thatcher, ces mesures réduiront immédiatement de 110000 le nombre des chômeurs enregistrés, puis de 460.000 au printemps 1983. Le plan prévoit l'attribution d'une prime de 15 livres par semaine aux employeurs pour chaque travailleur de moins de dix-huit ans embauché à un salaire inférieur à 40 livres par semaine. Jusqu'à présent, en effet, beaucoup d'employeurs refusaient d'embaucher des jeunes sortant de l'apprentissage qui demandaient des salaires du même ordre que les adultes expérimentés.

Le programme prévoit aussi un abaissement de soixante-quatre soixante-deux ans l'an prochain, soixante-deux ans l'an prochain de l'âge de la préretraite. D'autres mesures visent à accroître le nombre des bénéficiaires du programme d'apprentissage des jeunes (de 110 000 à 440 000), à créer vingt centres d'apprentissage des techniques électroniques et à encourager les jeunes à poursuivre leurs études.

Le programme a été dénoncé par M. Foot, chef de l'opposition travailliste, comme un « dérisoire palliatif » aux difficultés qui, a-t-il dit, ne pourront être résolues sans un changement fondamental d'une stratégie reposant sur un monétarisme rigide.

Ce plan est un compromis entre les « monétaristes », contrôlant le ministère des finances et les éléments modérés du cabinet qui, entraînés par M. Prior, ministre de l'emploi, envisageaient des mesures plus importantes, mais aussi plus coûteuses (1 milliard 200 millions de livres). Néanmoins, le programme révèle le souci du gouvernement de donner désormais à la lutte contre le chômage une priorité voisine, sinon égale, à la maîtrise de l'inflation. — H. P.

● Les travaillistes et la C.E.E. — Le Conseil *exécutif* du parti travailliste a publié le lundi lundi 27 juillet un document qui prévoit le retrait de la C.E.E. sans *référendum*, dans l'année qui suivra le retour du Labour au pouvoir. Ce document du conseil exécutif, dominé par l'aile gauche du parti, a été qualifié lundi à Bruxelles de « *folie* » par M. Tugendhat, commissaire européen chargé du budget. — *(A.F.P.)*

● *Violences à Liverpool.* — Pour la seconde nuit consécutive les forces de l'ordre se sont heurtées, le lundi 27 juillet, à des groupes de jeunes gens dans le quartier de Toxteth, où s'étaient au début du mois de juillet. La police a qualifié ces affrontements de mineurs. Dans un communiqué, les leaders des communautés de couleur de Liverpool ont estimé qu'ils étaient dûs aux « harcèlements continus » de la police à l'encontre des jeunes. — *(A.F.P., A.P.)*

Pologne

Le gouvernement publie un sombre tableau de la situation économique

Les « marches de la faim » continuent

Varsovie *(A. F. P., A.P., U. P. I., Reuter).* — « *Le gouvernement gouverne, le parti dirige et le peuple meurt de faim* », « *Liberté pour l'esprit et pain pour l'estomac* », pouvait-on lire sur les banderoles portées par quelque cinq mille habitants de Lodz dans leur « *marche de la faim* » le lundi 27 juillet, tandis que des autobus portant sur leur fronton le simple mot « *Glod* » (Faim) stationnaient devant la mairie de la deuxième ville de Pologne après avoir sillonné la ville.

L'exaspération de la population a poussé la section de Solidarité à Czestochowa, « *sous la pression de la base* », à proclamer à partir de ce mardi l'état de préparation à la grève dans toute la région pour protester contre la pénurie de produits alimentaires, de savon et de cigarettes. Cette section estime que « *les conditions de vie et de travail de la population ont atteint aujourd'hui le seuil de la résistance humaine* ». Une grève d'avertissement de quatre heures est prévue pour mercredi.

A Varsovie, le gouvernement et Solidarité sont parvenus dans la soirée de lundi à une « *base de compromis* » à propos de la réduction projetée à partir du 1er août de la ration individuelle mensuelle de viande à 3 kilos. Le ministre du commerce intérieur a proposé de limiter cette réduction pour l'instant au seul mois d'août, mais il s'est réservé de reconsidérer la question pour septembre. Le gouvernement accorderait à certaines catégories de travailleurs occupant des emplois pénibles un kilo de viande supplémentaire par mois.

Malgré ce compromis, le ministre de l'agriculture a affirmé que la diminution des rations de viande était inéluctable, la production de l'année dernière ayant été « la plus mauvaise depuis trente ans ». Malgré l'importation de fourrage, les cheptels porcins et bovins ont, respectivement, baissé de 2,8 millions et de 850 000 têtes.

Les rachats, par l'Etat, en juin, ont été de 30 % inférieurs à ceux faits le même mois l'an dernier. La Pologne, a dit le ministre, ne peut pas se permettre d'importer davantage de viande : en 1981, les importations devaient être de 70 000 tonnes d'une valeur de 300 millions de dollars.

Au même moment, l'Office central des statistiques rendait public son rapport semestriel. Pour les six premiers mois de l'année (et par rapport à la période correspondante de 1980), la production industrielle a diminué de 12,5 %.

Les exportations ont diminué de 17 % et les importations de 7 %. Avec le Comecon, les exportations ont baissé de 14 % et les importations ont augmenté de 5,4 %. Avec les pays capitalistes, les exportations ont baissé de 21,5 % et les importations de 21,8 %. La dette extérieure, à long et moyen terme, a atteint, en juin, le chiffre de 27 milliards de dollars.

La valeur des marchandises fournies sur le marché a été inférieure de 10 % au premier semestre de 1980. Les prix ont augmenté de 15 % en moyenne (10 % dans le commerce nationalisé et 43 % dans le commerce privé) alors que le salaire moyen s'est accru de 26 %, atteignant la somme de 6 780 zlotys (soit 1 000 environ au taux de change officiel).

La Pologne aurait besoin d'emprunter au moins encore 2 milliards de dollars pour pouvoir remettre son économie sur les rails, a déclaré lundi M. Krolak, haut fonctionnaire du ministère du commerce extérieur « *sinon le pays ne pourra sortir du cercle vicieux de la chute de la productivité, des importations et des exportations* ».

« *Plusieurs pays occidentaux, mais pas tous,* a-t-il dit, *comprennent les besoins de la Pologne. C'est aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et en France que l'on trouve les milieux bancaires les moins coopératifs en dépit du fait que nous leur ayons fourni un état détaillé de notre économie et qu'ils aient approuvé notre plan de redressement.* » Pourtant à Zurich, la semaine dernière, les dix-neuf banques occidentales en question, ont accepté de reporter à nouveau le remboursement de la dette polonaise, et doivent élaborer dans le courant du mois d'août un plan détaillé à cet effet.

Difficultés céréalières

Les difficultés alimentaires en Pologne pourraient être aggravées à la suite de la récolte 1981, qui s'annonce mauvaise, non seulement en Pologne et dans les pays voisins, en raison de pluies persistantes, mais aussi en U.R.S.S., frappée par la sécheresse. Le ministère américain de l'agriculture estime la récolte soviétique à 200 millions de tonnes (contre 236 prévus par le plan) et le chiffre final pourrait être voisin de celui de l'an dernier : 190 millions de tonnes.

Washington a annoncé que des représentants soviétiques et américains se réuniront du 3 au 5 août à Vienne pour discuter l'éventualité d'un nouvel accord céréalier entre les deux pays, destiné à remplacer celui qui avait été signé pendant la présidence de M. Nixon. Depuis la levée, le 24 avril dernier, de l'embargo partiel imposé en 1980 par M. Carter, l'U.R.S.S. a acheté 850 000 tonnes de maïs, en deux commandes annoncées les 24 et 27 juillet.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● LA SITUATION DES PARTIS POLITIQUES ARGENTINS SERA NORMALISEE pendant le premier semestre 1982, a affirmé le général Horacio Liendo, ministre de l'intérieur, dans une interview publiée le lundi 27 juillet. Il a annoncé qu'il entamerait, dans la première quinzaine d'août, une série d'entretiens avec les représentants des principaux partis. — *(A.F.P.)*

● VINGT JOURNALISTES de la maison d'édition Perfil, de Buenos-Aires, ont été licenciés, le lundi 27 juillet, pour avoir suivi le mouvement de grève lancé par la C.G.T. Depuis le coup d'Etat de 1976, toute activité syndicale, grève ou manifestation sont interdites en Argentine. — *(A.F.P.)*

Bangladesh

● LE GOUVERNEMENT a annoncé, lundi 27 juillet, le report des élections présidentielles du 21 septembre au 15 octobre. La plupart des partis d'opposition avaient menacé de boycotter le scrutin — estimant qu'ils disposaient de trop peu de temps pour s'y préparer — si sa date n'était pas reculée. — *(A.F.P.)*

Belize

● LE GUATEMALA ne reconnait pas l'indépendance de Belize, qui doit être proclamée le 21 septembre 1981, a déclaré le lundi 27 juillet, le ministre des affaires étrangères guatémaltèque, M. Rafael Castillo. Déplorant la « *décision unilatérale* » de la Grande-Bretagne d'octroyer l'indépendance à Belize, M. Castillo a cependant précisé que le Guatémala se réserve ses droits, mais n'envisage pas de recourir à une action armée contre ce territoire. Le *Guardian* de Londres indique, dans son édition du 28 juillet, qu'une mission militaire américaine doit venir renforcer la défense de Belize, déjà assurée par mille six cents soldats britanniques. D'autre part, l'annonce de l'indépendance de l'ancienne colonie britannique serait proclamée le 21 septembre 1981, des émeutes sporadiques avaient éclaté le dimanche 26 juillet à Belize, l'opposition ayant dénoncé les conditions dans lesquelles celle-ci a été obtenue.

Canada

● LE CANADA A VENDU A LA ROUMANIE UN SECOND REACTEUR de type Candu de 600 mégawatts, aux termes d'un contrat annoncé, lundi 27 juillet, à Ottawa, et qui, précise-t-on, « *satisfait pleinement les exigences canadiennes en matière de non-prolifération nucléaire* ». C'est la première fois, depuis 1978, que le Canada vend un réacteur de ce type. — *(A.F.P.)*

Espagne

● LIBERATION D'UN UNIVERSITAIRE FRANÇAIS, M. Charles Nomarksteinsky, assistant de mathématiques à l'université de Paris-X, détenu à Burgos depuis le 23 juin, a été libéré, vendredi 24 juillet, a annoncé à Paris la Fédération internationale des droits de l'homme. Il avait été arrêté par la garde civile lors d'un contrôle dans le train Madrid-Paris en gare de Burgos.

Grenade

● LES PARTIS SOCIALISTES DE PLUSIEURS PAYS DES CARAIBES ET D'AMERIQUE CENTRALE (Curaçao, El Salvador, Guatemala, Jamaïque, et Venezuela) ont décidé de créer un comité de solidarité avec l'île de Grenade, annonce un communiqué, publié le 24 juillet à l'issue des travaux du comité pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'Internationale socialiste, qui était réuni à St-George's, capitale de l'île. — *(Reuter.)*

Ile Maurice

● *Pétition pour les réfugiés de Diego-Garcia.* — Une délégation du Comité de solidarité avec les réfugiés de Diego - Garcia a déposé, lundi 27 juillet, une pétition à l'ambassade de l'île Maurice, demandant l'arrêt des poursuites et le respect des droits des réfugiés de cette île. Les signataires de la pétition sont quatre-vingt-cinq, parmi lesquels Me Gisèle Halimi, Me Materasso, pour la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, M. Claude Bourdet pour le Mouvement pour le désarmement et pour la paix, Me Tholman-Guillard, présidente de la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, M. Edmond Jouve, pour le Tribunal permanent des peuples, Brice Lalonde, les Amis de la Terre, l'hebdomadaire *Sans Frontières*, l'Union nationale des étudiants de France, l'Association des étudiants mauriciens de Paris.

Libéria

● LE LIBERIA est désormais doté d'un gouvernement purement militaire, tous les ministres et vice-ministres civils ayant été nommés officiers de l'armée libérienne lundi 27 juillet, à l'occasion du cent trente-quatrième anniversaire de l'accession à l'indépendance du pays. Les ministres — y compris la seule femme du cabinet, Mme Kate Bryant (santé) — ont reçu le grade de major, et les vice-ministres ont reçu le grade de capitaine. — *(A.F.P.)*

Tchad

● AMNISTIE. — Le gouvernement de N'Djamena a décidé l'amnistie de tous les ressortissants tchadiens réfugiés à l'étranger pour des raisons politiques. Toutefois, cette mesure ne concerne pas M. Hissène Habré, son adjoint M. Idriss Miskine et trois autres membres de son état-major, qui avaient été respectivement condamnés par contumace, il y a cinq semaines, à la peine capitale, aux travaux forcés à perpétuité et à une peine de prison. — (A.F.P.)

Turquie

● DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT PEINES DE MORT SERONT REQUISES par le tribunal militaire d'Ankara pour les membres du parti d'action nationaliste (PAN, extrême droite). Cinq cent quatre-vingt-sept militants de ce parti, dont l'ex-colonel Aspalan Turkes, doivent comparaître le 19 août devant le tribunal d'Ankara. Un second procès débutera en septembre contre quatre-vingt-sept autres militants. — *(A.F.P.)*

Zambie

● ARRESTATIONS. — Quatre dirigeants syndicalistes et un homme d'affaires ont été arrêtés, lundi 27 juillet, pour avoir participé à la vague de grèves illégales (*le Monde* du 21 juillet), qui a pratiquement paralysé l'économie de la Zambie. Selon le président Kaunda, ces personnes avaient « *provoqué de l'agitation dans les usines et voulaient renverser le gouvernement* ». — (A.F.P.)

LE PROJET DE LOI SUR LES DROITS ET LES LIBERTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Assemblée repousse les tentatives de l'opposition pour empêcher la mise en œuvre de la décentralisation

La gauche est girondine, la droite jacobine. Les uns veulent libérer les collectivités locales de la tutelle étatique, les autres sont avant tout soucieux de l'indivisibilité de la République... A limietr le débat sur la décentralisation aux thèses de MM. Debré et Defferre, on risquerait une simplification hâtive. Pour le premier, c'est d'abord l'occasion de soutenir une nouvelle « grande querelle ».

Défenseur historique de l'Etat-nation, le député de La Réunion ne nie pas son attachement au centralisme, garant de l'unité française, rempart contre la résurgence de féodalités politiques. Son réquisitoire à l'encontre d'un projet coupable de traduire une conception « fédérative » de la France, est sans appel : les socialistes, c'est clair, veulent remettre en cause l'existence même de l'État. Persister dans cette voie, c'est transgresser la Constituion. M. Debré n'est pas suspect de mansuétude à l'égard des adeptes de la « créativité à la base » et la notion de « socialisme du quotidien » lui est impénétrable : l'ancien premier ministre est, à sa manière, le défenseur de l'une des plus anciennes traditions françaises.

M. Defferre entend être de son côté celui qui aura pris l'initiative de libéerer les aspirations décentralisatrices qui sont l'un des vœux ls plus chers des mêmes Françaș. Cette opposition, qui recoupe deux réalités, a constituée l'essentiel du débat sur les droits et les libertés des collectivités locales. Avec des nuances, la cinquantaine de députés qui se sont exprimés lundi se sont définis par rapport à la nécessité de décentraliser vite — pour rompre avec un passé étatique, donc étouffant — ou de décentraliser lentement, frileusement, pour préserver ce ciment de l'unité nationale, l'État. Dans un tel débat M. Debré, par son intransigeance, apparaît un peu isolé. Le ministre de l'intérieur réfute une distinction entre Etat-nation et État-services. Celle-ci, estime-t-il, est un leurre, elle *ne repose sur aucun fondement d'acte juridique ou constitutionnel.*

Peut-on dire pour autant, comme M. Defferre, qu'il y a, à l'Assemblée nationale, d'un côté les progressistes (les girondins) et de l'autre les conservateurs (les jacobins), une gauche novatrice, une droite crispée sur le passé ? Décentralisateur, le projet du gouvernement l'est sans ambiguïtés. Décentralisatrice, la gauche ne l'a pas toujours été : M. Stasi (U.D.F.) n'a pas tort : historiquement, le socialisme ne fait-il pas d'abord confiance à l'Etat pour conduire le changement, et n'y a-t-il pas quelques nuances entre partisans de l'Etat, notamment dans le système économique ?

Les deux écoles cohabitent au sein du même parti, ce qui en fait, précisément, l'une des richesses. Mais constater cette autre réalité peut-il suffire à la droite pour se dédouaner d'une volonté décentralisatrice si timorée ? A écouter les représentants des groupes R.P.R. et U.D.F. arguer des vertus d'une décentralisation prudente, irrésistiblement, on pense à ceux que le général de Gaulle entendaient crier « l'Europe, l'Europe ! », en sautant sur leur chaise comme des cabris... Que n'avez-vous décentralisé pendant vingt-trois ans, a répondu M. Defferre. Vous voulez, aujourd'hui décentraliser ? Votez mon projet !

Cette adresse rencontre quelque écho dans les rangs de l'U.D.F. MM. Stasi (U.D.F.) et Rossinot (radical), par exemple, sont sensibles aux objectifs du gouvernement, tout en s'inquiétant de la précipitation — réelle — avec laquelle le projet leur est soumis et du caractère partiel de dispositions qui, intégrées à un ensemble, constitueront la « grande affaire du septennat ». Sur ce point, M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, a répondu qu'il fallait « frapper fort » !

M. Guichard (R.P.R.) n'est pas pour ce genre de méthode. Par tempérament et par conviction politique. En substance, explique-t-il, mieux vaut le « statu quo » que la précipitation, l'absence de cadre, le risque d'erreurs irréparables. La décentralisation spontanée serait, sans doute, la meilleure approche, mais l'Etat abandonnera-t-il de lui-même une partie de ses prérogatives ? La loi ne doit-elle pas l'y contraindre ?

Au-delà des déclarations d'intention, il y a bien, au bout du compte, une ligne de partage entre girondins et jacobins : c'est le passage à l'acte.

LAURENT ZECCHINI.

M. Santrot (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, insiste notamment sur la nécessité d'un calendrier pour la redistribution des compétences et des ressources entre l'Etat et les collectivités locales. Il souligne que le projet relatif à la répartition des ressources doit être précédé d'une vaste consultation avec les élus locaux et leurs associations.

Pour que les nouveaux rapports entre l'État, les régions, les départements et les communes soient pleinement entrés dans les faits avant la fin de la législature, déclare M. Josselin (P.S.), rapporteur pour avis de la commission des finances, *« était indispensable de commencer dès maintenant le processus de démocratisation et de participation à la vie locale »*. Il ajoute : *« La commission des finances estime que les compétences des autorités décentralisées ne pourront être élargies que lorsque auront été définis avec clarté leurs nouveaux pouvoirs et leurs nouvelles responsabilités. »*

M. Chenard (P.S.), rapporteur de la commission de la production et des échanges, se déclare d'accord pour que la région soit bien *« le moteur de la décentralisation. Cependant,* indique-t-il, *il ne serait pas bon que les grandes villes soient, elles, en matière d'investissement, privées du droit d'initiative. »* S'adressant au gouvernement, il ajoute *« comment assurera-t-on aux petites communes l'égalité des chances ? Comment, d'autre part, mettre les collectivités à l'abri des racketteurs de fonds publics, comment échapper à l'amoralisme industriel ? Elles devront exercer,* conclut-il, *avec jalousie, leurs responsabilités. »*

M. LE PORS : la réforme ne se fera pas contre les fonctionnaires.

Après que M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, eut assuré que la commission n'a pas discuté de ce projet dans la précipitation, et à l'issue de l'intervention de M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation (voir *le Monde* du 28 juillet), l'assemblée entend le discours de M. Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

L'ancien sénateur de Seine-Saint-Denis souligne qu'avant lui le dernier ministre communiste à s'être exprimé à la tribune de l'Assemblée est Ambroise Croizat le 28 mars 1947. Après avoir insisté sur « *la morgue et la suffisance* » de ministres des gouvernements précédents, « *qui avaient oublié qu'ils ne tenaient leurs pouvoirs que du peuple* », il déclare : « *La suppression de la tutelle* a priori, *le caractère juridictionnel de la tutelle* a posteriori, *auront des conséquences considérables pour toute une partie de notre administration qui était jusqu'ici accaparée par les exigences de la tutelle (directe ou indirecte) par l'attribution des financements* ».

Le ministre assure que, pendant des années, les fonctionnaires « *ont été placés sous l'autorité d'un pouvoir plus préoccupé de les dévaloriser aux yeux de l'opinion et de démanteler leur instrument de travail que d'exalter leur mission et d'insister sur son caractère démocratique* ». Il affirme ensuite : « *Personne ne sera mis devant le fait accompli : il est exclu d'opérer la réforme contre les fonctionnaires ; y procéder sans eux reviendrait à la vider de toute substance.* »

Abordant la question du statut des fonctionnaires, il précise : « *Si, pour l'instant, nous n'entendons pas toucher aux statuts qui leur sont applicables, c'est à seule fin d'éviter toute régression ; mais nous accomplirons des progrès par la suite.* »

M. Emmanuelli, ministre des DOM-TOM, insiste sur le changement qu'apportera la décentralisation outre-mer, non seulement dans les textes, mais aussi dans les mentalités. « *Il faudra que les responsables locaux,* insiste-t-il, *perdent l'habitude de tout renvoyer à Paris comme il était d'usage à l'époque coloniale.* »

M. Emmanuelli explique que les nouvelles dispositions ne seront pas applicables dans les communes des territoires d'outre-mer, notamment parce que « *l'article 74 de la constitution nous impose,* indique-t-il, *de consulter l'assemblée territoriale lorsque l'organisation d'un territoire est modifiée : même si,* ajoute-t-il, *la tutelle communale relève de la compétence de l'Etat, nous ne jugeons pas possible de ne pas procéder à cette consultation.* » M. Emmanuelli prend ensuite l'engagement de déposer « *dans les meilleurs délais un projet qui abolira la tutelle sur les communes des TOM, sous réserve des adaptations nécessaires* ».

Parlez-en, ne la faites pas...

Etonnant spectacle ! Chacun, la main sur le cœur, commence par jurer qu'il a toujours été pour la décentralisation. Belle unanimité qui ne dure pas. Sur les bancs du R.P.R. et de l'U.D.F., à quelques exceptions près (M. Bernard Stasi, C.D.S., par exemple), on ajoute immédiatement que, tout bien réfléchi, la version qu'en donne le gouvernement est inacceptable. « *Vous prenez les choses à l'envers, vous allez trop vite.* » Il y a quelque chose d'inconvenant à entendre ainsi ceux qui, pendant vingt-trois ans, ont traîné les pieds reprocher maintenant au nouveau gouvernement de ne pas prendre le même cheminement lent et prudent et qui, depuis dix ans, n'a débouché sur rien ou presque rien.

Car enfin, s'il est vrai qu'il peut paraître plus cohérent de commencer par répondre aux *deux questions fondamentales* — Qui *fait* quoi ? Avec quelles ressources ? — avant de déterminer quel modèle institutionnel ces *transformations impliquent*, l'expérience a suffisamment prouvé qu'en matière de décentralisation, c'était courir à l'échec.

Depuis vingt-trois ans, les rapports ont succédé aux commissions d'études sans que les choses changent beaucoup. D'où le choix fait par M. Defferre de s'engager dans un processus inverse : frapper fort et vite sur les structures politiques et administratives pour tenter d'enclencher une dynamique irréversible dont le ministre d'Etat espère qu'elle débouchera sur une nouvelle définition des compétences respectives des collectivités locales et de l'Etat, et donc à une nouvelle répartition des ressources fiscales.

Critiquer cette stratégie, de la part de ceux qui ont été les acteurs tout autant que les témoins de l'échec de l'autre tactique, n'est-ce pas reconnaître qu'au fond, on ne souhaite pas la décentralisation ? « *Parlez-en beaucoup, parlez-en toujours, ne la faites jamais* », semble être la seule manière dont l'ancienne majorité accepte d'entonner le grand air de la décentralisation.

A entendre ses ténors, les risques de la décentralisation (que personne ne nie) sont bien plus évidents que ses avantages, qu'eux-mêmes sont bien obligés toutefois de reconnaître. M. Olivier Guichard (R.P.R., Loire-Atlantique), grand prêtre majoritaire de la décentralisation s'il en est, lui-même, n'accepte pas sa conséquence première : la diversité. Pour lui, l'unité de la République passe par l'uniformité, parce qu'elle implique, dit-il, « *l'unité de nos lois, la cohérence de notre administration* » et qu'elle rejette la « *séparation des collectivités locales, c'est-à-dire l'organisation de leur rivalité, voire de leur antagonisme* ».

En fait, la décentralisation — comme tout ce qui est nouveau — fait peur, et au premier chef aux élus. Nombreux sont ceux pour qui tutelle était synonyme de tuteur et qui craignent leur émancipation. Constat évident à écouter les orateurs de la nouvelle opposition, mais cela est clair aussi quand plusieurs porte-parole de l'actuelle majorité demandent une atténuation des conséquences juridiques de la réelle responsabilité qui va maintenant être confiée aux élus locaux (plusieurs amendements ont été déposés en ce sens). Il est tellement plus reposant d'être irresponsable ! Tous, même à gauche, ne sont pas prêts à tirer toutes les conséquences de leurs nouveaux pouvoirs. Pour ce qui est de la *responsabilité* électorale de la levée des impôts, par exemple, il est plus agréable à un maire de demander à l'Etat de fournir l'argent dont la commune a besoin.

Les débats passionnés, qui ont marqué la discussion de ce premier train de la réforme, laissent augurer des séances agitées quand viendront en examen les questions, que chacun juge fondamentales, des compétences et des ressources. Quand il s'agira de trancher les différends qui ne manqueront pas d'apparaître entre départements et régions, entre communes et départements, entre élus locaux et responsables parisiens, *qu'ils* soient ministres ou fonctionnaires, les différences de points de vues risquent d'apparaître au grand jour, y compris au sein du parti socialiste. M. Defferre et ses collaborateurs ont encore de longues nuits blanches devant eux.

THIERRY BRÉHIER.

M. DEBRÉ : une section du peuple pourra s'attribuer l'exercice de la souveraineté.

Défendant une exception d'irrecevabilité (dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est contraire à une ou plusieurs dispositions constitutionnelles), M. Michel Debré (R.P.R., la Réunion) déclare que le projet *« révèle une incompatibilité de principe avec certaines règles institutionnelles »*. Rappelant le troisième paragraphe de l'article 72 de la Constitution *(« Dans les départements et les territoires, le délégué du gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois »)*, l'ancien premier ministre souligne qu'aux termes du projet de loi, *« le délégué du gouvernement n'a plus qu'un moyen d'action : la saisine du tribunal administratif et la saisine de la nouvelle cour régionale des comptes. Il perd tout pouvoir d'approbation au préalable, donc d'annulation. Le recours, qui est la seule arme, n'a pas même le caractère suspensif : sans qu'il y ait la moindre exception, que ce soit pour des mesures d'ordre politique, économique, financier. Comment peut-on dire, dans ces conditions, que le délégué du gouvernement à la charge des intérêts nationaux ? »*

M. Debré explique que *« le délégué du gouvernement n'a plus le contrôle administratif ni la charge du respect des lois et, qu'en conséquence, il ne reste de l'article 72 que des apparences »*.

Le député de La Réunion prend ensuite l'exemple d'un conseil général d'un département du Midi qui, en période de crise viticole interdirait le transport sur le territoire du département de vin importé. Il indique *« le commissaire de la République n'aurait aucun moyen de s'opposer à l'exécution de cette délibération (article 31 : « Les délibérations et » arrêtés pris par les autorités » départementales sont exécu- » toires de plein droit. Sont abro- » gées toutes les dispositions » prévoyant l'annulation par l'au- » torité administrative de ces » délibérations, ainsi que toutes » celles les soumettant à appro- » bation. »). Le bureau du conseil général pourrait ainsi empêcher en fait le président de la République d'être le garant du respect des traités ! Car,* poursuit-il, *le commissaire de la République, en présence d'une telle délibération ou d'un tel arrêté d'une autorité départementale, n'aurait d'autre ressource que de le déférer au tribunal administratif pour violation de la loi, mais ce recours, aux termes du projet de loi, n'aurait aucun caractère suspensif ! »*

M. Debré ajoute : *« Que dira l'étranger ? Que diront les Français ? Que la France n'est plus gouvernée... »* Le député R.P.R. souligne que la décentralisation conforme à la Constitution *« maintient le principe de la supériorité de l'Etat sur les collectivités territoriales et les établissements publics »* et affirme que le texte *« permet à une section du peuple de s'attribuer l'exercice de la souveraineté »*.

« *Dans une autre conception,* explique-t-il, « *qui est la vôtre, qui n'est plus celle de la Constitution, l'Etat d'une part, les collectivités territoriales de l'autre, sont des collaborateurs à égalité de droit ; il y a entre eux non seulement une répartition des compétences, mais une égalité de légitimité.* » M. Debré souligne ensuite une confusion sur les deux sens du mot Etat : « *Il y a l'Etat qui est l'expression de la nation, et puis il y a les services de l'Etat qui sont les services centralisés à la disposition du gouvernement par rapport aux services décentralisés qui ne dépendent pas du gouvernement. Le même mot Etat recouvre donc deux réalités différentes. (...) Diriger les services de l'Etat dans le département, ce n'est pas être le représentant de l'Etat-nation. Et même la responsabilité de l'ordre public ne suffit pas à faire de celui qui exerce cette responsabilité le représentant de l'Etat-nation.* »

Il observe d'autre part : « *la réunion des présidents de conseils généraux, l'association des maires, ne forment pas des assemblées de représentants du peuple, mais des assemblées d'élus locaux. Supprimer cette hiérarchie, donner la même valeur à tous les appels au suffrage universel, c'est reconstituer des féodaux contre le souverain.* » Ce projet, résume M. Debré, « *c'est beaucoup plus qu'une réforme de l'Etat. C'est en effet une conception non unitaire mais fédérative de la France.* »

L'ancien premier ministre rappelle que l'article 13 de la Constitution stipule que les préfets sont nommés en conseil des ministres et qu'une loi organique doit déterminer les autres emplois auxquels il est pourvu en conseil des ministres. Or, ajoute-t-il, le projet prévoit que les « *commissaires de la République* » sont nommés en conseil des ministres tout en se présentant comme une loi ordinaire et non une loi organique. S'adressant à M. Defferre, M. Debré déclare : « *Vous êtes chargé de la décentralisation, non pas hors de l'Etat, mais, comme le veut la République, à l'intérieur de l'Etat. Agir autrement, c'est transgresser la Constitution.* »

M. GUIDONI (P.S.) : l'unité nationale est une volonté commune, non une contrainte.

Inscrit contre l'exception d'irrecevabilité, M. GUIDONI (P.S. Aude) déclare que les notions de « *tutelle* » et de « *contrôle* » doivent être distinguées, expliquant : « *Le contrôle administratif peut s'exercer pleinement sans se confondre avec la tutelle. L'article 72 donne une compétence exclusive aux délégués du gouvernement pour exercer ce contrôle, mais il appartient à la loi — dans le cadre de l'article 34 de la Constitution — de définir ce que doit être ce « contrôle* ».

Répondant à M. Debré sur la question de la nomination des préfets, il indique : « *Que les préfets soient nommés en conseil des ministres n'engageait pas une modification éventuelle de leur titre. L'avis du Conseil d'Etat est formel. L'emploi étant maintenu, la dénomination importe moins.* » Sur le thème de l'unité nationale, M. Guidoni réplique : « *Ce qui a parfois menacé celle-ci, c'est qu'on l'a fait entendre comme une contrainte et non comme une volonté commune.* »

Reprenant la parole, M. Defferre déclare que la thèse selon laquelle le conseil général du Sud-Ouest pourrait s'opposer au transfert de fruits et légumes est « *contraire à la vérité* » et que la distinction entre Etat-nation et Etat-services « *ne trouve aucun fondement dans notre droit ou dans notre jurisprudence* ». Le ministre ajoute que, dans le projet, il n'est nulle part question de donner aux conseils municipaux, généraux ou régionaux ce qui appartient à l'Etat. Au contraire, précise-t-il, la distinction entre les attributions des uns et de l'autre y est mieux précisée que jamais.

(Lire la suite page 8.)

MITTERRAND ? CONNAIS PAS !

MAIRIE

(Dessin de KONK.)

POLITIQUE

Le projet de loi sur les droits et les libertés des collectivités locales

(Suite de la page 7.)

Réfutant l'idée selon laquelle seraient créées de nouvelles collectivités territoriales, M. Defferre, souligne : « *Depuis plusieurs années, dès qu'un dossier compliqué se présentait, on téléphonait à Paris, aux ministères, qui décidaient — parfois contre l'avis du préfet. Nous proposons, nous, de placer les services du département sous l'autorité du préfet dans un esprit de déconcentration. Nous augmentons donc les pouvoirs du délégué du gouvernement.* »

Et le ministre de la décentralisation affirme en conclusion : « *Il y a bien deux catégories de députés : les progressistes et les conservateurs, les Jacobins et les Girondins. Les uns regardent vers le passé, les autres choisissent de se tourner vers l'avenir.* »

Après M. Alain Richard, rapporteur de la commission des lois, qui indique qu'à aucun moment, la Constitution n'affirme que l'Etat est « *une institution totalisante qui regrouperait toutes les autres institutions publiques* », M. Debré déclare : « *Il y a une décentralisation à l'intérieur de la nation et une décentralisation en vertu de laquelle les collectivités territoriales pourraient s'attribuer une légitimité équivalente à celle de la nation. C'est une décentralisation du deuxième type que ménage votre projet puisqu'il permettrait aux autorités décentralisées d'outrepasser leurs compétences sans être passibles de sanctions.* » Lui, répondant, M. Defferre indique notamment : « *Etre Jacobin en 1789 c'était alors être révolutionnaire. Aujourd'hui, c'est être centralisateur. Vous êtes centralisateur et moi décentralisateur. C'est ce qui nous sépare.* »

A la majorité de 331 voix contre 150 sur 484 votants et 481 suffrages exprimés, l'exception d'irrecevabilité est repoussée.

M. GUICHARD : l'essentiel est dans l'ombre.

Défendant une question préalable (dont l'objet est de faire reconnaître qu'il n'y a pas lieu à délibérer), M. Guichard (R.P.R., Loire-Atlantique), place, en exergue de son exposé, le texte de l'article premier du projet, qui stipule qu'une loi ultérieure précisera les compétences des collectivités locales. Il indique : « *Pourquoi commencer par ce projet qui laisse l'essentiel dans l'ombre ?* ».

Le maire de La Baule souligne que les vraies tutelles des communes sont « *financières et techniques* » : et ajoute, « *Baptiser indépendante une commune qui ne peut même pas se payer un secrétaire de mairie à temps plein, et qui a un budget d'équipement de 200 000 francs, c'est un leurre. C'est la livrer à la manipulation des services techniques d'autres collectivités, locales ou nationales, ou à la manipulation politique d'un parti. Ce n'est plus la démocratie représentative, c'est la démocratie téléguidée.* »

M. Guichard assure que l'idée d'un exécutif départemental élu ne lui a jamais paru « *inacceptable* » et observe : « *Comment délibérer sur ce fantastique cumul de responsabilités et d'influences, tant que nous ne savons quelle part le département obtiendra dans la répartition des compétences ? Comment délibérer sur des créations de services départementaux ou sur des mises à disposition des services d'Etat, sans savoir ce qu'ils feront ? Tant que nous ne serons pas éclairés par des textes précis, il n'y a pas lieu à danger.* »

Le député R.P.R. se déclare convaincu qu'il était possible de définir les principes qui doivent inspirer la démocratie locale, par « *un texte bref mais équilibré et qui pouvait recevoir l'approbation de toutes les formations politiques* . Or, souligne-t-il, le gouvernement « *choisit un principe — celui de l'autonomie des collectivités. Il l'isole des autres. Il l'extrait de l'ensemble, comme si ce principe devait seul compter. (...) On nous dit : discutons de ce principe dans le cadre actuel des compétences et des moyens. Mais est-ce qu'on nous demande de voter du provisoire ou du définitif ?* ».

Parlant en conclusion de l'« *unité de la République* , l'ancien délégué à l'aménagement du territoire assure : « *Au lieu de partager d'abord les compétences entre des collectivités nationales et locales bien articulées entre elles, on se lance dans la séparation des collectivités locales, c'est-à-dire l'organisation de leur rivalité, voire de leur antagonisme. C'est là qu'il y a danger pour l'unité de la République.* »

La procédure de la question préalable inspire ce commentaire à M. Dubedout (P.S., Isère) : « *Cette étrange volonté de lenteur de la droite vient du fait que celle-ci est frappée d'interdiction dès que l'on parle de décentralisation. Elle traduit une incapacité d'agir.* » Il ajoute : « *A la vérité, vous ne voyez pas le monde bouger ! Ce sont pourtant ces associations, ces groupements éducatifs, culturels, sportifs, sociaux, aspirant à plus de liberté d'entreprendre, à un changement de vie, à davantage de solidarité, c'est tout ce merveilleux foisonnement qui est à l'origine du 10 mai.* »

Il observe ensuite : « *Croit-on que ceux qui nous ont élus pour que ça change auraient attendu deux ans ? (...) En 1982, on élira des conseillers généraux mais pour faire autre chose. Il faut donc que dès ce moment-là le message soit passé — ce qui interdit d'attendre un an la mise au point d'un texte merveilleusement fignolé.* »

S'adressant à M. Guichard, M. Defferre indique : « *La vérité est que vous ne voulez rien changer. Qu'avez-vous fait ? Des rapports, encore des rapports, de quoi remplir cette salle !* » Le ministre de l'intérieur souligne qu'il n'y a dans le projet qu'une innovation vraiment importante : « *Le droit accordé aux collectivités territoriales d'intervenir en matière économique pour sauver une entreprise en difficultés.* »

A la majorité de 335 voix contre 147 sur 486 votants et 482 suffrages exprimés, la question préalable est repoussée.

M. MILLON (U.D.F.) : un projet dangereux.

Au cours de la discussion générale, dans laquelle quarante-cinq orateurs sont inscrits, Mme Gaspard (P.S., Eure-et-Loire) déclare : « *Une obscurité tyrannique, c'est ce qui caractérise le système politico - administratif français, et la tyrannie, nous voulons l'extirper de notre société afin de rendre la France aux Français.* »

M. Millon (U.D.F., Ain) estime que les tendances jacobines et girondines ont contribué toutes deux à renforcer la nation. « *C'est ce qui les rend l'une et l'autre légitimes* », ajoute-t-il. Puis il affirme : « *C'est un projet de pure opportunité politique, fait trop souvent de pétitions de principe et de discours incantatoires. Un projet trompe-l'œil : il ne supprime pas la tutelle, il la renforce ; il n'allège pas les contrôles, il les déplace. Un projet dangereux : il favorise les féodalités politiques, il rend possibles des atteintes aux libertés publiques.* » Il conclut en déclarant que les députés U.D.F., « *partisans convaincus de la décentralisation, défenseurs de l'unité nationale* », ne voteront pas le projet.

M. Garcin (P.C., Bouches-du-Rhône) déclare qu'au cours des dernières années « *on a assisté à une mainmise accrue de l'Etat sur les collectivités locales, à l'asphyxie financière des communes* ». Il indique d'autre part : « *Il n'y aura pas de démocratisation de la vie nationale si les collectivités locales, communes et départements, ne reçoivent pas les moyens de répondre aux besoins de la population à travers une véritable autonomie.* » Parlant de la méthode d'élaboration de ce projet, il souligne : « *Si nous pouvons admettre que pour ce premier texte qui définit une volonté politique, une procédure de consultation n'ait pu être mise en place, il ne saurait en être de même pour les textes suivants.* »

M. Garcin insiste sur la nécessité de former un groupe d'études sur les projets de décentralisation et estime que le titre de « *commissaire de la République* » ne lui semble pas être « *le meilleur choix* ». Il lui préfère celui de « *commissaire du gouvernement* ». Il observe d'autre part : « *Cette réforme décisive ne doit pas faire* cependant *du président du conseil général le seul et unique maître de l'exécutif départemental. En face de l'assemblée délibérante, l'exécutif départemental devrait être un collectif dont le président serait naturellement le premier responsable, sans que tout pour autant dépendre de lui.* »

M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes), évoquant la dualité de pouvoirs confiés au président du conseil général — chef de l'exécutif départemental et président de l'assemblée délibérante — déclare notamment : « *Ou bien l'homme investi de tels pouvoirs voudra et saura les assumer seul ; il sera alors un véritable potentat. Ou bien il s'appuiera sur un entourage administratif et déléguera ses pouvoirs. Il se créera alors une nouvelle tutelle : celle d'une technocratie locale devenue à son tour toute-puissante.* »

C'est avec « *intérêt* » que M. Stasi (U.D.F., Marne) accueille le projet. Il déclare : « *Nous estimons que la décentralisation du pouvoir est propre à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale, alors qu'une excessive concentration des centres de décision ne peut que nourrir un sentiment d'aliénation.* » Evoquant le rôle de l'Etat, M. Stasi poursuit : « *Conscients que l'autorité de l'Etat est inversement proportionnelle à l'étendue de ses compétences et convaincus que, lorsqu'il est omniprésent, la vie locale se trouve stérilisée, nous avons toujours été favorables à la décentralisation. Ce combat, nous le menons depuis plusieurs décennies, alors que, jacobins à l'origine, les socialistes français n'ont découvert que récemment les bienfaits de la décentralisation.* »

Le député U.D.F. émet ensuite de nombreuses réserves. « *Votre réforme*, observe-t-il, *ne serait qu'une coquille vide, votre une imposture, si vous ne dotez pas les élus locaux des moyens d'assumer leurs responsabilités.* » « *Vouloir renforcer à la fois les régions, les départements, les communes*, poursuit-il, *les doter de toutes les attributions d'une collectivité de plein exercice, c'est risquer d'alourdir la bureaucratie sur le plan local et d'écraser les petites communes sous le poids d'une telle pyramide.* »

M. Aimé Césaire (app. P.S., Martinique) reproche au texte gouvernemental d'oublier les problèmes de l'outre-mer. Il indique à ce propos : « *Il est simplificateur, réducteur. Il n'est ni girondin, ni jacobin, il est thermidorien.* » Mettant l'accent sur les spécificités de la Martinique, M. Césaire s'étonne que soit prévu un statut spécial pour la Corse et non pour les Antilles.

M. Rossinot (U.D.F., Meurthe-et-Moselle) insiste sur la nécessité du « *pouvoir régional* » et rappelle l'attachement des radicaux à l'« *affirmation de la responsabilité et de l'initiative individuelles des citoyens face à l'empiètement du pouvoir* ». Il accorde un « *préjugé favorable* » et reconnaît une « *convergence de principes* » à l'égard du projet. Cependant, en raison de « *lacunes* » et d'« *imprécisions notoires* », M. Rossinot attend des réponses de M. Defferre qu'elles lèvent ses « *réserves* ».

Les orateurs qui se succèdent ensuite à la tribune reprennent, pour l'essentiel, les arguments développés au cours du débat.

Répondant aux députés, le ministre de la décentralisation déclare qu'au cours de l'élaboration des textes concernant les compétences des collectivités locales, leurs moyens financiers et le statut des personnels, « *la concertation sera beaucoup plus approfondie* ». Il souligne ensuite que le président du conseil général « *n'exercera en aucune façon une tutelle sur les communes. Le texte ne le permet pas* », précise-t-il. En outre, il « *pourra déléguer des pouvoirs comme le fait le maire* ». M. Defferre confirme que le Haut-Rhin et le Bas-Rhin « *conserveront leurs avantages acquis en matière politique, administrative et religieuse* ».

M. Millon défend ensuite une motion de renvoi en commission, en expliquant que le projet a été élaboré « *sans concertation préalable* » et qu'il comporte des « *lacunes importantes* ». M. Forni (P.S.), président de la commission des lois, s'inscrit en faux contre cette assertion en rappelant notamment que, à *deux reprises* « *le suffrage universel a tranché, sur un programme, sur des projets, notamment le projet de décentralisation des collectivités locales* ».

Mise aux voix, la motion de renvoi est repoussée par 332 voix contre 149 sur 485 votants et 481 suffrages exprimés.

La séance est levée, mardi 28 juillet à 4 heures, la suite du débat étant renvoyée à *19 h. 30.* — L. Z.

● *M. Serge Pierre-Justin*, porte-parole du parti communiste guadeloupéen, a déclaré, lundi 27 juillet, au cours d'une conférence de presse tenue à Pointe-à-Pitre, que « *la décentralisation est une plate-forme de lutte pour aller plus loin, un premier pas qui sera suivi de beaucoup d'autres* ». Il a ajouté : « *Le Parlement français peut, tout du plus, nous offrir un cadre, dans lequel se déroulera notre combat. Le projet socialiste de décentralisation est en retrait par rapport à notre mot d'ordre.* » [N.D.L.R. — « *L'autonomie démocratique et populaire* »], *mais nous ne sommes pas partisans du tout ou rien.* » — *(Corresp.)*

● *Le secrétariat de M. Valéry Giscard d'Estaing* quitte la rue de Marignan, ancien quartier général de la campagne présidentielle. Il sera installé à partir du 1er septembre au 19 de la rue François-Ier à Paris (8e).

LES BUDGETS COMMUNAUX : 155 milliards de francs

La France compte 36 394 communes (1), dont plus de 28 000 ont moins de 700 habitants. Les communes de moins de 2 000 habitants, qui représentent 90 % des municipalités, regroupent 27 % de la population. Celles comprises entre 2 000 et 10 000 *habitants représentent* 8 % des communes et groupent 21 % de la population. Celles, enfin, de plus de 100 000 habitants représentent 2 % des communes et regroupent 52 % de la population. Parmi elles, 39 communes comptent plus de 100 000 habitants. Plus de la moitié des communes sont membres d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Actuellement, 72 % des maires (2) sont âgés de plus de cinquante ans et 34 % d'entre eux *ont* plus de soixante ans ; d'autre part, 3 % des maires seulement et moins de 9 % des conseillers municipaux sont des femmes. Une étude des catégories socio-professionnelles des maires fait ressortir que 40 % d'entre eux exercent une profession *agricole*, alors que 15 % seulement sont des salariés. Enfin, 14 % des maires sont des retraités.

Le personnel communal (3) regroupe 554 000 agents, soit 2,5 % *de la population* active. Les dépenses communales représentent 6 % du produit intérieur *brut* et, de *toutes* les administrations publiques, c'est ce secteur de la comptabilité nationale qui *investit* le plus.

En 1979, les dépenses de fonctionnement des communes atteignaient 99 *milliards de francs*, et les budgets d'investissement 56 milliards de francs, soit un *total de* 155 *milliards de francs*.

Pour *ce qui* est de leurs ressources, environ 45 % des recettes de fonctionnement proviennent de la fiscalité directe (taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti). Pour les communes de plus de deux mille habitants, la taxe professionnelle constitue à peu près la moitié du total des impôts directs communaux.

(1) Chiffres du dernier recensement général de la population française de février-mars 1975 (sources INSEE).

(2) Source : ministère de l'intérieur, octobre 1980.

(3) Source : direction générale des collectivités locales ; *chiffres de 1977.*

LES ENTRETIENS DIPLOMATIQUES A PARIS

Le président du Congo est reçu par M. Mitterrand

En visite officielle de travail en France, le colonel Denis Sassou-Nguesso, président de la République populaire du Congo, hôte à déjeuner de M. François Mitterrand ce mardi 28 juillet, a rencontré, lundi, diverses personnalités. Après s'être entretenu dans la matinée de lundi avec M. Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, puis avec M. Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, par lequel il a été reçu dans sa résidence de Marnes-la-Coquette, le président congolais a été l'hôte à déjeuner du C.N.P.F., dont il a reçu une délégation.

Après avoir accordé, lundi après-midi, une série d'audiences à divers hommes d'affaires, dont M. Francis Fabre, président de la compagnie d'aviation U.T.A., le colonel Sassou-Nguesso a reçu M. Cot, ministre de la coopération et du développement, puis s'est rendu au Quai d'Orsay, où M. Cheysson offrait un dîner en son honneur. Mardi, le président congolais devait avoir un entretien avec M. Cheysson et recevoir *M. Marchais, secrétaire général* du P.C.F., avant de quitter Paris pour Brazzaville mardi soir.

Dans l'entourage du chef de l'Etat congolais, on indiquait, lundi, que « *le Congo n'abrite pas de bases étrangères et n'en abritera pas, et qu'il ne souhaite pas exporter son idéologie* ». De *même source*, on fait valoir que les quelques centaines de soldats cubains stationnés au Congo servent dans l'armée congolaise. « *Si nous avons beaucoup dépensé pour nos forces armées*, assure-t-on encore dans ces mêmes milieux, *c'est uniquement dans un but de défense, car nous redoutions une attaque extérieure venant de bases étrangères.* » La France traite souvent des problèmes africains dans le contexte de la confrontation Est-Ouest, déclare-t-on encore. Si le « *gouvernement français est conséquent avec lui-même, le Congo peut désormais espérer un autre genre de coopération* ».

Parmi les questions de coopération figure notamment l'exploitation du gaz et du pétrole, dont le Congo produit d'ores et déjà annuellement 4 *millions* de tonnes.

M. MAUROY A REÇU LE VICE-PRÉSIDENT DU KENYA

M. Pierre Mauroy a reçu, lundi 27 juillet, M. Mwai Kibaki, vice-président et ministre des finances du Kenya, qui conduit la délégation de son pays au groupe *consultatif* de la Banque *mondiale* réuni à Paris du 28 au 30 juillet. Cet entretien « *particulièrement fructueux et chaleureux* », indique-t-on au cabinet du premier ministre, a permis un large tour d'horizon sur l'avenir des relations franco-kenyanes et la poursuite du dialogue Nord-Sud.

« *Les relations de coopération entre les deux pays*, précise-t-on à l'Hôtel Matignon, *seront renforcées tant sur le plan financier que sur le plan culturel et technique.* »

En ce qui concerne le dialogue Nord-Sud, le vice-président du Kenya a tenu à souligner la « *vague d'espoir* » qu'a suscitée en Afrique l'élection de M. Mitterrand.

Selon M. Kibaki, « *la France a été considérée à Ottawa* (au sommet des pays industrialisés) *comme le porte-parole des pays en voie de développement et on attend un rôle déterminant de sa part à la réunion qui se tiendra prochainement à Cancun au Mexique* » (conférence ministérielle préparatoire au sommet Nord-Sud).

M. Kibaki a enfin tenu à rappeler que son pays « *entendait être fidèle au principe du respect des frontières actuelles en Afrique.* »

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE EN PROVINCE ET A PARIS

Le débat sur la décentralisation suscite divers commentaires dans la presse de province et parisienne. Retenons trois extraits :

Pour Louis Lanne *(Sud-Ouest)* : « *La « loi Deferre » sera la meilleure des lois si elle empêche que quiconque, fût-il socialiste, puisse imposer sa loi rien que sa loi et puisse transférer, de Paris à Bordeaux, de Bordeaux à Pissos, dans les Landes, ce jacobinisme auquel on tord le cou.* »

Xavier Marchetti (*le Figaro*) s'interroge : « *Le nouveau « patron » du département (puis de la région) sera un élu ; cela pose la question de sa neutralité à l'égard de tous les citoyens. Il dirigera une assemblée élue dont un tiers des membres peut, à tout moment, exiger la réunion ; cela pose la question d'un véritable régime d'assemblée démultipliée. Il pourra créer les services administratifs qu'il veut ; cela pose la question de leur rémunération et du double emploi avec les services existants. Il pourra décider, passer à l'application et n'être contrôlé qu'a posteriori ; cela pose la question des mauvaises décisions que l'on aurait commencé à appliquer et des litiges qui en résulteront...* »

Enfin, Robert Crémieux (*l'Humanité*) est satisfait de la réforme proposée : « *On ne s'étonnera pas de voir les communistes engager tous leurs efforts pour que la décentralisation soit une réforme réussie. C'est un terrain qui leur est familier grâce à l'expérience des élus locaux et des luttes menées contre l'autoritarisme. Ils retrouvent, en outre, dans le projet des mesures qu'ils préconisent depuis longtemps. Il en est ainsi, par exemple, de la suppression de la tutelle préfectorale, du contrôle préalable que le préfet exerçait sur tous les actes des élus communaux et départementaux.* »

LES SUITES DE LA TUERIE D'AURIOL

Les avocats de la partie civile font état des liens du R.P.R. avec le SAC des Bouches-du-Rhône

M. Pierre Debizet, secrétaire général du Service d'action civique, inculpé de complicité d'homicides volontaires dans l'affaire de la tuerie d'Auriol, a été transféré, ce mardi 28 juillet, à la *prison des Baumettes*, à Marseille. Il devait être confronté, après ce transfert, aux quatre autres personnes inculpées, membres *comme lui du SAC*.

Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises à la prison des Baumettes, à Marseille, où est également incarcéré M. Jean-Bruno Finochietti, le seul inculpé à avoir avoué sa participation aux *meurtres et qui a communiqué* aux policiers les principaux renseigne*ments dont ils disposent.*

Parmi les révélations faites par M. Finochietti aux enquêteurs figure le rôle qu'aurait joué dans l'organisation ou, en tout cas, dans l'inspiration de l'assassinat de M. Massie un mystérieux Monsieur Z dont les policiers se demandent s'il ne s'agirait pas de M. Debizet. M. Finochietti, qui a été jusqu'ici très bavard, *se refuse à en dire plus. Il n'a*, en particulier, toujours pas livré le nom des membres du commando qui étaient avec lui le soir de *la tuerie*.

Selon les deux avocats de la partie civile, *Mᵉ Gilbert Collard et Mᵉ Jean Roussel (1)*, il résulterait des déclarations faites par certains des inculpés, en particulier MM. Finochietti et Maria, que les dirigeants du R.P.R. des Bouches-du-Rhône auraient effectivement entretenu des relations avec le SAC. Ces informations sont de nature à relancer la polémique qu'a suscitée l'affaire d'Auriol.

Cette affaire a eu un écho, lundi 27 juillet, à l'Assemblée nationale, où M. Jacques Toubon, député (R.P.R.) de Paris, a déclaré à propos du SAC qu'« on essayait d'éliminer par des *moyens apparemment légaux* une organisation qui s'oppose au pouvoir en place ». M. Defferre qualifie d'« énorme » ce que l'on découvre tous les jours sur cette affaire et rappelle que « la justice étant saisie », il faut « attendre le déroulement de l'instruction ». Cette déclaration semble indiquer qu'au ministère de l'intérieur la dissolution du SAC n'est pas — *ou pas encore* — à l'ordre du jour.

(1) Mᵉ Collard est membre du parti socialiste, Mᵉ Jean Roussel est secrétaire général de la Fédération du P.R. des Bouches-du-Rhône.

Qui est Monsieur Z ?

De notre correspondant régional

Marseille. — Monsieur Z., le nom de code par lequel M. Jean-Bruno Finochietti désigne l'inspirateur et l'organisateur au plus haut niveau de la tuerie d'Auriol, est-il ou non M. Pierre Debizet, le secrétaire général du SAC ? De la réponse à cette question dépend l'élucidation de l'affaire. Après les *déclarations* faites lundi 27 juillet par la partie civile, il semble qu'aucune charge *décisive* ne pèse sur M. Debizet, qui ne se reconnaît aucune responsabilité personnelle dans l'expédition de la bastide de la Douronne. Ces preuves de la culpabilité éventuelle du patron du SAC ne sont pourtant pas, selon les dispositions du code pénal, strictement nécessaires pour le confondre, dans la mesure où l'instruction ferait apparaître à son encontre des *« indices graves et concordants »*.

Il semble bien, comme l'atteste l'inculpation de M. Debizet, que celui-ci *fait l'objet de présomptions*. A quel degré ? On l'ignore et il serait prématuré de conclure qu'il ait pu couvrir, et *a fortiori* ordonner, l'opération du commando d'Auriol. Il ressort néanmoins du dossier que peu d'activités du SAC à Marseille lui étaient étrangères et que tout ramène à lui de façon permanente. Selon les déclarations de M. Finochietti et des autres membres du SAC actuellement inculpés, M. Debizet avait été à maintes reprises saisi du contentieux existant entre M. Massie et ses détracteurs au sein de l'organisation, en particulier son *successeur* comme responsable *départemental*, M. Joseph Maria.

Selon l'un des avocats de la partie civile, Mᵉ Gilbert Collard, le nom de M. Debizet *« apparaît tout au long de la procédure »*, qu'on l'informe, qu'on le consulte, qu'on sollicite son arbitrage ou qu'on attende ses décisions. De plus, selon la sœur de M. Massie, celui-ci aurait lancé une sorte d'appel au secours à M. Debizet en lui exprimant les craintes que lui inspiraient pour sa vie les agissements de certains militants de l'organisation. L'inspecteur stagiaire aurait confié à son entourage que le patron du SAC se serait refusé à tenir compte de ses suppliques.

Dans ces conditions, il est difficile d'imaginer que M. Debizet ait pu ignorer totalement ce qui se tramait à Marseille. Comme *l'a admis Mᵉ Yves Destrem*, l'avocat aixois, ancien responsable régional du SAC (*le Monde* du 28 juillet), la réunion du 5 mai paraît bien avoir eu pour objet de trouver une solution au conflit qui agitait l'organisation sur le plan local.

Cette concertation venait après l'attentat manqué dont avait été victime M. Massie le 26 avril précédent. M. Finochietti avait-il été identifié par l'inspecteur stagiaire comme l'un de ses agresseurs ? Il semble que M. Massie, sans en être certain, avait, à ce sujet, plus que des doutes et était persuadé que l'on tenterait à nouveau de *l'assassiner. D'où* sa méfiance constante qui aurait gêné les entreprises criminelles qui le *visaient et aurait incité*, en *définitive*, ses ennemis à monter l'opération du commando du 18 *juillet* à la *bastide* de la Douronne, c'est-à-dire à un endroit où les meurtriers étaient certains de pouvoir mener à bien l'opération.

Les déclarations à la presse des *avocats de la partie civile* confirment que l'expédition avait été minutieusement préparée et qu'elle *devait se dérouler selon* les méthodes de commando. Les membres de ce commando auraient utilisé entre eux des noms de code dans la phase préparatoire et auraient eu recours à leur propre vocabulaire pour fixer des lieux de rendez-vous.

Le contexte politique

Le contexte politique de l'affaire d'Auriol est significatif. L'arrivée de la gauche au pouvoir a créé un choc chez les militants du SAC, à Marseille, dans l'esprit desquels l'organisation devait redevenir la milice *parallèle* qu'elle fut à une époque pour défendre les « idéaux » menacés. M. Finochietti aurait, *en particulier, indiqué* aux enquêteurs qu'il s'apprêtait à quitter le SAC, à ses yeux insuffisamment *efficace*, pour entrer dans une autre organisation, mieux structurée et plus agissante. On peut en déduire que l'inspecteur marseillais et peut-être certains de ses amis avaient projeté des actions violentes qui auraient eu pour but de créer un climat de désordre après le 10 mai.

Les *informations* qui ont *filtré* de l'instruction semblent démontrer que des liens réels et très *« frais » existaient* entre le SAC et des responsables du R.P.R., dans les Bouches-du-Rhône, qui *ont pourtant formellement* démenti les rumeurs qui circulaient à ce propos (*le Monde* daté 26-27 juillet). Selon les avocats de la partie civile, Mᵉˢ Gilbert Collard et Jean Roussel, le nom de M. Hyacinthe Santoni, secrétaire général de la fédération sud du R.P.R. du département, et député de la première circonscription, ainsi que M. Joseph Comiti, ancien ministre des gouvernements Pompidou et Messmer, ont été cités à plusieurs reprises par M. Finochietti et par M. Maria. *« M. Finochietti*, affirment-ils, *a fait état de l'opposition fondamentale qui existait entre MM. Santoni et Massie au sujet de la conception de l'action du SAC dans le département »*.

Toujours selon les deux avocats, M. Debizet aurait été mis au courant de ces divergences. Mᵉˢ Collard et Roussel ont précisé que MM. Finochietti et Lionel Collard auraient rencontré M. Comiti lors d'une réunion politique le 23 avril 1981 à Carnoux (Bouches-du-Rhône). Selon les deux défenseurs de la famille de M. Massie, M. *Maria* aurait *expliqué* qu'il y avait eu une réunion entre lui et M. Massie le 27 avril dernier, à *11 h., dans les locaux* du siège du R.P.R., 2, rue Dieudé, à Marseille, au cours de laquelle les deux hommes auraient parlé de l'attentat perpétré la veille contre l'inspecteur stagiaire.

Ces *informations*, communiquées sous la responsabilité des deux avocats, ne signifient pas que les dirigeants du R.P.R. des Bouches-du-Rhône souscrivaient aux objectifs du SAC. Elles ne permettent pas non plus d'affirmer que le mouvement de M. Chirac recourait aux services de M. Massie et de son équipe, mais *elles contredisent les déclarations* du responsable fédéral du R.P.R. qui affirmait il y a quelques jours *« tout ignorer »* de M. Massie et de l'action locale du SAC. A moins que M. Finochietti, dont les déclarations sont sujettes à caution, et aussi M. Maria, dont le témoignage est peut-être plus crédible, aient cherché à se couvrir politiquement.

Contrairement aux apparences, l'enquête de police menée sous la direction de Mme Françoise Llaurens-Guérin, qui se révèle de jour en jour un juge « à poigne », ne marque pas le pas. Les policiers ont ainsi fait, semble-t-il, des constatations très intéressantes à l'intérieur de la *R 5*, retrouvée dans la soirée du dimanche 26 juillet, abandonnée à Nans-les-*Pins (Var). Ce véhicule, prêté à* M. Massie par son beau-frère, M. Ferrarini, a servi, selon toute *vraisemblance, au transport* du corps de l'inspecteur stagiaire. Des traces de sang ont été relevées à l'intérieur. Leur analyse dira si elles correspondent, comme on peut le penser, au groupe de M. Massie.

Les enquêteurs ont également isolé des « fragments d'empreinte » qui seraient exploitables. Ils ont enfin retrouvé des mégots de cigarettes qui seront comparés à ceux prélevés, lundi, au cours d'un transport de justice, en présence du magistrat instructeur à la bastide de la Douronne. *« La voiture sera peut-être un jour payante »*, a déclaré le commissaire principal, M. Jean-Claude Vegnaduzzi, directeur adjoint du S.R.P.J. Au cours de la visite de la maison de M. Massie, Mme Llaurens-Guérin a fait saisir plusieurs documents, dont aucun, *a priori*, ne paraît important, mais qui pourraient néanmoins permettre certains recoupements. Il s'agit notamment de quatre rouleaux de négatifs *photographiques relatifs* à des réunions politiques récentes, de plusieurs lettres, de pièces manuscrites *et* d'un livre de comptes concernant l'activité du club de tir de la police pour l'année 1979.

Ce transport de justice a été l'occasion de la découverte dans la bibliothèque de M. Massie de trois livres en évidence sur un rayon, ayant tous trois trait à des massacres : l'un sur la Saint-Barthélemy, l'autre sur les janissaires et le dernier sur *la Nuit des longs couteaux*.

GUY PORTE.

Les pistes de Nans-les-Pins

De notre correspondant régional

Marseille. — Dans l'annuaire des vieux villages varois, Nans-les-Pins, commune d'un millier d'habitants, à 25 kilomètres de Brignoles et 45 kilomètres de Marseille, a droit à une mention sympathique. Son nom signifierait « champ de roses ou vallée des fleurs ». Nans-les-Pins, c'est aussi l'un des noms de localités qui a été cité dans l'affaire de la tuerie d'Auriol.

C'est à Nans-les-Pins, quelque part sur le vaste plateau calcaire du massif de la Sainte-Baume, qu'aurait été retrouvé le corps de l'inspecteur stagiaire Jacques Massie. C'est aussi dans un sous-bois proche du village qu'a été découverte la R 5 avec laquelle il rentrait chez lui le soir de l'assassinat. La tuerie d'Auriol a rencontré dans la population d'autant plus d'écho que l'on y retrouve également la trace de M. Jean-Joseph Maria, l'homme au crâne rasé, responsable dépar*temental du* SAC, *inculpé en* même temps que MM. Jean-Bruno Finochiettu, Lionel Collard et Paul Sinibaldi.

M. Jean-Joseph Maria « navigait » souvent, dit-on dans la commune, fréquentant notamment le cercle des sports et d'autres établissements de la région, où l'on se souvient « *qu'il buvait sec* ». Un soir, une vive altercation l'apposa à de jeunes consommateurs. On rapporte aussi que le responsable du SAC se livrait à sa passion des armes avec une de ses *relations, tireur sportif* comme lui, dont la propriété servit plusieurs fois de cadre à des exercices d'entraînement .

« Il avait comme moi, explique celui-ci, *un 38 spécial Smith and Wesson. On a tiré quelquefois ensemble. Il n'avait rien à apprendre du maniement des armes. »* Mais Jean-Joseph Maria ne venait pas toujours seul ou avec sa famille. *« Un jour*, raconte *son compagnon de tir, il est arrivé en me présentant trois messieurs. Des collègues*, m'a-t-il dit, *de la police. »*

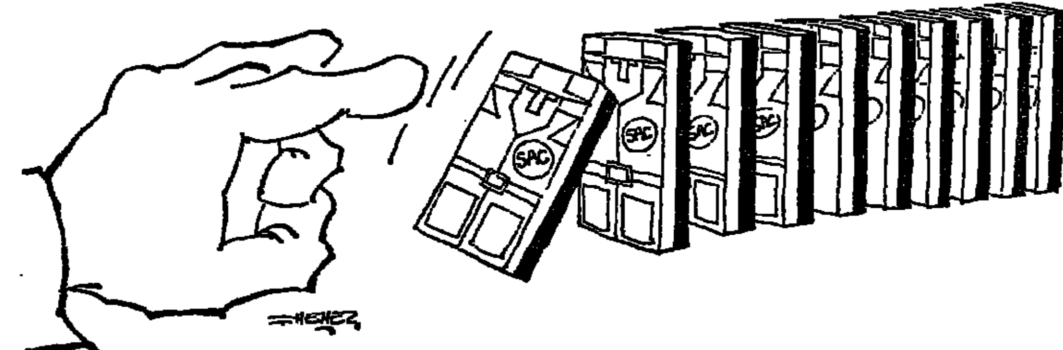
Cette affirmation, à première vue insolite, n'était sans doute *pas fausse*. M. Maria, comme M. Jacques Massie, comme Mᵉ Yves Destrem, et comme probablement plusieurs membres du SAC, étaient des adhérents du club de tir de la police marseillaise, dont le siège est situé avenue Saint-Barthélemy, dans les locaux de la C.R.S. 53, et dont l'un des stands est installé à Allauch, commune de l'est de Marseille.

Ce club de tir de la police apparaît, en fait, comme l'un des points de rencontres privilégié du SAC, et, peut-être, davantage... Dans les papiers de M. Massie a été retrouvé notamment une lettre d'un mystérieux ressortissant sénégalais se recommandant du président Senghor et sollicitant *l'intervention* de l'inspecteur stagiaire pour le renouvellement d'un port d'arme *concernant* un 357 Magnum, avec, en prime, un lot de cent cinquante cartouches...

Nans-les-Pins enfin, comme par hasard, est la commune où résidait M. Laurent Luperini, « truand » et indicateur de police compromis dans un trafic de fausse monnaie et tué, voici deux ans, à Ensuès-la-Redonne. Une « exécution » qui n'a jamais été élucidée et dont les auteurs, autre coïncidence, ont agi « proprement » puisque l'on n'a jamais retrouvé le cadavre de leur victime. A Nans-les-Pins, les habitants ont d'ailleurs leur idée sur la disparition des membres *de la famille de M. Massie : « Le massif de la Sainte-Baume*, disent-ils, *est farci de gouffres que l'on appelle ici des « regages ». »* Ces trous, qui sont le résultat de la dissolution des calcaires par les eaux souterraines, sont profonds de quelques dizaines à plusieurs centaines de mètres. « *Allez donc chercher, vous, là-dedans...* ».

Les enquêteurs cependant ne croient pas à cette hypothèse. Ils font observer qu'on aurait pu faire disparaître le corps de Jacques Massie de cette manière alors que le cadavre de l'inspecteur stagiaire a été enterré. Pour les policiers du S.R.P.J. de Marseille, il est probable que les corps des autres victimes ont été eux aussi ensevelis dans un lieu qui n'a pas encore été découvert.

G. P.



(Dessin de CHENEZ.)

Les barbouzes du président Bongo

Selon des témoignages concordants, M. Pierre Debizet, le secrétaire général du SAC, inculpé à la suite de la tuerie d'Auriol, servait de conseiller au président Omar Bongo du Gabon, qui arrive en visite « de travail » en France, mercredi 29 juillet.

Il semble, en particulier, que M. Debizet se soit, à nouveau, rendu à Libreville pour ses « affaires », après la réunion du 5 mai des militants du SAC, à Marseille. Il était venu, ce jour-là, dans les Bouches-du-Rhône pour tenter de mettre un terme au conflit qui opposait l'ancien et le nouveau patron de l'organisation dans le département, MM. Massie et Maria.

Quels conseils M. Debizet prodiguait-il au président gabonais ? On ne le sait pas exactement, mais on peut supposer que l'expérience de M. Debizet à la tête du SAC était précieuse pour M. Bongo. Ce ne serait pas la première fois qu'un dirigeant africain fait appel à des barbouzes françaises pour mener à bien des opérations délicates.

Dans une occasion au moins, le président Bongo a eu recours à de telles barbouzes pour opérer en territoire français. Il s'agissait de ramener en France Robert Luong, un peintre décorateur, chargé, un temps, de divers travaux au palais présidentiel de Libreville. M. Bongo tenait tellement à ce que Robert Luong arrivât à bon port, qu'il le fit raccompagner dans son avion personnel par deux Français, membres de sa garde, et un autre Français, chef du service gabonais de la documentation extérieure.

Arrivé à Villeneuve-sur-Lot, où Robert Luong avait sa famille, les deux gardes du corps établirent autour de lui une surveillance étroite. Ils avaient pour mission de ne pas le laisser quitter la ville et étaient armés, ce dont ils ne se cachaient pas, y compris des policiers de Villeneuve, à qui ils firent comprendre qu'ils avaient de solides appuis. On était en janvier 1979.

Il n'y aurait pas d'affaire Luong si celui-ci n'avait pas été assassiné, neuf mois plus tard, de plusieurs balles, au pied de son immeuble, alors qu'il revenait d'un voyage à Paris. L'enquête a démontré pourquoi le président Bongo tenait tant à éloigner Robert Luong de Libreville. Celui-ci avait fait la connaissance de la femme du président et entretenait avec elle des liens étroits. En résidence surveillée à Villeneuve, Robert Luong réussit néanmoins à fausser compagnie à ses gardiens, un jour que M. Bongo et celle qu'il appelait Marie-Jo étaient en visite à Paris. Peu de temps après, Robert Luong fut assassiné (le Monde datés 16 janvier et 6 novembre 1980).

L'affaire fut confiée à un juge d'instruction d'Agen, qui rendit une ordonnance de non-lieu. Désavoué par la cour d'appel, qui a prescrit un supplément d'enquête, ce juge d'instruction est toujours chargé du dossier. Ce supplément d'enquête a été ordonné il y a un an. Depuis, l'affaire n'a pas avancé d'un pouce alors que les pistes ne manquent pas.

Rien ne permet d'établir un lien quelconque entre cette affaire, M. Debizet et le SAC. Si un lien existe, il tient à certaines méthodes du gouvernement gabonais. Mais il y a un point commun : l'exécution sommaire de Robert Luong et de Jacques Massie, deux personnages devenus gênants. D'un côté, un juge d'instruction chargé de la tuerie d'Auriol, qui avance à grandes enjambées, de l'autre un de ses collègues, dont les investigations piétinent. — B.L. G.

★ L'affaire Luong a inspiré à A.D.G. un livre féroce, *Balles nègres*, paru dans la collection *Série noire* chez Gallimard. Des péripéties rocambolesques ont été ajoutées au récit pour les besoins du suspense, mais le canevas ne trahit pas la réalité, à savoir l'irritation que suscita chez Georges-Georges Bokaro, président du Zwangobe, l'idylle née à Léonville entre son épouse et un certain Déo van Vien.

DANS LES COULOIRS DE L'ASSEMBLÉE

M. TOUBON (R.P.R.) : Marseille, c'est Prague

Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, lundi, les parlementaires, tout occupés par le débat sur la décentralisation, ne parlaient pas spontanément de l'affaire de la tuerie d'Auriol ni des agissements de certains membres du SAC.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, rappelle : « *La justice est saisie, et il faut attendre le déroulement de l'instruction* », mais il ajoute : « *Le SAC n'est pas un mythe, c'est une réalité. Ce que je pourrais dire aurait moins de retentissement que ce que l'on apprend dans la presse : ce que l'on découvre tous les jours est tellement énorme !)*

Dans l'opposition, *M. Christian Bonnet*, ancien ministre de l'intérieur, député U.D.F. du Morbihan, parle des militants du SAC comme de *« demi-soldes, de nostalgiques du temps passé »* et ajoute : *« Une organisation politique ? Je dirais plutôt un prestataire de services que certains utilisaient pour leur service d'ordre. »* M. Raymond Marcellin, député U.D.F. du Morbihan, assure : *« Moi, je ne pense qu'à la décentralisation »* et refuse d'en dire davantage. M. Jean-Claude Gaudin, député de Marseille et président du groupe U.D.F., esquive la question et suggère : *« Si on allait chercher qui entoure d'autres personnalités politiques, on ne trouverait peut-être pas que des personnes pures et dures. »*

Enfin, M. Jacques Toubon, député R.P.R. de Paris, explique que la mise en cause du SAC est une *« opération politique »*, ajoutant : *« A partir d'une affaire de droit commun, on essaye d'éliminer, par des moyens apparemment légaux, une organisation qui s'oppose au pouvoir en place. C'est le début d'un processus connu dans les régimes totalitaires (...), c'est le totalitarisme, c'est la Tchécoslovaquie. Marseille, c'est Prague. Il s'agit d'une affaire très lourde de menaces. »*

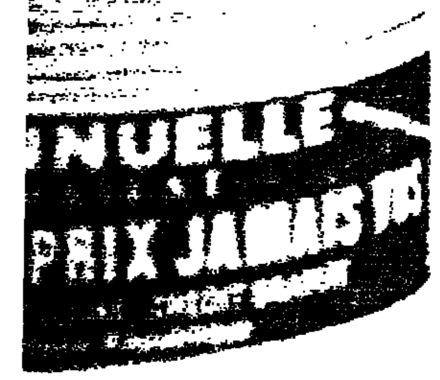
Les Templiers démentent l'appartenance de M. Massie à leur ordre

Le président de l'ordre international des Templiers, M. Alfred Zappelli, a démenti, mardi 28 juillet, à Genève, où siège cette organisation, que « les membres impliquées dans la tuerie d'Auriol soient membres de cet ordre ». Dans un communiqué remis à l'agence France-Prese, M. Zappelli, au nom de l'« ordre souverain et militaire du Temple de Jèruasaselm », a notamment démenti que *l'inspecteur Jacques* Massie, membre du SAC, assassiné dans la n iutdu 18 au19 juillet *dernier*, ait fait partie de l'assocation secrète des Templiers.

M. Zappelli répondait ainsi aux informations publiées lundi 26 juillet (*le Monde* du 28 juillet) par le quotidien communiste *la Marseillaise*, informations selon lesquelles l'inspecteur Massie, en sa qualité de templier, aurait participé à un trafic d'armes entre la France et l'Italie.

Ces révélations, nous indique notre corresponcant en Italie, ont été acueillies avec scepticisme dans ce pays. La plupart des quotidiens se sont limités à reprendre brièvement l'hypothèse avancée par le journal français d'un rapport éventuel entre la tuerie d'Auriol, l'ordre des Templiers, la loge P 2, cette organisation secrète italienne comptant un millier de membres, notamment de hautes personnalités, et mêlée récemment à une série de scandales politico-financiers (*le Monde* du 21 mai), et un trafic d'armes. Seul *Paese Sera*, quotidien populaire proche du parti communiste *italien*, consacre à l'événement un titre de première page, mais se contente lui aussi de *rapporter ce qui a été dit* par le journal marseillais.

[On ne peut que prendre acte du démenti formel adressé par le président de l'ordre international des Templiers. Pourtant, dans le passé, des hommes du Service d'action civique y avaient bien leurs entrées. MM. Charles Lascorz fut, en France, en 1971 et 1972, « inspecteur général » de l'ordre et Raymond Courbet « secrétaire magistral » de l'ordre (« le Monde » du 15 janvier 1972). Dans le même temps, ces hommes et bien d'autres géraient la Société d'études techniques, économiques et commerciales, l'ETEC, qui dissimulait en réalité une affaire de trafic d'influences. Par la persuasion ou la force, ces hommes se livraient aussi au racket (« le Monde » du 22 juillet 1972).]



JUSTICE

APRÈS LA GRACE PRÉSIDENTIELLE ET AVANT L'AMNISTIE

La difficile réinsertion des détenus

En application de la grâce présidentielle du 14 juillet, 4 775 détenus ont été libérés, auxquels vont s'ajouter les bénéficiaires de la loi d'amnistie. D'ici à la fin juillet, près de 20 % de la population pénitentiaire, condamnés et prévenus, pourraient retrouver la liberté. On comptait, en effet, le 1er juillet, 39 852 personnes dans les prisons françaises, ce qui constitue une chute significative du taux d'incarcération puisqu'il y avait 42 056 personnes en prison le 1er juin (1). Pour les détenus libérés, qui sont pour la plupart des jeunes gens, l'avenir n'est pas rose : il leur faut souvent trouver un logement et toujours du travail. Ont-ils changé en prison ? La rechute est-elle inévitable ? Et sinon, qu'a à leur proposer la société qui les a sanctionnés ?

Pour un détenu libéré et sans ressources, le chemin mène d'abord au comité de probation et d'assistance aux libérés. Il y en a cent quatre-vingt-un, un par tribunal de grande instance. Celui de Paris a déjà reçu plus de deux cents personnes depuis le 14 juillet, et se félicite d'avoir pu tous les héberger, cas par cas, dans un foyer ou dans une chambre d'hôtel. Son rôle n'est ni judiciaire ni pénitentiaire, mais explicitement social. Les gens qui viennent le trouver ont besoin d'aide (emploi, logement, affiliation à la Sécurité sociale) et sont véritablement « paumés ». « *La seule chose qu'on ne peut pas vendre, c'est la volonté* », explique M. Pierre Maillebuau, le directeur. Au comité de probation sont affectés huit juges d'application des peines, trente travailleurs sociaux, un psychologue et deux psychiatres vacataires.

Les foyers vers lesquels le comité de probation de Paris oriente ses visiteurs ne sont pas des antichambres du paradis. Parfois franchement rébarbatifs comme le centre Benoît-Malon, quai de Valmy (10e), avec sa haute porte à pointes et sa petite entrée sur laquelle une main insolente a peint : « *Entrée des artistes* ». Ils peuvent être relativement humains, comme le foyer Emmaüs de la rue des Bourdonnais (1er), actuellement en rénovation. De toute façon, ce sont des lieux fortement marqués par la vie collective, la nécessité de l'encadrement. Bref, les anciens détenus y restent, le plus souvent, par stricte nécessité et tentent de s'en échapper au plus vite. Cela explique peut-être pourquoi, malgré l'afflux de libérés de ce mois de juillet et sûrement grâce aux mesures spéciales préconisées par la direction de l'action sanitaire et sociale, dès la fin juin, sur la requête du ministre de la solidarité nationale, il n'y a pas d'asphyxie. Les deux cent trente-cinq places prévues ont jusqu'ici suffi.

Une permanence de centralisation des places d'hébergement disponibles a été mise en place dans les locaux du ministère de la justice le 20 juillet. Elle non plus n'est pas débordée. Il est vrai que le problème de l'hébergement était le plus urgent. Il est vrai aussi qu'il a fallu agir vite. Mais cette question résolue, presque rien n'est réglé. Le ministère de la justice a aussi fait un effort financier pour l'attribution de secours aux libérés les plus démunis, plus du quart. Cela concerne l'attribution de vêtements de bons de transport, d'argent. Un crédit de 400 000 francs a été débloqué à cet effet. Quant au ministère du travail, il a pris à sa charge la mise en place de procédures d'urgence pour l'affectation des allocations forfaitaires de chômage auxquelles ont droit un grand nombre de graciés et d'amnistiés, à l'exception des proxénètes et trafiquants de drogue. Passage au C.P.A.L., installation provisoire (deux mois maximum) en foyer d'hébergement, allocation forfaitaire de chômage. Il s'agit, jusque-là, d'éviter la marginalisation complète des détenus libérés, ou le trop grand risque d'une récidive immédiate.

Les détenus libérés doivent se rendre à l'ANPE de leur quartier — à Paris, à celle du 196, rue de Vaugirard (15e), spécialisée dans les « cas sociaux » — pour s'inscrire d'abord comme demandeurs d'emploi, condition nécessaire pour bénéficier de l'allocation chômage. Là, la vérité apparaît, cruelle. Il n'y a pas de place pour eux ou bien peu. Des emplois de manutentionnaire, à condition qu'ils aient le permis de conduire, que peu de détenus parviennent à passer en prison, et des emplois au SMIC. Ils réagissent alors avec amertume ou agressivité : « *On a un problème de dignité, on ne se sent déjà pas citoyen, avec le casier qu'on nous demande partout. On nous soupçonne tout le temps : s'il y a quelque chose de volé, ce sera toujours nous. Alors moi, je ne travaille pas pour 2 500 F par mois.* » Un autre déclare : « *Quand on a pris l'habitude d'avoir beaucoup d'argent, c'est pas vrai qu'on peut vivre comme ça, d'un coup, avec le SMIC. Tant pis, s'il n'y a rien d'autre, il se passera ce qui se passera.* » « *Moi, je n'en veux à personne*, ajoute un autre, *j'ai joué et j'ai perdu, mais je ne peux pas attendre, il faut qu'on me donne quelque chose tout de suite.* »

A l'ANPE, le cou tendu vers l'entrebâillement de la porte de la salle d'attente, on les sent révoltés et résignés à la fois : « *Et puis, la prison ça avachit, ça affaiblit.* » Il faut parler de la prison. De la prison « *tare sociale* », de la prison où « *on est exploité : « 190 F par mois, dix heures par jour, pour servir à manger. Faut plus qu'on soit des ramassis.* »

Le droit au travail, dans la salle d'attente de l'A.N.P.E., est le reflet de toutes les exigences de dédommagement, qui sourdent de l'expérience carcérale. Gagner de l'argent, vite, beaucoup. Reconquérir la dignité qui va avec. Courir après le temps perdu. Puisque les valeurs dominantes sont complètement intégrées et vécues sur un mode exacerbé. Mais, si, à l'A.N.P.E. de la rue de Vaugirard, on a déniché quelques emplois d'O.S. et si, au foyer d'hébergement et de réinsertion de la rue de la Comète (7e), on envoie les pensionnaires dans les agences d'Intérim, il n'y a pas eu, par exemple, depuis le 15 juillet, une seule offre d'emploi recensée à l'A.N.P.E. du quatorzième arrondissement de Paris où certains détenus libérés ont été envoyés. Le détenu libéré ne peut compter que sur quelques bouées de sauvetage.

Des bouées de sauvetage

« *En plus, de nombreux jeunes préfèrent tenter leur chance à Paris* », dit-on à l'A.N.P.E. « *En province, ils savent qu'il n'y a souvent rien.* » Les prospecteurs-placiers font de leur mieux, même s'ils se plaignent de leurs conditions de travail : « *On n'a même pas un télex.* » Ils sont en relation avec des employeurs disposés à embaucher d'ex-détenus ; et, dans d'autres cas, le prospecteur-placier ne prévient pas l'éventuel employeur que le candidat qu'il lui propose est muni d'un casier judiciaire non vierge. « *On peut le faire s'il s'agit d'une courte peine, trois mois ; pour les postes de manutentionnaires, on ne demande pas souvent le casier.* » Ils ne se font guère d'illusions : « *Souvent les garçons qu'on envoie travaillent quinze jours ou trois semaines et puis ils s'en vont. Ils ne tiennent pas le coup.* » Leur rôle, c'est souvent d'écouter : « *On discute pendant deux heures ; parfois plus. Ils ont vraiment besoin d'un contact.* »

Plus de 80 % des détenus n'ont aucune formation professionnelle. Quand ils purgent de courtes peines, ils n'en acquièrent pas davantage. Il faut au moins une condamnation à dix-huit mois de détention pour avoir une chance d'y accéder. « *Et encore*, dit un conseiller d'orientation professionnelle qui va trois fois par semaine à Fleury-Mérogis, Fresnes et à la Santé : « *C'est une faveur, accordée à la tête du client. Ceux qui ont du caractère, on la leur refuse.* » Pour lui, l'expérience de la prison prolonge les échecs scolaires. « *C'est là qu'il faudrait tout reprendre, pour briser le cercle école - chômage - prison - chômage - prison.* »

Les détenus, quand ils rencontrent, sur leur demande, l'orientateur, exigent d'abord du solide, ou ce qu'ils croient en être : des diplômes, et expriment en même temps des rêves de liberté : « *Beaucoup veulent être routiers, pour être indépendants, pour ne plus jamais être entre quatre murs.* » La réalité est ailleurs, dans les interminables listes d'attente des centres de formation professionnelle : « *N'y aurait-il pas une priorité à donner à la formation des jeunes détenus ? La société ne leur a pas donné toutes leurs chances* », dit cet orientateur. « *La solidarité nationale, ce serait de leur donner une vraie chance On en finirait peut-être alors avec les lamentations hypocrites sur la récidive et les mauvais instincts.* »

La formation en prison, la priorité donnée aux sortants pour les stages de formation, est-ce une solution ? Une enquête du CNERP (2), parue en 1979, permet d'en douter. Cette enquête, qui porte sur quatre cent vingt-neuf détenus de la prison de Fleury-Mérogis libérés en 1975, fait état d'un taux quasi égal, ou très légèrement inférieur de récidive parmi les ex-détenus ayant acquis un formation. Une récidive importante : 50 % sur trois ans. Mais cette enquête fait aussi ressortir que 75 % de ces récidivistes sont célibataires. « *Ils sont à la dérive, sans ancrage, envahis par un sentiment d'abandon et d'injustice*, commente l'orientateur. *Si on écoute ce qu'ils disent, si on s'attache à leur demande, tout peut bouger. Il n'y a pas de prise en charge sociale sans prise en charge affective, souvent liée à l'existence d'une femme, d'une famille* »

Vivre vite

Sans ancrage, le seul désir qui reste — et il est fréquemment exprimé par les anciens détenus — c'est celui de vivre vite, de vivre pleinement. Il y a, chez eux, une obsession du temps perdu, du temps volé. Certains préfèrent « *faire dix ans de taule, mais avoir vraiment vécu cinq ans* ».

Tous les éducateurs se rebellent contre le terme « réinsertion » abondamment utilisé dans les innombrables rapports publiés depuis quinze ans. « *Réinsertion ? Parlons plutôt d'insertion.* » Et puis, si les crédits vont en grande majorité à la construction de nouvelles prisons, ils ne vont pas à la dite réinsertion. La réinsertion, quand elle existe, et ce n'est pas fréquent, est une action très essentiellement bénévole poursuivie par des associations d'origine chrétienne ou des groupes d'anciens détenus, comme l'ALA de Nancy (Association lorraine d'alternative), ou le GIAR (Groupe indépendant d'auto-réinsertion) de Reims. Ainsi, le GIAR s'est lancé, en 1978, dans la réparation de pneus. Et cela marche bien. Un nouvel atelier s'est ouvert à Metz et un autre va s'ouvrir à Lille. Mais il s'agit d'initiatives nées d'une carence, comme le disent justement les fondateurs du GIAR : « *A la sortie, un peu d'organisation, de compréhension et de chaleur humaine auraient pu refaire de nombreux détenus qu'on a vu récidiver des hommes nouveaux.* » « *Insistez sur la dimension affective du problème* », entend-on partout. Ces jeunes n'ont pas de place dans notre société. Ils se sentent rejetés. Alors, ils rejettent à leur tour, et c'est l'engrenage.

Il y a des exemples européens qui pourraient être contagieux. Ainsi, en Suède, depuis des années, une puissante organisation du bâtiment, après avoir contrôlé leur formation dans une prison-école, procure à certains jeunes détenus un emploi. Certaines propositions sont actuellement mises en avant, en France. Ainsi, la la COSYPE (3) demande que soient accordés aux travailleurs sociaux, les moyens d'une action polyvalente entre milieu fermé et milieu ouvert, et l'attribution d'un quota d'emplois publics pour les sortants de prison. L'Etat, en effet, donne le mauvais exemple puisqu'il ne peut légalement embaucher les personnes dont le casier judiciaire fait état de condamnation pour crimes ou délits. Pour la COSYPE, il est, également, nécessaire de redéfinir clairement les missions des comités de probation actuellement investis de tâches multiples, de contrôle et d'assistance, et qui privilégient les unes ou les autres selon les périodes au détriment d'une politique globale. C'est une des solutions qui permettraient aux détenus libérés d'éviter la marginalisation.

GENEVIÈVE BRISAC.

(1) Cette chute s'expliquerait par une décision de la chancellerie de ne pas mettre à exécution les courtes peines de prison déjà prononcées et susceptibles de bénéficier de l'amnistie.

(2) CNERP : Centre national d'études et de recherches pénitentiaires du ministère de la justice.

(3) La COSYPE : Coordination syndicale pénale qui regroupe huit organisations syndicales de l'administration pénitentiaire et de la justice (*le Monde* du 17 juillet).

OU S'ADRESSER ?

LES COMITÉS DE PROBATION ET D'ASSISTANCE AUX LIBÉRÉS

— Paris, 4-14, rue Ferrus, 75014 ; Lyon : 35 bis, rue St-Jean, 69005 ; Marseille : 61, rue Grignan, 13006 ; Bordeaux : place de la République, 33007 ; Caen : 12, rue Caponière, 14000 ; Rennes : 12, quai Emile-Zola, 35000 ; Toulouse : 5, rue du May, 31000 ; Lille : avenue du Peuple-Belge, 59000.

LES ASSOCIATIONS POUR L'HÉBERGEMENT ET L'ASSISTANCE

— Secours catholique : 6, rue de la Comète, 75007 Paris ; l'Étoile du Matin, 33, rue des Cévennes, 75015 Paris ; ARAPEJ (Association de réflexion, action, prison, justice), 5, rue Tournefort, 75005 Paris ; Armée du salut, 12, rue Cantagrel, 75013 Paris.

GROUPES DE RÉINSERTION PAR LE TRAVAIL

— ALA, 39, rue du Cardinal-Mathieu, 54000 Nancy ; Transcoop, 39 bis, rue Doudeauville, 75018 Paris ; GIAR, 5, rue des Savoyards 51071 Reims.

A.N.P.E.

— 196, rue de Vaugirard, 75015 Paris. Il s'agit de la seule agence pour l'emploi spécialisée dans l'accueil des anciens détenus.

Les défenseurs des auteurs présumés du hold-up de Condé-sur-l'Escaut protestent contre la décision de la Cour de sûreté de se dessaisir du dossier

Après le dessaisissement de la Cour de sûreté de l'Etat, les sept inculpés détenus — sur douze au total — du hold-up de Condé-sur-l'Escaut (« le Monde » du 28 juillet) ont été transférés à la maison d'arrêt de Valenciennes (Nord), lundi 27 juillet. Ces sept personnes, qui se disent militants libertaires, sont MM. Enrico Bianco, Franco Pinna, Raymond Delgado, Floréal Cuadrado, José de Miguel, Werner Wittman et Mme Oriana Marchionni. Ce hold-up, commis dans une perception, a rapporté à ses auteurs seize millions de francs.

Le garde des sceaux, M. Robert Badinter, qui rappelle que sa fonction n'est pas celle d'un juge, ne souhaite pas commenter ce dessaisissement. Il se borne à indiquer que la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat n'entraîne pas l'extinction des poursuites, mais seulement le transfert des dossiers à des juridictions ordinaires devant lesquelles le caractère politique des infractions pourra être plaidé. Les inculpés de Condé-sur-l'Escaut auront cette latitude de manière à obtenir, le cas échéant, le bénéfice de la loi d'amnistie.

Dans cette affaire, en fait, ce n'est pas la disparition de la Cour de sûreté de l'Etat qui provoque le transfert devant une juridiction de droit commun du dossier dont elle était saisie depuis le 29 mars 1980 (*le Monde* du 4 avril 1980). C'est cette Cour elle-même, à quelques jours de sa suppression, qui estime être en présence d'un délit de pur droit commun, dont « *rien ne permet de penser qu'il s'agit d'un acte subversif dirigé contre l'Etat français* ».

Cette décision rend plus difficile la démonstration, devant une cour d'assises, du mobile politique de ce hold-up et prive ses auteurs présumés de l'amnistie dont vont bénéficier les auteurs d'infractions commises « *en relation avec toute entreprise tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat* ».

Les avocats des prévenus, qui ont réuni une conférence de presse à la Ligue des droits de l'homme ce mardi matin 28 juillet, « *dénoncent la décision de la Cour de sûreté de l'Etat qui, moribonde, déjà condamnée par la représentation nationale, vient, selon les directives du gouvernement, de soustraire douze personnes à l'amnistie qui va être votée dans les jours prochains* ». Ils déplorent « *une pratique que rien ne différencie de celles maintes fois décriées sous le précédent septennat* ».

La neutralité que veut observer le garde des sceaux dans cette affaire leur paraît sujette à caution, notamment en raison des textes qui régissent la Cour de sûreté de l'Etat et précisant que seul le ministre de la justice déclenche l'action publique. En outre, tous les parquets sont hiérarchiquement soumis au ministre de la justice.

Enfin, pour ce qui concerne le passé récent, il est peu probable que les nombreuses mises en liberté ordonnées par la Cour de sûreté de l'Etat l'aient été sans directive des pouvoirs publics. Il apparaît donc improbable que la décision prise à propos de Condé-sur-l'Escaut soit le fait de la seule Cour de sûreté de l'Etat.

Jo. S.

VOLS D'ŒUVRES D'ART DANS LES ÉGLISES DU LIMOUSIN

Limoges. — Depuis le mois de mai, plusieurs vols d'œuvres d'art ont été commis dans les églises du Limousin, et particulièrement dans celles de la Haute-Vienne. Le 8 mai a été dérobée au musée-église de Limoges une importante collection d'émaux médiévaux ; le 11 juillet, c'est une statue polychrome datant du seizième siècle qui a été subtilisée dans l'église de Mortemart (Haute-Vienne), et, le 24 juillet, une tapisserie d'Aubusson datant du dix-septième siècle a disparu de l'église de Rancon (Haute-Vienne), tandis qu'une châsse et un reliquaire étaient dérobés dans l'église de Vigeois (Corrèze). Le 25 juillet, enfin, huit statuettes en bois doré datant du dix-huitième siècle ont été volées en plein jour dans l'église de Saint-Just-le-Marcel (Haute-Vienne). — (*Corresp.*)

SPORTS

Mme Avice veut favoriser le sport de masse

Un projet de loi en ce sens sera déposé au Parlement d'ici deux ans

« Je suis arrivé au ministère de la jeunesse et des sports, il y a deux mois et demi, en pensant que la situation était moins mauvaise que je ne l'ai trouvée. » Mme Edwige Avice est très critique sur la gestion de son prédécesseur, M. Jean-Pierre Soisson. Au cours d'un entretien qu'elle nous a accordé, en présence de son conseiller technique, M. André Lianès, elle a développé pour nous les axes de sa politique dont voici, en substance, les principaux points :

● **ADMINISTRATION**

M. Moutginet se cantonnait dans des fonctions de gestion de la direction des sports. C'est un poste où on doit donner une impulsion à la politique sportive. M. Grospeillet, qui le remplace, a dans ce domaine une expérience de vingt ans. Il avait été sollicité par le C.N.O.S.F. (Comité national olympique sportif français).

● **OFFICES MUNICIPAUX DES SPORTS**

Leur rôle s'inscrit dans les projets plus larges de décentralisation. Ils ont dans le passé pris des positions courageuses sur les problèmes brûlants du sport. Ils doivent coordonner, au plan local, l'action des différentes associations qui s'occupent des activités physiques sans se substituer à celles-ci.

● **ELITE**

La situation est mauvaise, tant pour ce qui est des résultats sportifs, que des conditions sociales des champions. Les plans de carrière lancés par M. Jean-Pierre Soisson ne correspondent pas au besoin. Arrivés à échéance, plusieurs d'entre eux n'ont pas été respectés. Il faut un cadre élargi qui prenne en compte les espoirs et les juniors en s'attachant à l'insertion scolaire d'abord, professionnelle ensuite. Jean-Michel Bellot, champion de France de saut à la perche, conseiller du ministre, fait une étude dans ce sens. Les propositions des D.T.N. (directeurs techniques nationaux) sur la situation des cadres techniques (*le Monde* du 19 juin) seront également une plate-forme de réflexion. Pour les compétitions proprement dites, la commission du sport de haut niveau sera maintenue, mais son fonctionnement, trop lourd, sera modifié. *Idem* pour ce qui concerne la mission de préparation olympique.

● **FORMATION SPORTIVE**

Tout commence à l'école. Les professeurs d'E.P.S. réintègrent le ministère de l'éducation sous des conditions qui sont en train d'être élaborées. Il faudra développer l'éducation sportive pour donner aux enfants des bases physiques solides. Les anciennes réticences de éducation nationale, compréhensibles en raison de la pénurie de moyens, devraient tomber. Il faut revitaliser les sections sports-études et revoir le fonctionnement des CREPS et des grands établissements nationaux. C'est une affaire de concertation avec M. Savary. La première mesure a été de rétablir la vacation de trois heures des professeurs d'E.P.S. pour les associations sportives scolaires.

● **EQUIPEMENT**

La priorité sera donnée à la rénovation des gymnases scolaires qu'on a laissé se dégrader. En ce qui concerne le projet d'agrandissement de six stades pour accueillir le championnat d'Europe de football, une étude est en cours, car l'opération suscite de nombreuses réserves. Les municipalités sont demanderesses aux conditions de subventions (40 %) proposées. Mais le coût de l'opération pour l'Etat (300 millions de francs) a été sous-évalué et affecté au ministère de la jeunesse et des sports, dont il assécherait les possibilités d'intervention pour plusieurs années. En outre, le problème de la gestion de six stades de plus de cinquante mille places apparaît délicat au moment où la fréquentation ne cesse de baisser. Le projet de palais des sports à Bercy est différent, car le maire de Paris n'a demandé aucune subvention. Géré sur des bases commerciales, cet ensemble ne devrait pas cependant répondre aux besoins sportifs de la capitale, mais à des préoccupations électoralistes de M. Chirac. L'opération de financement de de cinq mille courts de tennis sera revue afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier, et pas seulement les membres de clubs. D'une manière générale, une étude sur l'utilisation des équipements va être conduite.

Un colloque sur la violence

● **BUDGET**

Les arbitrages sont en cours pour que le projet de budget du ministère pour 1982, amputé de la part qui revenait à l'E.P.S., ne soit pas réduit à la portion congrue. Il n'y aura pas de modification cette année du système de financement du F.N.D.S. par le prélèvement sur les jeux (Loto, P.M.U.), les spectacles et les débits de boissons. La budgétisation de ces ressources importantes pour le sport est envisagée pour l'avenir.

● **PROFESSIONNALISME**

Une trop grande dispersion des idées et des centres de décision a été constatée. Le ministère rencontrera les principaux intéressés avant la fin de l'année, puis un colloque sur l'argent et sur la violence sera organisé au début de l'année 1982.

● **UN PROJET DE LOI**

La proposition de loi du P.S. tendait à décentraliser et à favoriser le sport de masse, notamment dans les entreprises où il y a beaucoup à faire, sans l'opposer au sport de haut niveau. Une concertation est nécessaire avec les différentes composantes (fédérations, offices municipaux, mouvement olympique, pour définir les conditions d'un mouvement de fond très important. Cela permettra d'élaborer d'ici à deux ans un texte législatif qui se substituera à la loi Mazeaud de 1975.

● **RELATIONS INTERNATIONALES**

Les problèmes soulevés par les contacts sportifs internationaux, tels que les rencontres avec les Sud-Africains, seront essentiellement du ressort du Quai d'Orsay. A titre personnel, le ministère d'une équipe de football à la était opposé à la participation Coupe du monde de football en Argentine, mais opposé également au boycottage des Jeux olympiques de Moscou. — A. G.

OMNISPORTS

LES PREMIERS JEUX MONDIAUX DES DISCIPLINES NON OLYMPIQUES

Les Français Patrice Martin (ski nautique) et Anne-Marie Rouchon (natation avec palmes) ont gagné quatre médailles d'or aux Jeux mondiaux des disciplines non olympiques qui ont lieu en Californie (24 juillet-2 août), à Santa-Clara. Patrice Martin s'est imposé dans l'épreuve des figures avec 8 420 points contre 7 660 points pour l'Américain Carl Roberge, et Anne-Marie Rouchon a enlevé les 300, 400 et 800 mètres nage libre.

Les jeux mondiaux des disciplines non olympiques, qui sont organisés pour la première fois, réunissent mille quatre cents athlètes masculins et féminins représentant cinquante-huit nations dont la République populaire de Chine et Taïwan. Seize disciplines et activités sportives ont été retenues : badminton, base-ball, bowling, casting (pêche sportive), culturisme, nage avec palmes, karaté, patinage et hockey sur roulettes, haltérophilie (en puissance), racquetball, softball, taekwondo (art martial), tir à la corde, trampoline, ski nautique et water-polo féminin.

RUGBY

Malgré les incidents

LE GOUVERNEMENT NÉO-ZÉLANDAIS MAINTIENT LA TOURNÉE SUD-AFRICAINE

Le premier ministre néo-zélandais, M. Robert Muldoon, a déclaré, lundi 27 juillet, à Londres, que son gouvernement n'interdira pas la tournée de l'équipe sud-africaine de rugby des Springboks, en dépit des violentes manifestations qui ont lieu actuellement dans sont pays et qui ont déjà provoqué l'annulation d'une rencontre.

La décision de M. Robert Muldoon a été critiquée par le premier ministre australien, M. Malcolm Fraser, qui a qualifié la tournée des Springboks d'« *inacceptable* » et susceptible de causer un grave préjudice au Commonwealth.

Pour sa part, le Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.) a aussi condamné, lundi 27 juillet à Yaoundé, la Nouvelle-Zélande pour avoir autorisé la tournée sud-africaine, et il a demandé aux Etats-Unis de renoncer à recevoir les Springboks au mois de septembre.

En 1976, les relations sportives entre les Néo-Zélandais et les Springboks avaient été à l'origine du boycottage des Jeux de Montréal par la plupart des pays africains.

● **ERRATUM.** — Une erreur de transmission a rendu incompréhensible un passage de l'article « Changer le Tour de France » (*le Monde* du 28 juillet). Au lieu de « *Par le passé, à une époque où les formes de cyclisme...* », nous aurions dû imprimer : « *... à une époque où les firmes de cycles...* »

RELIGION

ÊTRE MUSULMAN ET CATHOLIQUE OU JUIF ET CHRÉTIEN

La «double appartenance» religieuse ouvre-t-elle une nouvelle voie à l'œcuménisme ?

La futurologie des religions n'a rien d'une science exacte, c'est le moins que l'on puisse dire ! Pour savoir où vont les religions, il vaudrait mieux connaître leurs origines et avoir des notions plus approfondies sur l'inconscient collectif. Ce que l'on connaît des répercussions sociales, politiques, philosophiques et même scientifiques sur la spiritualité, la foi et les croyances, ne permet guère de clarifier les idées ; pas plus que ce que l'on sait de l'évolution passée et présente des grandes confessions.

Il y a désaccord sur la pérennité du phénomène religieux. Asphyxie lente, transformation substantielle, à la limite statu quo ? *Plus de religions sont nées que d'autres sont mortes. Que l'ère des révélations soit close — comme l'enseigne le christianisme, et que ce dernier soit destiné à supplanter tôt ou tard les autres — demeure aléatoire. De nouvelles religions verront-elle le jour ou bien la race des grands fondateurs est-elle éteinte ? Autant de questions fondamentales sans réponse.*

Tout au plus peut-on constater, sans oublier des exceptions retentissantes, un certain fléchissement du fanatisme. On peut en conclure soit une baisse de la foi soit une sagesse, un esprit de tolérance qui sont à l'honneur des croyants, *hésitant désormais à polémiquer* avec leurs partenaires parce qu'ils leur découvrent des qualités appréciables.

L'esprit œcuménique a pénétré jusqu'au catholicisme ; il honore notre époque mais pose une redoutable difficulté : si toutes les *religions ont à la fois tort* et raison, comment échapper à une sorte de scepticisme et, en fin de compte, à un syncrétisme démobilisateur ? Que faire des dogmes d'antan aussi intransigeants qu'irrespectueux de la liberté d'autrui ? S'en consolera-t-on en sachant que, contrairement à ce qui se passe pour les pays en géographie, les religions ne communiquent pas par leurs frontières mais par leur centre, là où elles sont les plus originales et les plus hardies.

Ce travail de débroussaillage et de purification est à peine commencé entre les trois grands monothéismes (judaïsme, christianisme, islam). Rien de plus tenace que le sectarisme et l'ignorance volontairement entretenue. Les hommes de foi se disent attachés à la vérité, mais cette vérité est souvent provinciale, étroite, paresseuse ; ils ont peur d'être dérangés dans leurs habitudes. Comme par hasard chacun connaît surtout la confession d'en face par *ses aspects les plus marginaux* et les plus contestables. En religion comme en politique, la bienveillance est la chose du monde la moins bien partagée.

Enregistrons, pourtant, un certain dégel. Aujourd'hui, et pour notre seul pays, retenons quatre cas mal perçus mais qui donnent à penser qu'ils bouleversent les idées reçues.

Quel crédit accordera-t-on à cette jeune fille musulmane, modeste mais résolue, qui prépare depuis 1977 sa licence, puis son doctorat en théologie chrétienne à l'Institut catholique de Paris ? Baptisée en 1976, confirmée en 1977 par un évêque qui ne redoute pas les paradoxes, cette étudiante travaille à mi-temps dans la comptabilité. Aïcha — appelons-la ainsi par discrétion — affirme avec une tranquille assurance qu'elle est une *« musulmane chrétienne »*, ce qui est à entendre au sens le plus fort du mot : entièrement musulmane — pratiquante — et catholique à cent pour cent. Ses parents musulmans sont très croyants et ils acceptent non sans mérite la situation difficile créée par la double appartenance de leur fille. Double appartenance qui n'est pas sans créer de problèmes à sa famille (algérienne), au sens large du mot.

La théologie du bouquet

Cette jeune fille aime la théologie et a délibérément choisi cette voie d'approche. Elle croit à la valeur de l'étude rationnelle et entend ne pas se réfugier dans un vague sentimentalisme. Elle sait de quoi elle parle et a parfaitement conscience d'être un cas rarissime.

Elle prie à la mosquée et participe à la messe. Elle étudie avec le même goût le Coran et la Bible. Ses études ne l'empêchent pas de suivre des cours d'islamologie. Aïcha ne se dissimule pas les difficultés de sa position et l'importance des divergences entre les deux confessions. Pourtant, elle se refuse à parler d'incompatibilité ; *elle prend, pour se* faire mieux comprendre, une comparaison qui sied bien à une femme et à une théologienne : *« Les chrétiens affirment que Dieu est à la fois trois et un ; les musulmans professent l'unité absolue de Dieu. C'est comme un bouquet multicolore*, explique Aïcha. *Si telle fleur me paraît particulièrement éclatante et que je la choisisse, est-ce une raison pour que je rejette telle autre fleur d'une couleur différente tout aussi belle ? »* Sans y penser, peut-être, Aïcha réédite le mot de Thérèse de Lisieux : *« Moi, je choisis tout. »*

D'autre part, Aïcha n'oublie pas que Dieu échappe à toute définition et à toute connaissance exhaustive. Tout discours sur Dieu, fût-il dogmatique, est infirme ; toute formule doctrinale doit être relativisée. Elle rejoint ainsi les courants mystiques et la théologie négative (1).

Aïcha ne se reconnaîtrait pas dans le syncrétisme, sorte d'espéranto religieux qui, d'une manière artificielle, juxtapose des pans de doctrines diverses en les sortant de leur contexte. Sa démarche est toute différente : elle serait plutôt cumulative que sélective. Aïcha ne précise-t-elle pas : *« Il y a, entre le christianisme et l'islam, un rapport non disjonctif. Leurs affirmations nous obligent à un approfondissement. »* Elle apprécie Theilard de Chardin, sa volonté de surmonter les oppositions et sa pensée *en forme de spirale*.

Aïcha a une préoccupation : rompre son isolement. Elle projette d'organiser des cours coraniques pour les enfants des immigrés musulmans qui vivent en France et qui sont, sur ce point, comme sur tant d'autres, assez démunis.

Quand elle sera docteur en théologie, elle mettra au point un enseignement de *christologie* pour les musulmans. A propos des rapports entre la Bible et le Coran, signalons aussi les activités du pasteur protestants George Tartar et son bulletin, *Union des croyants monothéistes*, (49, rue du Bois-l'Evêque, 77380 Combs-la-Ville). En 1977, M. Tartar, qui est professeur d'arabe, avait lancé un appel aux musulmans à célébrer Noël.

Juif messianique

L'islam est la plus jeune et la plus vivace des grandes religions. Le judaïsme est le tronc du christianisme et dans une mesure discutable de la religion de Mohammed.

Les relations entre les juifs et les chrétiens sont meilleures qu'autrefois mais sont loin d'atteindre la compréhension et surtout la compétence requises. Mgr Lustiger, archevêque de Paris — juif converti — déclare qu'il se considère toujours juif, qu'il est né juif et qu'il le restera *« même si cela est inacceptable pour beaucoup »*. Il dit encore : *« La décision de devenir chrétien ne m'est pas apparue comme un reniement mais comme l'affirmation d'une identité juive assumée dans le christianisme »* (*Documentation catholique* du 1er mars 1981).

A Yahoshua Rash, dans le mensuel *l'Arche* (n° 288), l'archevêque de Paris dit s'écarter des deux options suivantes : *« L'occultation comme si le christianisme était né ailleurs qu'en plein peuple juif ou l'offense en raison de la non-attribution à Jésus de statut divin ou messianique juif. » « Je plaide*, continue-t-il, *la coexistence et là se situe mon authenticité. »*

Ces déclarations ont soulevé les objections que l'on sait à commencer par les milieux rabbiniques. Pour fondé qu'il soit (ou qu'il ne soit pas), un tel débat a contribué à ouvrir de nouvelles portes dans le dialogue entre le christianisme et le judaïsme. C'est à ce titre qu'il intéresse notre propos. Que peut dire aujourd'hui *un juif du Christ ? Dans quelle* mesure la théologie juive de Jésus peut-elle s'approfondir ?

Inversement, quel langage un chrétien éclairé peut-il tenir à un juif sur le Messie ?

Il se trouve à Paris un pasteur de cinquante ans, Jacques Guggenheim, membre des Eglises évangéliques baptistes de France. Il se définit comme un « juif messianique », et dirige un mensuel, *le Berger d'Israël* (48, rue de Lille, 75007), qui porte la même dénomination. Par définition, ce pasteur croit à la compatibilité des deux religions puisqu'il les professe. Ce juif, pour ainsi dire converti, déclare *« avoir reconnu en Jésus le messie annoncé par les prophètes et tant attendu par le peuple d'Israël »*. Il soutient que *« les violences commises au nom de Jésus prouvent que ceux qui les ont accomplies ne lui appartiennent pas »*.

L'affirmation clef de M. Guggenheim est : *« Si tu reconnais en Jésus ton Messie, ton Sauveur, tu deviendras un véritable Israélite, tu seras vraiment un fils d'Abraham (3). »*

En mal d'identité

A ce cas, on pourrait ajouter celui plus connu (*le Monde* du 5-1-1981) du frère Roger, prieur de Taizé, qui s'est publiquement réclamé en la basilique Saint-Pierre de Rome et en présence du pape, du protestantisme et du catholicisme : *« J'ai trouvé ma propre identité de chrétien en réconciliant en mes profondeurs le courant de foi de mes origines protestantes avec la foi de l'Eglise catholique »* (3). Certes, il s'agit là de deux confessions chrétiennes et voisines mais, en un sens, cela ne fait qu'accroître les difficultés. Les amis brouillés sont plus difficiles à rapprocher que des hommes lointains !

Que conclure ? Une analyse courte consisterait à dire que l'œcuménisme — devenu une notion banale — commence à porter quelques fruits. Mais elle serait incomplète. Le vrai est que des croyants, de moins en moins rares, se sentent floués. On leur a trop dit que leur religion était la seule vraie ou, au minimum, *la meilleure. Ils se mettent* à en douter, et cela ne fait qu'honorer leur esprit critique. Les voyages ne forment pas que la jeunesse, ils ouvrent l'esprit des gens curieux... Les mariages mixtes ont, eux aussi, relativisé les convictions. Les croyants se demandent si les vérités qui leur ont été enseignées ne péchaient pas par étroitesse et ne sont pas trop tributaires d'une culture (4). Les hommes de foi ont de moins en moins envie de boire exclusivement dans leur verre.

Les fidèles comme les incroyants *sont parfois mal* dans leur peau. Leur identité les gêne. La religion est par nature universelle, mais les intuitions les plus enrichissantes peuvent être ternies par la routine. La pesanteur des ans et les maladresses des fonctionnaires de la foi alourdissent les intuitions originelles. La politique exténue la mystique.

D'où les sursauts dont nous avons parlé et qui, sans doute, se multiplieront sans prendre forcément la forme d'une double appartenance. L'important est que le travail d'interprétation des textes et de la doctrine soit sans cesse recommencé.

HENRI FESQUET.

(1) Des théologiens ou des mystiques aussi divers qu'Origène, Plotin, Eckhart, Angèle de Foligno, Hadewige, se faisaient une idée si haute de Dieu qu'ils en parlaient surtout par négation.

(2) M. David Flusser, juif, professeur de religions comparées à Jérusalem, dit de Jésus qu' « *il est le plus grand fils d'Israël* », et affirme que « *le christianisme peut être la lumière pour l'avenir commun* ».

(3) Le Frère Roger n'utilise pas pour sa part l'expression « double appartenance », qui lui paraît « délicate ».

(4) Il est certain qu'on ne peut atteindre l'universel qu'à travers le particulier, mais il arrive aussi que le particulier fasse écran.

L'ABBÉ JACQUES DAVID EST NOMMÉ ÉVÊQUE AUXILIAIRE A BORDEAUX

L'abbé Jacques David, directeur du secrétariat de l'opinion publique et des moyens de communications sociales, a été nommé par Jean-Paul II évêque auxiliaire de Mgr Maziers, archevêque de Bordeaux.

[Né à Saint-Aubin-la-Plaine (Vendée) le 22 décembre 1930, le père David fait ses études secondaires au collège Richelieu de La Roche-sur-Yon et au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers. Il est ordonné prêtre le *29 juin 1956*, après des études au grand séminaire de Luçon et au séminaire Saint-Sulpice. Après trois années de droit canonique à Rome, il devient secrétaire de l'évêque de Luçon. De 1970 à 1972 *il est curé d'Olonne-sur-Mer ; puis*, de 1972 à 1977, président de l'équipe pastorale des Herbiers. En 1977, il est *nommé secrétaire - adjoint de l'épiscopat* et chargé des questions concernant l'opinion publique.

L'abbé David s'était fait remarquer dans les milieux de la presse et des moyens de communication sociale par sa loyauté et sa disponibilité. Sa compétence, sa conscience professionnelle et son esprit compréhensif lui ont valu l'estime de tous.]

H. F.

ÉDUCATION

A LA RENTRÉE

Un lycée pour « marginaux » pourrait être créé à Saint-Nazaire

Un lycée « différent » pour marginaux va-t-il voir le jour à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), dès la rentrée prochaine ? Ce *n'est pas impossible si le ministère* de l'éducation nationale donne son feu vert à la demande formulée par MM. Gabriel Cohn-Bendit, professeur agrégé d'allemand à Saint-Nazaire, et André Daniel, professeur d'histoire, que *M. Alain Savary a reçus pendant* près d'une heure, lundi 27 juillet.

Le frère aîné de « Dany le rouge » avait écrit le mois dernier une « *lettre ouverte au camarade ministre de l'éducation nationale* », où il lui soumettait, d'une part, « *le problème de tous ces jeunes qui, aujourd'hui, ne supportent plus le système scolaire tel qu'il est* », d'autre part, la situation des enseignants qui, parce qu'ils ne supportent pas non plus le système actuel, se rendent « *souvent insupportables à leurs collègues, y compris à ceux de gauche, et bien plus insupportables encore à l'administration* ». Et il concluait : « *Pourquoi ne pas réunir ces élèves et ces enseignants marginaux qui s'entendent si bien quand les hasards des emplois du temps les font se rencontrer ?* »

Concrètement, la proposition de M. Gabriel Cohn-Bendit est la suivante : le ministère détacherait une vingtaine d'enseignants volontaires, et le « lycée » s'installerait *dans* un local que la *municipalité* de Saint-Nazaire louerait pour un prix symbolique. L'expérience, qui ne doit « *ni être lancée en cours d'année scolaire ni attendre encore un an* », pourrait commencer dès le 15 septembre si l'étude technique du ministère aboutit à un avis favorable. L'établissement *fonctionnerait* au sein d'une « *structure autonome, libérée des carcans administratifs* ». Il accueillerait des jeunes de seize à vingt ans et les préparerait à passer des diplômes, selon des horaires souples et au sein *de groupes de travail* se faisant et se défaisant selon les besoins. « *L'unité du service public d'éducation auquel nous sommes attachés ne signifie pas obligatoirement uniformité* », estiment MM. Cohn-Bendit et Daniel.

[Malgré les événements de mai 1968, en France, très peu d'expériences pédagogiques de grande envergure ont pu être menées dans les lycées. A cause *des contraintes techniques* qui pèsent sur l'enseignement secondaire public (recrutement national des professeurs, horaires fixes selon les catégories d'enseignants, contrôle académique des programmes, préparation des baccalauréats, etc.), c'est dans l'enseignement privé que des expériences ont pu être tentées, comme, par exemple, dans une *école secondaire catholique* de Longwy (Meurthe-et-Moselle), fonctionnant de manière « décloisonnée », c'est-à-dire *sans classes* (« le Monde » du 25 juin 1974). Mais l'expérience la plus célèbre — et la plus concluante — reste celle du lycée expérimental *d'Oslo* (Norvège), *créé* en 1966. Le fonctionnement quotidien de cet établissement a été décrit par sa première directrice, Mme Mosse Jörgensen, dans un ouvrage dont le titre à lui seul résume l'objectif : « Un lycée aux lycéens », aux éditions du Cerf (1976).]

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS (ENSAM) (par ordre de mérite).

Concours T

Mmes et MM. Zoppitelli, Pfordt, Choulier, Louhaichi, Lemeray, Auregan, Benecchi, *Minard, Hervé Rose*, Notheisen, Eric Naudet, Billoud, Garret, Gantelle, Bruno Humbert, Rebel, Didier Martin, Lhuissier, Vincent Bertucat, Eric Lecomte, Casablanca, Thierry Clerc, Bruno Léger, Fery-Forgues, Lentz, Dominique Jacob, J.-François Barrière, Colavin, Brutsaert, Gigant, Loukil, Philippe Perroud, Fischer, Roggero, Guehl, Jerbi, O'Neill, Bernard Paul, Christen, Berard, Mosser, Bouvier, François Thomas, Vial, Gramlich, Vernier, Ray, Philippe Martin, Bourjon, Reveillon (50e).

Mmes et MM. Pierre Sabatier, Touzan, Montreuil, Coulon, J.-Christophe Guérin, Bistuer, Burel, Vernis, Skhiri, Leboulanger, Allies, Pecquet, Hampikian, François Brulé, *Gilles* Moreau, Metezeau, Pascal Roux, Angelini, Nicolas Michel, Olivier *Collet, Lambinet, Caspar*, Perbos, Cortequisse, Cordel, Gagnant, Olivier Duparc, Eric Périer, Massebeuf, Jean-Michel Colas, Rémy *Leroy*, Brosset, de Castro Oliveira, Quelennec, Diebolt, François Laurent, Chamoret, Eric Moreau, Olivier Lesage, Preaux, Larangot, Chartier, Laurent Samuel, Autran, Lagasse, Ball, Denisse, Lambelin, Drissi Cudghiri.

Mmes et MM. Christian Clerc (100e), Grotard, Philippe Petit, Cathalan, Beltzung, Fonda, Nicolini, Breyssse, Jean-Marie Jacquet, Dardenne, Forzini, Montagut, Vittet, Nègre, Navaron, Juveneton, Tran *Thanh Magnier, Eric Martin*, Pavageau, Soulard, Mortelmans, Vieusses, Ribon, Mass, Virely, Marque, *Gallo, Grimm, J.-Louis Chapelle*, Begoy, Rechiniac, Morilhat, Creach, Le Hay, Marc Legrand, Guilbert, Pavard, Alexis, Weller, Narcy, Le Corguille, Guyonnet, J.-Jacques Richard, Daniel Guirec, Christian Monceau, Boussard, Perin, Filipiak, Devin, Chery (150e) ;

Mmes et MM. Sableyrolles, Espardeiller, Zanini, Chambrin, Lagonotte, Duquesnoy, Bernard Blanc, *Bobillier*, Ferri, Bruno Boursier, Beunas, Jérôme Latrubesse, Javanaud, Bariller, Herbère, Alvarez, *Eric Laporte*, Cayrol, Bourgeois, Boueme, Picheux, Luaire, Rivel, Pascal Lafond, Kremer, Bertheas, *Jean-François* Godard, Thierry Garnier, Le Pivert, Soliner, Etchenaguicia, Jarrot, Le Bourhis, Tritar, Hantute, Samet, *Edelblutte*, Roncin, Belin, Moineau, Hagerman, J.-Charles Brun, Monteil, Moret-*Bailly, Debrosse, Decoux, Benisti*, Letissier, Robic.

Mmes et MM. Besançon (200e), Magnan, Szilas, Nauleau, Vogel, Macaudière, Ricouard, Charly, Sintes, Covalet, Lassal, Alain Rozier, Prétesellle, *Mange*, Llatard, *Mallet*, Patrick Tessier, Marosz, Hamdi, Trémoulet, Blanchet, Claude Girard, *Philippe Pierre*, Granger, Ubrich, Paillusson, Féraud, Perrinelle, Herfray, Philippe Bonnard, Biot, Devillez, Brantus, Grein, Bottemer, Guillet, Benbrahim, J.-Yves Moulin, Louis Danielle, Marc Lefèbvre, Frugier, Riou, Duchatel, Desnos, D'Andrimont, Waty, Roth, Maire, Kinelder, Philippe Lecomte.

Mmes et MM. Zimmermann (250e), Patrice Gaillard, Brame, Feppon, son, Lantenois, Vrignak, Bazin, son, Lantenois, Vrignaud, Bazin, Chartier, de Braeckelaer, Philippe Marin, Diot, Didier Gabriel, Salfrant, Béal, Brégeard, Bellais, Auflinger, Guillamo, Pansera, Istilarte, Deher, Colette Rossi, Penet, Rumianowski, Fournet, Jacquelin, Geiss, Patrice Robert, Nibaudeau, *Bihan, Patrice* Guichard, Grousset, Frédéric Lecerf, Pluche, Pichêne, Schuller, Loretti, *Crédou, Rouxel*, Perraud, Sabat, Fayolle, Fausse, R.-Louis Agnès, Montfrond, J.-Philippe Martine.

Mmes et MM *Patrick Girot (300e)*, Dumetz, Chastagner, Carbon-Martin, Christophe Cousin, J.-Louis Clerc, *Cantarel, Vinchent*, Pierre Rémond, Pérou, Cordier, Frédéric Renault, Hamery, Charavil, Blateau, Philippe Bernard, Parnis, Dominique Laurens, Gerday, Maggiotto, Boué, Gérard Poujade, Thierry Bernard, Alain Lagarde, Koller, Skoczylas, Gignoux, Brossais, Pailiot, Magre, Lamouche, Grousson, Soyer, Cook, Pascale Vincent, Turin, Ternisien, Graff, Freudenreich, Belin, Kopernik, Llorens, Bouaziz, Alauzet, Christian Blanc, J.-Paul Lopez, Blachère, Cesario, Destreman, Wieser, Devilliers (350e).

Mmes et MM. Boher, Frédéric Richard, Nael, Coppée, Lance, Charlin, Verger, Midy, Le Gangneux, Dursin, Bock, Christophe Leclerc, Crochet, Denis Girard, Czerniak, Vinard, *Clementi, Nief, Lesenne*, Hamon, Coudière, Metzger, Genisson, Bernard Gaye, André Gaye, *Botella, Ruaux*, Rimbert, Pol, Renoux, Bluche, Daumars, Bertho, Manfredini, Di Marco, Diop, Ramillon-Roger, Gibert, Avenoso, Triaa, Belot, Guyon, Biard, Riquois, Matrat, Claude Armand, Toucas, Kontos, Verdure.

Mmes et MM. Jean-Luc Perrot (400e), Rive, Crestey, Sahuc, Aldegheri, *Lacharnay*, Herman, Klintzing, Dubey, Burr, Boulbes, Adenis, Piassard, Suard, Eric Durand, Moncorger, *Davail*, Jouffrey, Bierry, Meterier, Rousset, Bessière, Vaesken, Bouyer, Escoffier, Rault, Christian *Millet*, Patrick Lemercier, Cappelle, Philippe Pellerin, Patrice Noël, Jaoui, Brachet, Zlatkovic, Thierry Segard, Arlen, Querrel, Cornut-Chauvino, Rivault, Eric Picard, Gouyon, Gilles Courtois, Bloch, *Wojtaszak, Rouaix*, Hutter, Gaget, Roue, Pascal Martin, Compeau.

Mmes et MM. Viengué (450e), *Agafonovas, Bruno Régnier, Damien* Giraud, Thierry Février, Kerautret, Levalet, Amoury, Lhoir, Gaudy, *Daumas, J.-Louis Bouchet, Sourdin*, Mach, Franza, Oberkampf-Dedabrun, Deshayes, J.-Yves Salle, Hornewer, Faou, Cereuil, Robert Le Roy, Traonvouez, Michno, Boutin, de Pourquoy, Didier Durand, Routier Desflammes, Maissant, Dulac, Mignaton, J.-Philippe Jullien, Gauche, Scrabalat, J.-Claude Tessier, Nazon, Giordan, Casteras, Van den Bossche, Salvi, Souchet, Daniel Roches, Di Graci, Wahl, Vergnolle, Leperchois, Olivier Laval, Chrobot, Coisenet.

Mmes et MM. Eric Carpentier (500e), Baty, Villette, Commercon, Yvart, Galli, Philippe Baudoin, Kaczorowski, Denis Faure, Variot, Spigolis, Giustiano, Bocquet, Prost, Ligonie, Monteil, Philippe Girard, Toubhans, Desjoyeaux, Fresson, Charroppin, Matt, Guéguen, Génelot, Rodius, Piré, Vincent Hubert, *Philippe Bordes, Ribout, Pascal Jean*, Boch, Juge, Eric Magnan, Deblois, Dominique Garnier, Marc Leroy, Guillon, Savin, Murigneux, Yann Le Roy, Bonomi, François Rougier, L'Hegarat, Mas, El Alami, Ollier, Philippe Lemaire, Donati, Eric Daniel, Hubert Blaise.

Mmes et MM. Barlier (550e), Alain Raynaud, Pochodaj, Holard, Christian Trognon, Alain René, Eric Hervé, Mehr, Famin, Cappone, Théret, Béguery, Péchenart, Alain Leroy, Amet, Loffler, Baronian, Michel Renault, Eckert, L.-Olivier Le Gall, Frangiamone, Louy, Weinrob, Cessot, Michel Lopez, Maurel, Montfort, J.-Michel Le Gall, Varoqui, Denis Sauvage, Franck Rousseau, Durandau, Defossez, Noël Pelletier, Robert de Saint Vi, Jacky Lefebvre, Patrick Langlois, Vaulot, Gressier, Johan Gauchar, Harlegand, *Verscheure*, Laissus, Chahbazian, Barugel, Decaestecker, Mancini, Bressy, Samsoen Pierre Frantz.

Mmes et MM. Stocklin (600e), Mosseron, Larroumes, Hogrel, Galtier, Delahaye, Rouchette, Bourroux, Vandeputte, Briffaut, Prugent-Lère, Daniel Rossi, Laurent Michaux, Fischer, Vincent Lebègue, Mison, Dannoux, J.-Pierre Nicolas, Laxenaire, Vidoni, Mercey, Guiot, Cocovi, Prins, Seara, Gilles Olivier, Gaillardon, Geffroy, J.-François Simon, Laurent Mars, Yves Marquet, Jarry, Baljot, Adhoum, Augustoni, Rosello, Boulord, Joël Vincent, Letort, Palpacuer, Bourdel, Bruno Grenier, Lescot, Corfa, Salvan, Friedrich, Desions-Paoli, Coissard, Chopin, Pascal Boursier.

Mmes et MM. Hervé Baudoin (650e), *Ougier, Chadebost, Brignet, Baudran*, Astier, Naczaj, Charlaix, Nivesse, Laurain, Pommois, Perez, Philippe *Lefebvre*, Alonzo, Neuvialle, Alain Guillard, Timol, Sylvain Jacques, Francis Girault, Olivier Sauvage, Colnot, Eric Buisson, Bourjot, Bonan, Alison, Verdy, Patrick Lesueur, Bordenave, Mermaz, Gaëtan Fayolle, J.-François Arnaud, Prieur-Garrouste, Laugeois, J.-Pierre Rossi, Revelli, Cartoux, Christophe Lhuissier, Bonnery, Thierry Barbier, Vendenbuesche, Rougier, Minvielle, Larousse, Vilbois, Chamussy, J.-Claude Martin, Goubin, Serrière, Daste, Baril, Mellot.

Mmes et MM. Ferret (700e), Bruno Bouvier, Bastien, Sermanet, Connetable, Alain Bertrand, J.-Yves Martin, *Delhommeau, Couloumy, Ubaldi*, Guisset, David Guégen, Kuhl, P.-Yves Eugène, Thierry Alexandre, Cotinet, Gagnière, Radoux, Bigand, Guichaoua, J.-Michel Carpentier, Cornet, Larand, Pradel, Nauton-Pourteu, Percie du Sert, Pelat, Lassalle, Schneider, Samyn, Mensah, Dioudonnat, Alain Chabanne, Poinsot, Commande, Chartois, Lionel Roy, Moressée, Lecerf, Charbonnel, Frénéat, Petrone, Pascal Meyer, Finance, Monterrat, Patrick Lefèvre, Haubin, Roque, J.-Pierre Guilloteau, François Simonet.

Mmes et MM. Caussimon (750e), Wegerich, Garnesson, Oudin, Josin, Campedel, Jaunet, Portal, Philippe Février, Balle, Peltier, Tapprest, Verna, *Luc Michel, Ligeard*, Bisalputra, Ansquer.

Concours T.A.

Mmes et MM. Mollier-Generaz, Geiger, Jean-Claude Prieur, Mendil, Paucod, Suss, Courdurie, de Val, Raffy, Poussier, Fargette, Mergy, Boniteau, Drevet, Yves Millet, Eric Guilbert, Dongfack Fokou, Issartel, Michel Lopez, Groux, Ledésert, Hors, Carrié, Galmiche, Présutto, Dorémus, Milliat, Hervé Le Gall, Arnolfo, Bauchart, Chaudot, Stentz, Olivre, Donzel, Noblet.

● ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - (Section C : Dessin et arts appliqués) (par ordre de mérite).

Mmes et MM. Momont, Gallina, *Caselles, Danneulin, Bézard, Gelot*, Piroux, L'Huillier, Cauquil, Leblanc, Giner, Ragueb.

● RECTIFICATIF. — Le nom de la dixième lauréate admise à l'agrégation d'espagnol (*le Monde* du 21 juillet) était incomplet, il s'agit de Mlle Marie-Pia Robinet-Duffo.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MODE

Long, long, long

Couturier royal, *Pierre Balmain* rend hommage à l'Angleterre avec une collection élégante où dominent les casaques écarlates et les longues capotes à double boutonnage, empruntés aux *horse-guards*, mais il va sans dire que ses fidèles retrouveront aussi de superbes manteaux de cachemire crème, des tailleurs pour voyages de rêve sous de merveilleuses houppelandes et *redingotes* d'astrakan swakara gris ou noir et blanc naturellement tacheté, ourlé de renard ou de vison.

Les modèles de dîner s'animent de volants en baudrier avant de céder la place aux grandes robes voilant le décolleté d'une mousseline ou d'un tulle.

Pierre Cardin utilise, avec une rare maestria, le plissé, tant pour sculpter au corps des robes habillées que pour donner une envolée aux manteaux de jour superbes effets de broderie, de taffetas imprimé en grandes robes aux *mollets sur pantalon*.

Mais ces costumes, si somptueux qu'ils soient, paraissent *réservés à d'autres cieux*.

Marc Bohan, chez Christian Dior, réussit « les riches heures » de *la haute couture : une* silhouette de jour étirée jusqu'à battre le haut des chevilles, à carrure généreuse, *grandes manches* et taille marquée, sans ce côté raide et baleiné du « *new-look* » de 1947. *Lainiers* et soyeux pourront s'en donner à cœur joie, tant les ampleurs et les superpositions sont importantes.

L'accessoire qui donne son cachet à cette collection est une ceinture-gilet, portée sur les ensembles de jour à grande jupe, pantalon large de gaucho ou pyjama du soir. Les châles et ponchos apportent un côté douillet aux tenues de jour et



CHRISTIAN DIOR. — Tailleur étiré de Marc Bohan, à veste en pied-de-coq de *laine beige et violet de Gandini*, travaillé en patchwork, jupe-culotte de gaucho assortie et blouse en satin de soie rayé orange et violet d'Este. La ceinture-gilet est en cuir *gris foncé* et les bottes noires. Porté avec une casquette à la Sherlock Holmes.

et aux jupes au-dessus du genou. Ses effets les plus marquants *sont en* « tuyau de poêle » et, alors, plissés en lampion pour former le col entonnoir et les *emmanchures basses de vestes* trois-quarts en laine vive sur des pantalons étroits ou des collants *noirs qui gainent* les jambes jusqu'aux modèles de crépuscule. Cardin met l'accent sur *ces jeux de manches géométriques* très spectaculaires, mais encombrantes, qui contribueront *au lancement de son parfum* : « Choc » !

Jean-Louis Scherrer nous entraîne *à la suite de Marco* Polo découvrant la Chine, mais transposé en vêtements d'aujourd'hui. *Rien n'y manque*, le trench-coat de l'explorateur sur tailleur à pantalon croise les *houppelandes et les capes* à la mongole en astrakan swakara ourlé de renard, ceinturées aux *hanches de cuir doré. Ce voyage* imaginaire se poursuit à travers divers courants asiatiques tant *chinois que japonais*, avec de scintillent sur les robes de taffetas à jupe bouffante et poches bénitier.

Serge Lepage revient avec de nouveaux *commanditaires brésiliens, pour* qui il organise une présentation-fête au Grand Trianon de Versailles.

Se comparant... en toute simplicité, au Roi-Soleil, le couturier de la rue Cambon propose *de banales redingotes* à parements en contraste, des effets de taille fine, accentués par de *curieux emplècements aux hanches* et des robes cravatées, ornées d'une boucle. Il affectionne, *lui aussi, les effets de* manches, qu'il travaille, cette saison, de rubans, de crevés et de *ruchés en relief, voire de passe*poil de fourrure sur les manteaux.

Les robes d'écuyères de cirque, courtes ou longues, sont somptueusement plissées et travaillées en contraste de taffetas et de dentelle.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

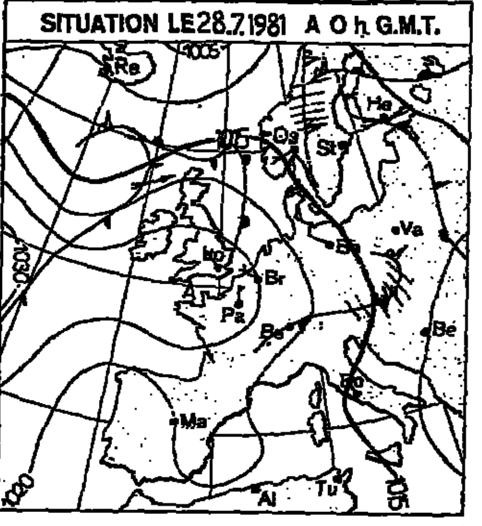
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

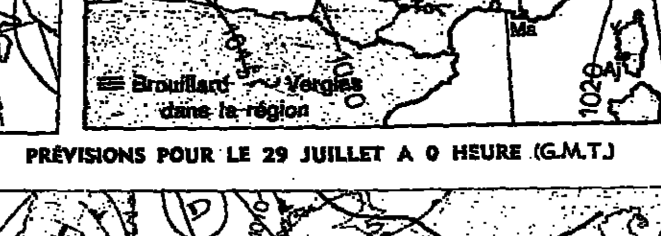
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe — 1980

Commission paritaire n° 57 437.

MÉTÉOROLOGIE







PRÉVISIONS POUR LE 29 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le mardi 28 juillet à 0 heure et le mercredi 29 juillet à 24 heures :

La cellule anticyclonique centrée sur la France s'affaiblira et un front froid traversant les Iles britanniques gagnera la Manche.

Mercredi, après dissipation rapide des brumes matinales, le temps sera chaud et ensoleillé et les vents *seront faibles et variables. Le soir*, toutefois, le temps deviendra très *nuageux près des côtes de la Manche* et les vents s'orienteront au secteur sud.

Le mardi 28 juillet 1981, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 025,3 millibars, soit 769 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 26 et 11 degrés ; Biarritz, 22 et 14 ; Bordeaux, 25 et 13 ; Bourges, 23 et 13 ; Brest, 23 et 13 ; Caen, 21 et 11 ; Cherbourg, 21 et 13 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 19 et 14 ; Grenoble, 19 et 11 ; Lille, 22 et 9 ; Lyon, 20 et 12 ; Marseille-Marignane, 25 et 15 ; Nancy, 22 et 9 ; Nantes, 25 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 24 et 17 ; Paris-Le Bourget, 22 et 11 ; Pau, 25 et 13 ; Perpignan, 28 et 20 ; Rennes, 24 et 11 ; Strasbourg, 23 et 10 ; Tours, 25 et 17 ; Toulouse, 23 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 14 degrés ; Amsterdam, 20 et 13 degrés ; Athènes, 30 et 22 ; Berlin, 15 et 13 ; Bonn, 21 et 9 ; Bruxelles, 21 et 11 ; Le Caire, 35 et 25 ; îles Canaries, 26 et 22 ; Copenhague, 21 et 13 ; Genève, 20 et 9 ; Jérusalem, 34 et 22 ; Lisbonne, 36 et 20 ; Londres, 25 et 15 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 31 et 20 ; Nairobi, 20 et 12 ; New-York, 34 et 23 ; Palma-de-Majorque, 27 et 15 ; Rome, 29 et 15 ; Stockholm, 21 et 11.

TEMPS PROBABLE DU JEUDI 30 JUILLET *AU DIMANCHE 2 AOUT*

JEUDI 30 JUILLET : une étroite zone nuageuse ayant abordé au cours de la nuit les côtes de la Manche progressant vers l'intérieur, atteindra dans la soirée les régions s'étendant de la vallée de la Loire aux Ardennes. Après son passage, des éclaircies apparaîtront. Sur le reste du pays le temps chaud se maintiendra mais on observera des foyers orageux du Massif Central aux Pyrénées.

VENDREDI 31 JUILLET, SAMEDI 1er, DIMANCHE 2 AOUT : persistance du temps chaud sur la plupart des régions mais on observera une légère baisse des maximums sur la moitié nord, qui seront compris entre 19 et 22 degrés. L'activité orageuse faible en début de période se généralisera sur l'ensemble du pays en fin de semaine.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 30 JUILLET

« Le Marais illuminé », 21 h., métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Rue Vieille-du-Temple », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Paris pittoresque et insolite).

« L'Ile Saint-Louis », 14 h. 30, métro Pont-Marie (Résurrection du passé).

« Manufacture des Gobelins », 15 h., 42, avenue des Gobelins (Tourisme culturel).

« Le Vieux Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Autour du Palais-Royal », 15 h., devant l'église Notre-Dame-des-Victoires (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

« La Conciergerie », 14 h. 30, 1, quai de l'Horloge, Mme Brossais.

« Saint-Germain-en-Laye », 15 h., sortie R.E.R., Mme Bachelier.

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., Parvis, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« Quartier des Halles et Saint-Eustache », 15 h., entrée de l'église (Approche de l'art).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Lauzun », 14 h. 45, 17, quai d'Anjou (M. de La Roche).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 27 et 28 juillet 1981.

UN DECRET

● Etendant au personnel communal le bénéfice de dispositions en matière de détachement et de disponibilité prises pour les fonctionnaires de l'Etat.

UN ARRETE

● Relatif à la date de mise en vigueur du décret du 18 mars 1981 créant des centres de formalités des entreprises.

DES LISTES

● D'admission à l'école de formation des officiers de gendarmerie en 1981.

BREF

BÉNÉVOLAT

LES PETITS FRERES DES PAUVRES recherchent des chauffeurs bénévoles (avec voiture) ou des personnes pouvant accompagner en taxi (frais remboursés) pour assurer les départs et retours de vacances de leurs vieux amis pendant le mois d'août. Ces transports se feront en semaine, dans Paris ou la proche banlieue.

★ Pour tous renseignements concernant les horaires, prendre contact, avec Pierre, Les Petits Frères, 33, avenue Parmentier, 75011 Paris, tél. : 355-39-19.

JEUX

L'acrostiche

PROBLEME N° 6

L'acrostiche (1) est une pièce poétique dont les vers se suivent de telle manière que la lecture des premières lettres de chacun d'eux, *effectuée de haut en bas*, fournisse un nom, une sentence, une devise, présentant un rapport avec le thème du poème, avec l'auteur, avec le dédicataire, etc.

L'acrostiche double est celui où le mot se lit à la fois à l'initiale et à la finale des mots. *L'acrostiche à l'hémistiche* désigne une pièce où le nom à lire verticalement se trouve à l'hémistiche.

Jean Molinet (1435-1507), que l'on s'accorde à classer parmi les « grands rhetoriqueurs » (voir *Jean Molinet, la vie, les œuvres*, Droz, Paris, 1932, et *les Faictz et Dictz de Jean Molinet*, Picard, Paris, 1936, de N. Dupire), s'est amusé à jongler avec les notes de musique à la finale puis à l'initiale d'une pièce dédiée à Jehan Grignon de Ranchicourt, tout en *y insérant leurs deux patronymes* :

Jehan Grignon, sçachiés que [j'ay rechUT
Une oraison de celle qui conchUT
Le filz de Dieu, afin d'estre [adoRÉ ;
L'ouvraige donc est fort bien [faict, doRÉ
Fault n'y voys dung seul traict [ne deMY

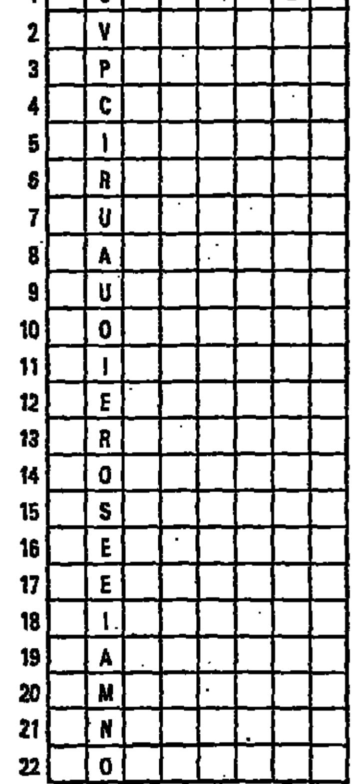
. . . .

LAbeur se pert, rien ne recoeulle [RAN
LArrons sont fins, horrible [guerre a RAN
SOLlers use on, en quérant paix [iCHI
SOLas nous fuit, doeul nous [tient à merCHI
FAusseté bruyt, envye règne en [COURT
FAmine avons, car nostre argent [est COURT.
MIlle gaurriers chanteront par [b MOL
MI, là, s'on pille, il y fait doulx [et MOL.
REquérons Dieu que le bon [temps joLI
REviengne brief et amaine [ancoLI
UTile paix, se chanterons tout [NET
UT, ré, my, fa, sol, la, vive [JenNET !

Plus modestement, nous proposons aux lecteurs un acrostiche simple dont les initiales constituent un « mot historique » dont il faudra trouver l'auteur.

Afin d'aider les « œdipes », la deuxième lettre de chaque mot est *indiquée dans la grille.*

DEFINITIONS



1		U						
2		V						
3		P						
4		C						
5		I						
6		R						
7		U						
8		A						
9		U						
10		O						
11		I						
12		E						
13		R						
14		O						
15		S						
16		E						
17		E						
18		I						
19		A						
20		M						
21		N						
22		O						

1. Même royalistes, se montrent sans-culottes ; 2. Transports publics où peuvent intervenir des claques ; 3. Sorte de coup dur ; 4. Fournit certains navets ; 5. Verres luisants ; 6. Spécialiste de la détente, même non sportif ou humoriste ; 7. Né(e)s sous le signe de zéro ; 8. Peuvent être utiles quand on a trop de veine ; 9. Propension à grossir ; 10. Maîtres d'études ; 11. Bon fromage ; 12. Douches parfois très sèches ; 13. Canaux d'évacuation ; 14. Regroupe des sujets épineux ; 15. Le taux, c'est eux ! ; 16. Recouvre certains lits ; 17. Pénible affaire qui se corse ; 18. Peut s'intéresser aux frégates et aux goélettes sans avoir le pied marin ; 19. Sorte d'arrosage ; 20. Sont sur *le* pavé, même si leur commerce est florissant ; 21. Améliorent le fonctionnement des postes ; 22. Huiles régionales.

JEAN-PIERRE COLIGNON.

(1) Nom masculin [et aussi adjectif (= « qui entre dans la composition d'un acrostiche » ; « *Vingt-deux versets acrostiches* », L.-F. Céline, *Mort à crédit*)].

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 2982

HORIZONTALEMENT

I. La devise des Pays-Bas pourrait être la sienne. Preuve de chaleur ou source de froid. — II. Fait autorité pour apprécier les huiles à leur juste valeur. Maillons de chaînes. — III. Possessif. Claque ou vire ! — IV. Conclut un accord de la main à la main. Ni décorés ni galonnés. Motif à broderie. — V. Patrie de Giovanni Ricamatore. Copulative. Ce qu'on dira demain d'aujourd'hui. — VI. S'il est mal élevé, c'est la faute d'un goujat. Gasconne connue pour sa cour et son esprit. La place de son vase n'est pas au salon. — VII. On apprécie le grand et pardonne le petit. Grosse tête faisant toujours face de quelque côté qu'on la prenne. Ensemble de divisions qui seraient inutiles si les hommes surmontaient leurs divisions. — VIII. Vouée désormais à un rôle sans éclat. Personnel. Copulative. — IX. C'est quand il n'est pas commissaire qu'il apprécie le mieux le passage à tabac. L'objectif des novateurs. — X. Agit sans se soucier des aléas. Echo parmi les pampres. Détrône un roi. — XI. Haut fourneau bien connu d'un maître de forges légendaire. Le tombeau de nombreuses tombes. Possessif. Forme d'avoir. — XII. Qui risque plus de froisser que de se friper. Perroquet muet comme une carpe. Certaine n'est plus close depuis qu'elle est fermée. — XIII. Surplus *non commercial* d'un charcutier qui s'est fait du lard. Le dépôt de peinture du rapin. — XIV. S'il fait des feuilles de chou, on peut l'envoyer planter les siens. Un verre peut suffire pour la remettre d'aplomb. — XV. Mouiller en période de sécheresse. Clapet à l'entrée d'un tube. Lentilles vues dans une optique alimentaire.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I											■				
II										■					
III				■										■	
IV					■					■					
V						■			■					■	
VI				■						■					■
VII						■				■					
VIII	■	■							■			■	■		
IX								■						■	
X		■				■					■				
XI					■		■			■			■		
XII			■						■						
XIII								■						■	
XIV		■										■			
XV					■							■			

VERTICALEMENT

1. Il n'était connu ni d'Eve ni d'Adam. Roméo et Juliette, pour l'exemple. — 2. Grand serpent des déserts arabiques. Ruche écossaise. — 3. Nous fait livrer inconsciemment à une occupation absorbante. Secondaire pour l'oxfordien. — 4. Le Bordelais vu par un Bourguignon. Préposition. Seriner pour déniaiser les buses. — 5. Base de lancement d'une bombe qui fusa jusqu'à Sedan. Elle est, au château, la protégée de la marquise. S'enflamma sous l'action d'un soufflet. — 6. Même un argument tranchant ne saurait l'entamer. Général dans certains camps retranchés. Tel un coup du genre casse-cou. — 7. Quand il est bien dressé, c'est lui qui nous dirige. Décharge survenant après coût. — 8. Maison de retraite. Longue pour l'astronome et double pour l'astrologue. Personnel. — 9. Ville de Catalogne. Démonstratif. Fait une carrière plus retentissante dans les bois que dans le cuir. Est réfractaire. — 10. Ne met plus en colère que ceux qui cherchent à la définir. Bourru, il ne manifeste son esprit généreux que bien plus tard. — 11. La poule campagnarde l'est beaucoup plus que celle de la ville. Sauf cas exceptionnel, il connaît déjà les réponses à ses questions. — 12. Ceux qui courent trop le dépassent souvent sans l'apercevoir. C'est à lui que la couronne doit son éclat. — 13. Occupation de vacance. Echo de fanfare. Dans la rue, sa circulation est à sens unique. — 14. Leur position est identique à l'est comme à l'ouest. Compagnon de club. Le grand Tout chez les célestes. On a trouvé dans ses fouilles des pièces de valeur. — 15. Entreprise non dénuée de jugement. Pressions dont l'intensité est fonction de la chaleur.

Solution du problème n° 2981

Horizontalement

I. Cordons. — II. Odéon. Api. — III. Nonnettes. — IV. Tri. Rails. — V. Râ. Leu. Le. — VI. At. Oursin. — VII. Ruse. Ca. — VIII. Tropé. Cul. — IX. Be. Lalo. — X. Eté. Leven. — XI. Lessives.

Verticalement

1. Contractuel. — 2. Odorat. Te. — 3. Reni. Robes. — 4. Don. Loupe. — 5. Onéreuse. Li. — 6. Taure. Lev. — 7. Sati. Cave. — 8. Pellicules. — 9. Dissension.

GUY BROUTY.

Le Monde

MEDECINE

UN CONGRÈS INTERNATIONAL A PARIS

La prévention du suicide : des possibilités mal exploitées

Alors que le phénomène du suicide a depuis plus de cent ans abondamment alimenté la littérature sociologique et médicale, peu d'études systématiques ont été entreprises sur les relations étroites qu'il entretient avec la dépression. C'est pour répondre à cette étrange lacune que le onzième congrès international sur la prévention du suicide et les interventions en cas de crise, qui vient d'avoir lieu à Paris, sous la présidence du professeur Pierre Pichot (Paris), avait axé ses travaux sur le thème « Dépression et suicide ».

Ce congrès aura permis non seulement de mettre en évidence l'hétérogénéité considérable des conduites suicidaires, donc la complexité de leurs relations avec les dépressions, mais fourni l'occasion d'approcher de plus près l'épidémiologie du suicide, en France et à l'étranger.

Aucune culture n'est restée indifférente à l'égard du suicide : comme l'a souligné le professeur Georges Lantéri-Laura (Paris) toutes les traditions culturelles l'ont prohibé et rejeté, à quelques exceptions près : dans les cas précis où il est devenu une obligation rituelle et codifiée, généralement pour des motifs d'honneur. D'une manière générale, la prohibition est totale, comme l'illustre la tradition mosaïque puis chrétienne. Les lois civiles se sont calquées à cet égard sur les interdits moraux et religieux, désignant même le suicide, jusqu'à une période récente, comme un délit pénal.

Or ce système d'interdits, a ajouté le professeur Lantéri-Laura, n'a pu tenir jusqu'à nos jours sans que la médecine s'y substitue progressivement. Il est, en effet, devenu difficile, voire impossible, de pénaliser les rescapés des tentatives de suicide, ou de leur refuser la sépulture religieuse s'ils avaient réussi leur geste. Progressivement, le suicide est devenu, aux yeux du corps social, synonyme d'une psychopathologie individuelle ; ainsi s'est élaborée la thèse psychiatrique, formulée par Esquirol dans une formule péremptoire : *« L'homme n'attente à ses jours que lorsqu'il est dans le délire. »* La thèse sociologique de Durkheim, d'ailleurs, a rappelé le docteur Gérard Mendel (Paris), thèse selon laquelle une corrélation statistique absolue existe entre le suicide et les faits sociaux — dont les crises économiques — renforçait elle-même l'hypothèse psychopathologique.

Ainsi la psychiatrie, a ajouté le professeur Lantéri-Laura, s'est-elle aujourd'hui « approprié » le suicide, d'une manière, a-t-il noté, parfois hégémonique, *« car elle ne peut fournir, à cet égard, qu'un modèle d'explication »*.

Ce modèle est lui-même multiforme. Quels sont les types de pathologie mentale qui induisent le suicide ? La dépression joue-t-elle ici un rôle prépondérant ? Quelles sont enfin les possibilités de prévention ?

Pour la psychiatrie classique, le *risque de suicide existe* avant *tout* dans les grands accès mélancoliques : le passage à l'acte suicidaire est *alors soit impulsif* et brutal, soit longuement préparé, parfois collectif (le suicide « altruiste » : le malade entraîne dans la mort ceux qui *lui sont* le plus chers) ; mais le suicide peut aussi être le fruit d'un délire, d'une forme d'entrée dans la schizophrénie, d'une névrose phobique ou obsessionnelle, d'une tentative de manipulation d'autrui, par exemple dans l'hystérie ou la psychopathie. Le suicide du déprimé n'est donc qu'un cas parmi d'autres, qu'une situation-type dans cette constellation. Encore toutes les dépressions ne s'accompagnent-elles pas de tendances suicidaires ; encore existe-t-il des désirs de mort inconscients chez certains déprimés.

Toujours est-il, a rappelé Mme Ruth Menahem (Paris), que le suicide est toujours une tentative désespérée de communication : *« La mort devient l'enjeu de la communication entre le suicidant et son entourage »*, mais comme l'a souligné le docteur Jean Wilmotte (Bruxelles), la dépression comme le suicide constituent des pathologies très hétérogènes, dominées par une appréhension négative du soi et du monde. Aussi, a ajouté pour sa part le docteur Jean-Pierre Soubrier (Paris), secrétaire général du Groupement d'études et de prévention du suicide, devant l'impuissance relative de la psychiatrie dans ce domaine, il est absurde et assez vain d'opposer des hypothèses purement biologiques et organicistes sur l'étiologie des dépressions et des tendances suicidaires aux théories psychogénétiques et psychanalytiques.

Pourtant, ces courants s'expriment avec *force* : *ainsi, les* travaux des écoles suédoise et hollandaise, et notamment ceux du docteur Marie Asberg (Stockholm), tendent à mettre en évidence la faiblesse du niveau d'une certaine hormone cérébrale (la « 5-Hiaa ») chez les déprimés suicidants. En revanche, les travaux des divers courants psychanalytiques, de la première, puis de la deuxième génération — notamment ceux de l'école kleinienne — évoquent la similitude entre certaines dépressions, certaines pulsions suicidaires et la dépression anaclitique du nouveau-né (1).

Malgré cette abondance de schémas explicatifs et d'hypothèses, l'ensemble des praticiens réunis lors du congrès de Paris s'accordent sur un point : une prévention des suicides, du moins de certains d'entre eux, est possible et elle est, à l'heure actuelle, largement insuffisante, notamment en France. Ainsi, aux Etats-Unis en particulier, crée-t-on de plus en plus de *« centres de crise »* sur le modèle du centre expérimental fondé à Los Angeles, qui fonctionnent de manière permanente et disposent des moyens d'intervenir en urgence.

L'action efficace de S.O.S.-Amitié

En France, une action efficace est menée par les structures bénévoles, du type S.O.S. Amitié (2). En outre, certains services d'urgence répondent de manière très adaptée au double besoin qu'expriment les suicidants : un traitement somatique difficile, axé sur les moyens de la réanimation, et une indispensable prise en charge psychiatrique. Mais ces structures pluridisciplinaires sont trop rares. Elles disposent, en outre, de trop peu de services « de suite » : le malade fuit dès qu'il est rétabli psychiquement et, comme l'écrit le docteur Olivier Quénard (3), *« les deux tiers des patients hospitalisés après une tentative de suicide sont perdus de vue (...) Alors qu'on exige d'eux un contrôle oto-rhino-laryngologique après leur intubation, rien d'équivalent n'est fait sur le plan psychologique (...) Si une consultation psycho-sociale après la sortie était institutionnalisée, cela permettrait d'éviter un certain nombre de rechutes, qui se produisent dans les jours qui suivent, comme si le potentiel suicidaire n'était pas encore épuisé »*.

Les mêmes lacunes existent *« en amont »* de la tentative, car, ont estimé en majorité les congressistes, la quasi-totalité des suicidants *« préviennent »* avant leur geste. Encore faut-il qu'ils soient entendus. Mais, estime le professeur Jacques Védrinne (Lyon), il existe, face au phénomène suicidaire, face aux quelque dix mille morts annuels que l'on dénombre en France, une étonnante passivité. « *Si chaque geste suicidaire était pris en compte, même lorsqu'il se présente comme une quête affective d'allure banale, un énorme progrès aurait été réalisé.* »

CLAIRE BRISSET.

(1) Phase dépressive qui survient entre le sixième et le huitième mois de la vie, provoquée et aggravée lorsque le nouveau-né est séparé de sa mère.

(2) « S.O.S.-Amitié » : Téléph. : 357-31-31 et 621-31-31.

(3) Dans un livre à paraître en septembre aux Editions Masson : *« Suicide et conduites suicidaires »*. Tome I. *Aspects socio-culturels épidémiologiques. Prévention et traitement »*. Collection de médecine légale et de toxicologie médicale. Réalisé sous la direction des docteurs Jacques Védrinne, Olivier Quénard et Didier Weber, cet ouvrage rassemble des éléments extrêmement documentés sur ce sujet.

Plus de dix mille morts en 1980

Le suicide a provoqué en France la mort de dix mille cinq *cents personnes en 1980, ce qui* représente une augmentation particulièrement frappante depuis *1977 (8 700). Ces chiffres*, fournis en mai par l'Institut national d'études démographiques *(INED) (« le Monde » du* 16 mai), ont été confirmés et détaillés lors du congrès de *Paris* par Mme Françoise Davidson (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Malgré la relative incertitude des statistiques dans ce domaine, on constate que la France se situe à un niveau moyen par rapport à des pays de développement comparable. La mortalité par suicide y est beaucoup plus élevée dans les zones rurales, notamment la Bretagne, que dans les villes, en particulier la région parisienne. La surmortalité masculine par suicide est d'autant plus frappante que plus des deux tiers des tentatives sont féminines. Enfin, le statut matrimonial influence davantage le suicide masculin : d'une manière générale, les veufs et les divorcés se suicident plus que les célibataires et surtout que les personnes mariées, mais ces différences sont beaucoup plus nettes chez les hommes. Dans plus de 80 % des cas, les tentatives de suicides *sont d'origine médicamenteuse* alors que les suicides effectifs ne sont réalisés par ce moyen qu'à *raison de 13 %*.

Mme Davidson a enfin présenté, avec Mme Marie Choquet, une étude sur les tentatives de suicide en milieu scolaire, réalisée en 1979 sur un échantillon représentatif de plus de deux mille lycéens de la région parisienne, des Bouches-du-Rhône, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. Il en ressort notamment que le phénomène est aigu en milieu scolaire puisque 3,3 % des filles et 1,5 % des garçons ont réalisé une tentative de suicide, au cours de cette année, un taux particulièrement élevé dans la classe d'âge quinze-dix-neuf ans. Les tendances dépressives, notent les deux auteurs, *caractérisent non seulement* les jeunes suicidants eux-mêmes, mais aussi leurs *parents, chez qui la consommation* de drogues psychotropes, par exemple, est très importante.

C. B.

LIVRES

★ **141 REPONSES AUX RHUMATISANTS**, des docteurs Henry Picard et Albert Antonini. Editions *Hachette, 170 pages. 62 F* environ.

Bien qu'un Français *sur* cinq en soit atteint, le rhumatisme reste mystérieux pour beaucoup. La maladie rhumatismale est en effet déroutante, imprévisible, souvent bénigne mais parfois invalidante.

Les auteurs répondent simplement aux multiples questions que se pose le rhumatisant et lui *donnent de nombreux* conseils. Ils l'orientent vers les différentes thérapeutiques actuelles, classiques ou plus originales (acupuncture, homéopathie, etc.).

La qualité *la plus remarquable* de ce livre est de rester clair et accessible à tous, tout en étant complet et précis.

★ **GUIDE DES DANGERS ET DES RISQUES QUOTIDIENS**, d'Elie Griguer et Jean-Claude Faur. Editions Alain Lefeuvre, 395 pages. 62 F environ.

Le Français, en 1981, court plus de risque de mourir par accident que par maladie. Aussi, les auteurs ont-ils rappelé sous forme de guide pratique les principaux dangers et risques quotidiens, *assortis de conseils* pour les éviter.

Ils présentent les accidents ménagers (électrocutions, intoxications, etc.), mais aussi le *suicide, la drogue*, les risques de vol, d'escroquerie et même les accidents d'avions et les tremblements de terre. On peut toutefois regretter que ce panorama *ne mette pas* assez l'accent sur les risques les plus quotidiens, pour lesquels une information est particulièrement utile.

Une véritable prophylaxie du diabète... demain ?

Accepter une mortalité deux à trois fois supérieure dans une population diabétique que dans une population non diabétique, deux à trois fois plus d'accidents cardio-vasculaires, vingt fois plus d'amputations pour gangrène ; constater que dans les pays industrialisés le diabète est en passe de devenir la deuxième cause d'insuffisance rénale aboutissant à la dialyse, qu'un aveugle adulte est une fois sur deux diabétique, c'est implicitement reconnaître l'insuffisance et l'inefficacité relative de nos moyens de lutte contre le diabète sucré. Accepter d'éduquer les malades en leur apprenant non seulement les thérapeutiques antidiabétiques, mais aussi les conditions d'un régime adapté, c'est un peu reconnaître le caractère inexorable de la maladie.

Le médecin en 1981 est-il donc réduit à corriger, avec l'aide et l'application des malades, les troubles métaboliques et à assister impuissant au déroulement inéluctable des déterminations vasculaires ? On le croirait aisément à en juger par les efforts déployés dans le monde pour effacer au mieux les perturbations glucidiques, pour supprimer la présence de sucre dans les urines et la normaliser dans le sang. L'abord est forcément différent dans les deux formes fondamentalement différentes de diabète, selon qu'il relève ou non de la thérapeutique insulinique.

par le professeur
JACQUES MIROUZE (*)

LES insulines se sont considérablement perfectionnées au fil des années, et on atteint, aujourd'hui, un degré de pureté tel qu'il est difficile d'imaginer encore quelques progrès. Les avantages escomptés d'une insuline produite à partir de bactéries au patrimoine génétique modifié ont toutes chances d'être d'ordre surtout économique et industriel (*le Monde* du 11 septembre 1980). La manière de donner l'insuline s'est, en revanche, elle, transformée.

Le pancréas artificiel, voilà quelques années, représentait la machine idéale d'équilibration, pour un temps, des diabètes les plus difficiles (*le Monde* du 6 septembre 1978). Depuis lors, les techniques simples de surveillance immédiate de la glycémie (bandelettes réactives de dosages munies d'un appareil de lecture automatique sur écran électronique) ont permis, dans les diabètes à glycémies oscillantes, de mieux stabiliser la maladie que par le passé : il fallait alors adapter le traitement en fonction de la glycosurie appréciée d'une à cinq fois par jour.

Les perfectionnements actuels de la thérapeutique antidiabétique sont indiscutablement dus aux connaissances acquises par l'usage du pancréas artificiel. Les techniques *d'infusion permanente d'insuline ont*, de fait, amélioré les résultats dans les formes les plus invalidantes de la maladie : elles sont réalisées en utilisant un cathéter placé dans une veine, sous la peau, ou encore dans le péritoine et relié à un réservoir d'insuline dont le débit est réglé avec toute la sécurité souhaitable par une petite pompe portable, en fonction des besoins (exercice, repos, repas) et des contrôles répétés et immédiats de la glycémie. Les fluctuations de la glycémie sont, dès lors, limitées, « *clampées* », comme disent les Anglo-Saxons, entre des taux physiologiques, *améliorant grandement l'équilibre* général de santé des malades en évitant cétose (1) et hypoglycémie (2).

Les pompes portables ne constituent cependant pas une panacée dans le traitement du diabète sucré. *Elles ne se justifient que dans des* circonstances très particulières.

En 1981, le médecin attend de voir si, grâce à la perfection du traitement visant à rétablir une glycémie normale, les complications vasculaires du diabète deviendront *moins fréquentes et moins graves*. Il ne néglige aucune des thérapeutiques prônées en de telles circonstances : *surveillance et traitement de l'hyper*tension et des anomalies lipidiques associées au diabète (cholestérol, triglycérides), maintien d'un poids aussi proche que possible du poids *idéal, adjonction de thérapeutiques* dites antiagrégantes afin d'éviter les microthromboses vasculaires. S'il est prouvé que le parfait équilibre glycémique réduit les complications *dégénératives du diabète*, une très large extension de ces techniques est prévisible.

Des progrès évidents

Le traitement idéalisé du diabète sucré, l'enseignement adapté du diabétique, *la prévention des complications* constituent autant de jalons qui marquent les progrès évidents dans l'histoire de la maladie diabétique. Mais du même coup ne *reconnaît-on pas* le caractère inévitable du diabète sucré ? n'est-ce pas pour le médecin un certain abandon et une politique de résignation ? Le diabète sucré continuera-t-il à frapper une fraction sans cesse croissante de la population, aujourd'hui 2 à 5 % (*le Monde daté 22-23 mars 1981*), *demain bien* davantage ?...

La connaissance récemment acquise d'une association significative du diabète insulinodépendant *avec certains antigènes d'histocom*patibilité (groupes HLA, B 8, BW 15, DW 2 et DW 4) situe les sujets qui justifient une surveillance préférentielle. Outre les précautions alimentaires précédemment signalées chez tous ces sujets, le traitement systématique de toute infection virale *épisodique, que nous commençons* à savoir traiter, doit être envisagé : mieux encore, des vaccinations spécifiques seront peut-être possibles demain. D'autre part, le traitement *immédiat de tout diabète d'appari*tion aiguë par les techniques les plus perfectionnées (pancréas artificiel, infusions insuliniques prolongées) devrait accroître encore la fréquence des rémissions. Une meilleure connaissance des mécanismes immunologiques qui se développent *à cette phase de la maladie devrait* enfin permettre d'imaginer une thérapeutique logique, capable de perpétuer la rémission au-delà des délais obtenus aujourd'hui et d'em*pêcher, peut-être un jour*, l'installation définitive de cette forme de la maladie.

Ainsi donc, on peut aujourd'hui imaginer la première esquisse de la thérapeutique prophylactique du diabète. Le dépistage très précoce dans les premiers mois de la vie, des sujets à risque et les perfectionnements thérapeutiques aisé*ment concevables devraient, dans* un avenir proche, réduire très sensiblement la fréquence du diabète juvénile insulinodépendant.

Le rôle de l'environnement est déterminant. Ce sont des erreurs alimentaires répétées, pendant des dizaines d'années, qui conduisent à l'obésité et même, si celle-ci n'est pas patente, à la diminution du nombre des récepteurs *insuliniques* et finalement au diabète. Il est bien admis, en effet, qu'il n'existe, dans cette forme de la maladie, ni altération des cellules sécrétant l'insu*line ni insuffisance de sécrétion* d'insuline. Une alimentation saine, curatrice du diabète, ou mieux encore prophylactique chez les sujets prédisposés de par les notions familiales et personnelles devrait comprendre une réduction des sucres d'absorption rapide et donc d'aliments riches en glucose, *fructose* et saccharose notamment aux repas, mais plus encore un élargissement de l'alimentation en glucides d'absorption lente, riche en poly*saccharides et donc en fibres, no*tamment en hémicellulose (3), en pectine (4) et en guar (5).

Le rôle de l'alimentation

Est-il besoin de dire que nos connaissances de nutrition en tous *ces domaines sont rudimentaires*. Nous découvrions, voilà quelques années, que les glucides ingérés seuls, comme lors de l'épreuve d'hyperglycémie provoquée ou en *association avec des lipides ou des* protides, comme nous le faisons dans notre alimentation de tous les jours, ont des conséquences tout à fait différentes sur l'élévation de la glycémie et son abaissement ultérieur.

Nous avons eu tort de ne pas en *tenir suffisamment compte. Nous* apprenons, aujourd'hui, que les légumes secs sont, à glucides constants, moins hyperglycémiants que tous les autres aliments. *Les pois et les haricots consom*més aux repas, y compris au petit déjeuner, ont un effet bénéfique sur la glycorégulation. Nous constatons que le pain et le riz sont beaucoup moins hyperglycémiants que les pommes de terre ou *le sucre. La cuisson de l'amidon* alimentaire modifie sensiblement les conditions d'absorption digestive et élève davantage la glycémie que les mêmes aliments ingérés crus.

Mme Renée Sable, de Toulouse, a montré, à l'aide d'expériences prolongées, que l'adjonction de pommes à l'alimentation normale d'un hamster hyperlipémique cor*rige les perturbations lipidiques* et l'instabilité glycémique, à la faveur de régimes de surcharge lipidique et glucidique. Il suffirait probablement d'une pomme de 100 grammes prise *tous les jours à la fin des* deux principaux repas de la journée pour obtenir chez l'homme un effet similaire. La richesse en pectines des pommes est probablement en cause : ainsi s'expliquerait aussi l'effet antidiabétique du soja. Au*cune expérimentation clinique* à long ou moyen terme n'a pourtant, à ce jour, été abordée dans ce sens.

Il est regrettable que des conseils aussi élémentaires soient, en 1981, présentés comme thérapeutique originale du diabète non insulino*dépendant. Mais comment pourrait*-il en être autrement ? Si la teneur en glucides des aliments est, en effet, de longue date approximativement connue, la composition exacte des aliments en chaque va*riété* de glucides est très mal appréhendée. Il suffit, pour s'en *convaincre, de parcourir la récente* et remarquable monographie de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (6).

Les céréales et légumes secs contiennent essentiellement de l'amidon et, en moindre quantité, *des polysaccharides, du glucose* et du maltose. Les légumes verts contiennent des polysaccharides en quantité modérée, de l'amidon, du glucose et divers autres « oses » ; *les fruits, essentiellement du glu*cose, du fructose et du saccharose. Si l'on connaît depuis Southgate (1974) la composition des principaux aliments en certains polysaccharides renfermés dans les membranes des cellules végétales telles la cellulose ou la lignine, on ignore la *teneur exacte des aliments en hémi*cellulose, pectine ou guar, seule de quelque intérêt dans le traitement du diabète sucré. La F.A.O. recommande comme travail prioritaire de *recherche l'analyse méticuleuse des* fibres alimentaires, de leur structure, de leur composition, des procédés de mesure...

Bien du travail reste encore à faire avant de connaître parfaitement le meilleur antidiabétique qui ne sera probablement pas standard mais nécessitera sûrement une adaptation individuelle. Il est, du même coup, facilement concevable que toutes les thérapeutiques stimulant l'insulinosécrétion n'ont au*cune chance d'efficacité puisque la* maladie est bien ailleurs.

Les chances d'agir, en jouant avec l'alimentation, constituent l'une des raisons d'espérer vaincre un *jour prochain la forme la plus fré*quente du diabète, celle qui compte 80 % de l'ensemble des diabétiques, *le* diabète non insulinodépendant. Il est peut-être coûteux d'apprécier, par des épreuves diététiques multiples, chez les sujets à risque, le comportement métabolique vis-à-vis *des aliments ; mais peut-on conce*voir autrement en ce domaine une médecine prophylactique qui, tout en touchant une médecine de santé publique, est centrée nécessairement à un stade initial sur des explorations individuelles ?

Pourquoi, d'ailleurs, y aurait-il incompatibilité entre prévention individuelle et collective, économie, santé et médecine (*le Monde* du 20 janvier 1981). A l'heure où le rationnement des investigations dans *les centres hospitalo-universitaires* (C.H.U.) ne permet guère aux médecins hospitaliers de s'intéresser à de tels problèmes, il est essentiel que ceux qui ont la lourde responsabilité de distribuer les deniers publics du fonctionnement de nos C.H.U. et de la recherche médicale, acceptent de *réfléchir aux conceptions* d'une véritable médecine prophylactique... non pas seulement des complications de la maladie incrustée devenue invalidante, mais *de la maladie même, à son stade* initial et même préclinique et avant toute complication.

(*) Professeur de clinique des maladies métaboliques et endocriniennes à la faculté de médecine de Montpellier. Membre de l'Académie nationale de médecine.

(1) Augmentation du taux sanguin des corps cétoniques. La cétose peut entraîner une acidose grave, c'est-à-dire un trouble de l'équilibre acido-basique de l'organisme, correspondant à un excès d'acides dans le sang.

(2) Diminution de la quantité de glucose dans le sang au-dessous de la limite normale de 0,80 gramme par litre.

(3) Résidu fibreux (dans les gommes, mucilages, céréales).

(4) Fraction des fibres soluble dans l'eau (pommes).

(5) Gomme arabique, agar-agar (algues).

(6) « Carbohydrates in human nutrition ». Rapport *conjoint* F.A.O.-Organisation mondiale de la santé, Rome 1980.

culture

MUSIQUE

LE NORTHERN SINFONIA ORCHESTRA A PARIS

Haydn, « Surprise » et surprises

Si Joseph Haydn est un musicien sans histoire — du moins jusqu'à ce que paraisse chez Fayard la biographie enfin exhaustive que lui consacre Marc Vignal, et qui ne saurait tarder, — il est par excellence le copositeur de la Surprise, *symphonie en sol majeur qui doit son titre et son succès à l'imprévisible accord fortissimo du deuxième mouvement placé en conclusion d'une section pianissimo. Aucune autre raison n'explique qu'elle soit beaucoup plus souvent jouée que ses sœurs, de sorte qu'à la voir une nouvelle fois au programme, et therm Sinfonia Orchestra of England, la lassitude l'emporte sur la surprise...*

Encore s'il s'était agi d'une interprétation inspirée, animée de cette pulsation rytmique irrésistible si particulière à Haydn, si l'exécution enfin en avait été irréprochable, en aurait-on pris joyeusement son parti, mais ce n'était vraiment pas le cas. Un allegro initial sans subtilité, un tempo flottant dans le mouvement lent, un menuet — pourtant spécifié allegro molto *— dépourvu de l'élan que devrait lui conférer la battue à un temps, il a fallu attendre la finale pour être dédommagé. Le chef Vladimir Spivakov, semble aimer davantage le panache, les grands gestes de prestidigitateur, ceux-là mêmes qui font sortir les lapins de leur chapeau, que les partitions dont il a la charge. Ce qu'il fait est d'une grande élégance mais, à en juger par certains accrocs, on peut se demader si c'est très efficace.*

On comprendra mieux les raisons qui ont mis pour un soir Vladimir Spivakov à la tête de l'orchestre de chambre anglais lorsqu'on saura qu'avant d'être chef d'orchestre il est d'abord violoncelliste, lauréat des plus grands concours internationaux, et que c'est lui qui a ouvert cette soirée, entièrement consacrée à Haydn, avec le Concerto *pour violon en ut majeur. Si cette œuvre de jeunesse, fidèlement inspirée du modèle italien, présente un intérêt seulement secondaire, elle a donné l'occasion à Spivakov de déployer un jeu sonore et nerveux, d'une ténuité impalpable dans l'adagio et brillant dans le* presto *conclusif.*

Deux autres concertos de Haydn figuraient également au programme : celui pour clavier en ré majeur et celui pour violoncelle écrit dans la même tonalité, les solistes en étant respectivement Yevgeni Malinin et Natalia Chahovskaya, deux artistes soviétiques de premier plan actuellement professeurs au au Conservatoire de Moscou, tout comme Vladimir Spivakov, et invités comme lui à enseigner à la septième Académie internationale de Tours, qui s'achèvera le 31 juillet.

Pas de virtuosité gratuite

S'il est exact qu'on a surnommé Yevgueni Malinin le « poète du piano », et quoique ce genre de formules ne veuille pas dire grand-chose, c'est sans doute à son jeu volontiers intérieur, riche en raffinements et en détails, à sa sonorité immatériellee dans la nuance piano qu'il la doit ; dans les arpèges et la cadence librement développée, il n'a donné à aucun moment le sentiment de la virtuosité gratuite : au contraire, la simplicité même des enchaînements harmoniques s'accordait à la transparence de l'exécution.

Elève de Rostropovitch, Natalia Chakhovskaya possède une tout autre personnalité, et sans qu'il soit question d'opposer radicalement la conception qu'ils proposent de la même œuvre, ni de faire grief à l'un de ce qu'on admire chez l'autre, il faut souligner la fluidité particulière du jeu de Natacha Chakhovskaya, la netteté d'un phrasé sans ostentation, la vivacité du trait et si la sonorité n'a pas l'ampleur de celle d'un Rostropovitch, cela relève, semble-t-il, de la conception même de l'instrument et du caractère de l'artiste.

GÉRARD CONDÉ.

■ **Le conseil national du Syndicat des artistes du spectacle C.F.D.T. (SYDAS) a été reçu le 27 juillet par M. Jack Lang, ministre de la culture et, dans un communiqué, qualifie cette entrevue d'« ouverte » et d'« approfondie ». Les artistes-interprètes C.F.D.T., comme ceux du S.F.A.-C.G.T., avaient été surpris qu'il n'y ait aucun représentant de leur profession au sein de la commission Moinot et des groupes de travail. Le 27 juillet, le SYDAS a proposé au ministre de la culture « l'étude d'une prise en compte du statut de l'artiste-interprète dans sa complète entité et non fragmentairement au travers de ses activités différentes ».**

FESTIVALS

AVIGNON

Brecht et Shakespeare géorgiens

Conviés à Avignon, les acteurs géorgiens du Théâtre académique Roustaveli de Tbilissi sont venus jouer dans la cour *le Cercle de craie* de Brecht, et *Richard III* de Shakespeare. Ils n'ont eu l'occasion de donner chaque pièce qu'un seul soir, ce qui a, hélas ! limité l'audience.

Les deux spectacles, qui se ressemblent beaucoup, ont le même directeur, Robert Sturua. Ce *sont* des mises en scène vivantes, qui ne vont pas *chercher midi à quatorze heures*, avec des personnages typés et des *jeux de scène* très clairs. Les comédiens chargent sans vergogne. *Oripeaux et* maquillages accentuent encore les effets, Brecht et Shakespeare sont gentiment poussés vers un même mélodrame *souple*, *coloré*, populaire.

Le plus contestable serait peut-être la musique, très *présente*, qui navigue entre les partitions de *Francis Lai pour Claude Lelouch* et un Caf'Conc' de charme : refrains langoureux, micros baladeurs pour les velours des voix de gorge. Nos amis de Tbilissi, qui jouent presque toutes les répliques face au public, ne négligent à peu près rien pour maintenir l'attention. Ils sont drôles, ils mettent du cœur à l'ouvrage et, sans comprendre un mot de leur langue musicale, le public se laisse porter.

La vedette de la troupe est un acteur très expressionniste, plein d'inventions, qui semble se parodier soi-même avec pas mal d'humour et que des « spots » éblouissants suivent dans tous ses gestes, comme s'il était Mistinguett ou toute autre diva de music-hall. Il s'appelle Ramaz Scikvadze. Au Palais des papes, il a fait un tabac dans les rôles de Richard III et du juge Azdak. Plusieurs de ses camarades semblent avoir de leur art une conception plus intérieure.

Les Géorgiens sont un peuple très attachant. La naissance géorgienne de Joseph Djougachvili, dit plus tard, Staline, est une malédiction de parcours qu'ils encaissent mal. Les Géorgiens font face dans les limites du possible avec courage et présence d'esprit au poids d'une annexion, mais nous ne sommes qu'incomplètement informés ici de leurs actes de bravoure. Ils ont toujours eu pour notre pays, notre littérature, une sympathie particulière. Lorsqu'ils présentent à l'étranger des spectacles de théâtre qui peuvent nous paraître un peu *trop « plaisants »* en comparaison de nos recherches ou de *nos audaces*, il faut *mettre* cela au compte de la solitude, de beaucoup de souffrances, d'un besoin profond de l'amitié d'autrui et d'une imagination généreuse.

MICHEL COURNOT.

AIX-EN-PROVENCE

Chorégraphies métaphysiques

Le Festival de danse d'Aix-en-Provence a donné à Hideyuki Yano la possibilité de créer un *nouveau ballet*. « Requiem », présenté en plein *air* au parc Jourdan, relève du rituel *théâtral* et développe sur un mode lent la mort d'un fils et les réactions des membres de la famille — famille archétype suggérée à travers une *symbolique*.

Yano nous dit sa fascination de la mort à travers des gestes précis, précieux, *des évolutions sophistiquées* dans des éclairages contrastés qui rappellent les films de Kurosawa. *Le climat insolite est accentué* par la complicité du mistral *qui secoue les arbres, gonfle les* tissus et poétise les fumigènes. Le *chorégraphe tient le rôle du fils* et accomplit le passage de la vie à la mort sous forme d'une longue marche sur *place*, discrètement rythmée par les siens regroupés en *arrière-plan*.

Il faut au public une certaine sérénité pour entrer dans un spectacle qui aurait besoin d'être resserré, restructuré. A certains *moments, les danseurs paraissent* livrés à eux-mêmes. Si l'on excepte Elsa Wolliaston, *totalement habitée*, ils ne possèdent pas l'intériorité requise. La musique de Jean-Claude Eloy est chargée de traduire les paroxysmes de violence qui se déchaînent sous une apparent impassibilité.

La même obsession se retrouve à travers « les Pyramides », ballet de Margaretha Asberg, présenté au *château du Tholonet. Cette* approche de la danse moderne suédoise ne manque pas d'intérêt. Le thème de la mort est envisagé cette fois sous son aspect négatif et désespéré. *C'est le retour à la poussière,* le glissement vers le néant.

Le spectacle est conçu pour être vu d'en haut. En déroulant des bandes de tissu élastique, les danseurs, *vêtus de noir, dessinent le* fond de la fosse et la divisent en carrés sur lesquels ils évoluent ensuite, couchés sur le sol, de manière à structurer l'espace. Dans la seconde *partie*, le relevé topographique de la fosse se fait dans *le sens de la hauteur. Les costumes,* les élastiques, sont blancs. Bientôt, on oublie le propos du ballet pour suivre simplement les variations de la chorégraphie, modulée par une *musique répétitive de Steve Reich.* L'ensemble captive par la qualité et l'énergie du travail.

MARCELLE MICHEL.

EXPOSITIONS

Des sauvages en Allemagne

(Suite de la première page.)

Les quatre héros fondateurs, Kirchner et Bleyl, Heckel et Schmidt-Rottluff, concevaient leur mouvement comme une association ouverte à tous les *peintres travaillant ensemble* et vivant dans un état de « ferveur première » et de communauté spirituelle analogue à celui de « *preraphaelite brotherhood* ».

Die Brücke, qui avait accueilli entre-temps Emile Nolde, Max Pechstein et Otto Mueller, se transporta en 1910, à Berlin, où le critique d'art Herwarth Walden lui offrit l'hospitalité de *sa revue et de sa galerie, der Sturm*. Et si la vie du mouvement fut brève, ses membres décidant dès 1913 de reprendre leur liberté, il n'en a pas moins créé un style, donné forme à une sensibilité caractéristique du monde nordique, fondé ce que l'on a appelé l'expressionnisme allemand.

Depuis la fin de la guerre, plusieurs expositions lui furent, en France, consacrées, qui ont mis fin à d'absurdes dédains, et en 1978 « Paris-Berlin » en analysait largement *les composantes historiques* et sociales. Strasbourg prend aujourd'hui *la relève en présentant*, dans les bâtiments de l'ancienne douane, la collection d'un amateur allemand, Lothar-Günther Buchheim, Saxon établi en Bavière, personnage, semble-t-il, *assez pittoresque et tempétueux, qui* est à la fois éditeur, critique, historien d'art et auteur d'un best-seller où il évoque les tragédies de la guerre sous-marine.

Si primitif qu'il se voulût, au sens médiéval et africain du terme (il y avait au musée ethnographique de Dresde de *nombreuses sculptures* provenant d'Océanie et du continent noir), l'expressionnisme n'est pas né *par parthénogenèse*. Il a eu ses maîtres : Edvard Munch, Van Gogh, « *notre père à tous* », disait Otto Mueller, Matisse, dont l'influence est évidente sur les nus de Kirchner.

Les peintres de la Brücke n'en sont pas moins des autodidactes, avec tout ce que leur absence de formation artistique implique *souvent* de maladresse, mais aussi de sincérité, de saveur, de véhémence émotionnelle. « *L'important pour nous*, dira l'un d'eux, *était de dessiner librement d'après le modèle humain en son état libre de nature.* » La beauté, telle que l'entendent les Français (et tout le dix-neuvième siècle) ne les intéresse pas, ni davantage les savants problèmes plastiques *que depuis Cézanne la peinture parisienne* s'est donné pour tâche de résoudre. S'ils dessinent, ce n'est pas pour rendre hommage à la forme, mais pour la résumer dans l'éclair de sa crispation, de son rictus, presque de sa grimace et *s'ils pratiquent volontiers l'aquarelle*, c'est pour aller plus vite et plus loin encore dans l'acuité et dans l'aigreur.

A la lithographie, à la gravure — dont ils ont fait si grand usage et qui sont pourtant arts de réflexion, *de manipulation patiente*, — *ils ne* demandent pas autre chose, comme le montrent les bois d'Erich Heckel, les belles eaux-fortes que Nolde a consacrées au port de Hambourg, ou le *Portefeuille des tziganes*, d'Otto Mueller. Et cette aigreur, cette acuité, sont l'évidente expression d'un malaise plus encore existentiel que moral, même si la guerre et l'après-guerre devaient l'orienter vers la révolte sociale, vers le refus de tout ordre établi ou à venir.

« *Des sauvages en Allemagne* », écrivait en 1911 Franz Marc des peintres de la Brücke et d'artistes qui interviennent, souvent de façon très brillante, dans la collection Buchheim à titre de « compagnons de route » ou de « grands isolés ». Ainsi Christian Rohlfs, Max Kaus, Jawlensky, Kokoschka, *représenté* par quelques portraits superbes, Max Beckmann qui, d'abord très hostile au mouvement, trouvera dans la guerre son chemin de Damas et deviendra *dans son exil américain* (il est mort à New-York en 1950) le représentant peut-être le plus complet de l'expressionnisme allemand.

Un art de rupture

Cette longévité est relativement exceptionnelle. L'expressionnisme est un art de rupture, d'impulsivité émotionnelle, d'explosion artistique aussi bien que morale : après l'explosion vient le silence, et le silence fut *pour ces artistes* celui d'une mort prématurée, du découragement ou de l'interdit dont le nazisme frappa dès 1933 la peinture « dégénérée ».

Otto Dix survécut trois ans à l'arrivée *au pouvoir de barbares bien* autrement redoutables et pervers que ceux dont parlait Franz Marc, et c'est dans son œuvre *jusqu'à* travers ses outrances que l'on saisit le mieux la spécificité de l'art allemand, son pessimisme viscéral, sa méfiance à l'égard de la nature, sa *composante morbide et désespérée.*

Les joyeux cortèges urbains de l'impressionnisme deviennent chez lui des assemblées de spectres ou de mannequins dérisoires, et la sensualité, *le désir, n'y apparaissent* que sous la forme du matelot ivre, de « meurtre sadique », de décourageantes prostituées qui ne dégagent même pas ce parfum de soufre, de *sabbat dont* les honoraient à la même époque Rouault, Vlaminck ou les derniers écrivains naturalistes. Et nous ne parlons pas des suicidés, des scènes d'émeute ou d'enterrement, de ces « apparitions nocturnes » dans lesquelles semble *revivre le visage de la mort médiévale.*

Quant à la guerre, la manière dont Otto Dix (ou Max Pechstein) la représente montre bien tout ce qui séparait alors, et sans doute séparera toujours, le tempérament *latin de la sensibilité germanique*. La guerre, ce fut quoi pour les artistes *français*, les *monuments* aux morts exceptés, bien entendu ? Quelques dessins de Segonzac et la *Partie de cartes* de Léger : de « *gros gars* », comme il disait, qui *tapent le carton en fumant leur* pipe et paraissent aussi sereins et indestructibles que *leurs ancêtres cézanniens.*

Chez les Allemands — est-ce à cause de la *défaite* ? — *la représentation* de la guerre atteint un paroxysme d'horreur presque insoutenable, comme on peut le voir à travers les cinquante gravures (toutes exposées à Strasbourg) *qu'exécuta Otto* Dix en 1924, et comme on ne l'avait pas vu depuis Goya et depuis l'époque des Danses macabres et des Triomphes de la mort. « *Ce qui se manifeste ici*, écrit L.-G. Buchheim, *ce n'est plus la sentimentalité ou le grand geste de la haine qui saisissait dans sa totalité un univers malheureux. C'est le venin de la haine qui anime le pinceau, le crayon et le burin.* »

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Expressionnistes allemands, collection Buchheim, Strasbourg, Ancienne Douane, jusqu'au 23 août.

CINÉMA

« The Jazz Singer » de Richard Fleischer

« The Jazz Singer », c'est tout bonnement, remis au goût du jour, « le Chanteur de jazz », avec Al Jolson, qui, en 1927, marqua l'avènement du cinéma parlant. La pièce de Samson Raphaelson, le futur scénariste d'Ernst Lubitsch, fournit toujours le point de départ.

Le chantre d'une synagogue new-yorkaise (Neil Diamond) abandonne les siens, et la tradition, pour le show-business. Dans la version actuelle, il part tenter sa chance en Californie, où son père (joué avec la dignité requise par Sir Laurence Olivier) vient le supplier de rentrer au foyer. Chanteur rock-folk à succès, mais au *style indéfini*, il apparaît un jour à Broadway, où le bon *papa rabbin reconnaît* enfin sa progéniture. Le film s'achève sur un plan à la gloire des Etats-Unis, terre d'accueil et de liberté pour le peuple élu. Al Jolson, lui, se réconciliait avec sa famille au chevet de son père mourant.

« The Jazz Singer » a été produit sans grande imagination, mais avec force dollars, par la société anglaise Thorn-Emi, qui rêve de conquérir le marché américain. Il a été tourné à New-York et Hollywood par le consciencieux Richard Fleischer. Mais il n'atteint pas son objectif. Le *mélodrame a ses règles internes*, son nombre d'or. Autrefois, Franck Borzage, John Stahl, Douglas Sirk, portèrent le genre à son apogée. Le secret est aujourd'hui bien perdu.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 28 juillet

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire.

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31), 20 h. 30 : les Bonnes.
Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-42-11), 18 h. : les Bottes de sept lieues ; 19 h. : Chand' habits ; 20 h. 30 : Mime Cotillard.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Comédie-Caumartin (742-43-31), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Boris Supervian ; 21 h. 30 : le Bouc.
Daunou (261-69-14), 21 h. : Et ta sœur.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace Marais (271-10-19), 21 h. : Ka.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 15 : Piège de Méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde au cœur de Blaise.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Hôtel de Gouthière (240-10-19), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
Lucernaire (544-57-34). Théâtre rouge, 18 h. 30 : Quelqu'un ; 22 h. 15 : Clodo de Dieu. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h. 30 : Marie la Louve. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio. — Petite Salle, 20 h. 30 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Essayez... c'est pas sorcier ; 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Théâtre de l'Union (770-90-94), 21 h. : Festival Molière (l'Avare).

Les cafés-théâtres

Au Bec-Fin (269-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h 30 : Woody folies ; 22 h 45 : la Vampire de Perrault Bad.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : A. Didier ; 22 h 30 : les Bulles dans l'encrier. — II, 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pik et Rik.
Café d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : la Jacassière.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 30 : Marianne Sergent ; 22 h : Carnaval policier.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h : Bagdad Connection.
Parenthèse (887-11-33), 21 h 45 : Je suis con, mais j'en ri.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h : T'as pas vu mes bananes. — 20 h. : Trois Filles d'Eve.
Point-Virgule (287-67-03), 20 h 30 : J. Charby ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.
Splendid (887-33-82), 20 h 15 : Enfin seul ; 22 h : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (506-07-48), 20 h 30 : Lionel Rocheman ; 21 h 30 : la Grande Shirley.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : 30 centimètres à l'ombre.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de bail... bye bye.

La danse

Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 45 : Ballet royal de Wallonie (« la Dame aux camélias »).

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Adamo.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h 45 : Ph. Val.
Lucernaire Forum (222-26-50), 22 h 15 : Sylvie Joly.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : Procédé Guimard Delaunay.

Les concerts

Lucernaire 19 h 45 : K. Koleva (Beethoven, Chopin, Debussy).
Eglise Saint-Séverin, 21 h : N. Zabaleta, orchestre P. Kuentz (Haendel, Boieldieu, Turina).
Sainte-Chapelle, 21 h : A.-M. Miranda, orchestre A. Bernard (Mozart).
Eglise Saint-Roch, 21 h : J.-J. Kantorow, C. Bobesco, orchestre B. Thomas (Bach, Vivaldi).

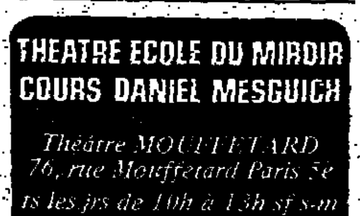
Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Gene Mighty Flea Connors Quintet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 20 h. 30 : Magic Slim ; 23 h. : Chevere.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : Milt Jackson.
New Morning (523-51-41), 22 h. : Monty Alexander Quintet.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : J.-C. Fohrenbach, M. Valera, P.Y. Sorin, C. Lete.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : J. Lacroix, Jazz Orchestra.

XVIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Eglise Saint-Merri, 18 h. 30 et 20 h. 30 : Séminaire européen de musique ancienne de Bruges, dir. B. Gagnepain (« Les musiciens de la Sainte-Chapelle du palais »).







cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : l'Escadron blanc, de R. Chanas ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Un homme traqué, de R. Milland ; 21 h. : l'Implacable, de R. Parrish.

BEAUBOURG (278-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'ANNEE DES 13 LUNES (All., v.o.) (**) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Bastille (357-90-81).

LES ANNEES LUMIERE (Suis., v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)

LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Napoléon, 17e (380-41-46)

LA BOUM (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52)

CHAMBRE D'HOTEL (I., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Nation, 12e (343-04-67)

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)

CHASSE A MORT (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Wepler, 18e (522-46-01)

LE CHOC DES TITANS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

CONTAMINATION (It.-A., v.f.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LA DESOBEISSANCE (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04)

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

L'EQUIPEE DU CANON BALL (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Athéna, 12e (343-00-65). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17)

LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) (v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE GUEPIOT (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)

IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LABYRINTHE (Fr.) (P. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94)

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45)

MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Normandie, 8e (359-41-18) ; Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

NEIGE (Fr.) (*) : Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). Jeu. ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44)

PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44). Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE POLICEMAN (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

LA BETE D'AMOUR, film canadien d'A. Sole (*) — V.o. U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86). U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C.-Gobelins 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

JAZZ SINGER, film américain de R. Fleischer. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Gaumont-Gambetta 20e (636-10-96)

PLUIES D'ETE, film brésilien de C. Diegues. — V.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42).

MOI, CHRISTIANE F. 13 ANS, DROGUEE, PROSTITUEE..., film allemand d'U. Edel (*). — V.o. : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Publicis-St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) (*) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

POSSESSION (Fr.-All., v.f.) (**) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

QUARTET (Ang.-Fr., version angl.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) 14-Juillet-Parnasse. (326-58-00)

LE SPECTRE (A., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TEHERAN 43 (Sov., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82)

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)

UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46)

UNE LANGOUSTE AU PETIT DEJEUNER (It., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75)

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-71-08) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (342-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Saint-Germain, Huchette, 5e (633-63-20) ; la Pagode, 7e (705-12-15).

L'AMOUR VIOLE (Fr.) (*) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Trois Murat, 16e (651-99-75) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) ; Français-Pathé, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*) (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA BATAILLE D'ALGER (It.-Alg., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91)

BELLISSIMA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47)

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91)

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Movies-les Halles, 1er (260-43-99) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

CASABLANCA (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60)

LA CINQUIEME VICTIME (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Les Montparnos, 14e (327-52-37), Tourelles, 20e (636-51-98)

CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (Fr.-A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)

LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) Hor Sp

EQUUS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

PSYCHOSE (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01)

QUELQUES JOURS DANS LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52)

LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

Les festivals

M. BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Un jour au cirque.

LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.). Olympic, 14e (542-67-42) : les Plaisirs de l'Enfer ; Une tragédie américaine.

PROFESSION JOURNALISTE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (354-39-19) : Spéciale première.

C. EASTWOOD (v.o.) Rivoli-Cinéma, 4e (272-62-32) : l'Inspecteur Harry.

HITCHCOCK (v.o.), Denfert, 14e : les Oiseaux.

H. BOGART (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : High Sierra.

FELLINI, (v.o.), Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) : les Vitelloni.

Les séances spéciales

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, [illegible]

DERZOU OUZALA (Sov., v.f.) : Athéna, 12e (343-00-65), 14 h. 15.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André des Arts, 6e (326-48-18), 0 h. 15.

FURIE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), 14 h.

MAITRESSE (Fr.) (**) : Cluny-Seine, 5e (325-95-99), [illegible] 22 h. 30.

LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

RETOUR (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h., Boîte-à-Films, 17e (622-44-21), 22 h. 15.

VALENTINO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.

VIVRE SA VIE (Fr.) : Cluny-Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.

Les limites de la liberté de critique

(Suite de la première page.)

Alors vint le temps des retouches, des modifications, du *durcissement* entraînés le plus souvent par des situations particulières. Ce fut d'abord en 1893 et 1894 au moment des menées anarchistes, le vote d'un projet de *loi transformant* en délit la provocation indirecte aux faits qualifiés crimes, puis, au lendemain de l'assassinat à Lyon du président Sadi Carnot, celui d'une loi déférant aux tribunaux correctionnels les délits de propagande anarchiste. Ces « lois scélérates », selon l'expression de ceux qu'elles visaient et de la gauche en général, créaient une première brèche dans l'un des principes originaux de la loi de 1881 qui avait voulu faire du jury le juge naturel des délits de presse.

La suite de l'histoire montre ainsi que ce fut toujours à l'occasion de telle ou telle secousse nationale que les gouvernements apportèrent à la loi sur la presse des retouches de circonstances tendant à la durcir. En 1935 apparaît le délit de publication de fausses nouvelles de nature à ébranler la discipline et le moral des armées et à entraver l'effort de guerre de la nation. En 1939, il est décrété que « *la circulation, la distribution ou la mise en vente en France de journaux ou écrits périodiques ou non, rédigés en langue étrangère, peut être interdite par décision du ministre de l'intérieur* ». En 1944, la publication de fausses nouvelles, faite de mauvaise foi et susceptible de troubler la paix publique, est réprimée, alors que la loi jusque-là visait seulement la publication de fausses nouvelles qui ont effectivement troublé la paix publique.

Ce ne sont là que des exemples. Mais pour ceux qui y sont soumis, du directeur de la publication, titre qui a remplacé en 1944 celui de simple gérant, au journaliste, à l'imprimeur et même au vendeur et distributeur, tous tenus *dans l'ordre* pour responsables des crimes et délits commis par la voie de la presse, la loi de 1881 reste avant tout celle de la diffamation et du droit de réponse.

Des procès par milliers, retentissants ou non, une jurisprudence à n'en plus finir, ont peu à peu fixé en ces matières des règles, entraîné du côté des juges comme des avocats, *surtout* à Paris, une spécialisation que nécessitaient à vrai dire des textes complexes. En ces domaines, la loi de 1881 est singulièrement formaliste. Si ses familiers peuvent considérer que ce formalisme constitue en fin de compte une protection pour la presse, ceux qui ne possèdent pas cette même pratique s'en trouvent desservis. Nombre de plaignants ont été déboutés pour n'avoir pas respecté dans le libellé d'une citation ou d'une plainte les obligations fixées par la procédure : prescription au bout de trois mois, obligation de préciser exactement *dans* l'article incriminé la phrase ou le membre de phrase visés, de distinguer dans ce que l'on reproche ce qui concerne la personne privée et ce qui met en cause la *personne publique, etc.* Les spécialistes assurent que, par méconnaissance de ces règles et de ces exceptions que les tribunaux peuvent soulever d'office dès lors *qu'elles sont d'ordre* public, les journaux poursuivis peuvent gagner deux procès sur trois en faisant débouter leur adversaire.

Vers la révision ?

Mais si la procédure est contraignante pour le plaignant, elle ne l'est pas moins pour le journal et *le journaliste* dès lors que le procès vient au fond. Le délit de diffamation est intentionnel et présume la mauvaise foi de celui à qui il est reproché (article 35 bis). *C'est à lui* d'établir sa bonne foi. Mais, pour la faire admettre, des conditions sont exigées : la sincérité, la poursuite d'un but légitime et la prudence. *La pratique montre* que les juges les considèrent rarement toutes remplies. Reste alors la vérité du fait diffamatoire dont la preuve peut être rapportée sauf en cas *d'atteinte à la vie privée*, de faits remontant à plus de dix ans ou constituant une infraction amnistiée. Il reste que cette preuve doit être complète, que le journal et *le journaliste* doivent en avoir eu tous les éléments au moment où l'article était publié, et les avoir notifiés à l'adversaire dans les dix jours qui ont suivi la plainte ou l'assignation.

Sur ce chapitre, comme l'ont révélé dans leur *Traité du droit de la presse*, Henri Blin, Albert Chavannes et Roland Drago, « *la loi de 1881 a compliqué comme à plaisir les conditions dans lesquelles le prévenu de diffamation peut apporter la preuve de l'exactitude de ses imputations* ». « *Ces formalités*, observent-ils, *qui peuvent paraître lourdes, répondent pourtant à une légitime préoccupation. Le législateur ne veut pas tolérer que l'on porte des imputations diffamatoires à la légère, sans en posséder tous les éléments de preuve, comptant plus ou moins sur les hasards des débats ou les bons offices de la justice.* » « *Mais*, ajoutent-ils, *cette sévérité, tout à fait justifiée pour les diffamations à l'encontre des particuliers (...), peut aboutir parfois à gêner la liberté de critique, éminemment souhaitable en régime démocratique, pour les diffamations des articles 30 et 31* », c'est-à-dire celles envers les corps constitués, les administrations publiques ou les personnes visées à raison de leurs fonctions ou de leurs qualités alors qu'elles sont chargées d'un service ou d'un mandat public.

En fait, les affaires de diffamation et d'injures ont beaucoup perdu au *cours du siècle* de leur éclat et de leur retentissement. Les grands débats se font rares qui amenaient au prétoire des témoins de grand renom et pouvaient *prétendre à être retenus* par l'histoire. Depuis le procès fait à *l'Aurore* d'Ernest Vaughan et à Emile Zola, auteur du célèbre *J'accuse*, au plus fort des passions *de l'affaire Dreyfus et jugé par la* cour d'assises de la Seine en 1898 (un an de prison et 3 000 francs d'amende), on ne peut guère retenir dans une période plus proche de *nous que l'affaire* Kravchenko en 1949, du nom de ce ressortissant soviétique passé à l'Ouest après la seconde guerre mondiale, auteur du livre *J'ai choisi la liberté* et qui avait poursuivi en diffamation l'hebdomadaire communiste *les Lettres françaises*, qui l'accusait d'être un agent américain. Ce fut l'occasion *du premier grand débat public* sur l'existence de camps de concentration en U.R.S.S. en un temps où il n'était pas question encore à Moscou du rapport *Khrouchtchev*.

Sur le même sujet, un autre procès opposa M. David Rousset aux mêmes *Lettres françaises*. Par la suite, les débats qui eurent *quelques retentissements furent* toujours liés à des événements politiques tels que l'affaire des fuites en 1956, l'affaire Ben Barka en 1965, ou, après mai 1968, les *poursuites contre* Jean-Paul Sartre et *la Cause du peuple*, contre *Rouge, Klapperstei 68, Libération*, et, pour finir, les procès liés à ce qu'on appelle « l'affaire des diamants », mais pour lesquels les cousins de M. Giscard d'Estaing choisirent d'assigner *le Canard enchaîné* et *Minute* devant le tribunal civil.

Telle qu'elle est appliquée, la loi de 1881 est cependant jugée par les magistrats et les avocats qui la pratiquent — mais ne sont pas ceux qui la subissent — comme satisfaisante. Cela n'exclut pas la possibilité d'amendements. Il est vrai que les peines d'emprisonnement qu'elle prévoit pourtant abondamment sont rarement prononcées. Il faut aujourd'hui pour en être frappé tomber *sous le coup des délits réprimant* l'incitation à la haine ou à la discrimination raciale, l'apologie des crimes de guerre, comme l'a montré, avec sursis en appel *l'affaire Fredriksen. Pour le* reste, l'amende et l'octroi de dommages et intérêts plus ou moins importants sont devenus le lot commun. C'est bien là une des raisons qui *poussent aujourd'hui* les plaignants à choisir la voie civile qui, de surcroît, en dehors du délai trimestriel de prescription, dispense des obligations de procédure prévues devant la juridiction pénale et du débat complet, infiniment plus vivant, mais aussi *plus redoutable que l'audience* conventionnelle.

Il reste que le recours à la loi de 1881 *ne va pas toujours* sans choquer. Dans la liberté qu'il a *de poursuivre*, *le plaignant* peut choisir à son gré, parmi plusieurs journaux qui l'ont mis en cause en termes comparables, celui dont il estime avoir subi un préjudice, même *si* celui-là *n'a fait que* reproduire en citation une imputation exprimée antérieurement par un autre.

Contraintes ou garanties ?

C'est encore en application de la loi de 1881 que l'on vit se multiplier entre 1959 et 1969 les affaires d'offenses au chef de l'Etat, à l'époque où le général *de Gaulle était président* de la République. Cette multiplication de poursuites et de condamnations avait amené en juillet 1963 M. François Mitterrand à donner *son sentiment sur* la loi sur la presse dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi par laquelle il demandait que le délit d'offense au président de la *la République soit* rendu à la compétence des cours d'assises. « *La présente proposition de loi*, écrivait-il, *n'a pas pour objet de restituer l'ensemble des délits de presse à la juridiction des cours d'assises, mais d'amorcer cette indispensable réforme. (...) On ne doit pas oublier que la loi du 29 juillet 1881 fut une loi d'esprit libéral, dont le but initial était d'effacer jusqu'à la notion de délit d'opinion. (...) Le délit d'offense au président de la République a changé de nature. (...) Chef de l'exécutif, chef de la majorité parlementaire et, le cas échéant, chef de parti, il serait anormal que le chef de l'Etat de la Ve République ne fût pas exposé à la polémique ou la controverse, et il serait plus anormal encore qu'il ne le supportât point.* » Pour finir, celui qui aujourd'hui est ce chef de l'Etat ajoutait que sa proposition de loi n'avait « *d'autre but que de préparer la voie à une révision complète de la législation en matière de délits de presse* ».

Même si cette révision ne paraît pas figurer dans les priorités de la *nouvelle majorité*, la loi centenaire semble bien appelée à connaître une cure de rajeunissement, qui pourrait au reste aller de pair avec celle d'un droit général de la presse, *dont elle* n'est plus qu'un aspect spécifique.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AUTOUR D'UN CENTENAIRE

● Le Centre Georges-Pompidou programme quatre expositions accompagnées de projections de films et de débats :

— « Le dessin de presse », du 16 décembre 1981 au 15 février 1982 ;

— « L'information et son histoire », du 16 décembre 1981 au 8 mars 1982 ;

— « La photo dans le magazine illustré », du 24 février au 31 mai 1982 ;

— « L'information à travers les médias », du 24 février au 27 avril 1982.

● Au Centre Assas, 92, rue d'Assas, Paris (6e), l'université de droit, d'économie et de sciences sociales annonce un colloque : « 1881-1981 - La loi de 1881, hier et aujourd'hui » qui se déroulera les 9 et 10 octobre 1981, à l'initiative de l'Institut français de presse. (Renseignements : Institut français de presse, 83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : 325-70-34.)

● A Paris, le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (C.F.P.J.) et l'Ecole supérieure de journalisme organisent conjointement un colloque, « La loi de 1881, cent ans après », les 2 et 3 décembre 1981, avec la participation *de journalistes*, d'universitaires, de syndicalistes et de directeurs de journaux. (Renseignements : C.F.P.J., 33, rue du Louvre, 75002 Paris. Tél. : 508-86-71.)

● Par ailleurs, le Groupement des rédacteurs en chef de *la presse quotidienne de province* prévoit au calendrier de ses activités un colloque franco-allemand sur le thème « Presse écrite, journalisme et nouveaux médias », qui se tiendra à Hambourg du 30 septembre au 2 octobre 1981, et une session de travail consacrée à l'utilisation des nouvelles techniques, aux radios locales et aux diverses questions d'actualité, les 27 et 28 novembre 1981, à Paris. (Renseignements : auprès du Groupement, 33, rue du Louvre, 75002 Paris.)

M. HERSANT SERA-T-IL AMNISTIÉ ? (suite)

Lors d'une *conférence* de presse, le lundi 27 juillet, l'U.N.S.J. (Union nationale des *syndicats de journalistes*), *regroupant* le S.N.J., la C.F.D.T., la C.G.T. et F.O., a réaffirmé sa *volonté* de voir les infractions aux ordonnances de 1944 exclues de la prochaine loi d'amnistie qui doit être examinée cette semaine par l'Assemblée nationale. Pour ce faire, l'U.N.S.J. est intervenue auprès des différents groupes parlementaires afin qu'un amendement « précise sans équivoque » cette exclusion. Les syndicats de journalistes craignent, en effet, que M. Hersant ne bénéficie de cette loi au cas où elle prêterait par trop à interprétation. Ils marquent ainsi leur détermination à poursuivre leur action judiciaire engagée contre M. Hersant depuis 1977. L'U.N.S.J. évoque, en outre, la possibilité de mise sous séquestre des entreprises de M. Hersant et souhaite « *le démantèlement des groupes de presse illégalement constitués* ».

Pour sa part, le groupe socialiste devrait présenter, à la Chambre, un amendement excluant les « articles-clefs », ceux pour lesquels M. Hersant est inculpé, tandis que le groupe communiste élargirait l'exclusion à la totalité des infractions.

RADIO-TÉLÉVISION

LES RADIOS LIBRES EN PROVINCE

Les « cent fleurs » de la bande FM

Alors que *dans la région parisienne*, la chasse aux fréquences, les disputes de noms, et les préparatifs fébriles de toutes nouvelles radios provoquent l'impatience des uns et les premières *désillusions* des autres, la province voit naître de son côté une foule d'initiatives, de toutes origines géographiques, politiques ou culturelles. Ce mouvement confirme les *propos* d'un vendeur d'émetteurs qui nous affirmait récemment que la France entière était déjà équipée, ou en passe de le devenir (« le Monde » du 8 juillet).

Les dernières déclarations du ministre de la communication ont plutôt satisfait les radios locales de province, qui, disposant pour la plupart de moyens financiers très limités, optent pour le principe de la non lucrativité, et choisissent en général la structure associative. Elles conduisent cependant les radios à s'interroger sur les questions importantes du financement (publicité ? *subventions* ?...), et de la puissance des émetteurs, celle-ci pouvant permettre un rayonnement très variable selon les conditions géographiques de l'endroit, et une même surface de couverture signifiant tout autre chose en zone urbaine ou en région rurale.

La province est donc partie prenante dans le vaste mouvement des radios libres (70 à 80 % des radios existantes ne sont-elles pas provinciales ?), et il serait erroné et dangereux de limiter le débat actuel aux seules radios parisiennes. *Les conditions matérielles*, l'esprit, l'impact en sont parfois très différents. Deux réalités pour un seul et même enjeu ?

Combien peuvent-elles être aujourd'hui ? *Deux cents, trois cents ?* Il est difficile de distinguer parfois la réalité de ce qui n'est encore que projet, ce qui est stable et durable *de ce qui n'est qu'un jeu éphémère*. Chacune des fédérations nationales revendique en tout cas entre quarante et cent trente membres en province, et *elles reçoivent chaque jour trois* à cinq nouvelles demandes d'adhésion. La plupart des radios provinciales sont en effet rattachées à une *fédération nationale* (la F.N.R.L. *et* la F.N.R.T.L.I. étant particulièrement représentées, l'ALO demeurant *principalement* parisienne), cela *afin de recevoir* aide et informations, et surtout d'être reliées au grand mouvement national dont elles ont l'impression d'être exclues. *Toutefois*, si la *province* fait moins parler d'elle (les stations provinciales accusant le jacobinisme parisien *des* médias *qui polarisent l'attention sur les nouvelles radios* de la capitale), c'est d'abord parce que la situation y est beaucoup moins explosive qu'à Paris où la bande F.M. est bien près d'être saturée. Certes, quelques villes sont déjà arrosées par plusieurs radios (Lille, Bordeaux, *Lyon, Montpellier*), *mais* la situation ne présente aucun caractère d'urgence, le nombre de radios dans une même ville excédant rarement *cinq ou six*.

Loin d'avoir ralenti le mouvement, la période estivale semble avoir accru la confusion : de nombreuses *radios* « anciennes » cessent d'émettre *pendant l'été afin de parfaire* pour la rentrée programmes et installations ; d'autres particulièrement *optimistes*, annoncent des plans très ambitieux, sans disposer encore du moindre matériel. Enfin, quelques projets de grande ampleur alimentent *les rumeurs et se préparent dans* le plus grand secret (beaucoup de silence du côté de la presse notamment).

Les talents locaux

Il serait prématuré de présenter *ces radios selon leur genre* et *leur* contenu. La plupart affichent une vocation pluraliste, et, parmi les rares radios thématiques, seules les *stations soucieuses de promouvoir* la culture et la langue de leur région méritent d'être distinguées : Radio-Narbona se dit *bilingue* et crée d'ailleurs une fédération de radios occitanes ; Fréquence-Béarn, « la votz de noste » de Pau, prône culture et *langue béarnaises, et permet notamment* aux auditeurs d'entendre chaque soir l'angélus en béarnais (!) ; Radio-Uylenspiegel fait des émissions *en langue flamande* ; Radio-Arrels souhaite, de son côté, « catalaniser les ondes » en liaison avec un projet *de création d'une école catalane* ; Radio-Arthur, à Saint-Nicolas-du-Pélem, propose des programmes mi-français, mi-breton ; Radio-Alpes n° 1, *prévoit, pour sa part*, des émissions en patois...

Inutile aussi de tenter une typologie selon la formule juridique *employée : elle ne signifie plus rien.* Prévoyant une loi favorable aux radios associatives, chaque groupe *se constitue docilement en associations*, particuliers, syndicats, municipalités, ou même centres commerciaux (Radio-Punch, à *Lorient*) ! Tous seront donc irréprochables... quelles que soient leurs intentions réelles.

Cependant, on peut essayer de distinguer, selon leur origine, cinq *catégories de radios* : *les radios* de type associatif (Radio-Aurelles, à Quévrechain) ou syndicale (Radio-Action C.G.T., à Strasbourg) ; *les* radios *municipales* ou *semi-municipales*, les subventions attribuées par les communes étant assorties ou non d'un contrôle quelconque (Metz, Grenoble...) ; *les radios purement* commerciales (Radio-34, dans un casino du Midi de la France) ; les projets issus de la presse régionale, qui continue *pourtant* à *se prononcer* pour le maintien du monopole (rien de très officiel, mais des projets sérieux et des balises musicales, question *de se réserver une fréquence* : *Sud-Ouest, le Républicain lorrain, la Charente libre, le Télégramme de Brest, le Montagne, l'Union, la Nouvelle République des Pyrénées, le Provincial*... et peut-être le Syndicat national de la presse gratuite installé à Rennes) ; enfin, les radios créées *autour* d'un individu ou de plusieurs copains partageant *une même passion pour la radio*, la technique ou la musique (Radio-Nord-Bretagne, à Plouigneau, Radio-Ellebore à Chambéry).

C'est justement la musique qui constitue l'essentiel des programmes de ces radios — au moins temporairement — et la volonté de promouvoir *les chanteurs et les talents* locaux n'empêche pas une énorme proportion de disques anglo-saxons. Sur ce plan, le problème des relations avec la SACEM semble devoir être discuté d'urgence. On y entend aussi des informations locales et des info-services de toutes sortes (des conseils *pour* la montage à Radio-Zinzine, la radio rurale de François Bouchardeau, des informations pour *les agriculteurs de Villeneuve-sur-*Lot à Radio-Babel, *qui* intéresse d'ailleurs la chambre d'agriculture de la région), et des tranches *horaires sont laissées à la disposition* d'associations et de communautés. Canal-30, à Nîmes, présente une formule qu'elle espère temporaire, *mais qui est originale : installée* dans un foyer de jeunes et disposant d'un bon matériel, elle a obtenu entre les deux tours des élections *présidentielles d'être reliée par câble* à tous les autres foyers de jeunes travailleurs de la ville. Cinq autres foyers sont donc sonorisés et reçoi*vent trois heures* par jour les émissions de Canal-30, auxquelles participent notamment Amnesty International, le club *Léo-Lagrange*, le *Planning familial*, des clubs de quartier, etc.

Contrairement aux radios parisiennes, les *radios provinciales* s'adressent beaucoup moins aux noctambules qu'à l'ensemble de la population qui vaque chaque jour à ses *occupations régulières (ménagères*, automobilistes, commerçants, lieux publics...). Il est vrai qu'un grand nombre d'entre elles échappent presque *complètement au brouillage*. Pourtant, hormis les différences tenant à leurs moyens, à leur nature et à leur localisation, c'est peut-être *davantage sur le plan de* l'impact réel dans la population que les radios provinciales se distinguent le plus des radios de la capitale. Alors qu'à Paris une radio dite « de quartier » risque d'émettre au départ dans la quasi-indifférence de la population *visée, la naissance d'une radio en* région rurale est ressentie comme un événement extraordinaire. Même *si l'on ne croit pas vraiment au* début *à ses chances de réussite* (radio n'a-t-il pas toujours été synonyme de Paris ?), la radio peut néanmoins compter très vite *sur* le concours de la *population*, et la *notion* de communication retrouve alors tout son sens. Ainsi en est-il de Radio *des 4 B, « la radio rurale du pays mellois »*, qui relie entre eux plusieurs village : de Radio-Trénet, « *la radio du Larzac*, qui a adopté une démarche de contre-information locale ; de Radio-Esgourde, à Sainte-Foy-la-Grande, qui souhaite faire revivre les *traditions populaires de Dordogne*, alors que Radio-Chante Fleurs, à Combourg, se veut la voix du pays de Rance.

Nord, Midi et Aquitaine

On *estime* à trois *mille ou quatre* mille le nombre de personnes investies dans un projet de radio. Parmi celles-ci, *des animateurs commerciaux*, du personnel des services d'information municipale, des membres de l'enseignement, des animateurs de foyers *et de M.J.C.* et, bien sûr, des militants de toutes sortes et des particuliers animés par la même passion pour la radio : des *hommes* d'affaires d'un cabinet immobilier viennent de créer à Chalon-sur-Saône une *station « gaie, musicale et apolitique »* ; Radio-Trait d'Union, à Lyon, *réunit surtout* quelques travailleurs maghrébins ; un barman est à l'origine de Radio-Feeling, à Valence, et un entrepreneur de travaux *publics*, de Radio-Contact, à Lyon encore.

Une carte de France des radios libres surprendrait sûrement par *l'étendue du mouvement* qui semble n'épargner aucun département, mais elle mettrait probablement le Nord, l'Aquitaine et une partie du Midi au rang de pionniers, *tant pour* l'ancienneté que pour le nombre de radios existantes. Toutefois, dans ce fourmillement d'idées et de projets, les expériences déjà *réalisées* font l'objet d'un *bilan*, des structures de *concertation et de réflexion s'organisent* régionalement, montrant qu'en province aussi le problème n'est plus d'émettre *à tout prix*, mais de mettre en place des programmes de qualité, conformes aux idées d'ouverture et de création largement proclamées. *D'où la tendance naturelle* aujourd'hui à vouloir s'installer dans de véritables studios ouverts au public, à se doter d'un matériel *assurant un bon confort d'écoute*, et à se conduire désormais en « professionnel » de la radio. Les fédérations ont perçu ce besoin, et proposent *de véritables stages de* formation (gestion, administration, reportage, technique, animation) grâce à la complicité de Radio-Galère *dans le Sud, Radio-Brest-Atlantique* dans l'Ouest, et bientôt grâce à celle de Radio-Lutèce qui, à Paris, échelonnera des stages tout au long de l'année.

Le mouvement n'est plus marginal, la radio libre de moins en moins pirate. Seuls quelques nostalgiques *de* la clandestinité et du maquis le regretteront. Aujourd'hui, en tout cas, l'égalité devra rimer avec qualité.

ANNICK COJEAN.

● *Les représentants des trois grandes associations de radios libres* ont été reçus le lundi 27 juillet par le groupe de travail spécialisé sur les radios et présidé par M. Errera. Chacune des trois *associations* a pu y exprimer *ses* propres propositions.

Après la réunion organisée le *24 juillet par la Fédération nationale* des radios libres (F.N.R.L.) lors de laquelle il a été procédé à *une répartition des fréquences* sur la région parisienne, le comité régional de la F.N.R.T.L.I. (Radio-Mystère (95,3 MHz), Radio-Massipal (100,2 MHz), Pasis-FM (96,9 MHz), Lumière-101 (101 MHz), Radio-Caroline (91,5 MHz), Fréquence-Montmartre (95 MH/) « *demande qu'une commission paritaire soit rapidement mise en place sur la région parisienne afin d'établir une répartition des fréquences disponibles en tenant compte des normes C.C.I.R.* (300 kilocycles entre stations) *et des réalités géographiques* ». La F.N.R.T.L.I. refuse *catégoriquement « tout plan de répartition des fréquences qui serait organisé par une instance non réglementaire et*, a fortiori, *par une association de radios durant la période transitoire* ».

Le comité régional rappelle qu'il tient une permanence d'informa*tions* sur les radios et télévisions locales indépendantes chaque samedi, de 16 heures à 20 heures, à la librairie de la Brouette, 20, rue Caulaincourt, dans le dix-huitième arrondissement.

● *Une Fédération nationale des radios occitanes a été* créée dimanche 26 juillet au cours d'une rencontre qui rassemblait, à Narbonne, des *représentants* de radios libres implantées au sud de la Loire : Radio-Balade (Corrèze), Radio-Occitania (Toulouse), Radio-Vivent (Pau), Radio-Martin-Bidoure (Toulon), Radio-Némo (Nice), Radio-Narbona (Narbonne), etc. Le point *commun de ces radios locales est* l'application systématique, par l'emploi de la langue occitane et du français, d'une véritable bilinguisme. La fédération qui les réunit désormais s'est donné pour but de défendre le droit de la population occitane à avoir ses propres *radios*. Elle se *pose en interlocuteur* critique des pouvoirs publics et conteste notamment le principe de limiter la *puissance des émetteurs* à 100 watts.

● *Le Mouvement des réalisateurs de télévision (M.R.T.V.)* demande, dans un communiqué paru le 27 juillet, que « *la programmation soit séparée de l'initiative des programmes* ». Il propose la création d'un grand nombre d'unités de programme *nommées pour un temps limité*, sur un projet de politique de production et disposant d'un *budget*.

Pour le M.R.T.V., ces unités de production devraient être *indépendante des chaînes*, avec qui elles négocieraient la programmation de leurs produits. *Les stations régionales* deviendraient, elles aussi, des unités de programme particulières disposant en plus de l'antenne régionale. Les organismes dirigeants auraient ainsi, selon le M.R.T.V., à faire nommer les conseils d'administration des chaînes et les responsables des unités de programme.

Mardi 28 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h Journal.

20 h 30 Série : Anthelme Collet.
Le brigand gentilhomme.
Anthelme Collet apparaît en éditeur-libraire.



21 h 25 Un prince de notre temps.
Cette émission spéciale, réalisée par la B.B.C. à l'occasion du mariage du prince Charles, tente, au moyen de témoignages de proches, de cerner la personnalité du futur roi d'Angleterre.

22 h 25 Documentaire : Les Français et le changement.
Trente années d'adaptation, *1945-1975* ; réalisation E. Kneuse.
Avec Mme J. Brouard, sociologue ; MM. J.-D. Reynaud, spécialiste de la société industrielle, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, et H. Mendras, directeur du département de sociologie rurale au C.N.R.S.
Comment les Français ont-ils vécu les transformations sociales technologiques et politiques de ces trente dernières années ?

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h Journal.

20 h 35 Les dossiers de l'écran : « le Procès des doges ».
Film italien de D. Tessari (1963), avec M. Morgan, E. M. Salerno, S. Koscina, J. Perrin, S. Sandrelli, G. Moschin.
Venise 1507. Un jeune boulanger est accusé du meurtre d'un patricien débauché dont il a trouvé le cadavre dans la rue. Un juge, autre patricien, va le défendre à son procès, mais la haute société à laquelle appartient le vrai coupable veut la condamnation du boulanger.
Film historique aux passionnantes péripéties et qui dénonce le scandale d'une justice de classe sacrifiant un innocent. Les personnages sont bien typés, bien joués.

22 h Débat : Venise, gloire et déclin d'une grande cité.
Avec A. Tenenti, historien, G. Massariol, président de la faculté de lettres et de philosophie de Venise, E. Robiès, écrivain.
Une discussion sur les origines de Venise, son commerce entre l'Orient et l'Occident et son organisation politique à la Renaissance.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma : « Malaya ».
Film américain de R. Thorpe (1949), avec S. Tracy, J. Stewart, V. Cortese, S. Greenstreet, J. Hodiak, L. Barrymore (N.).
Un journaliste et un mauvais garçon participent à l'effort de guerre des États-Unis en faisant la contrebande du caoutchouc en Malaisie occupée par les Japonais.
Bien qu'inspiré de faits authentiques, le scénario paraît bien rocambolesque. Et de grands acteurs sont perdus dans ce film d'aventures exotiques platement mis en scène.

22 h 5 Journal.

22 h 20 Prélude à la nuit : Schubert.
Dietrich Fischer Dieskau chante « Das Fischer M'Deben » et « Geheimes » de F. Schubert.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : Rôle réel de l'idéologie avec Manès Sperber et Alain Besançon.
21 h 15, Musiques de notre temps : Portraits de Sylvano Bussoti.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

21 h 35, Les chants de la terre : musiques traditionnelles (Asie, Afrique, Océan Indien).
22 h Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, Orchestre symphonique de Detroit, dir. P. Paray et A. Dorati, par M. Clary (Haydn, Rossini, Wagner, Tchaïkovski, Rimsky-Korsakov).

Mercredi 29 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

10 h 45 Cérémonie du mariage du prince Charles d'Angleterre. (Et à 17 heures.)
Cérémonie commentée par H. Anfrol et A. Cillarié.

14 h Journal.
(horaire sous réserve).

15 h 15 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

16 h Croque vacances.
Spiderman, bricolage, Isidore le lapin, variétés. Poly à Venise.

17 h 50 Génération 1 : Pilotes d'hélicoptère ; Cuisine.

18 h Série : Caméra au poing.

18 h 20 Document : La dernière aventure des Lapons.
Reportage de J.-F. Janssen et R. Adam.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 45 Suspens : Copie conforme.

19 h 53 Tirage du Loto.

20 h Journal.

20 h 35 Téléfilm : Talou.
Réalisation J.-L. Roy, avec P.-R. N'Dow, A. Mace, J. Dufilho, W. Jacques...
Un conte étrange, un dénouement magique, des personnages rocambolesques et la Suisse, cadre des aventures du jeune Talou.

22 h Documentaire : La liberté de la presse a cent ans.
Réalisation Michel Le Clerc. M. Bernard Michal s'est entretenu avec Mme Puhl-Denange (P.-D.G. du *Républicain lorrain*), MM. Y. Leval (Europe 1), M. Clos (*le Figaro*), D. Jamet (*Quotidien de Paris*), C. Bouchinet Serreules (codirecteur du *Parisien libéré*), G. Fillioud (ministre de la communication), M. Bleustein-Blanchet (président de Publicis), J.-N. Jeanneney (historien des journalistes et des hommes de la presse), R. Pressos (directeur du *Canard enchaîné*).

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 45 Cérémonie du mariage du prince Charles d'Angleterre.
Cérémonie commentée par L. Zitrone.
Et à 14 h 45, 17 h.

14 h Journal.

14 h 50 Série : La légende d'Adams et de l'ours Benjamin.

15 h 5 Golf : Open de Grande-Bretagne.

18 h Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie... sur l'eau.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 45 Jeu : La commode.

20 h Journal.

20 h 35 Festival du cirque de Monte-Carlo.
Réalisation G. Paggi.
Les cirques anglais, américain, yougoslave, etc.

21 h 40 On n'a pas tous les jours vingt ans.
1939 : les vingt ans de François Périer, proposé par A. Sinclair, réal. G. Daude.
Un document sur la déclaration de la guerre en 1939.

22 h 40 Document : Un homme, un château.
Réal. G. Pollin. Léonard de Vinci sur Amboise.
L'esprit de cette série est de montrer les châteaux à travers les personnalités qui les ont habités.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 10 Journal.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : le passe-carte.

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma : « les Noces rouges ».
Film français de C. Chabrol (1973, avec S. Audran, P. Piccoli, C. Piéplu, C. Joano, E. de Santis, F. Robert (Rediffusion).
Dans une ville de province, un ingénieur, amant de la femme du député et maire, supprime son épouse malade. Le mari trompé découvre son infortune, fait du chantage. Le couple décide de l'assassiner. Étude « balzacienne » féroce d'une passion criminelle et d'un milieu social taré. La mise en scène, classique, fouille implacablement la psychologie des personnages. Les acteurs sont remarquables.

22 h Journal.

22 h 20 Prélude à la nuit : Schubert.
Dietrich Fisher Dieskau chante « Der Einsamer ».

FRANCE-CULTURE

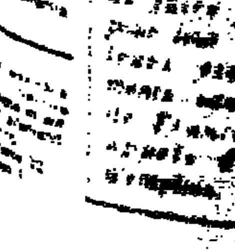
7 h 2, Végétales : les plantes « sadomargots ».
8 h, Les chemins de la connaissance : Rome et Byzance, histoire d'un schisme ; 8 h 32, Le meunier et son moulin.
8 h 50, Échec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : L'anthropologie de notre société ; l'informatique dans l'enseignement.
10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : les bibliothécaires de Marseille.
11 h 2, De François Villon aux symbolistes.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris, en direct d'Avignon.
14 h, Sons : Voyages (Roumanie).
14 h 5, Un livre, des voix : « Journal d'un voyage en France », de Renaud Camus.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Chansons et comptines.
15 h 2, Un homme, une ville, saint François d'Assise.
16 h 20, Actualité : Gaston Miron.
16 h 50, Départementale à Liège.
17 h 32 Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Madeleine Barbulée lit « La plus grosse proie de Ming », de P. Highsmith.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
20 h, Veillée, en direct d'Avignon, chez Jacques Carelman.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

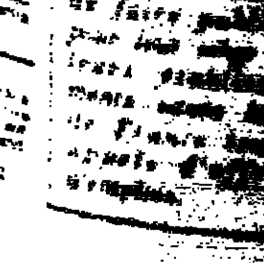
FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : « Deller Consort », par J. Merlet (Byrd, Tomkins, Weelkes, Dowland, Gibbons, Purcell) ; 7 h 30, *Anthologie du mois : intégrale des* trios avec piano de Beethoven, « Trio no 2 » par le Trio tchèque ; 8 h 10, Kiosque.
9 h 30, Les grands de ce monde : Petite histoire de la musique polonaise, par L. Worms (Kamienski : « Gesualdo » par D. Jameux, « Office des Ténèbres du Vendredi saint » par le Deller Consort) ; 11 h, Concert (Théâtre des Champs-Élysées 12 septembre 1979) : « On the waterfront » et « Danses symphoniques de West Side Story » de Bernstein ; « Concert no 3 » de Rachmaninov, par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein, avec A. Weissenberg au piano ; 12 h, Jazz vivant estival : le double Trio de M. Portal et F. Jeanneau au Festival 1980 du jazz de Juan-les-Pins.
14 h, Musique légère : œuvres de Lutereau, Bolling et Gershwin ; 14 h 30, Le génie du lieu : les fêtes musicales à la Renaissance, par E. Pistorio (Jannequin, Meinerio, Parsons, de Fuenllana, Martin y Coll) ; « Vienne 1781 » par M. Vignal (Mozart, Bach, Dieter, Haydn) ; « Naples XVIIe siècle » (Gesualdo, Maione, Scarlatti) ; 18 h 2, Repères contemporains : « Erevône III » de H. Dufour, par les Percussions de Strasbourg.
18 h 30, Concert « Musique à découvrir » (auditorium 105, 12 juin 1980) : « Sonate pour violoncelle et piano » de V. d'Indy ; « Poème pour violoncelle et piano » de Bachelet ; « Sonatine pour violon et violoncelle » de Honegger ; « Trio pour piano, violon et violoncelle » de Chausson, avec M.-Cl. Theureny au violon, R. Albin au violoncelle et G. Joy au piano ; 20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles (Asie, Afrique, océan Indien).
20 h 30, Concert (salle de concerts de la N.D.R. de Hanovre, 24-10-80) : « Othello » ouverture, de Dvorak ; « Concerto pour violoncelle et orchestre no 2 » de Sutermeister ; « Symphonie no 5 » de Beethoven, par l'orchestre symphonique de la N.D.R. de Hanovre, dir. Z. Macal, avec A. May, violoncelle.
22 h 30, *Ouvert la nuit* : les grands orchestres américains, l'Orchestre symphonique de Detroit, dir. P. Paray, par M. Clary (Chabrier, Berlioz, Bizet, Fauré, Offenbach, Gounod, Lalo).

● *La mise en place des satellites* ne devrait pas entraîner un accroissement du nombre d'heures de télévision consommées, estime *Développement culturel*, un bulletin d'information dépendant du ministère de la culture. La durée moyenne d'écoute quotidienne par individu ne semble pas dépendre du nombre de chaînes reçues par foyer. Elle est de 139 minutes pour la Belgique, 155 minutes pour le Royaume-Uni, 137 pour la R.F.A., et 124 pour la France. *Développement culturel* indique que la télévision n'a nulle part éliminé la radio, et que ces deux media demeurent complémentaires. Dans tous les pays *européens*, la télévision touche plus de 90 % de la population, et la radio près de 100 %. En revanche, il existe des écarts importants en ce qui concerne le développement de la *télévision couleur*. Soixante-quinze pour cent des foyers en sont pourvus en Suède, 71 % en Pologne, 45 % en France, 65 % en R.F.A., et 59 % dans le Royaume-Uni.

La télévision par câbles reste très inégalement répandue : 11 % de la population anglaise en bénéficie, contre 30 % en Suisse, 55 % aux Pays-Bas et 65 % en Belgique flamande. Le bulletin souligne enfin que seules la Suisse et l'Allemagne disposent à l'heure actuelle d'un taux d'équipement en magnétoscopes significatif : 6 % et 5 %. En France, 1 % de la population dispose de ce nouveau matériel, et le réseau de télévision par câble reste à un stade expérimental.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



ESSO CHIMIE occupe une position importante dans son secteur, aussi bien qu'à l'intérieur du Groupe EXXON CHEMICAL (C.A. 3,9 Milliards de francs dont 33 % à l'exportation).

Ses dimensions actuelles et ses objectifs lui permettent de prévoir d'importants développements.

Pour renforcer son potentiel dans divers domaines et préparer ainsi ses futures structures d'encadrement, elle recherche plusieurs

ingénieurs grandes écoles

Généralistes ou Diplômés d'une École de Génie Chimique

Les postes de départ se situent en usine à Notre-Dame-de-Gravenchon (Région du Havre) dans les domaines de la production, de l'ingénierie et de l'analyse économique.

Au sein de divers départements, ces ingénieurs se formeront à nos activités et acquerront la connaissance de nos méthodes et de notre organisation tout en assumant rapidement des responsabilités opérationnelles.

Ils pourront ensuite poursuivre leur carrière en usine ou s'orienter vers les activités Marketing, en France ou à l'étranger. La pratique de l'anglais serait donc un atout.

Les dossiers de candidature sont à adresser sous réf. LM/28, à

Département des Relations sociales



BP 52 - 76330 Notre-Dame-de-Gravenchon

CHIMIE

HAVAS CONTACT

TRANSGENE

TRANSGENE S.A. est une société de recherche appliquée fondée par des groupes français de premier plan.

TRANSGENE effectue, notamment grâce au génie génétique, des recherches de haut niveau en biologie orientées vers des applications médicales et industrielles.

TRANSGENE développe son laboratoire de STRASBOURG et recherche des spécialistes en :

- GÉNÉTIQUE MOLÉCULAIRE
- RECOMBINAISON GÉNÉTIQUE IN VITRO ET SYNTHÈSE CHIMIQUE DE L'A.D.N.
- IMMUNOLOGIE

Une compétence en Bacillus subtilis, levures, cellules eucaryotes sera particulièrement appréciée.

Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Adresser curriculum vitae et prétentions à :

TRANSGENE
B.P. 146 - 67028 STRASBOURG CEDEX.

IMPORTANTE BANQUE RÉGIONALE DE L'EST

cherche pour son
Département Inspection

CONTROLEUR INFORMATIQUE

Diplômé d'études supérieures ou équivalent et ayant acquis une certaine expérience dans les domaines de l'exploitation, des études et du système.

Ecrire avec C.V. détaillé sous n° 4.886, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01.

acb marine
engineering and construction

Groupe ALSTHOM-ATLANTIQUE

pour faire face au développement important des activités de leur
DIVISION INGENIERIE OFFSHORE ET MARINE,
recherchent plusieurs

INGENIEURS

(Formation X - CENTRALE - ENSTA - ENSPM - ENSM ...)

ayant, si possible, quelques années d'expérience dans les domaines suivants :

- Architecture navale/Génie Océanique
- Conception de systèmes sous-marins
- Conception de plates-formes
- Calcul de structures
- Gestion technique et financière de contrats d'ingénierie

Forte motivation et anglais courant nécessaires.

Les candidatures seront traitées *confidentiellement par le Département*
RELATIONS SOCIALES des ACB
44040 NANTES CEDEX.

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

S'occuper sérieusement des vacances...

INGENIEURS ET TECHNICIENS

Cette jeune et dynamique entreprise est chargée de la maintenance des installations et des équipements techniques d'un complexe touristique quatre étoiles. Un hôtel de 600 lits, des bungalows de luxe, cinq restaurants, un superbe plan d'eau, des équipements nautiques... et, bien sûr, le génie climatique, une machinerie «de paquebot», l'électronique dernier cri, sono-télé-vidéo-cinéma, de la téléphonie haut de gamme, etc...

Pour s'occuper sérieusement de ce complexe touristique, situé à 80 km à l'ouest de Bagdad, nous offrons à des ingénieurs et techniciens de rejoindre l'équipe des spécialistes de la maintenance :

- INGENIEUR GENIE CLIMATIQUE (réf. 5513A)
- INGENIEUR ELECTRO-MECANICIEN (réf. 5513B)
- TECHNICIEN PLASTURGISTE, spécialiste PVC équipements nautiques (réf. 5513C)
- INGENIEUR OU TS ELECTRONICIEN, spécialiste audiovisuel (réf. 5513D)
- TECHNICIEN TELEPHONIE-ELECTRONIQUE, spécialiste lignes complexes (2000 intérieures) (réf. 5513E)
- TECHNICIEN HUISSERIES ALUMINIUM (réf. 5513F)

Nous souhaitons rencontrer rapidement des spécialistes, hommes ou femmes. Ils sont à la pointe de leur technique, ils peuvent travailler de façon autonome, diriger et former le personnel local, ils n'épargnent ni efforts ni temps et ils ont des connaissances d'anglais. Les conditions de vie (logement en famille en bungalow, voiture climatisée), de rémunération, de congés et de régime de prévoyance sont attractives.

Nous remercions les personnes intéressées, auxquelles notre Conseil Guy DESCHAMPS garantit la discrétion, d'adresser sous la référence choisie, un dossier complet en précisant leur rémunération actuelle et leur numéro de téléphone.

EGOR INTERNATIONAL
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média-system

SOCIETE DE SERVICES
50 Agences en France
SPECIALISTE DE L'ENTRETIEN ET DU DEPANNAGE DE TOUS MATERIELS DE CHAUFFAGE
recherche

LE CHEF DE SON CENTRE DE FORMATION

(REGION CENTRE DE LA FRANCE)

POSITION CADRE
(Conventions Collectives de la Métallurgie)

Formation : Ingénieur - électromécanique - thermique - chauffage.

Connaissances : tous matériels individuels et collectifs de production d'eau chaude et de chauffage.

Expérience souhaitée : constructeurs - bureaux d'études - installateurs.
Indispensable être pédagogue.
Aimer apprendre aux autres.

Description sommaire du poste :
- Elaboration et actualisation des programmes des stages
- Animation des stages
- Gestion et organisation du centre de formation
- Intervention sur le terrain.

Salaire 130.000 F/an.

Ecrire sous réf. 04593 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.
Il sera répondu à toutes les candidatures.
Discrétion assurée.

ETABLISSEMENT D'ETUDES ET DE FABRICATIONS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

REGION CENTRE
recherche pour sa Sous-Direction Etudes (600 personnes)

Ingénieur Chimiste

Au sein du département «Systèmes d'Armes Pyrotechniques», le candidat retenu sera chargé du développement de composants électro-mécano-pyrotechniques.

Ce poste convient à un jeune diplômé Grande Ecole :
- *possédant une formation de base en Génie Chimique,*
- *ayant acquis de bonnes connaissances en Chimie, Physique, Chimie Minérale et Thermodynamique,*
- *intéressé par les études et les développements de produits,*
- *capable d'animer un groupe d'études et de participer à la prise de décisions importantes.*

Ingénieur Mathématicien - Physicien

Au sein du département «Environnement Scientifique et Technologique» le candidat retenu sera chargé du développement de modèles théoriques de calcul de l'efficacité et du fonctionnement de systèmes d'armes.

Ce poste convient à un diplômé d'Etudes Supérieures 2ème ou 3ème cycle :
- *possédant une formation de base en probabilité, statistique, recherche opérationnelle, analyse numérique, Fortran,*
- *ayant une bonne connaissance de l'anglais,*
- *ayant acquis si possible une expérience de quelques années dans des fonctions analogues.*

Les candidats doivent adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération souhaitée à :
Monsieur Le Directeur de l'EFAB
6, route de Guerry - 18015 Bourges Cedex

Pour opérations AMERIQUE LATINE
Société internationale recherche

Directeur de Projet

Spécialisé réalisations «clés en mains»
Résidence PARIS.
Espagnol indispensable.
Ecrire en précisant sur l'enveloppe la référence 1711/909 à
MEDIA PA
9, Bd des Italiens 75002 Paris
qui transmettra
(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

GROUPE de BATIMENT et de T.P.
de premier plan
recherche pour son agence de
BAGDAD

CADRE ADMINISTRATIF

Adjoint au chef d'agence il aura une *mission* de relations et de coordination avec les autorités locales.

Le candidat parle couramment l'anglais et l'arabe.

Envoyer C.V., photo et prétentions à no 04760 CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS CEDEX 01,
qui transmettra.

Vous êtes
- un homme de terrain ;
- un spécialiste de la fonction sociale.

Vous savez
- écouter et régler les problèmes relationnels qui se posent dans un établissement d'environ 2.000 personnes.

Nous vous proposons
un poste de

CHEF DE SERVICE DE PERSONNEL

Dans usine région Nord (métallurgie, fabrication grande série).

Salaire élevé,
mais justifié par l'expérience du candidat.

Envoyer C.V. *sous* n° T 28.391 M à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

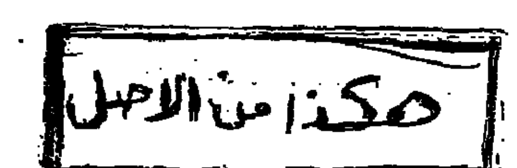
Sté Régionale de Développement de Côte-d'Ivoire cherche à pourvoir son poste de responsable du Département Maintenance Matériel. Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur ivoirien [illegible] (ENSI, AM ou Equiv.) La résidence est à BOUAKE (2e ville de C.I.). Le poste est assorti des avantages liés à l'exercice de responsabilités et est susceptible d'une évolution rapide à l'image du pays et de la Société. Les candidatures et le C.V. sont à adresser à : C.F.D.T. - 13, rue de Monceau, 75008 PARIS, qui transmettra.

Fam. dentiste aux environs de Bad Hersfeld, cherche J.F. AU PAIR pour bébé et enf. 4 ans. Poss. cours allemand. Ecrire Dr. Spring [illegible] Strasse 32 D-6432 [illegible] 1.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS — OFFRES D'EMPLOIS



Entreprise à vocation internationale

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES
POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS
19, rue du Pont-des-Halles, 94536 RUNGIS CEDEX.

Nous avons :
à réaliser d'IMPORTANTS CONTRATS, principalement à l'ETRANGER. Nos objectifs impliquent une FORTE EXPANSION et une LARGE DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE de nos zones d'activités.

Nous devons :
renforcer nos EQUIPES.

Nous recrutons :

INGÉNIEURS et TECHNICIENS
CADRES ADMINISTRATIFS et COMPTABLES
HAUTEMENT QUALIFIÉS EN T.P.

Si vous êtes disposés à nous rejoindre, adressez-nous votre candidature avec photo et C.V. détaillé précisant :
- la ou les langues étrangères pratiquées
- votre expérience professionnelle en T.P.
- et la nature du poste sollicité.

Réponse assurée à chaque candidature.

IMPORTANTE SOCIETE DE CONSTRUCTION
Recherche Urgent
dans le cadre de son développement international
pour son département d'entreprise générale :

PROJECT MANAGER
EXPERIMENTE
TECHNIQUES DU BATIMENT TOUS CORPS D'ETAT

RESPONSABILITES : Contrats au Moyen-Orient – LIEU de TRAVAIL : région parisienne
ANGLAIS PARLE et ECRIT
Envoyer CV, prétentions + photo n° 2507
TELEX PA 34, bd Haussmann, 75009 PARIS qui transmettra

S.S.C.I. recrute
1° ANALYSTE
expérimenté
2° PROGRAMMEURS
pratiquant depuis au moins 1 an. Pour ces différents postes une expérience du matériel intertechnique ou du matériel Kienzel 9066 est indispensable. Env. C.V. et prétentions. SERER, 8, r. Ste-Lucie. 75015 Paris.

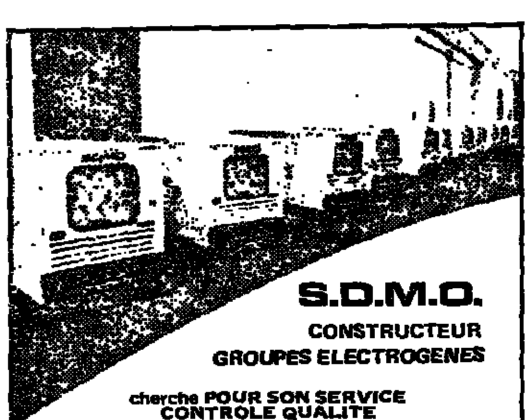
IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE EN CRÉATION
(plus de 10 millions d'assurés)
recrute sur Paris, pour ses services techniques d'assistance (Médical, Auto, Pièces Détachées et Divers)

1 - PERSONNEL D'ENCADREMENT
(expérience dans la fonction indispensable)

2 - CHARGÉS D'ASSISTANCE
(expérience souhaitée)

Adresser C.V. + photo + langues parlées au journal s/réf. 101 789 M
RÉGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS
qui transmettra.





S.D.M.O.
CONSTRUCTEUR
GROUPES ELECTROGENES

cherche POUR SON SERVICE CONTROLE QUALITE

UN INGENIEUR

Rattaché directement à la Direction, il aura pour mission de :
. contrôler le service qualité existant
. coordonner et suivre les affaires spéciales entre clients, fournisseurs, organismes de contrôle et services intérieurs

De formation électromécanique, il :
. possédera de bonnes connaissances en diésel
. aura l'habitude des contacts à tous niveaux et un sens administratif très précis.

Adresser C.V. + prétentions
au Service du Personnel
12 bis rue de la Villeneuve
29272 BREST cédex

IMPORTANTE BANQUE RÉGIONALE DE L'EST
cherche pour son
Département Inspection

CONTROLEUR DE BANQUE

Diplômé de l'enseignement supérieur et pouvant se prévaloir d'une parfaite connaissance des techniques *bancaires*.

Une initiation à l'informatique serait un atout supplémentaire.

Ecrire ave C.V. détaillé sous n° 4.887, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

ENTREPRISE ROUTIERE NATIONALE
recherche pour *sa Direction Régionale*
NORMANDIE

Chef de Centre

Le poste à pourvoir proche du littoral est appelé à un développement important à brève échéance. Peut convenir à un Chef de Centre expérimenté ou à un Ingénieur Routier d'une trentaine d'années désireux d'évoluer.

Envoyer CV + rémunération souhaitée
+ photo sous référence 3618 *à L.T.P.*
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02
qui transmettra

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT PUBLIC
MARSEILLE : FOS
recherche

UN INGÉNIEUR
ADJOINT AU CHEF DE SERVICE MAINTENANCE

Le candidat assumera la responsabilité technique et la gestion de 80 personnes.
Il devra posséder :
- 1 *diplôme d'ingénieur* (Mécan. électricité électr.)
- Une importante expérience professionnelle de 10 à 15 ans dans le secteur privé.
- *+ de 5 ans d'expérience de* la Gestion humaine technique et administrative d'une équipe dans le domaine de la production ou de la maintenance *d'installations techniques.*

Ecrire avec C.V. détaillé à :
EUROSUD n° 4982,
2, rue de Breteuil,
13001 MARSEILLE.

VILLE D'ALBI
recrute
1 MÉDECIN CONTRACT.
à mi-temps
pour son service
MEDECINE DU TRAVAIL
poste à pourvoir le 1-10-1981 dans le cadre de la convention collective du 20-7-1976.
Mairie d'Albi,
B.P. 147, 81010 ALBI.

Recherche
CADRE GESTIONNAIRE FINANCIER
Ayant expérience comptabilité publique et traitement informatique.
Chargé principalement dans préparation et suivi budgétaire.
Ce gestionnaire assurera également la coordination des services assurant interventions financières de l'agence.
Faire offre de candidature par lettre au Directeur de l'Agence
de Bassin Rhin-Meuse, B.P. 36
57160 MOULINS-LÈS-METZ

M.J.C. DE SENS
recherche pour le 1er septembre
ANIMATEUR-COORDONNATEUR
Envoyer C.V. à Gérard Servicent à partir du 18 août à la M.J.C., 6, passage de la Mogotte, 77200 TORCY.

Mobil

recherche :

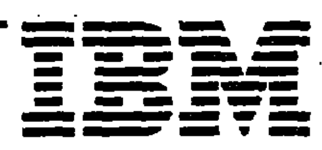
JEUNES INGENIEURS COMMERCIAUX
diplômés HEC, ESSEC, SUP de CO ou équivalent

Libérés du Service National.
2 ans d'expérience, problèmes de contacts commerciaux et gestion appréciés
pour postes

Attachés Commerciaux

suivant besoins de la Société en résidence Paris ou Province.
• Nombreux déplacements • *Formation complémentaire assurée* • Possibilité développement carrière en fonction aptitudes.

Prière d'adresser sous référence 04655 lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à MOBIL OIL FRANCAISE - *Service Central Recrutement - Tour Septentrion*
92081 PARIS LA DEFENSE Cedex 9.



recherche

jeunes ingénieurs
grandes écoles

Débutants ou possédant 2 à 3 années d'expérience dans les domaines suivants :
- CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS
- TRAVAUX NEUFS - ENTRETIEN

A des degrés divers, selon les postes offerts, il est nécessaire d'avoir des connaissances de base en Electricité, Mécanique, Electronique et Automatismes.
Ces postes de début de carrière peuvent évoluer selon aptitudes et goûts, vers des fonctions industrielles différentes et permettre de déboucher sur un intéressant développement de carrière.
Anglais souhaité. Possibilités de séjours aux Etats-Unis.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature à :
IBM France - Service Recrutement
Usine de Corbeil-Essonnes
224, Boulevard John Kennedy
91102 CORBEIL-ESSONNES CEDEX

Filiale française d'un des leaders de la restauration en France et en Europe
(plus de 1000 restaurants), nous recherchons notre

responsable du développement informatique
200 000 +

Avec l'aide de deux chefs de projets au départ, vous assumez une mission à la fois autonome et complète :
• Etudier et concevoir notre système d'information et de gestion en France, et en piloter la mise en place.
• Compléter et diriger l'équipe des chefs de projets.

Vous négociez avec constructeurs, consultants et sous-traitants. Vous apportez occasionnellement une assistance méthodologique aux filiales étrangères.

De formation supérieure et âgé de 32 ans au moins, vous avez acquis en entreprise une *expérience des différentes attributions de la fonction, si possible dans le cadre d'une* informatique décentralisée.

Les entretiens auront lieu en août et début septembre. Nous vous remercions d'adresser *votre* dossier (lettre, C.V., rémunération actuelle) sous référence M 513 à M. d'Aboville, Résonance, 80 rue Taitbout, 75009 Paris,
qui vous assure une discretion rigoureuse.

résonance

LES 170 INGÉNIEURS de

LOGISTA

recherchent du renfort en

jeunes ingénieurs
spécialisation indifférente — *Réf. 011*

Désirant devenir informaticiens et apprenant vite et bien. Après une période de formation théorique et pratique, ils seront intégrés à des équipes de projets qui leur permettront de maîtriser rapidement les techniques de l'informatique.
Date d'entrée : 7 septembre 1981.

ingénieurs informaticiens
formation grande école — Réf. 012

Débutants ou forts de un à cinq ans de pratique, ils se verront confier des missions d'encadrement, de conception et réalisation sur des projets couvrant tous les domaines de l'informatique technique ou de gestion. *Date d'entrée* : au choix des candidats.
Envoyer C.V., photo, prétentions en précisant la *référence* et la date de disponibilité à :
A. GHERSON, LOGISTA, 30, quai Dedion-Bouton, 92806 PUTEAUX.

Emplois et Carrières



BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES ET DE COOPERATION DE L'INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE

recherche pour sa Division Projets Industriels en expansion :

- INGENIEURS de Conception (process design et process évaluation) pétrole, pétrochimie,
- INGENIEURS pour Conception et spécification des Installations Générales et Utilités,
- INGENIEUR spécialiste de grande expérience. Connaissance étendue, si possibles, aux équipements mécaniques, à la chaudronnerie, à la tuyauterie et au point de vue codes, conception, matériaux, calculs, fabrication.

Le rôle des ces ingénieurs sera de participer avec des responsabilités importantes à la conception et au management des projets industriels. Ceci implique donc de leur part de solides compétences, de réelles aptitudes au métier de Conseil et une bonne maîtrise du français et de l'anglais. Le travail proposé offre, dans un environnement social et intellectuel attrayant, de véritables possibilités d'enrichissement.

Adresser candidatures au Chef du Département des Relations Sociales
232, avenue Napoléon Bonaparte - BP 213
92505 RUEIL MALMAISON CEDEX
Une réponse sera donnée dans les 30 jours.

---

responsable lancement - assistance produits nouveaux

Une maintenance de qualité est un de nos objectifs prioritaires au même titre que l'innovation et l'avance technologique qui ont fait de nous le *premier constructeur européen de matériel* d'Informatique et de Bureautique.

Nous recherchons l'homme capable de proposer une politique de maintenance de nos *produits nouveaux*, de concevoir la formation à dispenser à nos techniciens, de favoriser l'intégra*tion de nos matériels* dans les entreprises.

Ingénieur ou équivalent, *connaissant bien l'informatique* et notre domaine d'activité mais aussi et surtout apte à animer une *équipe de 10 Chefs Produits* et à entretenir d'exellents contacts (avec l'Italie, les commerciaux), ce Chef de Département sera directement rattaché au Directeur de la Division. La connaissance de l'Italien et de l'Anglais serait un atout supplémentaire.

Votre candidature sera étudiée en toute discrétion par Monsieur BASSAN - D.P.R.H. - OLIVETTI FRANCE - 91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

olivetti

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120.00	141,12

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32.93

OFFRES D'EMPLOIS

Alsys

recrute pour ses développements liés au langage

ADA

– INGÉNIEURS confirmés :
expérience de la conception et de la réalisation de logiciels dans le domaine des langages de programmation.

– INGÉNIEURS débutants :
grande école ou troisième cycle en informatique.

Anglais courant.

Envoyer C.V. et prétentions à :
ALSYS, 29, avenue de Versailles,
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD.

Directeur Industriel

HERCKELBOUT-DAWSON/BARNES GROUP

Notre société, première division européenne du leader mondial dans la fabrication des ressorts à froid, cherche pour ses usines françaises, un DIRECTEUR INDUSTRIEL.

Directement rattaché au Président, il est responsable des Services Méthodes, du Département Qualité, du choix des investissements et de la maintenance.

Agé de 30 ans minimum, niveau ingénieur, il justifie d'une solide expérience acquise dans l'exercice de fonctions analogues, si possible dans le domaine des composants automobiles.

Ecrire en précisant sur l'enveloppe la référence M. 27.07 à G. BRESSON - B.P. 76 - 92404 COURBEVOIE Cedex.

MEDIA PA

Importante Société Française des Arts de la Table
recherche un

DIRECTEUR COMMERCIAL

Celui-ci, rattaché directement au Directeur Général, définira la politique commerciale et mettra en œuvre les moyens permettant de réaliser les objectifs.

Il devra animer et contrôler une équipe de vente de 10 représentants exclusifs en France et de 15 agents à l'exportation.

Ce poste sera confié à un homme de 35 ans minimum, de formation supérieure commerciale, parlant couramment l'allemand et l'anglais et justifiant une expérience de la commercialisation des produits de luxe.

Adresser dossier candidature avec photo à No 4.813 à CONTESSE PUBLICITE
20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01,
qui transmettra.

CiTi Centre International de Traitement Informatique

241-83-83 + / 205-24-83 +
PROPOSE EN PRIORITÉ A

COMMERCIAUX

licenciés économiques
● FORMATION Informatique gratuite.
● POSTES de collaborateurs et d'associés.
Ouvert tout l'été.

Cie d'assurances américaine recherche

RÉDACTEUR (TRICE)

Expérimenté (e) pour sinistres – incendies – R.D. Niveau bac. 2 à 3 ans minimum d'expérience en Cie. Connaissance de l'anglais appréciée. Libre rapidement.
Adres. C.V., photo, prétent. à la Cie New-hampshire, M. Riou, 24, av. de la Grande-Armée, 17ᵉ.

ENTREPRISE T.P.
à vocation internationale
recherche pour
BUREAU D'ÉTUDES

INGÉNIEUR

GRANDE ÉCOLE

– Ayant quelques années de pratique.
– Connaissance mécanique des sols appréciée.

Anglais ou espagnol souhaité.

Adresser lettre manuscrite à
E.M.C.C. B.P. 501
94152 RUNGIS PRINCIPAL.

SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
en expansion rapide Banlieue Ouest recherche urgent

UN ASSISTANT DE GESTION

débutant ou 1 an d'expérience (université + institut souhait.)
– tenu et contrôle des budgets ;
– préparation des plans de développement ;
– comptabilité analytique et industrielle.
Adresser C.V., prétentions, photo s/nᵒ T 028383 M, à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ERIN

recherche
pour développement
logiciel de base
contrôle de processus
industriels (sur mini- et micro-ordinateurs)

● **DES INGÉNIEURS**
(Grandes Ecoles option Informatique ou Universitaires)

● **DES ANALYSTES PROGRAMMEURS**
min. DUT informatique
Complément formation assuré.

Ecrire avec C.V. s/réf. 7818 à AXIAL Pub., 27, rue Taitbout, 75009 Paris, qui transmettra.

ECA AUTOMATION

SSCI en forte expansion
(500 personnes) recherche

INGÉNIEURS INFORMATICIENS

INFORMATIQUE DE GESTION
2 à 4 ans d'expér. professionnelle

Connaissant :
– CII - HB 64, TDS-IDS 2
– ou IBM 43 XX, 30 XX, CICS - DL1

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. sous réf. 1004
ERIA ECA AUTOMATION
Service du Personnel
315 Bureaux de la Colline
92213 Saint-Cloud Cedex.

secrétaires secrétaires

TRES IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
LA DEFENSE
recherche
pour service responsable de négociations d'accords au plan international

SECRETAIRE EXPERIMENTEE

parfaitement bilingue - sténo-dactylo anglais-français
(le travail impliquera l'utilisation d'une machine à traitement de textes)

Libre début Août
13ème mois - prime vacances - avantages sociaux

Adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions à no 04615 CONTESSE Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ NEUILLY-SUR-SEINE
(Pont de Neuilly), recherche

SECRÉTAIRE DIRECTION BILINGUE

Excellente connaissance langue anglaise, sténodactylo très rapide dans les deux langues. Situation stable et d'avenir.

Salaire de l'ordre de 7.000 à 8.000 F/mensuel, selon compétences.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé sous nᵒ 4.902
CONTESSE Publicité
20, avenue de l'Opéra, Paris (1ᵉʳ), qui transmettra.

Importante Sté de Publicité quartier

CHAMPS-ÉLYSÉES

recherche

STÉNO-DACTYLO

expérimentée
ayant parfaite connaissance COMPOSPHÈRE
Libre immédiatement
Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions sous nᵒ 966 M, à RÉGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

ASSOCIA. US POUR NEW-YORK
– 1 SECRÉTAIRE plein temps ;
– 1 SECRÉTAIRE stagiaire.
ET POUR PARIS
– 1 SECRÉTAIRE plein temps ;
– 1 SECRÉTAIRE mi-temps.
Envoyer curr. vitae et photo Ecrire s/nᵒ 8952 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. F. ANGLAISE, 25 ans, français, anglais courant, licenciée, diplômée marketing, exporting produits pharmaceutiques, ch. travail dans marketing, exporting. Écrire : Linda Dalziel, 26, Blacksmith Lane, Prestwood Bucks, Angleterre.

Cadre 50 ans, lib. Gde expér. cciale et gestion administr., rech. POSTE RESPONS. ADJOINT DIRECTION.
M. COLLÉ - Tél. : 321-62-56.

J.H., 25 ans, ayant maîtrise droit privé mention droit des affaires, parl. anglais, espagnol (connaissances) étudierait avec intér. toutes propositions dans le domaine droit ccial et fiscal venant de cab. de conseil jurid. ou d'avocats. Tél. 331-44-32 (12 à 15 h.).

ING. POLONAIS, Électron.-télécom., exp. 5 ans product. et market. internat. Langue angl., allem., russe. Etud. ttes propos. Ile-de-France. Ecrire sous nᵒ 1.586 le Monde, Pub., 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

Français 23 ans, excellente présentation, écrit et parle parf. anglais, arabe, exp. banque (agent stagiaire caisse). Cherche emploi stable ou temp., banque, hôtellerie.
Téléphone 544-15-65, matin.

Jeune fille 21 ans, niveau B.T.S. action commerciale, recherche toutes propositions dans le domaine commercial, souhaite travailler à l'étranger. Ecrire à Laurence Robert, 300, rue A.-Pajeaud, 92160 Antony.

CHEF administration commercial, 8 ans exp. ds négoce vins fins, trilingue angl., esp., licencié esp., bon contact, sens organisation, facilité adaptation, ch. poste Paris ou banlieue Est. Ecrire s/nᵒ T28307M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

MAQUETTISTE
secrétaire de rédaction, homme 32 ans, 8 ans expérience revue culture, licence spécialiste photo et vulgarisation rach. poste respons. presse, édition. Ecrire s/nᵒ 1.556 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CHEFS D'ENTREPRISE

vous recherchez
débutants ou confirmés

HEC-ESCP

IEP, SC. ÉCO, IAE, DECS
rigoureusement sélectionnés.

AFIPEC : 281-13-44.

Directeur autodidacte libre, service de gros, 100 employés, cherche situation, étudierais proposition région parisienne. Téléphone : 523-28-00

information divers

LES CARRIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
Nᵒ spécial de France-Carrières est en vente chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

capitaux propositions commerciales

Société recherche partenaire Finance pour Association d'un projet solaire de diffusion internationale.
Téléphone : (75) 26-21-00.

travaux à façon

ENTREPRISE, sér. référ., effectue rapidement tous travaux peinture, menuiserie, décorat., coordinat. tous corps d'Etat. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 & 893-30-02.

annonces diverses

Pour connaître les emplois offerts à l'étranger (Australie, Afrique, Amériques, Asie) demandez la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), 3, rue Montyon, 75429 Paris Cedex 09.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Vends R-5 GTL
Verte, mai 1979, 46.000 km, 19.000 F. Tél. : H.B. 584-14-41, Poste 382 ou 888-29-07.

de 8 à 11 C.V.

504 GL Diesel 1977, toit ouvrant, 100.000 km, pneus neufs, parfait état, 22 000 F. Tél. 844-30-81, après 18 h.

de 12 à 16 C.V.

Collaborateur Talbot vend LOTUS 1982, 200 km. GARANTIE NEUVE, 80.000 F. M. Hervé, Tél. : 821-60-21.

B.M.W. 520 M - 81
Garantie 2 ans ou 24.000 km (pièces et main-d'œuvre)
54.500 F. T. : H.B. 258-62-90.

divers

NEUBAUER PEUGEOT-TALBOT

PRIX SPÉCIAL !
SUR TALBOT D'EXPOSITION
M. Joël - 766-02-44

boxes - parking

PARKINGS à louer au 50, QUAI JEMMAPES, 10ᵉ arr., prix except. 220 F par mois + charges. Tél. vite 206-41-51.

L'immobilier

appartements ventes

3ᵉ arrdt

VIEILLE-TEMPLE - BRETAGNE
DUPLEX 5ᵉ et 6ᵉ étage 120 m², asc. refait neuf. Tél. 354-95-10.

4ᵉ arrdt

NOTRE-DAME
62 m², 3ᵉ ét., bel imm. anc. GARBI, 567-22-88.

5ᵉ arrdt

CENSIER Standing 2 pièces, cuisine 50 m², tt cft, intérieur neuf. Cave. Parking. 336-17-36.

6ᵉ arrdt

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Dans imm. restauré, beaux appts aménagés, du studio au 3 Pces, charme, confort. T. 261-27-46.

7ᵉ arrdt

SPLENDIDE RÉCEPTION
5 chbres, 5 bains, 2 box, gde classe, JARD. PRIVÉ sur CHAMP DE MARS.
UNIQUE. Tél. : 705-61-91.

BD LATOUR-MAUBOURG
Grand 4 p., tout confort, asc., balcon. Cuisine équipée, 2.000.000 F
Téléphone : 522-02-00

AV. SUFFREN Beau studio
– Imm. récent, 9ᵉ ét., calme.
410.000 F. Brancion S.A.R.L. 575-73-94

9ᵉ arrdt

IXᵉ - Bel imm. P. de t., direct. 2 beaux 3 P. (liv. + 2 ch.) cuisine améric. équipée, ref. nf jamais habité, idéal pr placement de qualité et d'avenir. Pptaire, EUROVIM, 723-41-00.

11ᵉ arrdt

RÉPUBLIQUE
CANAL SAINT-MARTIN
Dans imm. rénové, appts de 48 m² à 95 m². Poss. superficies plus gdes en duplex. Volumes à cloisonner selon goût personnel. Tél. : 272-40-19.

12ᵉ arrdt

18, RUE BECCARIA
Propriétaire vd libre, 2ᵉ ét./rue, appt 3 pces à rénover, 60 m², possib. division, 300.000 F. Tél. : 557-70-08, le matin de préférence.

Pr invest., près Mᵒ. 100 m bois Vincennes, à Charenton, belle rénov. en cours, studios et 2 P. en duplex vendus équip. lux. Loyer gar. net d'impôts 5 ans. EUROVIM Pptaire 723-41-00.

13ᵉ arrdt

Entre pl. Italie et Austerlitz RUE ESQUIROL, ds imm. 1955. à vendre 3 pces tt cft. Px 530.000 F. Tél. 589-91-48.

14ᵉ arrdt

QUARTIER DAGUERRE
charmant petit 2 pièces tout cft, 2ᵉ étage de immeuble modeste. Prix 180.000 F. T. 320-89-80.

MONTPARNASSE - Rénovat. de luxe, très grand 2 P. en duplex ref. nf, jam. habité, 4ᵉ et 5ᵉ, asc. Pptaire EUROVIM, 723-41-00.

14ᵉ, EXCEPTIONNEL, près jardins mairie, bel immeuble pierre de taille, véritable 3 pièces, cuisine, bains, balcon, cave, double exposition, 520.000 F. 322-31-20.

15ᵉ arrdt

CONVENTION : Studette, r.-de-ch., calme, rénové, tt cft, tt meublé, 140.000. Tél. 533-31-54.

16ᵉ arrdt

EXCEPTIONNEL
50, AVENUE MOZART, 4 PCES 100 m², 2ᵉ ét., balc. rue et cour + chbre de service. Prix intéressant. Vue urgence s/pl. mardi, mercredi 17/19 h. 609-08-38.

TROCADÉRO 125 m² immeuble 1960, 2ᵉ ét., séjour, 3 chbres. Tél. : 272-40-19.

MIRABEAU 705-39-10
Beau 4 P. 100 m², tout confт.

AUTEUIL
PROPRIÉTAIRE VEND DANS IMMEUBLE RÉCENT
LIVING + 3 CHAMBRES
2 bains, 1ᵉʳ étage, très clair. AFFAIRE RARE
PRIX 1.125.000 F
Mercredi, jeudi 14 h. à 18 h.
4, AV. DE L'ABBÉ-ROUSSEL OU TÉL. 723-91-22.

Près PLACE **ÉTATS-UNIS**
11.800 F LE m2
Gd salon, s. à m., 3 chambres, 3 bains, 2 services.
ENTIÈREMENT REMIS A NEUF, 170 m², 562-16-40.

MUETTE - 200 m²
Superbe rénovation 5/6 Pces, 3 bains, jardin et patio. Originalité et charme fou. Prix sérieusement étudié. PROMOTIC - 553-14-14.

17ᵉ arrdt

Propriétaire vend chambre service 26, RUE D'AUTANCOURT Prix 48.000 F. T. 526-92-13.

Pr plac., près Mᵒ et 17ᵉ, 100 m Neuilly à Levallois, très belle rénovation en cours, studios et un petit duplex tout équipé. Locat. garantie net d'impôt 5 ans EUROVIM pptaire, 723-41-00.

17ᵉ COURCELLES
DANS IMMEUBLE RÉCENT
4 PIÈCES (living double + 2 chbres), entrée, cuis., bains, W.C., placard. 5ᵉ ét. AFFAIRE RARE.
PRIX : 960.000 F.
Me voir ce jour, 14 h. - 18 h.
172, rue de Courcelles ou tél. 723-91-28

18ᵉ arrdt

MONTMARTRE
EXCEPTIONNEL
MAISON DE CHARME RESTAURÉE avec TERRASSE - Tél. : 562-16-40.

MONTMARTRE
BEL IMMEUBLE BOURGEOIS CALME ET SOLEIL
au 2ᵉ ETAGE, ASCENS., CONFORT
6 PIÈCES BON ETAT GENERAL
PRIX 1.275.000 F
possib. division en 2 APPTS de **3 PCES** cuisine, bains, confort. AU PRIX DE : 637.500 F chacun. Me voir s/place lundi, mardi de 14 à 18 h
25, RUE DU MONT-CENIS ou TEL. 723-96-05.

19ᵉ arrdt

Mᵒ LAUMIÈRE
58, rue de Meaux
Bel imm. ravalé, parfait état
1) 1 chambre à repeindre Eau, gaz. 45.000 F, crédit
2ᵒ) 2 P. 44 m², gde cuis., s. bains, w.-c., penderie, 220.000 F, créd.
Vr pptaire merc., 14 h 30 à 19 h.

78 - Yvelines

VERSAILLES GLATIGNY
92 m² bon état, calme, rare, 720.000 F.

VERSAILLE Porchefont.
116 m², 3 Chbres + sal. calme, raffiné, près gare. 1.080.000 F. BONNES AFFAIRES 955-00-60.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY (bois)
Dble liv. + chbre, cuis., bains, 80 m², chbre serv., terrasse, 61 m², parking.
GARBI - 567-22-88.

MALAKOFF A 500 m Paris-14ᵉ
PLACEMENT OR QUI RAPPORTE
Appts 3 p., 50 m², refaits nfs 350.000 F. Trav. 1/3 prix total récupérable. Sur place, 12, rue François-Coppée, 14 à 19 h. - Tél. 654-32-27.

NEUILLY Imm. 1960 2ᵉ étage
Sur jardin intérieur, gd 2 P., cuis., bains, 70 m². Sur place le 29, de 14 h à 17 h
56, bd Victor-Hugo

BOULOGNE, EGLISE - Part. vend 2 P. + chambre, mezzanine, tout confort, dans imm. anc. parf. état, calme, soleil. 270.000 F. Tél. : 603-55-71.

Dans résidence neuve près de la
DÉFENSE
2 et 3 PIECES
Tél. 261-51-31 ou le soir 296-04-88 ou 99. Visites lundi au vendredi de 15 h à 19 h. Samedi de 11 h à 16 h.
328, av. Georges-Clemenceau, NANTERRE. 204-68-62.

PRIX 120.000 F
MONTROUGE 5' Pte d'Orléans 2 P., cuis., w.c., possb. s. d'eau, dans maison ravalée sur jardin. Tél. pptaire 720-69-18.

94 Val-de-Marne

94400 VITRY près mairie.
Dans résidence sur parc, 4ᵉ ét., 3 P. 55 m², séjour, 2 chbres, bains, cuis. équi., w.c., chf. cent. indiv. au gaz, loggia, séchoir.
Tél. : 680-46-14 après 17 h.

Province

RAMATUELLE
Immeuble de caractère, vieux village, calme, STUDIO 20 m² + sous-sol aménagé 18 m², salle d'eau, bar-cuisine. Habitable de suite. 250.000 F crédit. Tél. propriétaire uniquement le matin (94) 97-39-93.

appartements achats

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15ᵉ, 566-00-75, recherche Paris 15ᵉ et 7ᵉ pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

ACHETE Studio/2 pièces PARIS
Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-56-51.

EMBASSY-SERVICE
8, av. de Messine, Paris (8ᵉ) rech. pour clientèle étrangère et diplomates, APPTS, HOTELS PARTICULIERS et VILLAS PARIS ou Ouest résident. 562-16-40

maisons individuelles

CAP D'AGDE (34)
Pieds dans l'eau
Splendide duplex 70 m² habitables + terrasse de 30 m².
Prix : 485.000 F.

Cabinet Foncier
7, allées Paul-Riquet
BÉZIERS, tél. (67) 28-22-92.

locations non meublées offres

Paris

Mᵒ LAMARCK - Gd studio, imm. neuf, standing, tout cft. 1.600 + 10 % ch. 255-66-18.

Rue SAINT-JACQUES dans immeuble bon standing avec ascenseur, superbe 5 pièces refait neuf, très ensoleillé, tout confort. 5.000 F + chauff. 255-29-04.

Région parisienne

LEVALLOIS
2-3 P., nf, 75 m², loggia, poss. parking. 2.780 F + 600 F. 2 P., 50 m², nf, 1.650 F + 450 F Studio 30 m², 1.000 F + 200 F.

CLICHY
2-3 pièces. 56 m² + terrasse, 2.340 F C.C. Tél. 757-03-97.

Province

A louer 3 apparts de caractère dans château entre Nevers et Moulins grand confort, bail 3-6-9-. Surface : 100 m² 800 F. 230 m² et 260 m² 1.600 F. Tél. Notaire (70) 46-05-78.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRES Louez vos appts sous 24 heures. Nous garantissons vos loyers, services gratuits - 272-02-62.

Dans le 7ᵉ
très urgent recherche à louer ou à acheter chambre de service avec confort le plus près possible. Angle Latour-Maubourg, Tourville. Téléph. : 551-94-45.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour cadres. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

locations meublées offres

Province

VEXIN 65 km Paris de dépends château 110 m², liv., 4 chbres, été, ou année. 354-48-78, 9 h. ou soir.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés Paris rech. du STUDIO au 5 p. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

Particulier de préférence à particulier cherche chambre ou studio meublé, quartier 9ᵉ ou 10ᵉ de préférence
Écrire s/nᵒ 6152 le Monde Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

ÉCOLE PRIVÉE
8ᵉ arrondissement
Recherche pour ses étudiants et étudiantes de province chambres indépendantes ou chez particuliers. Disponible 1ᵉʳ septembre.

Institut Supérieur Tourisme. Tél. : 266-32-47, hres bureau.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill. toutes banl. Loyers gar. 5.000 F max. 283-57-02.

bureaux

8ᵉ ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM RC SARL
A partir de 150 F.
CONSTITUTIONS SOCIÉTÉS
Tél., télex, ttes démarches
C 2 E - 562-42-12.

LOUE DIRECTEMENT
1 ou plusieurs bureaux dans immeuble neuf. 758-12-40.

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
avec secrétariat, tél., télex
CREATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. - 261-80-88 +

12ᵉ NATION
80, rue du Rendez-vous
Pptaire loue à titre précaire burx neufs 115 m² très bon emplacement. 2 lignes tél. 340-20-92.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8ᵉ, 9ᵉ, 15ᵉ
ASPAC PARIS-8ᵉ 293-60-60.
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

8ᵉ ISO BUREAUX
loue directement 1 bur. ou + dans imm. stand. 563-17-27.

GEORGE V
Loue directement 1 bureau ou + dans imm. standing. 563-17-27.

fonds de commerce

Vend fonds de commerce restaur. (2 ét. + 1 appartement) à Paris. Bon emplac. (rue Mazarine 6ᵉ). Téléphoner à partir de 20 heures au 326-87-86.

A VENDRE SUD DROME
Pizzeria restaurant état neuf. AFFAIRE A SAISIR URGENT. TEL. H.R. (75) 98-31-58.

boutiques

RUE DES BEAUX-ARTS
A vendre 2 belles boutiques pour GALERIE D'ART, situation sur 2 niveaux avec caves voûtées. Téléphone : 261-27-46.

immeubles

RUE LONGCHAMP
Emplacement idéal
Immeuble pierre de taille
Rez-de-chaussée + 6 étages
680 m² ; 562-38-74.

BD VOLTAIRE
IMMEUBLE Pierre de taille chauffage central 1.750 m² dont 180 m² LIBRES 582-38-53.

pavillons

EAUBONNE MAIRIE PART. VEND
cause départ, plain-pied, séjour + 3 chbres. Cave, garage, jard. 430 m². URGENT, 12, allée des Lys. SAMEDI de 14 h. à 18 h. Téléphone : 959-26-53.

COLOMBES
GARE DES VALLÉES
10' SAINT-LAZARE
QUARTIER RÉSIDENTIEL
GRANDE MAISON 9 P.
3 BAINS, chauffage central. JARDIN 400 m² environ. Possib. DIVISIBLE EN 3 APPARTEM.
PRIX : 1.000.000 F
Vendredi, samedi de 14 à 18 h.
18, RUE DES LILAS ou TÉL. 723-96-05

MONTMORENCY près forêt
55, AV. DOMONT, s/400 m², pav. 3 p. cft, chauff. central. Garage, possibilité agrandir.
325.000 F crédit P.A.P. 10, 80 %
Vendredi, samedi de 14 à 19 h.

villas

TOULON-MONT-FARON
Villa 340 m², quart. résid. 6 pces, cuis., s. de b., w-c, s. d'eau, hall, grand balcon. Au r.-de-ch. : garage, w-c, chaufferie, s. de jeux, chauf. cent., chauffe-eau solaire. Prix : 1.500.000 F. Téléphone : (94) 20-46-39.

Conflans-Ste-Honorine Villa vue Seine impren., 7 P., chff. cent., tél., 480 m² terrain + 170 m² habitables. 790.000 F. 44, quai des Martyrs-de-la-Résistance. Tél. : 387-62-04.

A VENDRE GRANDE ET BELLE VILLA PLEIN SUD.
Jardin + 2 000 m² terrain.
Centre Bonneville (Hte-Savoie). Tél. (50) 37-10-14 ou (50) 97-04-36, hres de repas.

fermettes

URGENT part. vd à 13 km de Montargis
belle ferme rest., 7 P., nombx dépends., poutres, cheminée, chf. cent., tél., sur 1.300 m². Prix à débattre. Tél. : (38) 95-86-82.

propriétés

SOLOGNE
Vd jolie PROPRIÉTÉ 21 ha env., bordée par belle rivière à truites sur 600 m étang 3 ha. Maison 6 P. parfait état, possib. augmenter superficie. Ecrire Havas Orléans nᵒ 200.414.

LOIRET
Luxueuse ferme aménagée sur 25 ha possibilité augmenter superficie jusqu'à 40 ha, étang, possibilité location chasse 160 ha attenant.
Ecrire HAVAS MONTARGIS nᵒ 200.279.

domaines

Achète grand DOMAINE à vocation forestière et chasse, préférence départements 45-41-18-89-58.
Écrire HAVAS-PARIS Nᵒ 200.280
146, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

terrains

LOT
Rég. comprise entre LUZECH-CAILLAC – CATUS. Part. recherche terrain à bâtir (viabil.) de 1.000 à 2.000 m². Faire offre au nᵒ 6.123, le Monde Publicité, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS. Je serai sur place fin août, début septembre.

EN PROVENCE A 8 km FAYENCE
LA CHESNAYE
TERRAINS à BATIR boisés
2.959 m² à 8.853 m² sup. moyen. 5.000 m². Px de 140.000 F à 168.000 F H.T. Crd. pos. Doc. grat. s/demande. T. (35) 95-00-24 - (94) 76-21-68.

maisons de campagne

Vend maison ancienne 4 pièces, terrasse, dépendances, vue imprenable, 25 km sud Chalon/Saône, jardin, verger. Tél. : (85) 37-10-20.

10 min. sortie autor. Chartres dans village ts comm. solide
MAISON RURALE
3 P. + grenier aménageable sur terr. 1.000 m² env. Prix except. 195.000 F actes en mains. Très gros crédit poss.
CHARON - 483-32-54.

Rég. Sermaize-les-Bains (51). MAISON neuve F 3, salle de bains, w.-c., chauff. central électr., double vitrage, isol. therm., au milieu d'un jardin de 495 m², région vall. Prix : 179.000 F. 16 (26) 42-51-49.

مكذا من الاصل

هكذا من الأصل

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

DES GARES POUR DEMAIN

MARSEILLE : Saint-Charles évite l'asphyxie

De notre correspondant

Marseille. — Au mois de septembre 1983, la première rame du T.G.V. fera son entrée en gare Saint-Charles à Marseille, quatre heures quarante-trois minutes après avoir quitté les quais de la gare de Lyon à Paris. Pour fêter l'événement, la vénérable gare marseillaise, construite en 1848, aura fait pratiquement peau neuve. D'ici deux ans, la S.N.C.F. aura dépensé 90 millions de francs afin de l'adapter aux besoins d'une métropole régionale par voie ferrée.

Ces travaux sont devenus indispensables car la gare Saint-Charles est, à court terme, menacée d'asphyxie. *Située en balcon sur* la ville, elle est d'un accès malaisé, *le stationnement*, les dégagements sont difficiles. Ce vaste cul-de-sac connaît un état endémique d'engorgement, qu'il s'agisse des véhicules ou des piétons puisque, dans son modeste hall, les flux d'arrivée et de départs empruntent les mêmes passages obligés.

Le projet de modernisation a commencé à prendre corps en 1973, quand la municipalité a décidé la construction du métro et prévu que les deux lignes prioritaires se croiseraient sous la gare même.

La station Saint-Charles du métro marseillais s'est enterrée à 36 mètres sous le parvis de la gare, ménageant sept niveaux. Le métro lui-même n'utilise que les trois niveaux inférieurs. En remontant vers la surface, on trouve un quatrième niveau réservé par la ville en vue de la construction ultérieure d'un tunnel routier sous la butte Saint-Charles, et, enfin, les trois niveaux qui vont être utilisés par la S.N.C.F. dans son projet d'agrandissement et d'aménagement.

C'est en sous-sol, sous l'esplanade actuelle de la gare, que sera aménagé le vestibule départ, de 1 300 mètres carrés, qui abritera tous les services liés à cette fonction.

Un nouvel hôtel

Il sera en communication directe avec les quais par des escaliers mécaniques, un escalier et un ascenseur pour handicapés. On trouvera à ce niveau, toujours en sous-sol, une cafétéria avec terrasse qui, surplombant le boulevard Voltaire, offrira un panorama de la ville, et notamment une vue sur la « Bonne Mère ».

On accédera au niveau départ soit depuis le métro, soit, de l'extérieur, depuis les escaliers monumentaux où deux ouvertures, déjà existantes mais jamais utilisées *depuis vingt-trois ans, seront* mises en service. On accédera *également* à ce niveau depuis un parking souterrain de quatre cent vingt places s'ajoutant aux cent quinze déjà créées par le métro. Ce parking se situera sous la rue Pierre-Sémard, l'actuelle rampe d'accès des voitures au plateau Saint-Charles, qui conservera cette vocation.

L'arrivée des voyageurs se fera au niveau actuel de l'esplanade, par une ouverture très large (22 mètres) permettant une évacuation rapide. Les installations arrivée comporteront, outre les commodités indispensables, les services train + auto, et ceux du syndicat d'initiative et de l'Office national d'imigration.

Le square de Narvik, qui flanque la gare sur sa droite, devant l'hôtel Terminus, retrouvera également sa fonction de lieu de détente et de repos. L'espace vert sera doté de jeux pour enfants. Notons qu'entre-temps l'hôtel Terminus-P.L.M. aura été détruit et remplacé par un nouvel hôtel deux étoiles. Quant à la gare proprement dite, ses quais seront rehaussés de 0,30 m à 0,55 m par rapport au niveau actuel pour faciliter l'accès aux wagons. Un passage souterrain transversal sera créé sous les voies afin de réduire la *longueur* des *transits* de voyageurs en correspondance *entre les trains en provenance* ou à destination de la Côte d'Azur, *des Alpes*, de Paris et de la banlieue marseillaise. Enfin, les services de la division d'équipement de la direction régionale de la S.N.C.F. étudient l'installation sur la marquise de la gare de 5 000 mètres carrés de capteurs solaires capables de fournir l'eau gare, capables de fournir l'eau chaude nécessaire aux besoins.

JEAN CONTRUCCI.

LYON : La Part-Dieu à l'heure du T.G.V.

De notre correspondant régional

Lyon. — « *Faisceau ferroviaire trop étroit, quais trop courts* », le couperet est tombé : la gare des Brotteaux rejoindra le musée du rail. Même si les habitants du quartier vivent parfois mal cette mutation, même si c'est une page de l'histoire de la ville qui se tourne difficilement — *le charme*, l'esthétique des bâtiments y sont pour beaucoup, — *la naissance du quartier moderne de* la Part-Dieu a commandé. Mais les *Brotteaux vont mourir en beauté* : le T.G.V. s'y arrêtera en effet dès l'automne, et, pendant deux ans, avant l'ouverture de la future station *du train* à grande vitesse, quelques hectomètres plus au sud. Ce délai sera mis à profit pour décider de l'affectation des bâtiments actuels.

On mesure encore mal le bouleversement que va entraîner, en 1983, la mise en service de la gare de la Part-Dieu. Gare du T.G.V., elle jouera aussi le rôle classique de gare de *correspondance*. Grâce à une architecture résolument novatrice — les voies se trouveront à 6 *mètres au*-dessus du sol, — le nouvel équipement supprimera *la* « *frontière* » que créent les installations actuelles entre les quartiers modernes de l'ouest et les quartiers populaires de Lyon-la-Villette et Villeurbanne à l'est.

« *Une gare n'est pas seulement l'endroit fonctionnel où l'usager prend son train, c'est également un des symboles de la ville* » : le rapport de la Société d'équipement de la région de Lyon (SERL), qui a reçu de la communauté urbaine la maîtrise de l'ouvrage, précise le premier objectif des urbanistes et des architectes de la zone d'action *concertée* (ZAC) de la Part-Dieu, MM. Charles Delfante et Michel *Macary. La gare, selon leur conception*, ne doit pas être seulement un outil, *mais* « *un morceau de ville* ». Dans cet esprit, la place de plus de 5 000 mètres carrés ouverte à l'entrée ouest aura un rôle central. La convergence des piétons devrait animer un quartier où la vie émerge difficilement du béton.

Les bâtiments de la gare ouvrent à la fois sur l'est et l'ouest. L'insistance des élus villeurbannais a pesé sur une décision plus que technique. Les *parties est et ouest offriront* les mêmes services (bus, taxis, *cheminement piétonnier*), la *partie ouest* donnant, de surcroît, accès au métro grâce à *un tapis roulant de 80 mètres*. Quant à la gare proprement dite, elle sera implantée *sous* les voies.

Un hall de 65 mètres de large sur 120 mètres de long, plafonné par des voûtes qui supportent, à 6 mètres du sol, les voies et les quais, éclairés par des « canons de lumière », sera le centre stratégique de la nouvelle gare. Par des escaliers et des escalators, les voyageurs accéderont au niveau zéro où sont regroupés les services, aux quais *débarrassés* des servitudes techniques (bagages) traitées ailleurs. « *Nous voulons en quelque sorte déplacer les scènes d'adieu traditionnelles* », nous a confié un des architectes *responsables* du projet.

La billetterie, les services d'accueil et *de* réservation, les commerces, les salles d'attente, meubleront la salle des pas perdus. L'examen des plans, des coupes et des maquettes *laisse présager un ensemble cohérent* et harmonieux. Les architectes, *MM. Eugène Gachon et Jean-Louis* Girodet, ont joué la couleur : les dégradés à *base de ciment clair et* de pierres colorées devraient éviter l'« effet station de *métro* ». Autre originalité : la façade ouest, totalement vitrée, permettra de voir les trains par transparence, offrant aux riverains une incitation au voyage indiscutable, et aux arrivants une première vue sur la cité. Enfin, on *note* une astuce technique : c'est sur l'extrémité de la poutre-support *des caténaires que sera placée* l'horloge sans laquelle une gare ne serait pas *tout à fait ce qu'elle est*.

Autres préoccupations pour la gare de Perrache dont l'architecte est également M. Gachon. Une gare sauvée par la présence du centre d'échanges (1). On imaginait mal ce grand bâtiment contesté — le fameux « mur » du cours de Verdun — sans débouchés ferroviaires, alors qu'il avait été implanté dans la presqu'île en raison notamment de la présence *de la gare*.

Le maintien, voire le développe*ment du trafic de Perrache, évitera* le ridicule à un édifice, déjà privé de l'apport *du* T.G.V., mais où aboutit un réseau dense de lignes transversales et de lignes de banlieue qui sortiront un jour de leur léthargie.

Mais il subsistera une dissonance architecturale entre un centre d'échanges « style Beaubourg » et une façade de la vieille tradition P.L.M. *conçue pour s'ouvrir sur une* large esplanade. Faute de crédits, les *anciens bâtiments de la gare ne* seront pas rasés. Les aménagements, au demeurant réussis et *rationnels*, ont conduit à rehausser sensiblement le plancher de la salle des pas perdus. Car à Perrache, au contraire de la Part-Dieu, les voyageurs chemineront au-dessus des voies. Au niveau supérieur, la transition entre la gare et le centre d'échanges s'opère heureusement. Au-dessous, *au niveau de la circulation automo*bile, le résultat est plus discutable, *mais il ne faut pas oublier la sen*sible amélioration de tous les services *d'accueil (renseignements télé*phoniques compris), de la signalisation et surtout de l'écoulement des voyageurs.

La Part-Dieu, Perrache : les outils seront opérationnels et complémentaires à l'automne 1983. Lyon ne sera pas malade de ses gares surannées. Mais la facture est lourde. Pour Perrache, 34 millions de francs.

CLAUDE RÉGENT.

(1) Il s'agit d'un immense et massif bâtiment. Dans cet édifice, viennent s'interconnecter, selon le mot à la mode, les autoroutes, les voies urbaines, les taxis, bus et métros.

Projet

UN PARC DE STATIONNEMENT SUR LES RAILS DE SAINT-LAZARE

La création d'un parc de stationnement aux abords de la gare Saint-Lazare permettrait de « désengorger » un quartier où la circulation est de plus en plus difficile. Différents élus de la capitale, et de la commission du huitième arrondissement viennent de proposer la construction d'une dalle, située au-dessus des voies ferrées, entre le pont Cardinet et la salle des Pas-Perdus, pour réaliser ce parc de stationnement. Après ces interventions, les services de la ville et ceux de la S.N.C.F. ont commencé les études afin de mener à bien un tel projet.

« On ne peut plus stationner, ni circuler rue de Lévis, rue des Dames, rue de Rome, rue Boursault et rue des Batignolles » *ne cessent de répéter les riverains — mécontents — de ces artères des huitième dix-septième arrondissements. Ils sont donc de farouches partisans de la « dalle Saint-Lazare ». Les services de la mairie reconnaissent* « que ce *secteur de* la capitale souffre d'une insuffisance de parcs de stationnement. Il apparaît donc souhaitable d'envisager l'utilisation du vaste espace, qui pourrait être aménagé au-dessus des voies de la gare Saint-Lazare en couvrant par une dalle la tranchée ferroviaire ».

Mais il apparaît, toujours selon les services de la ville, qu'une telle couverture serait « techniquement difficile » *à réaliser et entraînerait donc une dépense* « extrêmement » *élevée* « dans le budget que la ville consacre à la réalisation d'équipements publics ».

Cette lourde addition résulterait, selon la S.N.C.F., de diverses contraintes techniques : notamment celle qui consisterait à installer des poutres de 40 à 50 mètres de portée pour soutenir la dalle. Les ouvrages de fondation et des ancrages à réaliser en bordure de la tranchée, au fond de laquelle se trouve un faisceau complexe de voies, occasionneraient des travaux considérables. Enfin la S.N.C.F précise qu'un tel projet devrait prendre en compte la protection des immeubles situés en bordure du réseau ferré lorsque les marteaux-piqueurs et les bulldozers entreront en action.

Bre, le coût de cette dalle est estimé à 10 000 F le mètre carré. Enfin, la création de ce parc entraînerait la démolition, selon le projet actuel, d'une partie de la halle de la gare, qui présente une architecture intéressante et dont la disparition serait, à juste titre, contestée.

En fait l'idée de couvrir les voies de la gare Saint-Lazare s'inspire d'un projet émis, il y a bien longtemps : couvrir les voies de la gare Montparnasse. Vieux projet qui dort toujours dans les cartons de l'hôtel de Ville et qui ne fut jamais concrétisé faute d'un financement précis et d'un accord entre les riverains, la S.N.C.F. et la ville. — J. P.

CARNET

Décès

— M. et Mme Jean Cavaillès,
M. et Mme Paul Cavaillès,
Mlle Christine Cavaillès,
ses *enfants*.
Olivier Cavaillès, son petit-fils,
Les familles Pantz, Martin-Pantz, Kirschner, Pellegrin.
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Roger CAVAILLÈS,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
docteur en médecine,
docteur en pharmacie,

survenu le 26 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-dixième année.
L'inhumation aura lieu le mercredi 29 juillet.
Réunion porte principale du cimetière du Père-Lachaise, à 16 h. 30.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, square La Bruyère,
75009 Paris.

— Nous apprenons le décès accidentel *survenu le 27 juillet* 1981, de

Georges CELLIER.

[Né à Lyon en 1955, Georges Cellier était responsable de *la maquette* et de *la* fabrication du périodique « le Caravanier ». Il s'est tué à motocyclette près de Mandelieu (Alpes-Maritimes).]

— Nous apprenons le décès de
Gabriel CITERNE,
ancien député
des Deux-Sèvres.

[Né le 20 août 1901 à Saint-Hilaire-de-Pionsat (Puy-de-Dôme), menuisier, *Gabriel Citerne avait adhéré aux Jeunesses* socialistes en 1917 et au parti communiste en 1920. Secrétaire de la fédération communiste des Deux-Sèvres, il avait représenté ce département à la seconde Assemblée *constituante, puis à l'Assem*blée nationale (1946-1951). Il avait, auparavant, assumé des responsabilités dans la Résistance, en région parisienne.]

— M. René Dumas
a la douleur de faire part à ses *anciens collègues de* la S.N.S.L.H.A.D.J.A.R. algériens et coopérants du décès de son épouse

Mme René DUMAS,
née Marthe Doat.

42, avenue de la Plage,
33470 Gujan-Mestras.

— M. et Mme François Heidsieck,
M. et Mme Alain Heidsieck,
M. et Mme *Roger Teulle*,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Xavier HEIDSIECK,
née Madeleine Vincent.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 29 juillet, à 8 h. 30, en l'église *Saint-Philippe du Roule*.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Dié (Vosges), le même jour à 16 h. 30.
3, boulevard Edouard-Rey,
38000 Grenoble.
42, rue Julien-Bodereau,
72000 Le Mans.
6, villa Sainte-Foy,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris, le 24 juillet 1981, de

M. Alexandre KRIMMER,
docteur en droit,
officier de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la F.O.C.E.P.,

De la part de :
Mme Alexandre Krimmer,
son épouse,
Et de ses fidèles amis.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 juillet, à 16 heures, en l'église réformée de *l'Annonciation (19, rue Cortambert*, Paris-16e), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy.
Cet avis tient lieu de faire-part.

« Résidence Arcadie »,
27, rue Thiboumery,
75015 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Paris, le 24 juillet, de

M. Alexandre KRIMMER,
docteur en droit,
officier de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la
Compagnie foncière du château d'eau
de Paris (F.O.C.E.P.),
ancien vice-président et directeur
de la Société immobilière et foncière
(S.O.C.I.F.)
et de la Société de gestion
et placements Belles-Feuilles
(S.O.G.E.P.L.A.).

De la part :
Des présidents,
Des membres des conseils et du personnel de ces sociétés.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 juillet, à 16 heures, en l'église réformée de l'Annonciation (19, rue Cortambert, Paris-16e), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy.
31, rue de Mogador,
75009 Paris.

— Le personnel de l'ex-Office de Radiodiffusion-Télévision française *a le profond* regret de faire part du décès de

Mme Paule LETAILLEUR,
ancien chef du service
de la bibliothèque musicale
de l'O.R.T.F.,

survenu le 21 juillet 1981.
L'inhumation a eu lieu, le 23 juil*let 1981*, au *cimetière* de La Celle-Saint-Cloud.

— La famille
Et les amis de
Christian RISS
ont la tristesse de faire part de sa mort en montagne.
Il sera enterré le mercredi 29 juillet, à 14 h. 30, au cimetière d'Achères-la-Forêt.

— Mme Charles Venner,
Mme Jacques Petit, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Bernard Soule, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Petit, *ses* enfants et petits-enfants,
M. Jean-Marie Venner,
M. et Mme Dominique Venner et leurs enfants,
M. et Mme Claude Dumond et leurs enfants,
sa femme, ses enfants, beaux-enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute *sa famille*,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Charles, Emile VENNER,
architecte,
vice-président
de la *Société nationale* des architectes de France,
croix de guerre 1914-1918,
médaille d'argent du dévouement (1914-1918),
chevalier dans l'ordre de l'économie nationale,
officier de l'instruction publique,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, le 25 juillet 1981, *muni des sacrements de l'Église*.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 29 juillet, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, sa paroisse.
Cet avis tient lieu *de faire-part*.

[Né à Bénévent-l'Abbaye (Creuse) en 1890, Charles Emile Venner a construit de nombreux immeubles dans la région parisienne et plusieurs édifices *publics* en Afrique noire.]

— Mme Jacqueline Vernik,
son épouse,
M. et Mme Christian Cohendet,
M. et Mme Jean-Christian Faure,
ses enfants,
Mlles Valérie, Nathalie Faure,
Laurence Cohendet,
ses petites-filles,
M. et Mme Gaëtan Juare,
son beau-frère et sa belle-sœur,
Mmes Germaine, Noëlly et Juliette Koupermann, ses tantes,
M. et Mme Armand Lander,
M. et Mme Armand Hufajen,
M. et Mme Richard Herenberg,
M. et Mme Jean Koupermann,
M. et Mme Vouros et leurs fils,
MM. Jean-Bernard et Charles Koupermann,
Mlles Fabienne et Violène Herenberg,
ses cousins, cousines, petits-cousins et petites-cousines,
Les familles Cohendet, Faure et Perriet,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Bernard VERNIK,

survenu le 26 juillet 1981, âgé de soixante-cinq ans, à Saint-Cloud.
Les obsèques auront lieu le mercredi 29 juillet 1981.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 h. 45 précises.
Cet avis tient lieu de faire-part.
180, boulevard de la République,
92210 Saint-Cloud.

Remerciements

— H. L. Bellemine,
très touché des nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées *lors* du décès de

Mme Rémonde BELLEMINE,

et dans l'impossibilité d'y répondre *individuellement*, remercie tous ceux qui se sont associés à sa peine.
49, boulevard Suchet,
75016 Paris.

— Françoise Granville,
Me Odette Engelmann,
profondément touchées des marques de sympathie témoignées lors du décès *de*
Mme Gillette ENGELMANN,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

— Pierre Granville, conservateur de la section d'art moderne et contemporain du musée de Dijon, dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie qu'il a reçues lors du décès, survenu le 27 juin, de
Kathleen GRANVILLE,
prie de trouver ici l'expression de ses remerciements et de sa gratitude.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

PÊCHE

Après la réunion des Dix

LES CAPTURES DE HARENGS VONT REPRENDRE DANS UNE CERTAINE ANARCHIE

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — *Les ministres des Dix* réunis à Bruxelles, le 27 juillet, ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur les conditions de la pêche au hareng, au cours des mois à venir. Conformément à ce que préconisait la Commission européenne en s'appuyant sur l'avis des experts scientifiques, la pêche au hareng, interdite ces dernières années, afin de préserver l'espèce, va pouvoir reprendre, mais on ignore dans quelles limites et *sous quel contrôle*. En France, la pêche au hareng intéresse *principalement* les *ports* de Boulogne, Fécamp et Dieppe.

Quatre Etats *membres* — la France, le Danemark, la Belgique et l'Irlande — ont refusé, *comme* étant tout à fait insuffisants, les quotas de harengs que la Commission proposait de leur allouer. Dans le cas de la France, la proposition portait sur cinq mille tonnes capturées en mer du Nord (sur un quota communautaire global de vingt mille tonnes dans cette *zone*) et sur mille tonnes dans la zone située à l'Ouest de l'Ecosse. A la fin de la réunion, la Commission a déclaré qu'en l'absence d'un accord du conseil et afin d'éviter l'anarchie, il lui revenait, en attendant qu'une décision soit prise, de gérer les pêches de ce poisson.

M. Louis Le Pensec, ministre français de la mer, ainsi que plusieurs de ses collègues, ont contesté à la Commission le droit de se substituer ainsi au conseil des *ministres. A l'issue de cette* réunion, la situation juridique n'est *donc* pas *claire et* le dossier devra être rouvert lors de la prochaine réunion du conseil à l'automne.

L'absence d'une politique commune de la pêche, due en particulier aux *divergences* persistantes entre les Français et les Britanniques sur l'accès aux zones de pêche au large du Royaume-Uni, ne *facilite* évidemment pas la recherche d'un compromis sur les problèmes ponctuels, tel celui des modalités de la pêche au hareng qui se pose au conseil.

Les Dix parviendront-ils enfin à débloquer l'ensemble du dossier lors de leur prochaine session fin septembre ou début octobre ? M. Le Pensec a l'intention de se rendre à Londres après les vacances pour y rencontrer M. Peter Walker, son collègue britannique et tenter de rapprocher les points de vue.

PHILIPPE LEMAÎTRE.

Le Monde

économie

AFFAIRES

LES SUITES DE L'AFFAIRE BOUSSAC SAINT-FRÈRES

Le patronat du Nord réagit vivement aux propos de M. Mauroy

De notre correspondant

Lille. — M. Maurice Hannart, président du Comité interprofessionnel social et économique (CISE), organisation du C.N.P.F. dans le Nord-Pas-de-Calais, a exprimé les sentiments qu'éprouvent de nombreux patrons de la région devant les développements de l'affaire Agache-Willot : « *Les frères Willot se trouvent livrés à la vindicte publique,* a-t-il dit. *Mais ils peuvent encore se poser la question de savoir ce qu'on leur reproche réellement. Il me paraît difficile de leur reprocher à la fois d'avoir soutenu les activités de Boussac-Saint Frères, avec les moyens dont peuvent disposer d'autres sociétés du groupe ainsi que le prétendent les syndicats, et d'avoir pompé en quelque sorte les activités textiles pour d'autres activités plus rentables. Il faut choisir...* »

Le discours de M. Mauroy, samedi, à Poitiers, a été aussi très mal accueilli par le patronat du Nord, et M. Hannart a déclaré à ce propos : « *M. Mauroy a introduit dans le fonctionnement des affaires une inquiétude fondamentale en affirmant que les chefs d'entreprise dont les difficultés ont pour origine l'indélicatesse ou l'incompétence seront traités avec rigueur, y compris sur leurs biens personnels. Qui jugera de l'incompétence ? Est-ce faire preuve d'incompétence que d'avoir des difficultés lorsque l'environnement international s'effondre, lorsque les monnaies sont bousculées comme elles le sont aujourd'hui ?* » D'autre part, la surveillance est renforcée aux postes frontières où l'administration des douanes vient de donner l'ordre de contrôler plus étroitement les passages éventuels d'une quarantaine de responsables du groupe Agache-Willot, qui pourraient faire l'objet d'une fouille « *avec toute la courtoisie nécessaire* ». On précise, à Lille, à ce propos, qu'une liste d'une dizaine de noms de cadres de Boussac-Saint Frères a été transmise par la direction des douanes à la police de l'air et des frontières, pour qu'elle contrôle systématiquement ces personnes. Cette « *mesure de routine* » a soulevé une vive émotion dans l'encadrement du groupe Agache-Willot.

GEORGES SUEUR.

RIGUEUR

Evoquant l'affaire Willot, *M. Mauroy a déclaré, le 25 juillet,* à Poitiers : « *Les chefs d'entreprises dont les difficultés ont pour origine l'indélicatesse ou l'incompétence seront traités avec rigueur, y compris sur leurs biens personnels.* »

Le patronat du Nord s'émeut. Passe encore que l'on sanctionne sévèrement l'indélicatesse, mais comment déterminer l'incompétence ? Bonne question qui ne concerne pas que les patrons. On connaît certaines décisions administratives qui ont coûté cher au Trésor public, et qui ont pu amener à s'interroger sur la compétence des décisions. Nul doute que, dorénavant, ces responsables soient « traités » avec la même « rigueur »... — Ph. L.

VISÉE PAR UN PROJET D'O.P.A.

La société Unipol céderait au groupe Lesieur sa division alimentaire

Aux termes d'un accord conclu entre les deux groupes, Lesieur S.A. se proposerait de reprendre à la *société* marseillaise Unipol (Union des industries de produits oléagineux) sa division alimentaire pour un montant de 53,7 millions de francs.

Cette opération, sur laquelle le conseil d'administration d'Unipol doit se prononcer avant le 20 novembre, consisterait, pour Lesieur, à reprendre la société Francal, qui regroupe les participations alimentaires d'Unipol à travers l'acquisition de 55 % de la société anonyme des produits Excel, Soprodel, deuxième margarinier français, et 55 % également des Nouvelles *huileries et raffineries* Unipol (N.H.R.U.), considérée comme la première huilerie française dans le domaine des huiles concrètes telles que Végétaline.

Annoncé dans un communiqué *commun, ce projet est présenté,* chez Lesieur, comme la volonté « *de vendre des produits de grande consommation à faible valeur ajoutée* » dans le domaine des corps gras où le groupe se trouve fortement engagé depuis plusieurs années.

L'acquisition de Francal, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 900 millions de francs environ, constituerait un apport de poids pour le groupe huilier, dont le chiffre d'affaires, au niveau du groupe, est de 4,2 milliards de francs environ, au vu des résultats de l'exercice 1980.

Dans le même temps, le holding Unipol fait l'objet d'une offre publique d'achat. La Chambre syndicale des agents de change, informée de ce projet d'O.P.A., a décidé, lundi 27 juillet 1981, de suspendre la cotation du titre en Bourse de Paris. *Sans* préjuger l'identité de l'initiateur de cette *offre* — le nom d'Unilever ne semble pas devoir être retenu, — on n'exclut pas, dans les milieux professionnels, une initiative, à titre personnel, de *M. Jean-Louis Chancel, président* d'Unipol, visant à assurer la restructuration du capital de la société. Celle-ci est détenue par la société financière Bayard (contrôlée par la famille Chancel) à hauteur de 47,73 % et par Ogepi (Omnium de gestion, 20,31 %), également contrôlé par Unipol.

AUTOMOBILE

● *La Régie complète, vers le haut,* sa *gamme Diesel* en lançant la Renault *30 turbo D,* après la R 20 D en 1979 et la R 18 D à la fin de l'an passé. Le moteur du nouveau véhicule reprend la base de celui qui équipe déjà les autres « Diesel » de la gamme : 2 068 centimètres cubes, 4 cylindres en lignes avec arbre à cames en tête, mais on y a adapté un turbo-compresseur et un échangeur de température « air-air » qui devraient augmenter la puissance de 40 % sans que la consommation en soit affectée. La *R 30 turbo D* consomme 7,83 litres aux 100 km selon les normes UTAC (5,9 litres à 90 km/h, 8,8 litres à 120 km/h et en ville). Sa vitesse maximum est donnée pour 160 km/h. Toutes ces caractéristiques amènent la voiture à un seuil de prix — 81 000 francs — qui devient inquiétant.

● *General Motors,* premier constructeur automobile mondial, vient, après Chrysler et Ford, d'annoncer une hausse de ses bénéfices. Au cours du second trimestre, ils ont atteint 514,6 millions de dollars contre 411,9 millions pour le trimestre correspondant de 1980.

Ce redressement est dû à une reprise des ventes, à une réduction des coûts de fabrication, à la bonne tenue du dollar et à une modification du plan de retraites de la société. — *(Reuter.)*

La crise de la sidérurgie

(Suite de la première page.)

En d'autres termes ces produits — *dont la situation du marché communautaire* a amené les Dix à reconduire *pour un an le contingentement* obligatoire de la production — concurrencent les produits similaires des autres Etats membres en *bénéficiant de subventions. On estime* le plus souvent à Bruxelles que la *bataille pour la suppression des* aides d'Etat livrée par l'Allemagne visait essentiellement la *Belgique.* Le gouvernement fédéral attend à *bref délai, ajoutent les milieux* communautaires, que la Commission *prenne ses responsabilités en mettant* en demeure la Belgique de *mettre fin à son laxisme. Cette initiative* constituera le test, font-ils valoir, sur la volonté de la Commission d'utiliser son pouvoir

Faut-il voir dans le message sous forme d'avertissement — qu'elle vient d'adresser au gouvernement belge et dans lequel elle lui demande de mettre fin, dans son propre intérêt et celui de ses partenaires de la Communauté, à sa politique économique et financière — un signe *avant-coureur de sa détermination* prochaine dans le cas particulier de *la sidérurgie ?*

Si elles sont les plus grandes pour *l'heure, les difficultés que pose le* cas belge à la Commission ne sont *pas les seules pour autant.*

D'une manière générale, les ser*vices de la commission sont confrontés* à un problème commun dans *l'examen des plans de restructuration* des sidérurgies nationales. Les *programmes annoncés portent sur* de fortes réductions de capacité *(c'est le cas de la Grande-Bretagne* notamment), mais les renseigne*ments fournis ne permettent pas de* déterminer exactement si toutes les *réductions* de capacité envisagées vont faire l'objet de démantèlement ou de simple mise en réserve sus*ceptible de fonctionner à nouveau.*

Sûrs de leurs prévisions sur l'ave*nir du marché sidérurgique,* les experts sont persuadés que les pays *membres — y compris l'Allemagne* (Hoesh a l'intention de fermer en Sarre *une unité de production* d'acier brut de 2,5 millions de ton*nes) — doivent adopter une position radicale.*

Seule l'Italie pose un problème particulier. C'est le niveau d'endet*tement (de 20 à 25 % du chiffre* d'affaires) qui inquiète le plus *Bruxelles. Les experts européens* estiment que les maîtres de forges *italiens doivent procéder à une* augmentation substantielle de capital pour se mettre en règle avec le marché commun de l'acier. L'Etat étant leur principal créancier, voire souvent le seul, accorde des aides qui ne sont peut-être pas toutes compatibles avec la législation de la CECA.

Au sujet de la France, on se montre très discret à Bruxelles en attendant ce que donnera la mise *en œuvre du plan de nationalisation* annoncé par le gouvernement. En *tout état de cause, on dit clairement* déjà que, pour certaines pro*ductions, Usinor et Sacilor font double* emploi. On estime également *que les sidérurgies de Denain* — afin que Dunkerque puisse donner *toute sa mesure — et de Rehon (Lorraine)* sont condamnées à terme.

Des difficultés dues aux atermoiements des Etats membres — dont *la tâche, et l'on en a bien conscience* à Bruxelles, n'est pas faci*litée par le coût social qu'entraîne* la restructuration de la sidérurgie *— les experts soulignent « les effets pervers »* du contingentement obli*gatoire, décidé en octobre 1980 et* reconduit jusqu'au 30 juin 1982 pour *60 % de la production des Dix, qui* fige dans une certaine mesure les *capacités de production.*

Aujourd'hui, le taux d'utilisation des *capacités de production est déjà* inférieur au pourcentage de réduction (20 %) qu'envisagent les services de la Commission. Leur crainte est qu'un manque de rigueur et de discipline de certains gouvernements mette le feu aux poudres et que la guerre de l'acier reprenne de plus belle,

MARCEL SCOTTO.

PRODUCTION (EN MILLIONS DE TONNES) ET TAUX D'UTILISATION DES CAPACITES POUR L'ACIER BRUT ET LES LARGES BANDES A CHAUD DANS LA C.E.E. (1980).

	Acier		*Larges bandes à chaud et dérivés*	
	Production	Taux d'utilisation	Production	Taux d'utilisation
Allemagne	43,8	64	15,5	70,1
France	23,2	75	10,3	75,2
Italie	26,4	71	7,2	66,1
Pays-Bas	5,3	61	3,6	65,7
Belgique	12,3	62	6,5	87
Luxembourg	4,6	63	0,5	83,3
Royaume-Uni	11,4	40	2,8	31
Total C.C.E.	127	63	46,4	64,9

Source : Commission de la C.C.E.

LE CABINET DE M. DREYFUS MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Le cabinet de M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie, est ainsi composé : *directeur de cabinet, M. Loïk Le Floch ; chef de cabinet,* M. Marcel Rousseau, ancien instituteur, chef du service de presse de la Régie Renault de 1959 à 1980 ; *conseillers techniques,* M. Alain Bechtel, diplômé de l'école nationale de la statistique et de l'administration économique ; M. Michel Dahan, ancien élève de l'école polytechnique ; M. Claude Dolle, diplômé de l'école des hautes études commerciales ; M. Philippe Lorino, ingénieur des mines ; *M. Alain Madec, inspecteur des finances.*

[M. Loïk Le Floch est né le 21 septembre 1943 à Brest. Diplômé de l'Institut national polytechnique de Grenoble, en 1967, puis de l'université du Missouri, il entre, en 1969, comme chargé de mission à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.). Il y restera jusqu'en juin 1981, occupant notamment les fonctions de conseiller pour la recherche technique et industrielle chargé de la coordination de la mission scientifique et des liaisons avec le ministère de l'industrie.]

598 000 EMPLOIS AU TOTAL

La sidérurgie européenne emploie au total 598 000 personnes dont :

R.F.A.	197 000
Royaume-Uni	*112 000*
France	105 000
Italie	99 500
Belgique	45 000
Pays-Bas	21 000
Luxembourg	14 900

L'indemnisation des actionnaires ne doit pas aboutir à la reconstitution d'une « domination monopoliste », déclare la C.G.T.

La C.G.T. est prête à participer de toutes ses forces à la définition des nouvelles nationalisations. Dans un *document publié* lundi 27 juillet la Confédération souligne « *qu'à partir du cadre plus limité adopté par le gouvernement* (par rapport à son propre programme de nationalisation), *elle entend discuter de toute la substance réelle des groupes visés* ».

Pour atteindre les objectifs poursuivis, les nationalisations « *doivent s'appliquer à la substance financière industrielle d'études et de recherche des groupes, à ce qui constitue les moyens de leur cohérence et de leur action* ». Elles doivent, en outre, assurer une avancée pour les droits des travailleurs.

La C.G.T. propose donc que les entreprises nationalisées soient dotées « *d'un statut adapté à leur mission, tenant compte de leur spécificité, mais reposant sur des bases communes à l'ensemble des entreprises nationalisées* ». Ces statuts devraient « *fixer la composition du conseil d'administration et comporter l'élection du président et la désignation du directeur général* ».

« *La nationalisation doit précéder « toute restructuration »* poursuit la C.G.T., qui estime qu'en ce qui concerne l'indemnisation des actionnaires, « *s'il y a lieu d'indemniser les petits porteurs, il est nécessaire d'établir le bilan de la gestion des gros porteurs, des actionnaires de contrôle, avant de décider leur indemnisation. En tous cas l'indemnisation devrait être réalisée dans des conditions telles qu'elles ne permettent pas la reconstitution de foyers d'accumulation et de domination monopoliste* ».

UNE PARTICIPATION ENCOMBRANTE

La firme pharmaceutique américaine Morton-Norwich intente un procès à Rhône-Poulenc, à la suite de la décision annoncée par le numéro un français de la chimie de revendre sa participation de 20,3 % du capital de l'entreprise détenue depuis 1978 (*le Monde* daté 12-13 juillet).

Motif invoqué : Rhône-Poulenc ne s'est pas conformé aux accords antérieurement conclus, aux termes desquels les titres acquis par le groupe français ne peuvent être cédés qu'en Bourse ou dans le cadre d'une offre publique. Dans une déclaration, M. Charles Locke, président de Morton-Norwich, a précisé que l'annonce du désengagement de Rhône-Poulenc avait provoqué un très vif émoi à l'intérieur de l'entreprise et que, avec son état-major, il était déterminé à employer tous les moyens pour faire respecter lesdits accords. « *Rhône-Poulenc,* a-t-il ajouté, *demande un prix beaucoup trop élevé pour son paquet d'actions. Nous ne sommes pas décidés à payer si cher.* » Selon M. Locke, l'objectif recherché serait, en suscitant des convoitises, de déclencher une vaste opération sur le capital de la société, qui risquerait ainsi de changer de mains.

● *Un laboratoire américain, le Schering Plough Corp.,* vient de signer, par l'intermédiaire de sa filiale française UNICET, un filiale française Unicet un contrat pour l'installation d'un centre de recherches immunologiques et pharmaceutiques à Dardilly (Rhône). Ce centre devrait ête opérationnel à l'automne 1982. Il emploiera une centaine de personnes, dont plus de quatre-vingts seraient recrutées localement. Confortant la vocation de recherche pharmaceutique de l'Ouest lyonnais, ce centre consacrera une part importante de ses travaux à l'interféron. Cette implantation récompense notamment les activités à l'étranger de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly). — *(Corresp.)*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,820	5,8245	— 90	— 60	— 180	— 140	— 550	— 350
$ can.	4,7440	4,7480	— 170	— 130	— 330	— 270	— 815	— 650
Yen (100)	,4600	2,4650	+ 200	+ 250	+ 385	+ 435	+1050	+1150
D M	2,3785	2,3830	+ 100	+ 130	+ 180	+ 240	+ 480	+ 580
Florin	2,1370	2,1400	+ 70	+ 90	+ 140	+ 170	+ 370	+ 450
F.B. (100)	14,5300	14,5470	—1120	— 780	—1380	— 985	—2250	—1590
F.S.	2,7350	2,7420	+ 185	+ 225	+ 355	+ 400	+ 900	+1010
L (1 000)	4,7803	4,7885	— 565	— 470	—1110	— 960	—2850	—2570
£	10,7960	10,8065	+ 340	+ 350	+ 410	+ 550	+1120	+1450

TAUX DES EURO-MONNAIES

D M	11 1/8	11 1/4	12 1/8	12 1/4	12 1/4	12 3/8	12 9/16	12 11/16
$ E.-U.	18 3/4	19	20 1/8	20 1/8	19	19 1/8	18 13/16	18 15/16
Florin	13 1/4	13 3/4	13	13 1/4	13	13 1/4	13 1/8	13 3/8
F.B. (100)	18	25	24	26	22	23 1/4	20	21
F.S.	3/4	1 1/4	9	9 1/8	8 5/16	8 7/16	10	10 1/8
L (1 000)	20	25	30	35	30	35	28	32
£	12 5/8	12 7/8	14 1/8	14 1/4	14 1/4	14 1/2	14 1/4	14 1/2
F. français	18	22	21 1/2	22 1/2	21 1/2	22 1/2	20 1/2	21 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الاصل

CONJONCTURE

La hausse des prix de détail en juin

	EN 12 MOIS (juin 81 juin 80)	EN 6 MOIS (juin 81 déc. 80)	EN 3 MOIS (juin 81 mars 80)	EN 1 MOIS (juin 81 mai 80)
ENSEMBLE	+ 13,1	+ 6,5	+ 3,3	+ 1
● ALIMENTATION (y compris boissons)	+ 13,8	+ 7,7	+ 4	+ 1,2
Produits à base de céréales	+ 13,5	+ 5,2	+ 1,7	+ 0,5
Viandes de boucherie	+ 14,4	+ 10,1	+ 7,3	+ 2,2
Porc et charcuterie	+ 9,5	+ 5,7	+ 3,4	+ 1,4
Volailles, lapins, gibiers, produits à base de viande	+ 12,4	+ 6,5	+ 1,9	+ 0,5
Produits de la pêche	+ 14	+ 7	+ 2,7	+ 0,8
Laits, fromages	+ 13,5	+ 7,4	+ 4,2	+ 1,4
Œufs	+ 12,3	— 1,4	+ 1,3	— 0,1
Corps gras et beurres	+ 19,5	+ 14	+ 8,4	+ 2,9
Légumes et fruits	+ 19,8	+ 10,9	+ 5	+ 1,2
Autres produits alimentaires	+ 13,1	+ 5,3	+ 3	+ 0,9
Boissons alcoolisées	+ 14,1	+ 9,2	+ 3	+ 0,8
Boissons non alcoolisées	+ 5,2	+ 3,8	+ 3,1	+ 0,9
● PRODUITS MANUFACTURES	+ 12,2	+ 5,6	+ 2,9	+ 1,1
1) HABILLEMENT ET TEXTILES	+ 9,3	+ 4	+ 2,2	+ 0,5
Vêtements de dessus	+ 7,2	+ 3,4	+ 2	+ 0,4
Autres vêtements et accessoires	+ 10,8	+ 4,5	+ 2,4	+ 0,5
Articles chaussants	+ 9,4	+ 3,4	+ 1,8	+ 0,4
Autres articles textiles	+ 10,6	+ 4,6	+ 2,4	+ 0,8
2) AUTRES PRODUITS MANUFACTURES	+ 12,8	+ 5,9	+ 3	+ 1,2
Meubles et tapis	+ 10,7	+ 5	+ 2,6	+ 0,9
Appareils ménagers électriques et à gaz	+ 9,8	+ 4,6	+ 2,4	+ 0,7
Autres articles d'équipement du ménage	+ 13,4	+ 6,6	+ 3,3	+ 0,8
Savons de ménage, produits détersifs et produits d'entretien	+ 14	+ 5,3	+ 2,6	+ 0,9
Articles de toilette et de soins	+ 13,2	+ 5,9	+ 2,2	+ 0,7
Véhicules	+ 11,8	+ 5,5	+ 2,7	+ 0,5
Papeterie-librairie-journaux	+ 15,9	+ 8,6	+ 5,3	+ 2,7
Photo, optique, électro-acoustique	+ 2,2	+ 1,3	+ 0,6	=
Autres articles de loisir	+ 10,6	+ 5,2	+ 2,6	+ 0,7
Combustibles, énergie	+ 16,2	+ 8,4	+ 4	+ 2,4
Tabac et produits manufacturés divers	+ 12	+ 2,9	+ 2,3	+ 0,6
● SERVICES	+ 14,1	+ 7	+ 3,4	+ 0,7
Services relatifs au logement	+ 12,9	+ 7,1	+ 3	+ 0,3
Dont loyers	(+ 12,3)	(+ 6,1)	(+ 2,7)	=
Soins personnels, soins de l'habillement (1)	+ 21,7	+ 8,5	+ 3,9	+ 1,5
Services de santé	+ 9,3	+ 4	+ 2,9	=
Transports publics	+ 14,8	+ 6,7	+ 3,1	+ 0,4
Services d'utilisation de véhicules privés (2)	+ 16,2	+ 8,5	+ 4,2	+ 1,3
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	+ 16,5	+ 8,7	+ 4,1	+ 0,9
Autres services (3)	+ 11,6	+ 4,6	+ 2,2	+ 1

(1) Le poste « soins personnels, soins de l'habillement » comprend notamment les dépenses de ressemelage, blanchissage, nettoyage, teinturerie, mais aussi les dépenses de coiffure, qui ont très fortement augmenté.

(2) Réparations automobiles, parkings, stations-service, péages sur autoroutes, etc.

(3) Postes et télécommunications, frais d'enseignement (scolarité, mais aussi auto-écoles), *spectacles, vacances, sports, camping, locations d'appareils*, frais de réparation des appareils électro-acoustiques, tirage des films, redevance O.R.T.F., etc.

Un phénomène préoccupant

La hausse des prix en juin — soit 1 % — a été supérieure à la moyenne communautaire estimée à 0,8 %. En dehors de la Grèce (+ 1,8 %), des accroissements importants du coût de la vie ont été enregistrés au Danemark, en Italie et au Luxembourg (tous + 1 %). En revanche, des hausses modérées ont été observées en Belgique (+ 0,6 %), en R.F.A. (+ 0,5 %) et au Royaume-Uni (+ 0,5 %), alors que l'indice néerlandais n'augmentait que de 0,1 %). En douze mois, les prix à la consommation se sont accrus de 13,1 % en France contre 12,2 % en moyenne dans la C.E.E. (exclusion *faite de l'Irlande). Le taux annuel* a été de 5,6 % en R.F.A. et de 11,3 % au Royaume-Uni, s'il a atteint 20,9 % en Italie et 25,2 % en Grèce.

Le ministre de l'économie estime que l'inflation reste un phénomène préoccupant, les prix de détail ayant augmenté de 6,5 % au cours du premier semestre au lieu de 5,4 % pour les principaux partenaires de la France. Ainsi le différentiel d'inflation avec l'étranger subsiste avec ses conséquences négatives sur la compétitivité des produits français. Le coût de la vie s'étant accru de 7,1 % au cours des six premiers mois de 1980, la décélération est qualifiée de modeste, mais pour l'ensemble de l'année les prix pourraient augmenter de 14,5 %. *En juillet, compte tenu des majorations de certains tarifs publics et des loyers, l'indice des prix à* la consommation pourrait, selon les premières estimations des experts, augmenter d'environ 1,8 %.

AGRICULTURE

Les difficultés des producteurs du Midi

(Suite de la première page.)

En outre, l'Italie est accusée de fabriquer un vin artificiel. M. Maurice Verdier, membre du comité central du P.C.F., écrit dans *l'Humanité* du 28 juillet qu'« *il est maintenant établi que le cinquième de la production italienne est falsifié, composé pour une part de vins artificiels* ».

M. Emmanuel Maffre-Baugé, viticulteur et membre de l'Assemblée européenne, élu sur la liste du P.C.F., a demandé qu'une commission d'enquête soit créée au sein de cette Assemblée.

Dans l'immédiat, diverses mesures ont été prises : suspension limitée des importations de poires espagnoles, contrôle renforcé aux frontières, taxes compensatoires sur les poires et les pêches, pour ce qui concerne les fruits. Quant au vin, M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture, a déclaré que « *la marge de manœuvre du gouvernement était étroite* », précisant que la Commission de Bruxelles étudiait ce mardi les demandes françaises de distillation exceptionnelle. Mais ces mesures, ou promesses de mesures, seront-elles *suffisantes* ?

« *On ne règle pas en deux mois les problèmes qui se posent depuis vingt ans. Nous refusons les solutions gadgets adoptées ces dernières années et voulons analyser les problèmes en profondeur* », a déclaré Mme Cresson, qui a ajouté : « *C'est pourquoi nous nous concertons avec les régions et les organisations professionnelles sur ce problème, pour avancer des solutions qui devraient être efficaces dès l'an prochain.* » Les producteurs méridionaux pourront-ils attendre ?

J. G.

● *La grève des planteurs de canne à La Réunion*, qui dure depuis trois semaines, devrait se poursuivre. La FEDECANNE (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) réunie en congrès, dimanche 26 juillet, à Saint-Denis-de-la-Réunion, en a ainsi décidé. De son côté, la C.G.P.E.R. (Confédération générale des planteurs et éleveurs de La Réunion) pour sa part, a déclaré dans un communiqué « *qu'elle considère comme inutile de prolonger encore le retard d'un mois et demi déjà pris dans la coupe des cannes* », et a appelé les planteurs à se regrouper afin d'élaborer une plate-forme commune pour préparer la concertation. — (A.F.P.)

SOCIAL

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les effectifs des entreprises de plus de deux cents salariés ont baissé de 1,4 % en 1980

Les effectifs de salariés *dans les établissements* de plus de deux cents personnes ont baissé de 1,4 % en *1980*, indique une récente étude du ministère du travail (1). Cette baisse, la plus forte depuis 1976, est due, selon les experts, au retournement de conjoncture intervenu au deuxième trimestre de 1980. Dans l'industrie (2), le nombre de *salariés a baissé de 2,8 %*, tandis que le tertiaire continue de créer des *emplois* (+ 1 %).

D'une façon générale, les suppressions d'emplois se multiplient dans de nombreuses P.M.E.

● *A Mirecourt* (Vosges), la Manufacture de confection (cent dix personnes) a déposé son bilan, le 22 juillet, devant le tribunal de commerce d'Epinal. Son P.-D.G., M. Bouton, a demandé le dépôt de bilan, estimant que l'activité n'est pas rentable en raison « *du manque de productivité du personnel* », indique notre correspondant à Epinal. Pour la C.F.D.T., « *il ne s'agit que d'un prétexte* », les carnets de commandes sont garnis jusqu'en mars 1982 et les cent dix salariés font des heures supplémentaires. Le tribunal de commerce a autorisé une poursuite d'activité de trois mois et précisé qu'il n'y aurait pas de licenciements dans l'immédiat. MM. Beltrane, député, et Giet, conseiller général, socialistes, ont souhaité que la situation de cette entreprise soit examinée lors de la réunion que le conseil général des Vosges consacrera à la rentrée au problème de l'industrie textile et notamment du groupe Boussac-Saint Frères.

● *A Limoges*, l'entreprise Cartier (*distribution* et réparation diesel, trente salariés) a déposé *son* bilan. Depuis le 21 juillet, le personnel occupe l'établissement.

● *A Tourcoing* (Nord), la Société industrielle française du tapis (*fournitures pour automobiles*, quatre cent quarante salariés) *a déposé son bilan, le 21 juillet*, devant le tribunal de *commerce de Lille. Le tribunal* a autorisé la poursuite de l'exploitation *pendant trois mois*. La direction explique ses difficultés par la conjoncture qui n'épargne guère, selon elle, que les producteurs de tapis de haut de gamme, et par la forte hausse des taux d'intérêt. Le groupe D.M.C. possède une participation de 34 % dans la SIFT.

● *A Dijon* (Côte-d'Or), la direction de Belorgey (chaussures, soixante-sept salariés) a annoncé, le 24 juillet, que l'entreprise cesserait son activité à l'automne. Après les trente licenciements effectués en mai, une nouvelle demande de licenciements a été faite auprès de l'inspection du travail. L'entreprise produit environ cent mille paires de chaussures par an.

Grèves et protestations

● *A Lyon*, la société FAR (*Fonderies et ateliers du Rhône*, électroménager), filiale du groupe SEV, *numéro un français* de l'équipement électrique pour véhicules automobiles, qui avait déposé son bilan le 16 juillet, a obtenu le 22 juillet du tribunal de commerce le bénéfice du règlement judiciaire avec concordat et le droit de maintenir partiellement son activité dans son usine de Lyon (cent trente-trois sur trois cent soixante-dix emplois). La direction de FAR a annoncé le 27 juillet la suppression de quatre cent cinquante-cinq des six cent soixante-quinze postes de la société. Trois cent quatre-vingt-douze seront licenciés, les autres bénéficiant de pré-retraites ou de reclassements. Les deux établissements de Lacanche (Côte-d'Or) et d'Arc-lès-Gray (Haute-Savoie), où sont respectivement employés deux cents et quatre-vingt-dix personnes, seront fermés. En difficulté depuis de nombreuses années, FAR a souffert l'an passé de la récession, son compte d'exploitation s'étant *soldé* par une perte de 4 millions de francs. Les résultats du premier semestre 1981 *ont été plus catastrophiques encore (déficit de 20 millions de francs)*. SEV avait tenté sans succès *de reprendre FAR et sa filiale* Bourgeois. Après avoir injecté plus *de 30 millions de francs* dans l'affaire, le groupe, lui-même dans *une situation précaire* (54,8 millions de francs de déficit en *1980) n'avait d'autre solution que* d'inciter sa filiale FAR, dont *l'endettement atteindrait* 123 millions de francs, à déposer son bilan.

● *Venus de Besançon* (Doubs), une centaine d'ouvriers de Novillars (papier d'emballage — trois cent vingt-six salariés) ont occupé, le 23 juillet, le siège social parisien de la société mère La Rochette-Cenpa, pour protester contre la fermeture de Novillars annoncée *le 14 mai. Selon la C.G.T.*, le directeur général (Suisse) et le directeur (*R.F.A.*) auraient décidé d'abandonner l'entreprise *de Besançon au profit* d'une nouvelle usine en Allemagne.

● *A La Rochelle* (Charente-Maritime), les salariés des *Chantiers Dufour* (voiliers de plaisance — trois cents personnes) ont séquestré pendant quelques heures le 23 juillet le directeur de l'entreprise pour exiger l'ouverture de négociations sur l'emploi, a-t-on appris de source syndicale. Selon les syndicats, un plan de licenciements portant sur la suppression de soixante-dix emplois, présenté fin juin, aurait été refusé par le comité d'entreprise et la direction de la main-d'œuvre. Il y a quelques jours, un plan de chômage partiel a été présenté par le directeur des chantiers : *arrêts de travail la* dernière semaine de juillet (*indemnisés à 80 %*) et *trois* semaines de cessation d'activité *au mois de septembre* (indemnisées à 50 % seulement).

● *A Nourefontaine* (Doubs), les deux cent cinquante salariés de Fribourg condensateurs sont en grève depuis le 16 juillet pour obtenir l'augmentation du SMIC, le treizième mois, la cinquième semaine de congés payés et l'intégration du personnel intérimaire.

● *Enfin, à Paris*, les opérations de restructuration s'accélèrent. Selon la C.G.T., cinquante-deux entreprises dans la capitale, regroupant vingt mille salariés, seraient immédiatement concernées par des mesures de transfert, de restructuration, de fermeture et de licenciements *collectifs*.

Pour remédier à cette situation, *pour enrayer la « désindustrialisation »* et le « *déclin de Paris organisé délibérément par les anciens gouvernements* », la C.G.T. de Paris a déposé un mémoire auprès du premier ministre, des ministres de l'industrie et du travail, du maire de Paris et du C.N.P.F., *demandant* la mise en œuvre d'une politique d'ensemble pour que les travailleurs puissent « *vivre et travailler à Paris* ». Concernant l'emploi, la C.G.T. demande que soient suspendues les décisions de transfert d'entreprises et de services publics de Paris en banlieue ou en province, ainsi que toutes les mesures de restructuration et de redéploiement. La C.G.T. réclame la création d'environ vingt-cinq mille emplois à l'Assistance publique, aux P.T.T., dans les services publics, à la R.A.T.P., à l'A.N.P.E. et à l'E.D.F. Enfin, elle propose aussi le soutien de l'activité du secteur « bâtiment, travaux publics » par le lancement d'un programme prioritaire pluriannuel de dix mille logements I.L.N. et H.L.M. par an, ce qui favoriserait la création, selon la C.G.T., de plus de neuf mille emplois dans ce secteur.

Enfin, elle a indiqué, le *27 juillet*, qu'elle va soumettre au gouvernement des propositions de *modifications des textes législatifs* et réglementaires pour faire en sorte que l'application de l'augmentation du SMIC s'impose sans ambiguïté aux employeurs.

D. R.

(1) Cf *les Mouvements de main-d'œuvre dans les grands établissements, bilan de l'année 1980*, ministère du travail, service des études et de la statistique.

(2) Les secteurs les plus touchés sont ceux des fils et fibres artificiels (— 12,2 %), des produits textiles (— 4,4 %), de la sidérurgie (— 5 %), du bois et de l'ameublement. En revanche, la situation s'est améliorée dans le bâtiment, les travaux publics, la construction navale, l'aéronautique et l'armement.

● *Les métallurgistes parisiens C.F.D.T. hostiles au protocole sur la durée du travail.* — L'union parisienne de la métallurgie C.F.D.T., dans un communiqué publié le 24 juillet, quelques heures après que leur centrale ait approuvé le protocole, estime que ce texte « *n'est pas la hauteur des espérances, compte tenu des changements politiques intervenus* ». Ces militants considèrent que « *la signature confédérale posera d'importants problèmes dans l'organisation* ».

De son côté, Mme Jacqueline Hutin, secrétaire de la fédération du commerce et de l'industrie C.G.T., s'étonne de la satisfaction exprimée par M. Mauroy au sujet du protocole sur l'emploi, qui selon *elle*, aggrave *les* conditions de travail et ne prévoit aucune amélioration de l'embauche.

● *M. André Bergeron suggère un emprunt pour financer l'indemnisation du chômage.* — Le secrétaire général de F.O., dans une interview au *Pays de Franche Comté*, estime que le remboursement aurait lieu lorsque la situation démographique et *économique* serait meilleure. Il en a déjà discuté avec M. Barre, et a l'intention d'en parler avec M. Mauroy.

ÉNERGIE

Mobil offre près de 50 milliards de francs pour s'assurer le contrôle de Conoco

Mobil a décidé le 27 juillet de renchérir sur Du Pont et Seagram pour le contrôle de Conoco, neuvième compagnie pétrolière américaine. Mobil a ainsi porté son offre de 7,74 à 8,22 milliards de dollars (48 milliards de francs), en proposant aux actionnaires de Conoco de racheter leurs titres à 105 dollars (au lieu de 90 précédemment).

Une telle initiative était attendue après la publication par la firme chimique Du Pont et par le distilleur canadien Seagram des premiers résultats de cette OPA. *Du Pont a en effet annoncé que* 35 millions d'actions Conoco en circulation (soit 41 % d'entre elles) avaient été présentées pour bénéficier de son offre.

Seagram de son côté aurait reçu 17 millions d'actions (20 %). Cependant, les actionnaires de Conoco ont jusqu'au 31 juillet pour Seagram et jusqu'au 4 août pour Du Pont pour éventuellement changer le destinataire de leurs titres et opter pour la formule la plus avantageuse.

Mobil *s'emploie* donc à les convaincre que sa dernière offre est nettement *supérieure* à ce qu'ils peuvent espérer des autres *prétendants* au *contrôle* de Conoco.

● *Réunion à Tripoli des pays africains de l'OPEP.* — L'Algérie, *le Nigéria, le Gabon* et *la* Libye se sont réunis, le 26 juillet, à *Tripoli*, pour examiner la situation du marché pétrolier. Malgré la baisse de 1,10 dollar par baril de son pétrole, la Libye, comme l'Algérie et le Nigéria, a du mal à écouler sa production. Une quarantaine de compagnies ont, en effet, décidé de suspendre leurs achats de pétrole africain jugé trop cher.

● *Libération des prix de carburants en Autriche.* — Le prix de l'essence sera libéré en Autriche, du 16 septembre 1981 au 31 janvier 1982. *Cette mesure* a été rendue nécessaire par les *distorsions qui existaient* entre les prix autrichiens et ceux des pays *limitrophes de la Carinthie* et du Voralberg (l'Italie et l'Allemagne fédérale).

● *Naissance de l'ENOXY.* — Le groupe pétrolier américain Occidental Petroleum (OXY) et l'Ente Nazionale Indrocarburi-ENI (office national italien des hydrocarbures) ont signé, lundi 27 juillet à Rome, l'acte de naissance de l'ENOXY, leur future filiale commune où doivent être regroupées des installations pétrochimiques de la péninsule passées dans le secteur public, mais aussi des mines de charbon appartenant à l'OXY (*le Monde* du 17 mars).

L'ENOXY aura un capital initial de un million de dollars et contrôlera une soixantaine de *plate-formes pétrochimiques*, provenant pour la plupart des actifs sardes de la S.I.R. mise en liquidation judiciaire que les deux associés rachèteront à parts égales, ainsi que quatre mines de *charbon situées aux Etats-Unis* (10 millions de tonnes/an).

Dans un premier temps, le nouveau groupe emploiera huit mille cent trente-neuf personnes, dont quatre mille six cent vingt-quatre directement, et réalisera un chiffre d'affaires voisin de 9 milliards de francs. L'ENOXY sera opérationnelle le 1er janvier 1982. « *Sa création*, a déclaré M. Alberto Grandi, président de l'ENI, « *favorisera la réorganisation de la chimique publique italienne actuellement en pleine crise* ».

● *Les Amis de la terre demandent la suspension du programme nucléaire.* — Dans un communiqué, publié le 27 juillet, les Amis de la terre « *rappellent* » au président de la République et au premier ministre qu'ils ont signé la pétition nationale pour une autre politique de l'énergie et pour un débat démocratique. Ils demandent donc la « *suspension du programme électronucléaire actuel* », notamment sur quatorze sites dont Golfech, Nogent-sur-Seine, Chooz, Cattenom, jusqu'à ce que le débat démocratique promis ait été mené à son terme.

● PRECISION. — Une coquille a rendu incompréhensible la fin de l'article consacré au rapport du Comité d'action pour le solaire sous le titre « *2,7 % de la consommation pourraient être assurés par les énergies renouvelables* » (*le Monde* du 28 juillet). Il *fallait* lire que le taux de croissance annuel moyen de la *consommation énergétique* de 1980 à 2000 était de 0,07 %.

FAITS ET CHIFFRES

Etranger

ALLEMAGNE FEDERALE

● *La République fédérale d'Allemagne va vendre deux réacteurs nucléaires à l'Egypte.* — Après la France et les Etats-Unis, la R.F.A. va signer avec l'Egypte, la semaine prochaine, un accord gouvernemental de coopération nucléaire. L'Egypte commanderait ensuite — comme aux deux autres pays — deux réacteurs d'une puissance totale de l'ordre de 2 000 MW. Le programme nucléaire égyptien prévoit de construire huit réacteurs d'ici à l'an 2000. Six ont ainsi déjà été attribués.

C.E.E.

● *M. Jean Durieux*, cinquante-six ans, économiste belge, a été nommé, lundi 27 juillet, chef de cabinet de M. Thorn, président de la Commission des Communautés européennes. Il succède à M. Fernand Spaak, assassiné par sa femme le 18 juillet à Bruxelles. Ancien fonctionnaire des ministères des affaires étrangères et de l'économie belges, M. Durieux était directeur général adjoint au développement des services des Communautés européennes.

ETATS-UNIS

● *Les usines américaines* ont tourné à 80,16 % de leur capacité de production en mai, soit leur plus haut niveau depuis un an. Ce taux d'utilisation est en hausse de 0,10 % par rapport à avril. Il avait atteint un minimum de 74,96 % en juillet lors de la récession, avant de croître progressivement. — (A.F.P.)

GRANDE BRETAGNE

● *La production industrielle britannique* est restée légèrement déprimée en mai. Bien que le rythme de son déclin continue à se ralentir depuis le début de 1981 son indice, corrigé des variations saisonnières (base 100 en 1975), s'est établi provisoirement à 98 contre 98,6 en avril et 98,8 en mars. La seule production manufacturière s'est, elle, inscrite à 87,2 contre 88,1 et 87,9 respectivement. La régression enregistrée en mai est due aux conflits du secteur automobile, ainsi qu'au ralentissement de l'activité pétrolière. Pour l'ensemble des trois mois, mars, avril et mai, la production industrielle est restée en régression de 8 % par rapport au trimestre correspondant de 1980. Si l'on exclut les hydrocarbures de la mer du Nord, le recul atteint même 9,5 %. Quant à la production manufacturière, seule, elle s'est inscrite en baisse de 10 %. — (A.F.P.)

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 JUILLET

Coup d'arrêt à la hausse

Montée de plusieurs degrés la semaine précédente, la fièvre de hausse est retombée lundi à la Bourse de Paris. Des prises de bénéfices se sont produites, qui, dans la majorité des cas, ont stoppé la progression des cours, et surtout l'activité a décliné. Tant et si bien qu'à la clôture l'indicateur instantané n'enregistrait plus qu'une modeste avance de 0,4 %.

Ce retour au calme était plus ou moins attendu. Il était normal, sinon souhaitable, que le marché s'octroie un peu de répit après sa récente ascension menée à un train rapide (près de 11 % en cinq séances). Tout aussi normales étaient les ventes bénéficiaires. Force est de constater qu'elles ont été bien absorbées. Même si leur importance n'a pas été considérable, la preuve est faite que les courants d'achats, en diminution cependant, ne se sont pas taris. Les liquidités, il est vrai, restent abondantes et les opportunités de placement nombreuses. Au reste, l'intérêt s'est de nouveau concentré sur un lot de valeurs parmi lesquelles on retiendra J. Lefebvre (+ 19,6 %), Usinor (+ 10,4 %), Manurhin (+ 10 %), Primagaz (+ 8,5 %), Mérieux (+ 7,5 %) et Paris-France (+ 7,2 %). Notons que les premières ont été réservées à la hausse, mais aussi Schneider, Chiers, Sacilor et quelques autres.

Très tendue à la veille du week-end, la devise-titre a fléchi dans le sillage du dollar pour revenir de près de 7 F à 6,92 F-6,95 F.

L'or a monté à Londres (409,75 dollars l'once contre 407,50 dollars) mais s'est effrité à Paris avec le lingot 88 730 F (– 15 F). A parité, il a valu un peu plus cher sur notre place (478,19 dollars l'once contre 474,47 dollars). Reprise du napoléon, qui s'est inscrit à 869 F (+ 7 F).

LA VIE DES SOCIÉTÉS

FNAC. – La société FNAC S.A. fait état, pour les neuf premiers mois de son exercice au 31 août 1981, d'un chiffre d'affaires (hors taxes) de 1 037 millions de francs contre 900 millions pour la période comparative du précédent exercice, le chiffre d'affaires de la filiale Relais s'élevant à 312 millions de francs, contre 214 millions, pour la même période.

WATERMANN. – Au vu des résultats, encore provisoires, de l'exercice 1980-1981, clos le 31 mars dernier, le bénéfice net a été ramené à 10,25 millions de francs contre 12,86 millions pour le précédent exercice, indique la société.

GROUPE L'ALLOBROGE. – Pour le premier semestre 1981, la société et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires (t.t.c.) de 925,05 millions de francs contre 786,44 millions pour la période correspondante du précédent exercice, soit une augmentation supérieure à 17 %.

GOODYEAR. – Le bénéfice net de la compagnie pour le second trimestre 1981 ressort à 68,2 millions de dollars contre 43,1 millions pour le trimestre précédent.

BRASSERIES AMERICAINES. – La société Heileman Brewing Co, classée au sixième rang des brasseries américaines, a lancé une offre publique d'achat sur Schlitz Brewing Co, quatrième firme du secteur, le montant de la transaction étant évalué à 494 millions de dollars dans les milieux boursiers. En cas de succès, le groupe brassicole qui en résulterait se situerait au troisième rang aux Etats-Unis, derrière Anheuser Bush Co (25 % du marché) et Miller Brewing Co (21 %).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	24 juil.	27 juil.
Valeurs françaises	85,1	85,7
Valeurs étrangères	140,2	143,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	98,3	98,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 juillet .... 18 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/7	28/7
1 dollar (en yens)	233,95	236,35

NEW-YORK

Poursuite de la reprise

La petite contraction de la masse monétaire annoncée à la fin de la semaine précédente et la légère détente observée ultérieurement sur les taux d'intérêt ont permis à Wall Street de poursuivre lundi son mouvement de reprise.

En hausse de plus de 6 points peu après l'ouverture, l'indice Dow Jones des industrielles a finalement mis 9,13 points à son actif, à 945,87, après que les gains l'eurent largement emporté sur les replis, dans la proportion de 954 contre 539, 415 titres demeurant inchangés.

Selon une étude réalisée par une filiale de l'American Express International Banking Corp., les taux d'intérêt devraient diminuer l'année prochaine mais, dans l'instant, c'est surtout Chase Manhattan Bank qui a décidé d'abaisser de 20 1/2 % à 19 1/2 % son taux privilégié consenti aux courtiers *(broker loan)*.

De l'avis des analystes, les investisseurs continuent à manifester cependant une grande prudence, hésitant encore à s'engager sur le marché tant qu'ils ne sont pas assurés d'une modification d'attitude de la Réserve fédérale à l'égard de sa politique très restrictive en matière de crédit.

Le volume d'échanges s'est un peu étoffé, à 40 millions d'actions environ contre 38,88 millions vendredi dernier, les spécialistes faisant état d'une nette fermeté des valeurs pétrolières.

VALEURS	Cours 24 juil.	Cours 27 juil.
Alcoa	28 1/2	28 3/4
A.T.T.	54 7/8	55 1/4
Boeing	28 1/4	28 1/8
Chase Manhattan Bank	51 1/2	52 3/4
Du Pont de Nemours	45 1/2	45 5/8
Eastman Kodak	72 1/4	73 1/4
Exxon	34 3/4	35 1/2
Ford	22 1/2	22 1/8
General Electric	59 1/2	60 1/4
General Foods	31 1/2	32
General Motors	48 1/2	49 1/2
Goodyear	18 3/4	18 5/8
I.B.M.	54 5/8	55 5/8
I.T.T.	28 1/2	29 1/8
Mobil Oil	30 3/8	30 1/2
Pfizer	47 1/8	47 1/2
Schlumberger	67	68 7/8
Texaco	36 1/8	37
U.A.L. Inc.	23 5/8	23 5/8
Union Carbide	57 1/8	57
U.S. Steel	28 7/8	29 1/2
Westinghouse	28 3/4	28
Xerox Corp.	49 5/8	50 3/4

BOURSE DE PARIS 27 JUILLET COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	165 60	....
Acier Peugeot	72 80	75 70
Actibail	117 50	120
Agence Havas	582	600
A.G.F. (St Cent.)	780	740
A.G.P. Vie	2360	2360

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
Banania	299	300	
Banque Hervet	160 60	150 40	
Banque Hypoth. Eur.	227	227	
Banque Nat. Paris	256	258	
B.O.I.C.	19 55	19 20	
Banque Worms	165 20	168	
Bénédictine	770	800	d
Bernard-Moteurs	50	....	
Bisquit (Génér.)	430	438	

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cedis	820	
C.E.G.Frig.	141 50	
Centen. Blanzy	380	
Centrest (Ny)	120	
Cerabati	130	
C.F.F. Ferrailles	224	
C.F.S.	425	
C.G.I.B.	9 25	
C.G. Maritime	12 70	

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
C.G.V.	136	141	d
Chambon (M.)	195	195	
Chambourcy (M.)	520	555	d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
Un. Imm. France	203	203	
Un. Ind. Crédit	197 60	199 50	
Union Ind. Ouest	224	....	
Unipol	95	....	
Vincey Bourget (Ny)	19 50	17	o
Virax	60	60	
Waterman S.A.	220 50	225	
Brass. du Maroc	169 50	....	
Brass. Ouest-Afr.	22 80	22	o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	
La Mure	70	70	
Métallurgique Minière	130	....	
Océanic	26 60	11 80	o
Petrofigaz	421	....	
Promotion	210	....	
Sabl. Morillon Corv.	120	....	
Total C.F.N.	85	....	
Ufinex	148	....	
Voyer S.A.	2 40	....	
Rorento NV	352 60	355 20	

SICAV

27/7	Émission Frais inclus	Rachat net
Uni-Japon	650 21	620 73
Unirente	1306 86	1263 89
Valorem	268 12	255 96
Worms Investiss.	465 11	444 02

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2320	4,5 % 1973	2370	2379	2379	2371
3149	C.N.E. 3 %	3201	3210	3215	3200
470	Air Liquide	486	486	482	480
325	Als. Superm.	345	....	....	....
92	A.L.S.P.I.	96	96 40	96	96 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
280	Eurafrance	273	282		
745	Europe n° 1	788	788		
475	Facom	499	499		
137	Finextel	135	139		
128	Fives-Lille	128 10	128		
495	Eastman Kodak	493 10	499	504	496
74	East Rand	77 40	80 50	79 90	78 90
215	Ericsson	213	214	214	213
456	Exxon Corp.	248	249	252	250
148	Ford Motors	152 40	154 50	157	153
235	Free State	242	239	239	235
120	Gencor	120 20	121 90	121 70	121 90
410	Gén. Electr.	412	420	420	416

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
	U.I.S.	266	279	279	275 10
	U.C.B.	102	102 20	102 20	102 20
	Usinor	6 25	6 90	7 20	6 90
	– (obl.)	90 60	90	90	89 30
	U.T.A.	134	136 50	136 50	138

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
325	Gen. Motors	342	344	344 50	338
57	Goldfields	58 20	60 30	58 20	59 50
82	Harmony	84 80	86 70	84 80	84 95
22	Hitachi	22 50	23 35	23 40	22 90
360	Hoechst Akt.	365	363	365	360
365	Unilever	366 90	367	367	....
95	Un. Min. 1/10	95	96 35	97	95 90
335	Unit. Techn.	343 10	346	347	346
270	West Deep	267	262	261	267
540	West Drief.	528	534	534	530
340	West Hold.	350	352 50	352 50	352 60
335	Xerox Corp.	336 50	351 50	350	350
3 12	Zambia Corp.	3 43	3 54	3 50	3 47

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 817	5 772	5 600	5 860
Allemagne (100 DM)	238 300	238 180	229	241
Belgique (100 F)	14 520	14 543	13 500	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	214 050	214 030	207	218
Danemark (100 krd)	75 830	76 020	73	78
Norvège (100 k)	94 920	94 730	92	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 782	10 833	10 550	11 150
Grèce (100 drachmes)	9 760	9 765	....	....
Italie (1 000 lires)	4 789	4 783	4 650	5 100
Suisse (100 fr.)	275 630	275 450	268	281
Suède (100 krs)	111 880	111 580	108 500	114
Autriche (100 sch)	33 870	33 905	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 936	5 936	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 960	8 900	8 700	9 600
Canada ($ can 1)	4 780	4 751	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 476	2 463	2 380	2 510

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/7
Or fin (kilo en barre)	89000	88500
Or fin (en lingot)	88745	88730
Pièce française (20 fr)	862	869
Pièce française (10 fr)	479 90	475
Pièce suisse (20 fr)	730 10	729 90
Pièce latine (20 fr)	710 10	717
Souverain	810	800
Pièce de 20 dollars	3900	3850
Pièce de 10 dollars	1950	1910
Pièce de 5 dollars	946 50	.....
Pièce de 50 pesos	3650 50	3550
Pièce de 10 florins	701	685

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LES RELATIONS FRANCO-TCHÉCOSLOVAQUES

Paris proteste officiellement contre le procès intenté à M. Battek

Le procès de M. Rudolf Battek, membre fondateur du VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies) et porte-parole de la Charte 77, s'est ouvert le lundi 27 juillet à Prague. Détenu depuis le 4 juin 1980, il est inculpé de *« voies de fait sur un représentant de l'ordre »* et de *« menées subversives »*. Il risque de un à cinq ans de détention pour chacune des inculpations. Le ministère français des relations extérieures a *protesté lundi contre ce procès.*

Seule, sa femme et ses deux *enfants assistent* au procès. Une délégation de trois membres du *parti social démocrate de* Berlin-Ouest a été expulsée du palais de palais de justice après avoir insisté pour assister au procès. Mᵉ Jaudel, désigné par la Fédération internationale des droits de l'homme, n'a pas reçu de visa pour Prague. Les diplomates et les journalistes occidentaux se sont vus refuser, comme à l'accoutumée, l'entrée de la salle du tribunal alors que le huis-clos n'a pas été proclamé.

L'inculpation pour *« menées subversives »* concerne essentiellement les activités de M. Battek dans le cadre du VONS. Lors du procès, *en octobre 1979, de cinq* de ses camarades du VONS, *sévèrement condamnés*, M. Battek, qui devait être jugé dans la deuxième fournée, avait été libéré, mais l'instruction contre lui demeurait ouverte. On lui reproche notamment d'avoir écrit à des dirigeants de l'Internationale socialiste (MM. Brandt, Palme et Kreisky) et on lui impute la paternité d'un essai sur *« la Liberté et le pouvoir »* dont il nie être l'auteur.

La cour a entendu lundi le policier qui affirme avoir subi des *« voies de fait »* de l'inculpé. L'incident aurait eu lieu alors que le policier tentait de rattraper M. Battek qui venait de quitter le commissariat après avoir *tenté* en vain de faire une déposition *sur le vol de sa voiture.* Mais un témoin de cett escène n'a pas confirmé les dires du policier.

Citée, de son côté, comme témoin à charge, Mme Dana Nemcova (qui avait été condamnée lors du procès du VONS en octobre 1979 à deux ans de prison avec sursis) a refusé de témoigner contre M. Battek.

A Paris, un communiqué du Quai d'Orsay publié lundi 27 juillet déplore le non-respect par la Tchécoslovaquie de l'actie final d'Helsinki. *« Le gouvernement français*, déclare le ministère des relations extérieures, *constate avec émotion et inquétude qu'un nouveau procès vient de s'ouvrir à Prague à l'encontre d'une personne qui demande l'application des dispositions de l'acte final d'Helsinki dans son pays. La France, qui attache une importance essentielle à la défense des droits de l'homme, ne peut que déplorer une telle attitude de la part d'un Etat qui a signé l'acte final d'Helsinki. Elle considère qu'il n'est conforme ni à l'esprit, ni à la lettre des engagements solennellement contractés par chacun des pays participant à la C.S.C.E. de poursuivre et de condamner des personnes ou des groupes de personnes en raison des idéaux de liberté qu'ils défendent. »*

● *M. Luns à l'Elysée.* — Le crétaire général de l'OTAN devait être reçu mardi 28 juillet dans l'après-midi par M. Mitterrand, après un déjeuner offert en son bonneur par M. Cheysson, en présence de M. Hernu. On précise au quai d'Orsay qu'il est d'usage pour le secrétaire général de l'OTAN d'être reçu par le président de la République après chaque changement à la tête de l'Etat, cette tradition ayant été respectée tant par M. Pompidou que par *M. Giscard d'Estaing.*

LE CRIF EST REÇU PAR M. CHEYSSON

Les représentants du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), conduits par leur président M. Alain de *Rothschild, ont été reçus* par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, à qui ils ont exposé les principaux problèmes qui préoccupent la communauté juive de France. M. Cheysson, de son côté, leur a précisé les grandes lignes de la politique française au Proche-Orient. En le quittant, la délégation a marqué sa satisfaction du *« caractère constructif »* des déclarations faites par le ministre.

M. François Scheer, directeur de cabinet de M. Cheysson, s'est entretenu le même jour avec les représentants de l'association France-Palestine. Ceux-ci ont notamment déploré que la position de la France *« paraisse marquée par un certain flou, dont la propagande israélienne se félicite »*.

En Chine

De nouvelles critiques sont formulées contre M. Hua Guofeng

De notre correspondant

Pékin. — Que fait donc M. Hua Guofeng ? Le 29 juin, l'ancien *« bon élève »* de Mao cédait, de très mauvais gré, sa place à la tête du parti à M. Hu Yaobang. Deux jours plus tard, il apparaissait avec la quasi-totalité des membres de la direction au meeting organisé pour célébrer le *soixantième anniversaire du parti.* Depuis, plus rien.

M. Hua Guofeng vient cependant de se voir interpeller par la presse à deux reprises. Dans la même se*maine, son nom, en effet*, a été associé d'abord à celui de Lin Biao, puis à *celui de M. Wang Dongxing*, ancien responsable de la sécurité, *écarté l'an dernier. Les critiques* formulées à l'encontre de M. Hua ne sont pas nouvelles, mais à la différence de ce qui se passait avant le dernier plénum du comité central, les coups qui lui étaient autrefois adressés de façon allusive lui sont portés très directement et nommément. Une telle situation n'a *rien d'étonnant*, puisque les *« erreurs »* de M. Hua Guofeng ont *été dénoncées dans la résolution* adoptée fin juin, par le comité central. Mais elle ne crée pas les meilleures conditions pour refaire l'unité de la direction, si tant est que tel soit le but de la fraction dominante animée par MM. Hu Yaobang et Deng Xiaoping.

Sur le même plan que Staline

La première attaque portée l'a été par M. Sun Yefang, un économiste critique pendant la révolution culturelle. Dans un article publié le 20 juillet par *le Quotidien du Peuple* sous le titre : *« Oublier le passé serait une trahison »*, l'auteur écrivait que la *résolution du comité central* avait *« brisé radicalement le nouveau dogmatisme et les idées sur le culte de la personnalité que prônaient Lin Biao et le camarade Hua Guofeng »*. Un tel culte, poursuivait M. Sun Yefang, est *« inséparable des idées de superstition et d'obscurantisme »*. M. Hua se voyait reconnaître la circonstance atténuante de n'avoir pas été le seul à commettre cette faute, puisque les autres *« camarades de combat et élèves »* de Mao ne *surent l'empêcher de déclencher la* révolution culturelle. Mince consolation.

Notons qu'à peine cette critique faite, M. Sun Yefang gratifiait le suc*cesseur de M. Hua, M. Hu Yaobang*, d'être le « timonier » du parti, ce qui *risque de n'être pas de très bon* augure pour l'avenir. D'autre part, dans le même article, la dénonciation des erreurs de Mao est mise sur le même plan que celle des crimes de Staline. Une telle comparaison n'est pas fréquente. Elle n'a cependant pas, ici, le caractère dénonciateur qu'elle revêtirait ailleurs, car, du point de vue chinois, les mérites de ces deux *personnages sont supérieurs à leurs* erreurs.

La *seconde attaque a été lancée* dans le cadre des explications données par la presse *depuis* le début du mois à propos de certains épisodes historiques mentionnés dans la résolution du comité central. Anonyme, cette critique n'en a que plus de poids : il y a toute raison de penser qu'elle émane directement *des services compétents du secré*tariat du comité central.

Dans ce second *article, l'ancien* président est accusé d'avoir été à l'origine de l'attitude consistant à dire que, quelles qu'aient été les décisions et les directives de Mao, il convenait de s'y conformer. Selon *le Quotidien du peuple*, cette ligne *fut formulée pour la première fois* en janvier 1977. Malgré l'opposition de *MM. Deng Xiaoping, Hu Yaobang et* Chen Yun, elle fut défendue par son initiateur, soutenu notamment par M. Wang Dongxing, jusqu'à la fin de 1978.

Ces critiques annoncent-elles une campagne de grande envergure *contre l'ancien numéro un du parti ?* Pas nécessairement, les dirigeants *insistant sur la nécessité d'aban*donner le style de travail qui prédominait dans le passé.

On ne peut exclure, en *revanche*, que de nouveaux reproches soient *formulés de temps à autre à son* égard, qui lui rappelleraient sa vulnérabilité et auraient pour effet de le neutraliser. Cette situation montre la fragilité du compromis mis au point le mois dernier entre les principaux personnages du régime.

MANUEL LUCBERT.

Au Portugal

LA DÉMISSION DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES POURRAIT PROVOQUER UNE CRISE GOUVERNEMENTALE

Lisbonne *(Reuter)*. — M. Carlos Macedo, ministre portugais des affaires sociales et membre du parti social-démocrate, le parti du premier ministre, a remis, lundi 27 juillet, sa démission, risquant d'entraîner une *crise* gouvernementale. Sa démission a été *acceptée par M. Pinto Balsemao*, qui assurera temporairement l'in*térim* du ministère des affaires sociales.

Vice-président de la commission politique du P.S.D., *M.* Macedo avait déjà menacé, la semaine dernière, de donner sa démission, mais en avait été dissuadé au dernier moment par *M. Pinto Balsemao*, dont il conteste la ligne politique. Le premier ministre *se* heurte à une opposition grandissante au sein de son parti *(le Monde* du 28 juillet) et l'idée de la convocation d'un congrès extraordinaire du P.S.D. a été lancée. Le congrès est le seul organisme habilité à démettre de ses fonctions le chef du P.S.D.

M. Macedo avait renoncé ini*tialement* à *donner* sa *démission* après avoir reçu du premier *ministre* la *promesse* d'un remaniement à grande échelle du gouvernement pendant le mois d'août, au profit des tenants de la ligne « dure » du P.S.D. Une telle initiative aurait réduit l'emprise de M. Balsemao sur le gouvernement.

M. Balsemao est devenu chef du gouvernement en janvier à la *suite* de la mort, dans un accident d'avion, de son prédécesseur *et* fondateur du P.S.D., M. Francisco Sa Carneiro. Considéré seul *survivant* des « pères fondateurs » de cette formation, M. Balsemao avait reçu l'investiture lors d'un congrès extraordinaire du parti en février. Déjà, lors de cette réunion, son influence avait été constestée. Un tiers des délégués avaient voté contre lui, reprochant à son programme politique d'être trop mou.

LE DANEMARK PARTICIPERA AUX MANŒUVRES NAVALES DE L'OTAN

(De notre correspondante.)

Copenhague. — M. Soegaard, ministre danois de la défense, a annoncé, après s'être entretenu avec son collègue norvégien, M. Stoltenberg, au sujet des prochaines manœuvres navales Ocean Venture 81, que le Danemark participerait à ces exercices comme prévu. Il se pourrait même que finalement les Norvé*giens fassent de même*, leurs dirigeants revenant sur leurs déclarations antérieures *(le Monde* du 28 juillet).

Selon l'état-major danois, le bruit fait autour de ces manœuvres serait né d'un malentendu dû à un communiqué peu clair *du Pentagone. Ce dernier* aurait établi maladroitement un lien entre les *manœuvres des flottes* européennes en septembre et celles que les Américains effectueront auparavant au début d'août, dans l'Atlantique sud avec des bâtiments colombiens, vénézuéliens, brésiliens et argentins. En réalité, explique-t-on, il s'agit de deux séries d'exercices distincts. Leur seul point commun sera que certains bâtiments américains participeront aux deux. — C. O.

[Un communiqué de l'OTAN dont fait état l'agence Reuter précise qu'« Ocean Venture 81 » engagera 250 navires, un millier d'avions et 120 000 hommes et sera exclusivement sous commandement américain. Parallèlement sont organisées *pour septembre des manœuvres spécifiquement* OTAN : « Magic Sword North », en mer de Norvège, « Magic Sword South » en mer du Nord et « Ocean Safari 81 » dans le golfe de Gascogne, avec la participation de bâtiments américains, français, britanniques, ouest-allemands, espagnols, canadiens, danois, néerlandais et portugais.]

FERMETÉ DU DOLLAR

Plus discuté en début de semaine, le dollar s'est nettement raffermi mardi 28 juillet 1981, remontant de 2,4250 DM à 2,4460 DM sur la place de Francfort, et de 5,77 F à 5,82 F à Paris. Le repli de la monnaie américaine, provoqué lundi par la diminution de la masse monétaire aux Etats-Unis, n'a donc été que très passager, aucune cause particulière n'étant avancée pour expliquer ce raffermissement. La tenue du franc au sein du Système monétaire européen est restée relativement satisfaisante, le cours du mark à *Paris se maintenant* à 2,38 F, au-dessous du cours plafond de 2,4093 F, ce qui a permis à la Banque de France de réduire de 1/8 % son taux d'intervention au jour le jour, fixé à 18 1/8 %.

THIERRY TULASNE VAINQUEUR DU TOURNOI DE TENNIS DE BASTAD

Le Français Thierry Tulasne a gagné, lundi 27 juillet, à Bastad, en Suède, le premier grand Prix de sa carrière en battant le Suédois Anders Jarryd, en deux sets (6-3, 6-2). Agé de dix-huit ans, numéro quatre du tennis français, *classé au soixante-quinzième* rang des professionnels, Thierry Tulasne avait éliminé, en quart de finale du tournoi de Bastad, l'Australien Peter McNamara (6-1, 6-0) et en demi-finale, le Suédois Peter Nystroem (6-1, 6-0).

A Washington, la finale du tournoi de la capitale fédérale des Etats-Unis, a été enlevée, lundi 27 juillet, par l'Argentin José-Luis Clerc, vainqueur de son compatriote Guillermo Vilas (7-5, 6-2).

Au Maroc

CINQ MORTS, CINQ BLESSÉS GRAVES DANS L'ACCIDENT D'UN AUTOCAR LOUÉ PAR LE CLUB MÉDITERRANÉE.

Quatre touristes français, originaires de l'Est de la France, et le chauffeur marocain d'un car loué par le Club Méditerranée sont morts le 25 juillet sur la route de Meknès, *dans le Moyen-Atlas, à 140 kilo*mètres à l'est de Rabat, après que *leur autocar, dont les freins étaient* défectueux, eut heurté un arbre de plein fouet et se soit renversé. Le circuit qu'effectuaient ces touristes s'intitulait : « Sortilèges du Maroc ».

Deux autres Français et trois Belges, grièvement blessés, ont été rapatriés vers Paris par avion sanitaire. Dix-sept autres personnes, légèrement blessées, ont pu quitter l'hôpital de Meknès après avoir reçu des soins. — (A.P.)

CINQUANTE MORTS DANS UN ACCIDENT D'AVION AU MEXIQUE

Quarante-huit passagers et deux membres de l'équipage ont été tués dans l'accident survenu le 27 juillet à un DC-9-30 de la compagnie mexicaine Aeromexico, qui s'est écrasé alors qu'il atterrissait sur l'aéroport Roberto Villalobos de Chihuahua.

Ce DC-9 effectuait une liaison régulière intérieure entre Monterrey-Chihuahua et Tijuana lorsqu'il a été pris dans un orage extrêmement violent. Il s'est posé sur une piste de l'aéroport et s'est coupé en deux avant de prendre feu. Douze des soixante passagers et quatre membres de l'équipage ont pu être sauvés. Les causes de cet accident n'ont pas été établies. — (Reuter, U.P.I.)

● *Appréhendé à Paris le jeudi 23 juillet, M. Jean-Pierre Maione-Libaude* a été inculpé, le lundi 27 juillet, d'infraction à la législation sur les arme et de falsification de documents administratifs. Recherché depuis le mois de janvier 1979 pour détention d'armes et d'explosifs, M. Maione-Libaude avait été soupçonné d'autre part d'avoir participé au meurtre de Pierre Goldman, mais il semble avoir été mis hors de cause dans cette affaire *(le Monde* du 28 juillet).

LE PARTI COMMUNISTE S'ESTIME « EXCLU » DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION SUR LA PRESSE

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste, a adressé récemment une lettre à M. Boutet, nouveau président-directeur général de TF 1, pour souligner que l'émission « La liberté de la presse a cent ans », qui sera diffusée le mercredi 29 juillet, faisait *« participer des personnalités et notamment des journalistes de tous les horizons politiques, à l'exception du courant de pensée communiste »*. L'émission ayant été enregistrée aux mois de mars et d'avril, le P.C.F. demandait qu'un *« moyen soit trouvé pour réparer l'injustice d'hier et donner le visage d'aujourd'hui »*.

D'autre part, le quotidien communiste *l'Humanité* reprend, ce mardi 28 juillet, l'idée d'une *« mise à l'écart d'un participant communiste »* en commentant l'annonce de l'édition spéciale du journal « Soir 3 » sur FR 3, consacrée le mercredi 29 juillet à « la liberté de la presse ».

L'émission tournée récemment comprendra un historique de la loi et des entretiens avec MM. Serge July, Max Clos et Jacques Sauvageot. Mme Françoise Giroud participera en direct à cette édition spéciale.

Le numéro du « Monde » daté 28 juillet 1981 a été tiré à 551 965 exemplaires.

AU QUOTIDIEN « LIBERTÉ » LE CONFLIT N'EST PAS RÉGLÉ

(De notre correspondant.)

Lille. — Le quotidien communiste *Liberté*, qui n'avait pas paru dimanche *(le Monde* du 28 juillet), a paru ce mardi matin 28 juillet avec une pagination réduite. Le conflit qui oppose les ouvriers du Livre à leur syndicat n'est pas encore complètement réglé. Dans le journal de ce mardi matin, la direction précise : *« Contrevenant une nouvelle fois aux engagements pris le matin même par le Syndicat du Livre C.G.T., certaines catégories de personnel technique ont, hier au soir, entrepris un mouvement. Par respect pour ses lecteurs et pour les accords conclus avec l'organisation syndicale, le Syndicat du Livre C.G.T. de la métropole Nord, la direction de* Liberté *a, malgré tout, décidé de sortir un journal mutilé ne comprenant pas d'éditions locales. Cette situation, qui nous est faite contre notre volonté, est un point limite mettant directement en cause la parution du journal. »*

● *Une vignette pour les planches à voile en Gironde.* — Les véliplanchistes, usagers des lacs de Lacanau et d'Hourtin en Gironde, doivent payer depuis le début des vacances une vignette décidée par les maires des deux localités. Ces deux élus expliquent leur décision par les dépenses de sécurité et de sauvetage qu'implique l'essor de la planche à voile. Bon nombre de pratiquants refusent cependant d'acquitter cette taxe, qui coûte 20 francs pour une semaine à Lacanau, et 8 francs pour quinze jours à Hourtin.

